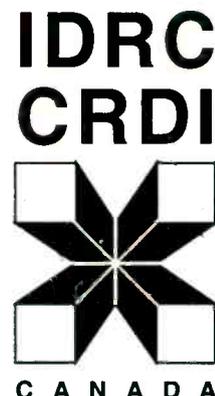


MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

CENTRE DE RECHERCHES POUR
LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
CANADA

BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE
CENTRALE ET OCCIDENTALE



ACTES DU SEMINAIRE SUR LE THEME
« L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU
AU XXI^e SIECLE :
A LA RECHERCHE DE L'EFFICACITE
ET DE LA PERFORMANCE »

Ce rapport est présenté tel qu'il a été reçu par le CRDI du(des) bénéficiaire(s) de la subvention accordée pour le projet. Il n'a pas fait l'objet d'un examen par les pairs ni d'autres formes de révision.

Septembre 1998

Le présent document est utilisé avec la permission de l'Université de Ouagadougou.

© 1998, Université de Ouagadougou.

ARCHIV
113760

ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

IDRC - Lib. 113760

CENTRE DE RECHERCHES POUR
LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
CANADA

BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE
CENTRALE ET OCCIDENTALE

08-5102
—
65273



ACTES DU SEMINAIRE SUR LE THEME
« L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU
AU XXI^e SIECLE :
A LA RECHERCHE DE L'EFFICACITE
ET DE LA PERFORMANCE »

Septembre 1998

ARCHIV
378 (662.5)
U 5

SOMMAIRE

Sommaire	iii
Sigles et abréviations	iv
Avant-propos	ix
Préface	xi
Introduction générale	1
PREMIÈRE PARTIE : LES TRAVAUX EN COMMISSION.....	7
Chapitre 1 : L'efficacité interne de l'Université de Ouagadougou	8
Chapitre 2 : L'efficacité externe de l'Université de Ouagadougou	35
Chapitre 3 : La recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou.....	52
Chapitre 4 : Prestations de services et financement de l'université	80
DEUXIÈME PARTIE : LES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE	97
Chapitre 5 : Le financement de la recherche en Afrique : enjeux, contraintes et expérience du CRDI.....	98
Chapitre 6 : Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation à distance	114
Chapitre 7 : L'Université de Ouagadougou à l'heure de la mondialisation	147
Chapitre 8 : Rapports des travaux et recommandations	173
I. Rapport des travaux en commission	173
II. Rapport général	189
III. Recommandations et motions	196
ANNEXES	211
I. Enquêtes	211
II. Discours	217
III. Programme des travaux	228
IV. Liste des participants	230
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	236
TABLE DES MATIÈRES	242

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	: Agence canadienne pour le développement international
ACM	: atelier central de maintenance
AUPELF-UREF	: Agence universitaire de la Francophonie (ex - Association des universités partiellement ou entièrement de langue française-Universités des réseaux d'expression française)
BM	: Banque mondiale
BRACO	: Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale
BTS	: brevet de technicien supérieur
BUC	: bibliothèque universitaire centrale
CAMES	: Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CBG	: chimie biologie géologie
CEDRES	: Centre d'études, de documentations et de recherches économiques et sociales
CEEI	: Centre d'étude européenne et de l'intégration
CENOU	: Centre national des oeuvres universitaires
CEPAPE	: Centre d'étude pour la promotion, l'aménagement et la protection de l'environnement
CESAG	: Centre africain d'études supérieures en gestion, Dakar
CHN	: centre hospitalier national
CI	: centre informatique
CIEREA	: Conférence des institutions d'enseignement et de recherche économiques en Afrique
CILSS	: Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIOSP	: Centre national de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle
CIRAD	: Centre international de recherche en agronomie pour le développement
CIRES	: Centre ivoirien pour la recherche économique et sociale
CIUF	: Conseil interuniversitaire de la communauté française de Belgique
CLU	: collège littéraire universitaire
CNED	: Centre national d'enseignement à distance
CNRST	: Centre national de la recherche scientifique et technologique

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CODESRIA	: Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique
CRDI	: Centre de recherches pour le développement international
CRPA	: Centre régional de production agricole
CRSBAN	: Centre de recherche en sciences biologiques alimentaires et nutritionnelles
CRSP	: Support pour le programme de recherche en collaboration (USA)
CTS	: comités techniques spécialisés (CAMES)
DANIDA	: ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Danemark
DBES	: Direction des bourses d'études et de stages
DBM	: département de biochimie et microbiologie
DBPA	: département de biologie et physiologie animale
DBPV	: département de biologie et physiologie végétale
DC	: département de chimie
DEA	: diplôme d'études approfondies
DELGI	: Délégation générale à l'informatique
DEP	: Direction des études et de la planification
DESS	: diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	: diplôme d'études universitaires générales
DMI	: département de mathématiques et d'informatique
DP	: département de physique
DPE/CAMES	: Direction de la promotion des enseignants en relation avec le CAMES
DPU	: Direction des presses universitaires
DRH	: Direction des ressources humaines
EA	: économie agricole
EGD	: économie et gestion du développement
EGO	: économie et gestion des organisations
EIER	: Ecole Inter-Etats des ingénieurs de l'équipement rural
ELAN	: esthétique littéraire et artistique négro-africaine
ENAM	: Ecole nationale d'administration et de magistrature
ENAREF	: Ecole nationale des régies financières
END	: Ecole nationale des douanes
ENEP	: Ecole nationale des enseignants du primaire
ENP	: Ecole nationale de la police
ENRECA	: Enhancing Research Capacity, Danemark
ENSK	: Ecole normale supérieure de Koudougou
ENSP	: Ecole nationale de santé publique

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ENSS	: Ecole nationale de sécurité sociale
ESI	: Ecole supérieure d'informatique
FAD	: formation à distance
FASEG	: Faculté des sciences économiques et de gestion
FAST	: Faculté des sciences et techniques
FCFA	: franc de la Communauté financière africaine
FDSP	: Faculté de droit et de science politique
FED	: Fonds européen de développement
FER	: Fonds d'encouragement à la recherche
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou
FLASHS	: Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales
FMI	: Fonds monétaire international
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FONER	: Fonds national pour l'enseignement et la recherche
FOSIDEC	: Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement économique
FRSIT	: Forum de la recherche scientifique et des innovations technologiques
FSS	: Faculté des sciences de la santé
GMB	: Grands Moulins du Burkina
GRIL	: Groupe de recherche sur les initiatives locales
GTZ	: institut allemand pour la coopération technique
IDH	: indice de développement durable
IDR	: Institut du développement rural
IIA	: Initiative Internet pour l'Afrique
INA	: Institut national d'alphabétisation
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
IPB	: Institut pédagogique du Burkina
IPD/AOS	: Institut panafricain de développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel
ISIG	: Institut supérieur d'informatique de gestion
IUT	: Institut universitaire de technologie
LAFMA	: liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant
LS	: liaison spécialisée
MATS	: ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité
MESSRS	: ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique
MHO	: Programme de cofinancement pour l'enseignement supérieur
MP	: mathématiques-physique

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

MSG	: maîtrise des sciences de gestion
MST	: maladies sexuellement transmissibles
MST-ANH	: maîtrise de sciences et techniques alimentaires et nutrition humaine
NTIC	: nouvelles technologies de l'information et de la communication
NUFFIC	: organisation des Pays-Bas pour la coopération internationale dans l'enseignement supérieur
OCCGE	: Organisation pour la coordination et la coopération pour la lutte contre les grandes endémies
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	: organisation non gouvernementale
ONPE	: Office national de la promotion de l'emploi
ONUDI	: Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel
ORSTOM	: Actuel IRD, Institut pour la recherche et le développement
OUA	: Organisation de l'unité africaine
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PC	: physique-chimie
PCEM	: premier cycle d'études médicales
PHD	: doctorat unique (Philosopher Doctor)
PME	: petites et moyennes entreprises
PMI	: petites et moyennes industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PSRS	: Plan stratégique de la recherche scientifique
PTCI	: Programme de troisième cycle interuniversitaire
RDD	: Réseau de développement durable
RENER	: Réseau national pour l'éducation et la recherche
RESAFAD	: Réseau africain de formation à distance
RFA	: République fédérale d'Allemagne
ROCARE	: Réseau Ouest et Centre africain de recherche en éducation
RPE	: Réseau de politique économique en Afrique
RPS/AOC	: Réseau de recherches sur les politiques sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre
SADAOC	: Sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et centrale
SDI	: schéma directeur informatique
SIAO	: Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SIG	: systèmes d'informations géographiques
SONABEL	: Société nationale burkinabè d'électricité

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SYFED	: Système francophone d'édition et de diffusion
TD	: travaux dirigés
TP	: travaux pratiques
TPA	: taxe professionnelle d'apprentissage
UCAD	: université Cheikh Anta Diop (de Dakar)
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine
UERD	: Unité d'enseignement et de recherche en démographie
UNESCO	: Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNRISD	: Institut des Nations-Unies pour le développement social
UO	: Université de Ouagadougou
UPB	: université polytechnique de Bobo-Dioulasso
URSS	: Union des Républiques socialistes soviétiques
USA	: Etats-Unis d'Amérique (United States of America)
USAID	: Agence internationale pour le développement, Etats-Unis d'Amérique
UVA	: université virtuelle africaine
UVF	: université virtuelle francophone
VDA	: vice-doyen chargé des Affaires académiques
VDRV	: vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation
VR/RV	: vice-recteur chargé de la Recherche et de la Vulgarisation
ZAD	: zone d'activités diverses

AVANT - PROPOS

Dans ce monde engagé dans une dynamique de globalisation et de changements sans précédents, où l'excellence est devenue la clé de la survie et de la dignité des nations, les gouvernants se doivent de mettre au centre de leur priorité la bonne gouvernance, laquelle requiert une administration efficiente et résolument tournée vers l'innovation, le développement des ressources humaines dans toutes leurs dimensions ainsi que la maîtrise et le développement des connaissances scientifiques et techniques en vue d'améliorer sans cesse la productivité dans tous les domaines d'activité.

Le séminaire organisé par l'Université de Ouagadougou sur le thème "***l'Université de Ouagadougou au 21^{ème} siècle, ...***" s'inscrit dans ce vaste mouvement de repositionnement des nations et des hommes pour relever les multiples défis du troisième millénaire. Nous ne pouvons que saluer cette initiative car l'université, en tant que centre de production et de diffusion du savoir, est au cœur des mutations en cours.

L'ouvrage que voici est le fruit des réflexions approfondies menées au cours de ce séminaire sur toutes les dimensions de cette mission de l'université dans le nouveau contexte mondial.

En effet, rien n'est passé sous silence dans ces réflexions, depuis l'identification des problèmes jusqu'à la nécessité et aux modalités de la veille scientifique et technique, en passant par l'analyse des contraintes humaines et matérielles ; autant d'aspects qui permettent de mieux cerner les déterminants de l'insertion harmonieuse de notre université dans le monde global et la compétition acharnée qui le caractérise.

Bien ancré dans la marche de notre temps, ce document marque d'une pierre blanche un quart de siècle d'existence de notre université, en donnant aux générations d'enseignants et de chercheurs présentes et à venir un outil d'analyse, d'évaluation et de progression qui fera d'eux des vecteurs de développement et de conquête de nouveaux espaces de prospérité, de paix et de liberté pour le Burkina Faso.

Le Premier Ministre du Burkina Faso



Kadré Désiré OUEDRAOGO

PRÉFACE

L'Université de Ouagadougou aura un quart de siècle à la fin du deuxième millénaire. Ces vingt-cinq ans d'expérience constituent un capital sur lequel nous devons fonder un développement durable dans le premier siècle du troisième millénaire.

La réflexion sur le thème « l'Université de Ouagadougou au vingt et unième siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » est une exigence pour l'institution universitaire soucieuse de son avenir dans le troisième millénaire.

À l'heure de la mondialisation de l'économie, de la politique, de la culture et de l'organisation sociale, aucune structure de formation et de recherche ne doit s'enfermer dans un schéma classique au risque de perdre son efficacité ou, tout au moins, de devenir moins performante. D'où l'importance d'envisager de nouvelles approches du développement.

Encore un séminaire ! serait-on tenté de dire. Pourquoi un séminaire à l'Université de Ouagadougou sur l'Université de Ouagadougou ?

D'abord, parce qu'il y a longtemps que l'Université de Ouagadougou n'a pas réfléchi sur elle-même.

Ensuite, parce que le questionnement sur le rôle de l'université est devenu incontournable face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accéder à l'université et face aux problèmes d'emploi que rencontrent beaucoup d'étudiants nantis de leur diplôme.

Enfin, nous sommes conscients que les universités de par le monde rencontrent des problèmes similaires, et cette rencontre internationale va offrir l'occasion de les aborder en profondeur.

L'Université de Ouagadougou a été créée en avril 1974 avec pour missions essentielles l'élaboration et la transmission des connaissances pour la formation des

hommes, le développement de la recherche et la vulgarisation des résultats scientifiques. Depuis, elle s'y est attelée ; aujourd'hui, elle a formé beaucoup de cadres moyens et supérieurs pour le secteur public et pour le secteur privé.

Mais depuis le début des années 1980, le temps d'attente entre la fin des études et le premier emploi ne fait que s'allonger pour de nombreux diplômés de l'université. Face à cette situation, la tentation a été forte de mettre l'université au ban des accusés comme étant « inadaptée », productrice de chômeurs ou comme étant un lieu de contestation de l'ordre établi, etc.

Et comme elle a été constamment interpellée, l'université s'est de manière incessante remise en question comme en témoignent les nombreux actes administratifs et rencontres d'échanges suivants :

- restructuration en 1985 par décret n°85-498/CNR/PRES/ESRS du 29 août 1985 ;
- séminaire tenu à Saria en avril 1988 ;
- restructuration par décret n°92-0346/MESSRS du 17 juillet 1991 ;
- colloque national sur l'enseignement supérieur du 31 août au 3 septembre 1992 ;
- états généraux de l'éducation du 5 au 10 septembre 1994 ;
- loi d'orientation de l'éducation du 17 mai 1996.

Toutes ces mesures n'ont pas apporté d'améliorations sensibles concernant le devenir de ceux qui sortent de l'université.

Par ailleurs, la conjoncture économique difficile des années 1990 ne permettait plus d'augmenter à souhait les budgets des universités en relation avec l'évolution des effectifs des étudiants et des enseignants. Il s'en est suivi une longue période de perturbations et de conflits dans beaucoup d'universités africaines ; les causes étaient multiples mais essentiellement économiques et politiques.

L'université africaine en ce siècle finissant du deuxième millénaire semble être caractérisée par les maux suivants :

- effectifs pléthoriques ;
- taux d'échec élevé au premier cycle ;
- chômage des diplômés ;
- insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ;
- recherche universitaire mal connue des populations ;

- terrain fertile de la contestation et des crises sociales.

Cette période d'instabilité des universités a été marquée en Afrique de l'Ouest par des années blanches dans plusieurs pays, auxquelles le Burkina Faso a pu fort heureusement échapper.

Cette situation de précarité et d'incertitude que traversent les universités a conduit l'UNESCO à convoquer un sommet mondial sur le devenir de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, l'Université de Ouagadougou, après avoir pris part à la rencontre préparatoire régionale tenue à Dakar en avril 1998, a voulu porter la réflexion sur elle-même à travers le thème suivant : « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Ce séminaire international, financé en grande partie par le CRDI, à qui nous témoignons notre gratitude, a permis à tous les acteurs et partenaires nationaux et étrangers de l'université de mettre en synergie leur réflexion autour des sous-thèmes ci-après :

- l'amélioration de l'efficacité interne et externe ;
- la recherche utilitaire universitaire ;
- le financement de l'université ;
- les prestations que l'université doit apporter à la communauté ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la vision prospective de l'université.

Les conclusions auxquelles ce séminaire est parvenu n'ont pas manqué d'être exploitées par la délégation burkinabè au sommet mondial sur l'enseignement supérieur tenu à Paris en octobre 1998. Elles viennent renforcer le plan stratégique de développement de l'université.

Ce document a pour objet de présenter les travaux de cet important séminaire international. Il mérite un bon accueil de toutes les parties prenantes du système universitaire.

Christophe DABIRÉ
Ministre des Enseignements secondaire,
supérieur et de la Recherche scientifique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Université de Ouagadougou est jeune si on la compare à certaines grandes universités européennes qui trouvent leurs traces au Moyen-Age. Mais il en est ainsi même en Afrique où on la classe parmi les universités de deuxième génération par opposition aux universités de première génération créées pendant la période coloniale ou dès le début des indépendances. Toutefois, ici comme ailleurs, la valeur n'est pas uniquement fonction du nombre d'années d'existence.

HISTORIQUE

L'Institut supérieur de formation pédagogique, créé le 20 octobre 1965, constitue le point de départ de l'enseignement supérieur au Burkina Faso (ex-Haute-Volta). Au sein de cet institut, on pouvait noter la présence du Centre de préparation aux enseignements secondaires (CPES) dont la vocation était d'assurer la formation des professeurs du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le CPES, première structure universitaire, va connaître une évolution au fil des années pour aboutir à la création en mai 1969 du centre d'enseignement supérieur de Ouagadougou (CESUP), jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le CESUP regroupait alors toutes les structures d'enseignement supérieur et de recherche du pays, qui étaient :

- le Collège littéraire universitaire (CLU) ;
- l'Institut universitaire pédagogique (IUP) ;
- l'Institut universitaire de technologie (IUT) ;
- le Centre voltaïque de la recherche scientifique (CVRS) ;
- Le Centre de documentation et de perfectionnement pédagogique (CDPP).

Le CVRS a été retiré du CESUP le 25 septembre 1972.

Le CESUP est transformé en université pour compter du 1^{er} avril 1974 par l'ordonnance n° 74-031/PRES/EN du 19 avril 1974 sous l'appellation d' « Université de Ouagadougou ». L'Université de Ouagadougou comptait alors 374 étudiants.

Depuis sa création, l'Université de Ouagadougou a connu deux restructurations respectivement en 1985 dans le sens de la multiplication des instituts et des écoles (IUT, INSHUS, INSULLA, IMP, INC, ISN, IDR, INSE, INAFEC, ESD, ESSSA, ESSEC, ESI) et en 1991 dans le sens du regroupement de ces établissements en facultés, avant d'amorcer une décentralisation de ces structures à partir de la rentrée universitaire 1995-1996, l'objectif étant d'accroître l'utilité et les performances de l'université et de l'adapter aux réalités nationales.

L'Université de Ouagadougou a comporté trois campus en 1996-1997 :

- *le campus de Ouagadougou avec cinq facultés :*

- . la Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales (FLASHS) ;
- . la Faculté des sciences et techniques (FAST) ;
- . la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) ;
- . la Faculté des sciences de la santé (FSS) ;
- . la Faculté de droit et de science politique (FDSP).

- *le campus de Bobo-Dioulasso avec deux instituts et une école :*

- . l'Institut universitaire de technologie (IUT) ;
- . l'Institut du développement rural (IDR) ;
- . l'École supérieure d'informatique (ESI).

Ces trois établissements forment le centre universitaire polytechnique de Bobo-Dioulasso (CUPB) depuis septembre 1995.

- *le campus de Koudougou avec l'école normale supérieure de Koudougou (ENSK) qui a pour vocation la formation des professeurs, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'enseignement primaire et secondaire.*

L'ensemble de ces trois campus était placé sous l'autorité d'un seul recteur jusqu'en juin 1997.

À partir de la rentrée 1997-1998, l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) (qui a remplacé le centre universitaire polytechnique) et l'école normale supérieure de Koudougou (ENSK) sont devenues des structures autonomes, même si elles conservent de multiples liens avec l'Université de Ouagadougou, l'université mère.

ÉTAT ACTUEL

L'Université de Ouagadougou compte cinq grandes facultés :

- La Faculté de droit et de science politique (FDSP). Elle délivre le DEUG en 2 ans, la licence en 3 ans et la maîtrise en 4 ans avec 3 options : droit des affaires, droit public et carrières judiciaires. Après la maîtrise existe le DESS en droit des entreprises et en droit économique international dont l'accès se fait sur concours. Des formations spécialisées sont envisagées en droit rural et de l'environnement, en droit de l'intégration, en droits humains...

- La Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG). Cet établissement décerne le DEUG, la licence, la maîtrise en économie et en gestion. Il existe un troisième cycle complet (DEA, doctorat) et un DESS en gestion. La FASEG participe au Programme de 3^e cycle interuniversitaire (PTCI) qui a une vocation régionale.

- La Faculté des sciences et techniques (FAST). Elle forme jusqu'à la maîtrise dans plusieurs filières, notamment en mathématiques, physique, chimie, biologie, géologie. Il existe également de nombreux troisièmes cycles : DEA, DESS, doctorat de 3^e cycle, doctorat d'État. Une section de formation de techniciens en assainissement sera ouverte en 1999.

- La Faculté des sciences de la santé (FSS). Elle forme en 7 ans des docteurs en médecine et en 6 ans des docteurs en pharmacie. Une section de techniciens supérieurs de la santé vient de s'ouvrir cette année dans cette faculté tandis qu'est envisagée l'ouverture de la section odonto-stomatologie qui demande de gros équipements.

- La Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales (FLASHS).

Cette faculté, qui est la plus ancienne, délivre le DEUG, la licence et la maîtrise dans les disciplines suivantes : lettres modernes, anglais, allemand, linguistique, histoire, géographie, philosophie, sociologie, psychologie, arts et communication, traduction-interprétation. Un troisième cycle existe en linguistique. Cette année s'ouvre un 3^e cycle en histoire et archéologie.

L'objectif général de l'université est d'assurer la formation des cadres et la recherche scientifique qui constituent la mission fondamentale de l'enseignement supérieur en Afrique et dans le monde.

L'Université de Ouagadougou compte environ 400 enseignants permanents dont un nombre appréciable de professeurs titulaires, d'agrégés, de maîtres de conférences, etc. ; plus de 300 membres du personnel administratif, technique et de soutien ; environ 8 000 étudiants parmi lesquels on dénombre environ 22 nationalités différentes.

L'Université de Ouagadougou est un établissement public à caractère administratif qui jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'Université de Ouagadougou est administrée par un conseil d'administration pour les aspects financiers, l'assemblée et le conseil de l'université pour le reste.

Elle est dirigée par un recteur qui est assisté d'un vice-recteur ; un secrétaire général assure la coordination administrative des services.

Les facultés sont dirigées par une assemblée et un conseil de faculté qui sont présidés par un doyen assisté d'un vice-doyen chargé des Affaires académiques et un vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation.

JUSTIFICATION DU SÉMINAIRE

L'Université de Ouagadougou est consciente qu'elle doit se développer en raison de la demande croissante des nouveaux bacheliers qui frappent à sa porte et de la nécessité d'ouvrir les filières manquantes. Par ailleurs, elle se préoccupe de contribuer davantage au développement du pays qui ne peut se faire sans l'apport de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cette fin, elle s'est fixé l'objectif global d'accroître l'utilité de l'université pour ses diplômés et pour l'ensemble de la société burkinabè. La réalisation de cet objectif implique des actions réfléchies dans quatre directions :

1) Il faut améliorer l'efficacité interne de l'université. En effet, le taux de succès est actuellement très bas, particulièrement dans les premières années des facultés. Outre l'invitation des étudiants à un travail intense et régulier qui doit commencer dès la rentrée, il est envisagé l'instauration de la pédagogie universitaire, la publication de polycopés, l'élaboration et l'acquisition d'ouvrages pédagogiques correspondant au programme, l'utilisation de l'enseignement à distance, une meilleure organisation des travaux pratiques et des travaux dirigés, la lutte efficace contre la fraude lors des examens... L'amélioration de l'efficacité interne suppose le relèvement sensible du niveau des bacheliers, ce qui implique un travail important dans l'enseignement

secondaire, l'accroissement des capacités d'accueil et l'admission dans les différents établissements universitaires en fonction des capacités réelles. Ignorer ces capacités nuirait gravement à la qualité et à la pertinence de l'enseignement et, par voie de conséquence, à son utilité sociale.

2) Il faut améliorer l'efficacité externe de l'université, c'est-à-dire, le taux d'insertion des diplômés dans la vie active. Le leitmotiv en la matière est la professionnalisation et la diversification des filières : professionnalisation des filières classiques, accroissement de la capacité d'accueil des filières existantes dont les formés n'ont pas de difficultés à s'employer (médecine, pharmacie, informatique, filières de l'IUT et de l'IDR), création de nouvelles filières professionnalisées (traduction-interprétation, odontostomatologie, maîtrise d'informatique, techniciens supérieurs de santé, sciences appliquées...). Il faut saluer la FLASHS pour avoir été la première à s'être engagée de manière concrète dans la professionnalisation des filières. Le succès dans cette voie suppose une meilleure liaison avec le monde des entreprises qui doit participer à la définition des programmes, accepter des étudiants stagiaires et contribuer au financement de l'université. Le succès dans cette voie nécessite surtout le développement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat chez les étudiants afin que ceux-ci, nantis du bagage universitaire, puissent affronter la vie active non pas seulement en tant que demandeurs d'emplois mais surtout en tant que créateurs d'entreprises et donc d'emplois. L'Université de Ouagadougou, en collaboration avec l'Office national pour la promotion de l'emploi (ONPE) a organisé au mois de janvier 1998 le premier salon de l'emploi qui a donné l'occasion de discuter des problèmes d'emploi des diplômés et des solutions qui peuvent leur être trouvées. De même, le congrès de la fédération des parents d'élèves et étudiants, tenu à Ouagadougou, en janvier 1998, a organisé une table ronde sur la professionnalisation des filières à laquelle le recteur de l'Université de Ouagadougou a été activement associé.

L'amélioration de l'efficacité interne et externe nécessite des moyens humains (enseignants et administratifs), des moyens matériels (locaux, équipements, ordinateurs, laboratoires, ouvrages...) et des moyens financiers.

3) L'université doit orienter sa recherche vers la résolution des problèmes que rencontrent les populations : environnement, élevage, agriculture, eau, justice, économie, culture, sciences appliquées, santé... Sans doute, la recherche académique, non orientée vers une finalité pratique immédiate, doit-elle se poursuivre. Néanmoins, en raison de l'urgence qu'il y a à résoudre les problèmes

des populations, qui sont des problèmes de développement, un accroissement de la recherche appliquée ou de la recherche-développement est souhaitable.

Dans le même sens, l'université a été associée à l'élaboration du plan stratégique de la recherche, conduite sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique et technologique, et va apporter son concours quant à son exécution.

4) L'université doit développer ses services en faveur de la communauté nationale : études, consultations, formation continue, séminaires, ateliers, élaboration de projets, appui aux entreprises industrielles, commerciales ou de services... Ce serait une bonne façon d'utiliser l'expertise nationale et de rendre à la société ce qu'elle lui apporte. Ce serait aussi un moyen d'accroître les ressources propres de l'université à un moment où on la considère comme budgétivore ainsi que de dégager des ressources complémentaires pour les enseignants-chercheurs.

À ces différents niveaux, la coopération interuniversitaire peut être d'un apport essentiel en procurant des moyens humains, matériels et financiers, en favorisant les échanges d'expérience et l'appui à l'exécution de programmes pédagogiques et de recherche conçus en partenariat...

Sur le plan général, il faut changer quelque peu la vision de l'université et aller vers une plus grande flexibilité. L'université est obligée à ce mouvement par l'environnement qui impose aux individus une grande capacité d'adaptation à des situations inédites. L'université doit être à la pointe de l'évolution.

Au total, il s'agit d'une révolution tranquille et progressive de l'université qui, comme on le sait, a aussi ses conservatismes et ses résistances face à la nécessaire adaptation à l'évolution du monde.

Un plan stratégique décennal de développement de l'Université de Ouagadougou, en élaboration depuis deux ans, essaie de tirer les implications en matière de ressources humaines, matérielles et financières, permettant de réaliser ces objectifs spécifiques. Il a été discuté à plusieurs reprises en réunions, dans les différentes instances universitaires. L'important séminaire, tenu les 8, 9 et 10 septembre 1998, dont la substance des réflexions fait l'objet de la présente publication, a permis aux responsables et aux enseignants de l'université, aux représentants du monde du travail, d'échanger sur la pertinence de ces objectifs, les modalités et les moyens de mise en oeuvre. Il a fait appel à la nécessaire implication des uns et des autres pour que ce qui est voulu par tous devienne une réalité.

Pr Filiga Michel SAWADOGO

Recteur de l'Université de Ouagadougou

PREMIÈRE PARTIE :
LES TRAVAUX EN COMMISSION

CHAPITRE 1 : L'EFFICACITÉ INTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

INTRODUCTION

Réfléchir sur l'université, ce qu'elle est et ce qu'elle doit ou devrait être, c'est nécessairement analyser la manière dont elle assure ses missions, les conditions dans lesquelles elle le fait, les défis qu'elle doit se préparer, dès maintenant, à affronter dans un futur relativement proche, et les moyens qu'elle doit mettre en oeuvre ou sur lesquels elle peut s'appuyer pour envisager l'avenir avec la sérénité sans laquelle, l'action, conduite par un esprit agité de toutes les manières, ne peut pas être véritablement féconde. Or, d'une part, le nouveau contexte économique et culturel ouvert par le phénomène de la mondialisation impose des défis inédits à la société et donc aussi à l'université ; d'autre part, les moyens technologiques modernes donnent à l'enseignement des instruments dont il faut se saisir comme d'une chance. De plus, l'université est partout en crise. Les universités de l'Afrique francophone notamment, si souvent confrontées ces dernières années à des difficultés diverses qui originent perturbations fréquentes et même années blanches à répétitions, ne peuvent pas faire l'économie d'un examen des causes de leurs problèmes récurrents, et d'une prospection des moyens susceptibles d'aider efficacement à leur résolution. En d'autres termes, l'université doit se pencher sur la

question de son efficacité interne, c'est-à-dire la question de savoir si elle remplit sa mission première d'enseignement de manière satisfaisante.

L'efficacité interne mesure la performance de l'université du point de vue de l'exécution de sa mission d'enseignement. On peut estimer l'action de l'institution universitaire du côté de la société dont les attentes peuvent être déçues ou comblées. On sort ainsi du cadre de l'université pour juger de la valeur de l'oeuvre qu'elle accomplit en prenant pour référence, par exemple, sa capacité à fournir la société en compétences nécessaires à la conduite des différentes activités qui la font vivre. Au contraire, l'efficacité interne est une évaluation *intra-muros* ; elle concerne la pertinence et la qualité de l'enseignement dispensé dans les facultés, écoles et instituts. En effet, les diplômes délivrés par l'université attestent de la possession, par celui qui les acquiert, d'un niveau de connaissances élevé dans un domaine précis du savoir, ou d'une formation conséquente dans un domaine de l'activité pratique. De telle sorte que l'université n'a pas rempli sa mission d'enseignement de façon satisfaisante si elle n'est pas parvenue à conférer aux étudiants les qualifications théoriques ou pratiques requises pour l'obtention de leurs diplômes. Ce qu'on pourrait appeler l'« inefficacité interne » peut donc s'exprimer dans des taux de succès particulièrement bas aux examens, ou par des diplômes dévalorisés si leurs détenteurs sont dépourvus des aptitudes qu'on est en droit d'attendre d'eux. Dans ces conditions, le taux de succès aux examens apparaît comme un indicateur majeur de l'efficacité interne.

L'Université de Ouagadougou a connu moins de crises majeures que ses soeurs de la sous-région ; elle a, jusque-là, échappé par exemple au cortège des années blanches. Il n'empêche : les convulsions plus ou moins graves dont elle a été frappée indiquent clairement l'existence de problèmes possiblement structurels qu'il faut déterminer aux fins d'aviser des mesures à mettre en oeuvre pour qu'elle puisse être efficace, performante et utile à la société. C'est à cette tâche que s'est attelée la commission « efficacité interne ». Ses travaux qui se sont déroulés en plénière et en commission ont consisté à examiner, à discuter et à amender un texte de base préparé par une commission composée de professeurs de l'Université de Ouagadougou.

Ce texte est organisé autour d'une analyse comparée des résultats aux examens à l'Université de Dakar et à l'Université de Ouagadougou de 1992 à 1996,

et du dépouillement d'enquêtes menées auprès des enseignants de l'université et des utilisateurs, l'objectif global étant :

- de cerner les difficultés qui gênent l'action de l'université ;
- de répondre aux interrogations des enseignants, des étudiants, des parents d'étudiants, des responsables politiques et de l'ensemble de la société ;
- d'éclairer l'effort d'orientation de l'action interne de l'université en dégagant des perspectives pour l'avenir.

Après un constat de la faiblesse de l'efficacité interne de l'Université de Ouagadougou, on analysera ensuite les causes d'insatisfaction avant d'esquisser les solutions possibles à même d'améliorer l'efficacité interne.

I. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ INTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Le constat qui a été fait depuis plusieurs années est que le taux de succès global après la première et la seconde session se situe entre 50 % et 52 % pour l'ensemble de l'université. Comme dans toutes les statistiques de ce genre, d'énormes disparités existent entre les filières, entre les sessions et entre les années. Ainsi, en mathématiques, en physique-chimie, en biologie, en médecine, en pharmacie et en sciences économiques, les taux de succès à la première session sont souvent inférieurs à 10 %. De la même manière, on réussit nettement moins dans les premières années que dans les années supérieures. Quand on sait que plus de 40 % des effectifs sont en première année, on s'avise de la gravité de la situation. On s'étonnera donc d'entendre les enseignants interrogés lors de l'enquête préliminaire répondre à 90 % qu'à leur avis, l'université remplit assez bien sa mission de transmission du savoir. On s'étonnera encore qu'à 49 % contre 43 %, ils estiment les taux de succès aux examens satisfaisants. On s'étonnera enfin que, dans les mêmes proportions, ils considèrent que la gestion de l'université est satisfaisante du point de vue pédagogique. N' y a-t-il pas là lieu de s'inquiéter de ce qui ressemble, de la part des enseignants, à une attention insuffisante pour les questions pédagogiques, et à un manque d'empressement à se remettre en cause ? L'université pourra-t-elle engager et réussir d'éventuelles réformes de structure si les hommes qui devront les mettre en oeuvre sont si peu disposés à examiner

sévèrement leurs habitudes et à y renoncer le cas échéant ? La « cécité » des enseignants sur ce point est d'autant plus surprenante que les mauvais résultats ne sont pas sans conséquences sur la vie de l'université en général. On notera par exemple :

- le redoublement quasi systématique en première année dans certaines disciplines ou filières ;
- la réorientation ou le transfert vers d'autres disciplines ou filières ;
- la multiplication des demandes de dérogation ;
- l'allongement excessif du temps mis, en moyenne, pour l'obtention du diplôme ;
- le développement de la fraude aux examens comme cela s'est passé de façon prononcée à la FASEG en 1994, 1995 et juin 1996 ;
- le renchérissement du coût de la formation qui pèse sur l'ensemble de la communauté nationale ;
- une démotivation des étudiants qui en viennent à croire à l'existence de quotas induisant une politique abusivement sélective.

L'idée que les examens sont excessivement sélectifs se nourrit aussi à des écueils réels dans certaines disciplines, comme la note éliminatoire. Quand un candidat, pour un ensemble de 10 à 12 matières, obtient 11,20 ou 11,89 de moyenne sur 20, et qu'il échoue pour avoir eu une certaine moyenne dans une matière donnée, ce sont des efforts qui sont découragés, et l'on comprend le désarroi des étudiants et la perplexité des parents. On comprend que, dans des disciplines comme la médecine, la note éliminatoire soit instituée pour éviter des incompétences qui seraient dangereuses pour la vie des citoyens ; toutefois, le jury étant souverain, il peut aviser des dispositions à prendre afin de ne pas pénaliser un étudiant pour une matière certes nécessaire à sa formation de base mais non fondamentale pour l'exercice de son métier. Autrement, on risque de ruiner l'effort consenti, des années durant, par l'étudiant, ses parents et la collectivité nationale.

I.1. La situation de 1992 à 1996

Pour se faire une idée précise de l'efficacité interne de l'Université de Ouagadougou, on examinera utilement les résultats aux examens de 1992 à 1996.

Seront, bien sûr, concernés les deux premiers cycles ; mais, au niveau du premier cycle, il est bon de considérer séparément les résultats des deux années, puisque, comme cela a déjà été noté, la faiblesse singulière des résultats de première année mérite une attention particulière.

I.1.1. Premières années des facultés

Les résultats des examens au niveau des premières années appellent les remarques suivantes :

- les taux de succès sont bons à la FLASHS (Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales) : 45,5 % à 62,05 % ;
- ils sont médiocres à la FDSP (Faculté de droit et de science politique) : 25% à 40 % et à la FSS (Faculté des sciences de la santé) : 25 % à 34 % ;
- ils sont franchement mauvais à la FAST (Faculté des sciences et techniques) : 13 à 23 %.

I.1.2. Deuxièmes années des facultés

Les taux de succès au niveau des deuxièmes années des facultés vont de 45,71 % à 65,65 % en droit, de 56,73 % à 66,95 % en lettres, de 84,84 % à 100 % en médecine, ou de 34 % à 43,62 % en MP/PC (mathématique - physique/physique-chimie). On constate une nette amélioration par rapport aux premières années. On notera toutefois des résultats assez irréguliers à la FASEG (53,47 % en 1993, 45,42% en 1994, 16,13 % en 1995 et 23,29 % en 1996). De telles irrégularités qui laissent perplexes doivent faire l'objet d'une réflexion de la part des enseignants.

I.1.3. Résultats des seconds cycles

Les taux de succès sont très bons dans l'ensemble puisqu'ils varient entre 58 % et 100 %, sauf en sciences exactes où ils n'ont pas atteint 50 % en 1995 et en 1996. Là encore, il y a cependant un cas particulier : les résultats sont assez incompréhensibles en droit : 19 % en 1993, 31,45 % en 1994, 47,95 % en 1995 et 13,49 % en 1996.

I.2. Comparaison avec les résultats de l'université de Dakar

On constate, en comparant les résultats des premières années de l'Université de Ouagadougou avec ceux de leurs homologues de l'université de Dakar que :

1) les taux de succès de Ouagadougou sont meilleurs en :

- Droit : 33,81 % contre 8,73 % en 1993 et 40,22 % contre 7,94 % en 1995 ;
- Sciences économiques : 42,90 % contre 20,45 % en 1993 ; 21,95 % contre 21,75 % en 1995 et 32,45 % contre 24,05 % en 1996 ;
- Lettres et sciences humaines : 46,49 % contre 26,07 % en 1995 et 45,5 % contre 30,64 % en 1996 ;

2) ces taux sont moins bons en :

- Médecine : 36,41 % contre 44,04 % en 1995 et 25,12 % contre 59,94 % en 1996 ;
- Pharmacie : 30,40 % contre 51,19 % en 1995 et 33,94 % contre 29,78 % en 1996 ;
- Sciences (MP + PC) : 15,12 % contre 17,2 % en 1993, 17,05 % contre 23,18 % en 1995 et 13,15 % contre 27,25 % en 1996.

Globalement, les résultats sont meilleurs à l'Université de Ouagadougou. Mais cela est dû au fait que l'on a tenu compte des résultats de l'IUT (Institut universitaire de technologie) et de l'ESI (Ecole supérieure d'informatique) qui n'étaient pas encore à Bobo-Dioulasso et qui n'ont pas de correspondants à Dakar.

Au niveau des deuxièmes années, les résultats sont sensiblement les mêmes dans les deux universités, si l'on excepte le cas déjà relevé de la FASEG. De la même manière, n'étaient les résultats intrigants de la FDSP, les résultats de l'Université de Ouagadougou seraient supérieurs à ceux de l'université de Dakar.

I.3. Conclusion

La comparaison ci-dessus exposée ne doit pas faire illusion. Si elle nous oblige à relativiser notre jugement, elle ne nous autorise pas à nous satisfaire de résultats qui, comme cela est notoirement le cas dans les sciences exactes, sont incontestablement insuffisants. Comparaison, encore une fois, n'est pas raison. D'autre part, il faut tenir compte du fait que l'Université de Dakar a connu des perturbations de plus grave conséquence que l'Université de Ouagadougou. Enfin, il ne faut pas perdre de vue le fait déjà indiqué que les chiffres cachent d'énormes disparités. Il y a donc lieu de réfléchir sur ce qui fait que l'efficacité interne de l'Université de Ouagadougou est relativement insatisfaisante et sur les moyens de son amélioration.

II. ANALYSE DES CAUSES D'INSATISFACTION

Les facteurs qui rendent compte du nombre relativement élevé des échecs ressortissent à la fois aux conditions humaines, matérielles et institutionnelles dans lesquelles l'université doit assurer sa mission d'enseignement.

II.1. Les conditions humaines

Évoquer les difficultés relatives à la dimension humaine du travail de l'université, c'est parler d'abord, et évidemment, de problèmes qui touchent l'attitude et la situation des enseignants mais aussi ce que vivent les étudiants et leur état d'esprit.

II.1.1. Les enseignants

En ce qui concerne le personnel d'encadrement, on peut noter trois types de difficultés : celles qui sont liées à leur insuffisance numérique, celles dont l'origine se trouve dans leur statut social et dans leur situation matérielle, et celles qui viennent de la manière dont ils exécutent leurs tâches d'encadrement.

Insuffisance numérique des enseignants

Compte tenu de l'augmentation constante des effectifs, le nombre des enseignants nécessaires à un encadrement efficace dépasse, et cela de manière croissante, le nombre d'enseignants effectivement disponibles. Prenons l'exemple des TD et des TP. Ce sont des moments pédagogiques très importants. En effet, c'est lors de ces exercices que les étudiants « se font la main » en convertissant les concepts théoriques en actions pratiques qu'ils conçoivent et réalisent sous la direction d'un encadreur. Celui-ci contrôle leurs travaux, les aide, mesure leur compréhension et procède aux réajustements nécessaires. C'est donc à un suivi de proximité qu'il doit procéder, et le mieux est qu'il puisse faire bénéficier l'étudiant d'un suivi personnalisé : les faiblesses personnelles de ce dernier seraient décelées par l'encadreur qui s'attacherait, à force d'exercices adroitement élaborés et d'indications précises, de les faire comprendre par l'étudiant qui pourra ainsi les surmonter. On saisit facilement que de telles séances ne peuvent pas être efficaces avec des effectifs imposants. Il est raisonnable de penser qu'au-delà de vingt-cinq à trente étudiants, une séance de TD ne peut pas atteindre les objectifs pédagogiques qui sont traditionnellement les siens. Autre exemple, les sorties sur le terrain. Nous avons affaire ici à une activité qui pose un problème de même nature que les séances de TD et TP. En effet, il s'agit de moments pédagogiques dans lesquels l'étudiant élabore, par lui-même, un objet scientifique. Il se passe ici quelque chose qui diffère notablement de ce qui a lieu entre les quatre murs d'une salle de classe. L'étudiant se rend compte par lui-même de ce qui se passe sur le terrain ; il se place dans une mesure ou dans une autre sous le régime de l'autonomie en ce sens qu'il ne dépend plus totalement de l'enseignant. Ce contact avec le terrain et les réalités de la recherche doit être dirigé par l'encadreur avec délicatesse : l'étudiant doit avoir l'occasion de prendre des initiatives, de se heurter au terrain pour en éprouver les difficultés et, dans le même temps, il doit être guidé vers les vraies difficultés, les solutions classiques, la manière heureuse de prendre des initiatives, etc. Ici encore, le travail ne peut pas être fait de manière satisfaisante si les effectifs sont trop importants. Que ce soit donc pour les TD, les TP ou que ce soit pour les sorties sur le terrain, quand le nombre d'étudiants à encadrer est élevé, le travail de l'enseignant est harassant et cependant peu performant. Si l'on ajoute à cela qu'il doit préparer ses cours et les assurer, diriger des travaux de mémoire, effectuer diverses tâches

administratives comme assister aux réunions, s'occuper de ses recherches, on se demande vraiment comment il peut être efficace. Et l'on se dit que pour qu'il puisse s'en sortir convenablement, il lui faut avoir une quantité d'énergie au-delà de ce à quoi un homme peut rêver, et surtout il lui faut bénéficier d'une journée d'une durée de plus de vingt-quatre heures !

Situation matérielle des enseignants

Pour ne rien arranger, la situation matérielle et sociale des enseignants auxquels on demande tant est sujette à une évidente dégradation continue. Ainsi, alors qu'au moment de la création de l'université, la situation financière des enseignants du supérieur faisait plutôt envie, elle connaît aujourd'hui une sérieuse érosion à tel point que l'université n'est plus en mesure de retenir les enseignants surtout dans les domaines où elle est en concurrence avec le secteur privé, les organismes financiers ou sous-régionaux, l'industrie ou les organisations internationales. En effet, depuis lors, le salaire et les avantages liés ou non à la rémunération ont stagné pendant que l'inflation et la dévaluation produisaient des effets pervers, réduisant considérablement le niveau de vie des enseignants. Aussi sont-ils nombreux à recourir à des expédients comme les cours particuliers, les heures supplémentaires, les consultations, les réunions à perdiems, etc. Ils ne peuvent donc pas être entièrement disponibles pour leurs missions d'enseignement et de recherche.

Tout aussi préoccupante est l'impossibilité pour les enseignants :

- d'acquérir à titre personnel des ouvrages d'enseignement, des publications récentes dans leurs spécialités, outils indispensables pour la recherche et le renouvellement des contenus des cours ;

- de bénéficier, individuellement, des avantages des NTIC, par exemple par la possession de micro-ordinateurs ; cela constitue aujourd'hui un handicap manifeste pour le travail intellectuel ;

- de s'abonner à des revues leur permettant de suivre l'actualité de la recherche dans leurs spécialités ;

- de supporter les frais d'un séjour d'un mois à l'extérieur, notamment dans les pays où se réalisent les progrès majeurs dans telle ou telle discipline.

Ce sont là, incontestablement, des entraves sérieuses à leurs progrès pédagogiques et scientifiques et, partant, à leur mission de transmission du savoir.

Aussi comprend-on qu'ils soient 74 % à estimer qu'il s'agit là d'une des causes des contre-performances de l'université.

Or, pendant que se dégradait ainsi les conditions de vie et de travail des enseignants, se développait l'affairisme dans les autres secteurs d'activités permettant aux intéressés d'avoir un standing de vie sans commune mesure avec la rémunération attachée à la fonction. Cela, bien sûr, entraîne une dévalorisation de la fonction enseignante. L'enseignant ne jouit plus du prestige social dont il pouvait bénéficier il y a quelques années. Cela est un facteur de démotivation qui n'est certainement pas sans conséquence sur leur rendement. D'autre part, comme la considération que la société peut porter à l'enseignant diminue, dans la même proportion diminuent aussi l'admiration et le respect dont il peut être l'objet de la part de l'étudiant éduqué à avoir d'autres standards de vie que le dévouement au service du pays, le savoir et la compétence professionnelle. Or, sans un minimum de considération, la relation pédagogique est telle qu'elle peut difficilement être féconde. Si l'enseignant n'est plus une référence pour la société, il ne le sera pas pleinement pour l'étudiant qui ne l'écouterait, de ce fait, que d'une oreille distraite. Dans la recherche de l'efficacité et de la performance, il s'agit là d'une circonstance qu'on ne devrait pas négliger. La médiocrité des conditions d'existence de l'enseignant a, on le soupçonne, des conséquences sur sa situation professionnelle. Du reste, cela a déjà été expressément noté. Il faut cependant insister encore : la promotion scientifique de l'enseignant-chercheur n'est qu'une vue de l'esprit tant que celui-ci ne peut pas bénéficier de séjours prolongés en France, en Angleterre, au Canada, aux États Unis... qui sont de grands pays de la recherche où l'universitaire burkinabè peut se mettre à jour, engager ou poursuivre des travaux dans des conditions idoines. Les bibliothèques, les laboratoires appropriés à leurs recherches sont, dans beaucoup de disciplines, inexistantes ou insuffisamment équipés. Par exemple, en physique, aucune thèse d'État ne peut être engagée et achevée à l'Université de Ouagadougou à moins qu'il ne s'agisse de physique théorique. Pour un jeune physicien, ne pas pouvoir effectuer des séjours de 3 à 6 mois dans les pays précités (ou d'autres de développement comparable selon la spécialité), c'est être condamné à végéter. Il faut signaler encore que, du fait de la jeunesse de notre université, le chercheur ne peut pas toujours trouver sur place une équipe ou même quelqu'un capable de comprendre ses travaux, encore moins de l'aider à avancer dans ses recherches ; il est parfois seul dans sa spécialité. Par exemple, un logicien, quel que

soit son centre d'intérêt (théorie des modèles, théorie de la démonstration, calculabilité, langages formels) ne peut pas se maintenir à un niveau universitaire conséquent s'il ne parvient pas à intégrer une équipe de recherche qu'il ne peut pas trouver sur place à l'Université de Ouagadougou : il sera seul. Or, ce sont des travaux qu'on ne peut pas du tout mener en solitaire.

La manière dont les enseignants exécutent leurs tâches d'encadrement

Peut-être comme conséquence de leurs difficultés matérielles et professionnelles et de leur dévalorisation sur le plan social, les enseignants ne mettent pas toujours dans l'exécution de leurs tâches d'enseignement tout le soin désirable et indispensable pour une université qui veut être efficace et performante. Par exemple, on regrettera le manque notoire d'esprit d'équipe et l'absence d'animation pédagogique nuisibles aussi bien à la promotion scientifique et pédagogique des enseignants eux-mêmes (les plus jeunes notamment) qu'à l'efficacité de l'enseignement. En effet, quelles peuvent être la portée et l'efficacité d'un enseignement dispensé par quelqu'un que n'instruit pas l'expérience d'autres enseignants réfléchissant, dans un cadre précis, sur ce qu'ils font, les conditions changeantes dans lesquelles ils travaillent, les difficultés et les solutions possibles ? Or, ce souci que l'on peut considérer comme naturel de la concertation pédagogique, combien d'enseignants l'ont eu ? Et quand bien même ils l'auraient eu, quelles actions concrètes ont-ils engagé pour faire naître et exister un cadre de concertation ? Dans le même ordre d'idées, devant des résultats propres à susciter des interrogations, combien de fois les enseignants d'une promotion, d'une filière, d'un département ou d'une faculté ont-ils pris le parti d'analyser ces résultats, de se les expliquer et de prendre des mesures appropriées ? Nous avons vu (cf. 2.1.2.), qu'à la FASEG, une telle réflexion aurait dû avoir lieu ; nous avons vu aussi (cf 2.2.) qu'à la FDSP, on aurait dû procéder à une telle analyse. Pourquoi, jusqu'à plus ample informé, ce travail n'a-t-il pas été fait ? Ne peut-on pas voir là quelque chose qui ressemble à un souci peu marqué pour les questions pédagogiques ? Ce devait, en principe, aller de soi : face aux échecs massifs et répétitifs de leurs étudiants à des examens organisés et contrôlés de bout en bout par eux-mêmes (propositions de sujets, corrections, délibérations, proclamation des résultats), les enseignants devaient, comme par réflexe, se retrouver pour analyser les résultats et rechercher les causes réelles de ces échecs. Qu'ils ne l'aient pas fait est pour le moins consternant. Une piste de réflexion pour rendre compte de ce fait serait que les

enseignants accordent, dans leur esprit, plus de valeur à la recherche qu'à l'enseignement. N'ont-ils pas tendance (une tendance accentuée par le fait que leur évaluation est faite en fonction de leur activité de recherche) à considérer que le meilleur de leur effort de réflexion doit être réservé à la recherche par laquelle ils touchent à la pointe du savoir, alors que l'enseignement, apparenté (en tous cas au premier cycle) à une activité de vulgarisation, ne doit requérir que des discussions concernant la disponibilité (en termes de capacités d'accueil et de temps) de salles et les emplois du temps ? Dans un tel état d'esprit, et compte tenu des effectifs qui sont parfois considérables et des délais en général brefs pour les corrections, on peut se demander, avec angoisse, si les jours un peu faibles, il ne s'en trouve pas pour s'abandonner à des corrections expéditives ?

Ce désintérêt des enseignants pour les questions pédagogiques se constate encore dans le manque d'application pour la surveillance des examens, le peu de diligence dans la remise des épreuves à l'administration, les absences aux délibérations, etc. D'ailleurs, la faiblesse de la participation des enseignants à l'enquête menée dans le cadre de ce travail n'est-il pas l'indice d'un intérêt modeste pour une réflexion qui ne touche pas la recherche ?

II.1.2. Les étudiants

Quand on leur a demandé d'expliquer les faibles taux de succès aux examens de l'université, les enseignants situent les causes du côté des étudiants. Ainsi, 79 % des enseignants expliquent les échecs des étudiants par la précarité de leur situation matérielle, 71 % par leur manque de motivation, 51 % par des raisons diverses comme la mauvaise orientation des bacheliers, la mauvaise maîtrise des programmes ou la perspective du chômage à la sortie de l'université. Quoi que l'on pense de la forme générale de cette explication des enseignants qui ont bien soin de ne pas se mettre en cause, on reconnaîtra que les raisons invoquées peuvent effectivement influencer négativement sur la qualité de leur formation. On reconnaîtra aussi que ce ne sont pas des explications qui sont dénuées de pertinence. En effet, les conditions dont les étudiants bénéficient pour vivre et pour travailler retentissent nécessairement sur leur capacité d'attention et d'assimilation des enseignements. Et il n'y a pas de doute que les étudiants, dans leur grande majorité, rencontrent des difficultés énormes. La plupart d'entre eux ne disposent pas même du minimum

indispensable, à savoir de quoi se nourrir et se soigner. Dans ces conditions, le déplacement, problème si important, apparaît nécessairement comme secondaire. Quant à l'achat de livres et autres matériels pédagogiques, c'est un projet qui n'effleure même pas l'esprit des étudiants. Dans un pays comme le nôtre où le revenu annuel moyen par habitant est extrêmement bas, les familles sont en général dans l'incapacité de prendre en charge l'éducation de l'enfant du CP1 à la maîtrise voire au troisième cycle. Dans ces conditions, une aide de la part de l'État est une nécessité non seulement pour que notre université soit performante, mais même tout simplement pour la viabilité de notre système d'enseignement supérieur. Or, si le niveau du développement du pays ne lui permet pas de donner la bourse à chaque bachelier, on ne voit pas non plus comment il pourrait se faire si la formation des hommes n'est pas faite. Peut-être, faut-il prendre au sérieux l'idée que la richesse du Burkina Faso, ce sont d'abord ses femmes et ses hommes, et qu'il ne pourra se développer qu'en les valorisant.

Dans certaines disciplines (notamment les "sciences dures"), l'importance considérable des échecs semble devoir être expliquée en partie au moins par la rupture entre le secondaire et le supérieur. Si les programmes changent du tout au tout, le secondaire n'introduit pas au supérieur, et les connaissances et aptitudes acquises au lycée sont sans efficacité à l'université qui apparaît comme un monde complètement nouveau. Or éduquer, cela doit consister à amener l'apprenant à s'appuyer sur ce qu'il a déjà acquis pour assimiler des connaissances nouvelles. Si, maintenant, ce qu'il a acquis ne lui permet pas de comprendre l'objet nouveau à assimiler, l'éducation devient non pas un progrès pas à pas mais un saut impossible pour l'intelligence ordinaire. Une telle situation provoque en effet ce que les enseignants appellent "la mauvaise maîtrise des programmes" qui, à son tour, provoque des échecs dont on ne peut pas dire qu'ils sont inévitables ni qu'ils témoignent de l'inaptitude des bacheliers pour des études supérieures.

Le manque de motivation des étudiants ne peut pas être une explication terminale. En effet, une telle explication suscite aussitôt la question suivante : qu'est-ce qui peut bien rendre compte de cette démotivation ? Les enseignants ont indiqué une raison possible : l'absence de perspective d'emploi après la formation. Si cette explication est raisonnable, il faut cependant faire attention : dans certaines formations où les perspectives d'emploi sont très faibles, le taux de succès est pourtant appréciable : à contrario, dans d'autres formations où le chômage post-

universitaire est quasi inexistant, c'est le taux d'échec qui est appréciable. En tout état de cause, il faut en prendre son parti : les temps ont changé ; l'Etat et les structures existantes du privé sont incapables d'absorber une population toujours plus nombreuse de diplômés. Dans ces conditions, si les étudiants conservent l'état d'esprit de futurs employés, si dans leurs têtes, ils n'ont nul autre destin que d'être embauchés par quelqu'un, les perspectives du marché de l'emploi sont en effet déprimantes.

II.2. Les conditions matérielles

L'importance considérable des effectifs ne pose pas seulement des problèmes du point de vue des capacités du personnel enseignant à faire face aux tâches accrues d'encadrement, elle pose aussi la question des capacités d'accueil de l'université en termes d'infrastructures adéquates et suffisantes. 79 % des enseignants dénoncent l'insuffisance des équipements, et 77 % le manque de ressources financières.

Il est effectif que bon nombre de salles de cours sont aujourd'hui dépassées. Construites pour recevoir un nombre réduit d'étudiants, elles sont appelées aujourd'hui à en accueillir le double, le triple... Ce type de problèmes se pose notablement à la FASEG. À certains cours, le public est serré à l'intérieur de la salle au-delà du raisonnable, et les moins « chanceux » doivent prendre le cours depuis l'extérieur, dans les couloirs ou accoudés aux fenêtres. Cette exigüité des salles de cours, en plus du problème de la qualité de l'écoute, en pose un autre : la sûreté des examens. En effet, les examens se déroulent évidemment dans les mêmes salles où les étudiants doivent donc composer serrés. Ne peut-on pas considérer que de telles conditions d'examen constituent, littéralement, des incitations à la fraude ? En effet, la proximité rend difficile la surveillance et favorise la tricherie.

La question des salles ne se rapporte pas seulement aux cours ; elle concerne, aussi bien, avant les cours, la possibilité pour les enseignants de préparer leurs enseignements, et, après les cours, la possibilité pour eux de recevoir les étudiants. Sans bureaux, les enseignants ne peuvent pas remplir correctement leurs tâches.

Il y a aussi le problème de l'équipement des salles pour les TD ou les TP Il est évident que, dans certaines disciplines, ces exercices n'ont de sens que s'il y a un minimum de matériel d'expérimentation. Or, de ce point de vue, il y a des défaillances notables qui gênent le travail de formation et diminuent l'efficacité interne de l'université.

Il se pose encore le problème des véhicules pour les sorties sur le terrain. Compte tenu de l'importance de ces sorties, les tractations pénibles, les reports pour cause de véhicule non disponible doivent être évités : ils perturbent souvent les programmes des sorties et affectent de ce fait leur rentabilité pédagogique.

Enfin, compte tenu du fait que la dévaluation du franc CFA est venue, entre autres, mettre les livres hors de portée de la bourse des enseignants et des étudiants, l'état général actuel des bibliothèques de départements, de facultés et de la bibliothèque centrale limite leur possibilité de contribuer efficacement à l'amélioration sensible de l'efficacité interne. Un seul exemple : l'état des usuels (encyclopédies) à la bibliothèque centrale est si déplorable et leur rangement un travail si délaissé qu'ils sont pratiquement inutilisables.

II.3. Les conditions institutionnelles

Pour que l'université puisse remplir efficacement ses missions, un certain ordre institutionnel est mis en place afin de réunir les moyens humains et matériels susceptibles de permettre aux enseignants et aux étudiants de donner le meilleur d'eux-mêmes. Il répond à la dénomination générale d'administration. L'université se compose d'établissements d'enseignement et de recherche, et de structures d'appui comme les bibliothèques, la Direction des presses universitaires (DPU), la Direction de la maintenance, la maison des Hôtes, etc. Chaque établissement d'enseignement et de recherche, outre les institutions de recherche, est divisé en départements ayant chacun à sa tête un enseignant-coordonnateur élu : le chef de département, chargé de l'animation et des rapports avec la hiérarchie. L'établissement lui-même est dirigé par une équipe composée d'un doyen, chef d'établissement, d'un vice-doyen chargé des Affaires académiques et d'un vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation. Cet ensemble est coiffé par une administration centrale ayant à sa tête un recteur d'université. Il s'agit donc d'une véritable administration de proximité

possédant tous les rouages susceptibles de la rendre efficace. Or 56 % des enseignants affirment que sa gestion n'est pas efficace. Ils se plaignent des lourdeurs administratives, du manque d'autonomie des facultés, du mode de désignation du recteur et de ce qu'ils semblent considérer comme un fonctionnement anormalement politique.

Concernant le dernier point, il est clair que tout pouvoir aimerait bien arriver à contrôler politiquement l'université. D'abord parce que le soutien des élites ou leur neutralité bienveillante est quelque chose qui, politiquement, est « toujours bon à prendre ». Ensuite, parce que l'université est traditionnellement un foyer de contestation, souvent le fer de lance de ce que tout pouvoir considère comme de la subversion. Enfin, on peut toujours se dire que celui qui « tient » l'université prend une assurance politique pour l'avenir puisque les étudiants d'aujourd'hui sont les cadres de demain. Il est donc raisonnable de penser que tous les régimes ont développé des stratégies diverses pour prendre pied politiquement à l'université. Toutes les forces politiques sont intéressées au contrôle de l'université. Qu'il s'agisse du pouvoir, des partis politiques légalement reconnus ou des forces politiques plus diffuses, toutes se battent dans le sens d'obtenir ou d'accroître leur poids sur le campus en essayant de contrôler les organisations d'étudiants, d'enseignants, du personnel administratif, technique, ouvrier ou l'administration en particulier les décanats où les membres sont élus. Il est important d'insister sur la nécessité de ne pas mettre au-devant l'appartenance politique sur le campus et de faire prévaloir l'objectivité, la hauteur de vue, la concertation en matière pédagogique et de recherche, le souci de faire réussir la jeunesse, etc.

Pour ce qui est des « lourdeurs administratives », on conviendra que les meilleures dispositions institutionnelles, si elles sont servies par une administration procédurière, peuvent être sources de blocage et de contre-performances. Il semble aussi net que l'institution universitaire a des spécificités que l'administration universitaire doit prendre en considération. Faute de quoi, enseignants et étudiants ne manqueront pas de penser, très vite, qu'ils ont affaire à un système kafkaïen qui les empêche de travailler avec célérité et de manière efficace.

La question de l'autonomie pédagogique et administrative peut paraître étonnante. Les établissements ont bel et bien une autonomie pédagogique et administrative qu'ils exercent, bien sûr, dans le respect des textes en vigueur. Peut-être les décanats ne prennent-ils pas suffisamment d'initiatives, ce qui peut donner

l'impression qu'ils attendent des instructions du rectorat. Peut-être ne sont-ils pas assez présents, ce qui laisserait souvent les enseignants directement face au rectorat ou à eux-mêmes. Par exemple, quelles sont les attributions du vice-doyen chargé des Affaires académiques ? Est-ce seulement la charge de viser les fiches financières et d'organiser les examens ? N'a-t-il pas à assurer l'animation pédagogique de l'établissement ? Or, quelles initiatives sont prises dans cette perspective ? On a noté plus haut (3.1.1) combien le manque d'initiatives est, sur ce point, hautement regrettable.

Le mode de désignation du recteur est ressenti comme un problème probablement parce qu'il y a une crise de confiance entre les citoyens que sont les enseignants et le pouvoir politique. Il est loisible de penser que le pouvoir est soupçonné de se donner le moyen, par le biais de la désignation et de la révocation du recteur, d'avoir barre sur l'université. Cela crée donc au moins un problème psychologique susceptible d'instaurer un malaise inutile. Du reste, l'intellectuel doit être un être formidablement libre. Et le seul fait de la nomination administrative du recteur apparaît nécessairement à l'universitaire comme un fait attentatoire à sa liberté. En tout état de cause, le fait que le problème soit posé de manière récurrente signifie que ce n'est probablement pas une question artificielle, et qu'elle est susceptible de gêner dans une certaine mesure l'effort de l'université pour être efficace et performante.

Cependant, la lucidité commande de considérer que l'Etat, s'il est mis complètement à l'écart dans la nomination du recteur, risque soit de nommer un administrateur plus puissant que le recteur notamment du point de vue financier, soit d'abandonner l'université à elle-même et de ne plus être soucieux de ses besoins et de ses nécessités. Il s'agit donc là d'une question pour le moins complexe qui doit être examinée sans *a priori* et sans préventions.

Certaines remarques des enseignants (par exemple sur le manque supposé d'autonomie des facultés) incitent à penser qu'il y a probablement un déficit dans l'information et donc dans la communication entre l'administration et le personnel. Les enseignants (pour ne rien dire des étudiants) connaissent-ils vraiment l'administration universitaire en termes non seulement de services mais de démarches auxquelles il faudrait se conformer ? Un enseignant qui entre à l'université est-il renseigné sur le fonctionnement administratif de l'institution autrement que, de façon parcellaire, à chaque fois qu'il a besoin d'un service

déterminé ? Dans ces conditions, certaines formalités administratives peuvent être des démarches auxquelles il ne s'attendait pas. Et ainsi, il aura tendance à en être heurté psychologiquement.

II.4. Conclusion

Les points de blocage qui entravent l'action de l'université sont certes pour certains de nature matérielle ; mais d'autres tiennent aux hommes qui sont impliqués dans l'œuvre de l'université. Ce ne sont pas les difficultés les plus faciles à résoudre ni celles qui sont à négliger. En effet, ce sont des habitudes, des manières de penser et de faire qui sont devenues pour les individus et pour les groupes « une seconde nature » synonyme de sclérose, de refus obstiné du changement. Or, l'université est prise dans un environnement changeant et qui est en train de subir une mutation dont l'histoire ne peut donner que de très rares exemples. De la capacité des hommes à s'adapter au nouveau contexte qui est en train de se mettre en place dépendra la résolution des problèmes que nous venons d'inventorier. Ce qui signifie que c'est de la volonté des hommes que dépendent l'avenir de l'université, son efficacité et son caractère performant.

III. ESQUISSES DE SOLUTIONS

Il semble que pour que l'efficacité interne de l'université s'améliore sensiblement, il est indispensable qu'un certain nombre de mesures soient mises en œuvre. Celles-ci concernent aussi bien les enseignants, les étudiants, l'Etat que l'institution universitaire elle-même.

III.1. Du côté des enseignants

Le critère de l'efficacité interne, c'est le taux de succès aux examens. Cela implique bien entendu que ne baisse pas le niveau de l'enseignement et des examens. L'amélioration de l'efficacité interne suppose donc que, un certain niveau jugé acceptable étant maintenu, un nombre conséquent d'étudiants réussissent aux examens, donc accèdent au niveau de formation prétendu dans le diplôme obtenu.

Compte tenu des effets sur l'encadrement qu'entraîne l'augmentation du nombre des étudiants dans des proportions considérables, il est nécessaire que des enseignants en nombre conséquent soient recrutés. C'est une proposition qui recueille les suffrages de 87 % des enseignants.

En ce qui concerne leurs conditions matérielles, une attention doit être accordée : au relèvement de la grille indiciaire (cf. propositions tableaux 1, 2, 3 et 4), au relèvement de la prime de recherche, à la revalorisation du taux horaire pour les vacataires et pour les heures supplémentaires, à l'indemnité forfaitaire pour les voyages d'étude, et à l'année sabbatique qui pourrait être accordée en plusieurs tranches. On pourrait aussi étudier la possibilité d'abonnements à des revues spécialisées dans des conditions qui ne seraient pas pour eux des suicides financiers.

TABLEAU 1

BARÈME DE SOLDES DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU EN 1998

Grade	Echelon	Indice	Traitement annuel brut	Traitement mensuel brut
Maîtres-assistants	01	820	1 748 240	145 687
	11	1 635	3 485 820	290 485
Maîtres de conférences	01	1 320	2 814 240	234 520
	06	1 755	3 741 660	311 805
Professeurs	01	1 570	3 347 240	278 937
	06	2 005	4 274 660	356 222

N.B. : 1 - Ne figurent dans ce tableau que l'échelon initial et l'échelon final de chaque corps.

2 - Pour obtenir la rémunération nette mensuelle il faut :

- a) retirer du traitement mensuel brut 8 % pour la CARFO
- b) ajouter au résultat de 2 a) 10 % du traitement mensuel brut. Ces 10 % représentent l'indemnité de résidence.

TABLEAU 2 :
BARÈME DE SOLDE PROPOSÉ POUR LES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ
(Cat. : P-échelle 1 ; point indiciaire = 2 132)

Echelon	Indice	Traitement brut annuel	Traitement brut mensuel	Retenue CARFO (8 %)	Traitement net mensuel	Indemnité de résidence 10 %	Rémunération nette mensuelle
01	2950	6289400	524117	41929	482189	52412	534284
02	3020	6438640	536553	42924	493629	53655	547284
03	3080	6566560	547213	43777	503436	54721	558157
04	3200	6822400	568533	45483	523050	56853	579903
05	3260	6950320	579193	46335	532858	57919	590777
06	3385	7216820	601402	48112	553290	60140	613430

TABLEAU 3 :
BARÈME DE SOLDE PROPOSÉ POUR LES MAITRES DE CONFÉRENCES D'UNIVERSITÉ
(Cat. : P-Echelle 2 ; point indiciaire = 2 132)

Echelon	Indice	Traitement brut annuel	Traitement brut mensuel	Retenue CARFO (8 %)	Traitement net mensuel	Indemnité de résidence 10 %	Rémunération nette mensuelle
01	2700	5716400	473700	38376	441324	47970	489294
02	2755	5873660	489472	39158	450314	48947	499261
03	2825	6022900	501908	40153	461755	50191	511946
04	2950	6289400	524117	41929	482188	52412	534600
05	3015	6427980	535665	42853	492812	53566	546378
06	3135	6683820	556985	44559	512426	55698	568125

TABLEAU 4 :

**BARÈME DE SOLDE PROPOSÉ POUR LES MAÎTRES ASSISTANTS D'UNIVERSITÉ
(Cat. : P-Echelle 3 ; point indiciaire = 2 132)**

Echelon	Indice	Traitement brut annuel	Traitement brut mensuel	Retenue CARFO (8 %)	Traitement net mensuel	Indemnité de résidence 10 %	Rémunération nette mensuelle
01	2200	4690400	390867	31269	359598	39087	398684
02	2260	4818320	401527	32122	369405	40153	409558
03	2320	4946240	412187	32975	379212	41219	420431
04	2380	5074160	422847	33828	389019	42285	431304
05	2510	5351320	445943	35675	410268	44594	454862
06	2570	5479240	456603	36526	420075	45660	465735
07	2630	5607160	467263	37381	429882	46726	476608
08	2755	5873660	489472	39158	450314	48947	499261
09	2825	6022900	501908	40153	461755	50191	511946
10	2885	6150820	512568	41005	471563	51257	522820
11	3015	6427980	535665	42853	492812	53566	546378

Dans le sens de la révalorisation de la fonction enseignante, on pourrait mettre à profit la journée mondiale de l'enseignant, pour décerner des distinctions honorifiques spécifiques, à l'enseignement, sur le campus, par les plus hautes autorités politiques. Ne pourrait-on pas élever, dans toutes les villes du Burkina, des monuments à la gloire de l'enseignant méritant en s'inspirant de ces mots de V. HUGO : « Avez-vous jamais songé à ce que c'est que l'homme qui enseigne (...) ? Vous entrez chez un charron, il fabrique des roues et des timons ; vous dites : c'est un homme utile ; vous entrez chez un tisserand, il fabrique de la toile ; vous dites : c'est un homme précieux ; vous entrez chez un forgeron, il fabrique des pioches, des marteaux, des socs de charques ; vous dites : c'est un homme nécessaire ; ces

hommes, ces bons travailleurs, vous les saluez. Vous entrez chez un maître d'école, saluez plus bas ; savez-vous ce qu'il fait ? il fabrique des esprits. Il est le charron, le tisserand et le forgeron de cette œuvre dans laquelle il aide Dieu : l'avenir. »

Les enseignants eux-mêmes devraient montrer plus d'application dans l'exécution de leurs tâches. Cela s'appelle « conscience professionnelle ». Il ne faut pas sacrifier à la recherche les soins que l'on doit mettre dans l'accomplissement des devoirs afférant à l'enseignement : préparer et délivrer les cours, préparer et faire les TD et les TP, élaborer les épreuves des examens, les corriger en classe, surveiller les examens, corriger les copies dans des délais raisonnables, encadrer les étudiants de maîtrise et/ou de 3^e cycle. Tout cela doit être fait consciencieusement. Par exemple, on ne se contentera pas de donner les cours ; on vérifiera en plus l'efficacité de l'enseignement : les étudiants comprennent-ils ? S'ils ne comprennent pas, n'y a-t-il pas lieu de revoir la manière d'enseigner, le niveau du discours, le rythme du cours ... ? Dans cette perspective, on pourrait prendre en compte les critères et suggestions formulées de façon anonyme par les étudiants avec lesquels il faudrait instaurer un dialogue pédagogique. La prise au sérieux des questions pédagogiques est une condition *sine qua non* de l'amélioration de l'efficacité interne. Les enseignants devront prendre l'habitude des échanges pédagogiques, avoir un esprit critique par rapport à leurs propres méthodes d'enseignement et se cultiver en matière de pédagogie universitaire. L'utilisation de cours photocopiés serait propre à rendre les enseignements plus performants ; la rédaction d'ouvrages à but pédagogique manifesterait l'intérêt de l'enseignant pour ces questions.

Les enseignants de rang A doivent se sentir responsables de la manière dont les jeunes enseignants abordent leur métier. Sans instaurer le mandarinat qui conduit à la reproduction sans génie de méthodes peut-être vieilles et au blocage des esprits attachés, par tradition, à des manières définies de faire, on conviendra que les enseignants qui ont le plus d'expérience doivent guider les premiers pas des autres dans leur carrière.

III.2. Du côté des étudiants

L'efficacité interne ne sera pas améliorée tant que les étudiants ne seront pas responsabilisés sur la nécessité d'être assidus aux cours. Il est bon qu'ils soient

informés, au début de l'année, sur la nature du travail universitaire, ses méthodes et ses exigences.

Il serait souhaitable qu'ils évitent autant que faire se peut les méthodes de lutte qui perturbent les cours (grèves, sit-in ...)

Bien entendu, leurs conditions matérielles requièrent la plus grande attention. On devra continuer la réflexion sur des conditions pertinentes d'obtention de la bourse. N'est-il pas possible à côté du FONER, de développer des « petits boulots » en faveur des non-boursiers ?

III.3. Du côté de l'État

Compte tenu du fait que l'éducation supérieure est essentielle au développement, en ce sens que le pays, autrement, ne cesserait pas de dépendre de l'expertise étrangère, l'éducation peut incontestablement être considérée comme un domaine de souveraineté. Et comme telle, elle doit bénéficier de l'attention particulière de l'Etat. Celui-ci doit consentir ce qu'il faut comme effort financier et politique pour revaloriser la fonction enseignante, soulager matériellement les étudiants, pourvoir aux besoins en infrastructures de l'université. Pour ce qui concerne les enseignants et les étudiants, voir plus haut 4.1. et 4.2.

Quant aux infrastructures, elles sont de deux sortes :

- les locaux : petites salles équipées pour les groupes de TD et de TP et amphithéâtres pour les cours des premières années notamment et bureaux pour les enseignants ;

- les véhicules, principalement les cars pour les sorties d'étude. Peut-être faudra-t-il, dans cet ordre d'idées, accroître les capacités d'intervention de l'atelier central de maintenance (ACM).

III.4. Réponses institutionnelles

Il est nécessaire de faire revivre ou de créer des cadres de concertations et d'échanges sur les problèmes liés à l'enseignement dans le but de relever l'efficacité interne. Ces cellules auront l'avantage d'obliger les enseignants, selon une certaine

périodicité, à faire le tour des problèmes rencontrés dans l'accomplissement de la mission d'enseignement.

Il faut créer un cadre de concertation entre le secondaire et le supérieur en vue de réaliser les objectifs suivants :

- harmoniser les programmes d'enseignement du secondaire et du supérieur et équiper les laboratoires du secondaire ;

- améliorer le niveau des bacheliers et, d'une façon générale, de l'ensemble des sortants du secondaire, notamment dans les matières de base que sont le français et les mathématiques : le français en tant qu'instrument de travail de communication et d'expression est la matière dont la maîtrise fortifie les capacités de compréhension, de conception et d'argumentation ; les mathématiques renforcent la capacité de raisonner logiquement et fournissent l'instrument sans lequel on ne peut pas avancer dans l'étude des autres sciences. Il faut également insister sur l'enseignement de la physique-chimie et des sciences naturelles qui contribuent à créer les bases d'une capacité à poursuivre des études scientifiques à l'université. Enfin, on soignera l'enseignement de l'anglais dont un minimum de connaissance s'avère indispensable à l'accès utile à l'université.

En même temps que des critères de sélection des bacheliers aptes à poursuivre les études universitaires seront définis dans les facultés, écoles et instituts, de nouvelles formations seront organisées au bénéfice de ceux qui n'accéderaient pas à l'université. D'autre part, les filières professionnelles permettront à tous ceux qui ne se sentent pas disposés à poursuivre des études théoriques à recevoir une formation plus pertinente pour eux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ouvrent à l'enseignement d'immenses perspectives. L'université doit se saisir des nouveaux instruments de communication, comme les techniques d'enseignement à distance, qui sont les outils modernes de l'efficacité et de la performance.

Il serait du plus grand intérêt que soit créé un cadre juridique qui oblige :

- les établissements à tenir, à la fin des deux sessions d'examens, une assemblée consacrée à l'analyse des résultats, département par département ; à l'issue de cette assemblée, un rapport détaillé devra être adressé au recteur, avec observations et suggestions du doyen, un mois au moins avant la session suivante pour les examens de la première session et au plus tard un mois après la session

pour les examens de la deuxième session ; le recteur disposera de deux mois pour faire connaître ses observations et ses instructions pour les sessions suivantes ;

- tous les présidents de jurys d'examens à faire parvenir au doyen (ou au directeur) de l'établissement quinze jours au maximum après la proclamation des résultats un rapport sur le déroulement de la délibération, les difficultés rencontrées... ;

- chacun à assurer ses responsabilités : le doyen, le vice-doyen chargé des Affaires académiques, les chefs de département et les enseignants de rang A doivent assurer le contrôle de l'accomplissement correct des tâches pédagogiques. De plus, ils devront veiller à une bonne organisation pédagogique : du point de vue de la programmation des cours, des TD et des TP, etc.

Il n'est pas raisonnable qu'un groupe de TD dépasse 25 étudiants ou 30. Dans le même ordre d'idées, il est impératif de contrôler le flux des étudiants en tenant compte des capacités réelles d'accueil de l'université et des établissements. Surtout il faudrait réglementer d'une manière stricte les possibilités de transfert. Il est indiqué de n'admettre qu'un seul transfert par étudiant. Il faudrait aussi bannir la pratique qui consiste à laisser un étudiant faire trois fois la première année ou à opérer de multiples transferts. Pour la deuxième année, on pourrait, si les chances de succès sont avérées, autoriser exceptionnellement l'étudiant à faire trois fois la même classe.

On ne peut pas demander aux enseignants de s'engager pleinement dans les tâches d'enseignement si, en même temps, le critère de leur évaluation et de leur promotion doit continuer à être la qualité de leurs travaux de recherche à l'exclusion de leurs travaux pédagogiques. Il faudra prendre en compte aussi la qualité de leur intervention en tant qu'enseignants soit dans la rédaction d'ouvrages à but pédagogique, soit par la pratique consciencieuse de l'enseignement et du suivi des étudiants, soit dans l'exercice de responsabilités universitaires ou d'intérêt général.

Dans la nécessaire lutte contre la fraude, il serait avisé de faire en sorte que les conseils de discipline ne soient pas seulement des organes de répression mais aussi des instruments d'éducation. La lutte contre la fraude doit être renforcée avec la participation de tous les enseignants et les étudiants. Les décanats et les enseignants devraient en plus sensibiliser et éduquer les étudiants sur l'impact négatif de la fraude à la fois sur leur formation, sur leur moralité et sur l'ensemble de la société.

Compte tenu des particularités de l'institution universitaire, il serait bon qu'à tous les niveaux de l'administration, il y ait des gens formés exprès pour servir à l'université. Notamment, les services de la scolarité sont spécifiques à l'université ; mais il est permis de penser que dans toute l'administration, doit prévaloir un esprit particulier, acclimaté au milieu universitaire, ce qui donnera au travail de l'efficacité et un caractère convivial.

Il est clair que, pour être performante, une administration moderne doit utiliser l'outil informatique. Cela, pourtant, ne suffira pas pour améliorer son image auprès du personnel enseignant. Pour cela, il faudra développer la communication entre l'administration et les usagers.

Enfin, les enseignants pourraient proposer à l'Etat la création de chaires dans les universités. Un certain nombre de chaires seront alors définies par faculté sur proposition du recteur. Elles sont occupées au fur et à mesure que les compétences existent. Dans tous les cas, les chaires sont occupées par des professeurs titulaires. Chaque chaire dispose d'un programme d'enseignement et de recherche élaboré par le titulaire en accord avec l'équipe académique de la discipline. Les chaires bénéficieront d'une subvention de l'Etat pour leur fonctionnement.

CONCLUSION

Le taux élevé des échecs aux examens à l'Université de Ouagadougou exprime une efficacité interne faible qui aurait dû susciter des interrogations et un effort d'analyse de la part des enseignants. Il est salutaire que devant les transformations induites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, devant les mutations culturelles qui portent et accompagnent le mouvement de la mondialisation, l'université ait pris le parti de poser ses problèmes, de les comprendre pour instruire les solutions nécessaires. Et il apparaît, à l'analyse des causes de la faiblesse de l'efficacité interne, qu'on se tromperait en la rapportant exclusivement ou même essentiellement aux problèmes de logistiques qui, quoique réels, voire déterminants, ne peuvent pas rendre compte, de manière satisfaisante, des nombreux échecs enregistrés régulièrement aux examens. Mais importante encore est la dimension humaine, surtout pour l'avenir de l'université prise dans la nécessité d'opérer des réformes de structure et des réajustements pour être en

harmonie avec le monde qui vient. En effet, ce sont des habitudes qu'il faut abandonner, des mentalités qu'il faut « réformer » pour espérer pouvoir « faire bouger les choses ». Il semble avisé désormais de promouvoir une culture de l'implication consciente et active ; il faut que chacun, au lieu de se laisser porter par les habitudes, prenne le temps de réfléchir sur ce qu'il fait, sur les buts qu'il doit se fixer et sur les conduites les plus appropriées. Le laisser-aller, l'attachement à ce que l'on prend pour des « acquis », le réflexe consistant à se réfugier frileusement derrière les institutions et les codes qui tue l'initiative, voilà les ennemis.

L'audace qui n'exclut pas la prudence, l'esprit d'innovation et d'ouverture, la vigilance critique développée dans l'examen même de sa propre action, ce sont là, entre autres, les conditions d'une action salvatrice qui doit impliquer tout le monde : les enseignants bien sûr et l'Etat, mais aussi le personnel administratif, les étudiants et les parents d'étudiants.

CHAPITRE 2 : L'EFFICACITÉ EXTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

INTRODUCTION

Le temps où l'université ne se souciait pas des préoccupations d'insertion professionnelle de ses formés est révolu. Dans un tel contexte, ce séminaire international a été une occasion privilégiée de s'interroger sur le devenir professionnel des " produits " (des diplômés) de l'Université de Ouagadougou. Un document réalisé par un groupe de quatre enseignants expérimentés a servi de base aux discussions.

Mais il faut préciser que si l'amélioration de l'efficacité interne peut constituer un objectif à atteindre par l'institution universitaire, elle ne peut être une fin en soi pour l'étudiant. Ce qui compte pour l'étudiant et pour la société, c'est la capacité du " diplômé " à être utile pour lui-même et pour la société entière. C'est sa capacité d'adaptation, d'intégration ou d'insertion professionnelle. L'on parle alors de l'efficacité externe de l'université.

Il s'agit d'un langage nouveau qui contraint l'institution universitaire, en plus de ses missions traditionnelles d'enseignement et de recherche, à prendre en compte le devenir professionnel de ses diplômés. Signe des temps avec le chômage des diplômés, ce langage nouveau a désormais droit de cité dans les grandes rencontres internationales traitant de l'enseignement supérieur.

Il faut tout de suite indiquer que les diplômés de l'Université de Ouagadougou ne constituent pas un groupe homogène dans leur rapport avec le milieu de l'emploi. Leur situation est variable d'un individu à l'autre, d'une filière à une autre et d'une faculté à une autre.

La question de l'efficacité externe est d'une importance capitale surtout en cette période où l'université est au ban des accusés comme lieu où " l'on fabrique des chômeurs ". Elle a fait l'objet d'échanges en commission puis en plénière. C'est

ainsi que pour marquer l'importance de la question, le séminaire a fait l'état des lieux, faculté par faculté, avant de faire des propositions de solutions.

I. L'ÉTAT DES LIEUX

I.1. Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)

La FASEG a été créée par le décret n°75/PRES/EN du 25 août 1975. Elle a fonctionné comme une école (École supérieure des sciences économiques) avant d'être érigée en faculté en 1992. Elle a été créée dans une double vocation d'enseignement de recherche pour former et adapter les cadres supérieurs nécessaires au développement économique et social du pays. La formation est guidée par trois axes qui sont l'étude de l'approche économique, l'étude des outils nécessaires à l'économie et à la planification et l'étude de l'environnement socio-économique.

La FASEG a été choisie depuis 1994 pour conduire, conjointement avec d'autres facultés analogues francophones d'Afrique, un programme de troisième cycle interuniversitaire (PTCI). Ce programme compte déjà à son actif trois promotions d'environ une quarantaine de lauréats au DEA

L'effectif des étudiants de la FASEG qui était de 976 en 1992, est passé à 1585 en 1997, soit un coefficient multiplicateur de 1,62 et un taux d'accroissement annuel de 10,18 % au cours de cette période. Pendant cette même période, l'évolution de l'effectif des enseignants permanents a été en dents de scie. De 22 enseignants permanents avant 1991, la FASEG ne comptait que 16 en 1996 et 23 en 1997. D'où un recours massif aux enseignants vacataires.

I.1.1. Les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de la FASEG

Le nombre de diplômés en maîtrise pour l'année universitaire 1996-1997 a été de 131 contre 63 en 1991/92, soit un coefficient multiplicateur de 2,08 correspondant à un taux d'accroissement annuel de 15,77 %. Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de diplômés en maîtrise de 1992 à 1997.

I.1.2. Le délai d'insertion professionnelle

Tableau 5 : Évolution du nombre de diplômés en maîtrise de 1992 à 1997

	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Gestion	30	42	47	74		
Planification	33	49	63	76		
EA					31	28
EGD					65	42
EGO					38	43
MSG					20	18
Total	63	91	110	150	154	131

Le délai d'insertion professionnelle ou d'attente du premier emploi, s'il est court pour les titulaires de la maîtrise en sciences de gestion (MSG), est long pour ceux titulaires de la maîtrise en gestion et planification, car le seul débouché important et régulier pour ces derniers est le concours d'entrée à l'ENAREF, pour lequel le nombre de postes ouvert chaque année ne dépasse guère 15.

I.2. La situation à la Faculté des sciences et techniques (FAST)

Avec 11 professeurs titulaires, 14 maîtres de conférences, 35 maîtres assistants, la FAST dispose du potentiel d'encadrement le plus dense de l'université. Elle forme, du 1^{er} au 3^e cycle les étudiants burkinabè et étrangers dans les domaines ci-après :

- Mathématiques (1^{er}, 2^e, 3^e cycles) ;
- Physique (1^{er}, 2^e cycles) ;
- Chimie (1^{er}, 2^e, 3^e cycles) ;
- Sciences biologiques (1^{er}, 2^e, 3^e cycles) ;
- Nutrition et agroalimentaire (3^e cycle) ;
- Sciences de la Terre (1^{er}, 2^e cycles).

Il y a lieu de signaler que les étudiants formés à la FAST au premier cycle au niveau DEUG II en CBBG, peuvent poursuivre ensuite leurs études à l'Institut du développement rural de l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso dans la filière ingénieurs dans les spécialités agronomie, zootechnie, foresterie.

Le groupe d'enseignants ayant préparé le document de base (Soudré et al.,1998) a, en plus des enquêtes, rencontré des responsables administratifs et académiques au sein de la FAST II a pu retenir ce qui suit :

- il n'existe pas de statistiques concernant la situation d'emploi des étudiants sortis avec ou sans diplôme de la FAST de l'Université de Ouagadougou ; aucune structure n'est commise à ce travail dans la faculté ou hors de la faculté ;

- il n'existe aucun lien organique entre les anciens étudiants et leur faculté et départements d'origine ; Il n'y a ni amicale, ni association des anciens étudiants ;

- les observations empiriques relatives à l'emploi indiquent que la plupart des étudiants sortis des trois cycles d'études de la FAST soit poursuivent des formations à l'intérieur de la faculté ou dans d'autres institutions soit sont employés dans les secteurs public, parapublic ou privé (ministères, ONATEL, SONAPOST, etc.) après recrutement direct pour l'enseignement ou après avoir passé un concours. Il arrive que l'emploi occupé n'ait aucun rapport avec le niveau ou la qualité de formation reçue à la FAST. Cette observation concerne les titulaires d'un DEUG, d'une licence ou d'une maîtrise. Le chômage n'est pas enregistré au niveau des titulaires d'un diplôme de troisième cycle (DESS, DEA, thèse) ; les uns ont été recrutés au niveau de l'université ou au profit de l'école normale supérieure de Koudougou en vue de spécialisation en études pédagogiques. Il y a lieu de noter que d'une manière globale, les étudiants nantis d'un diplôme de la FAST n'arrivent pas à couvrir tous les besoins en enseignants exprimés par le ministère chargé de l'enseignement secondaire et supérieur.

Les effectifs d'étudiants assez élevés en première année de CBBG, MP, MPC, PC sont faibles dès la deuxième année en raison des admissions dans d'autres structures de formation telles que l'IDR, l'EIER, les écoles de génie civil et d'électronique.

Au second cycle, les effectifs s'amenuisent et l'on peut affirmer qu'au rythme de sortie de titulaires d'une maîtrise en mathématiques, biologie et physique-chimie, les besoins en enseignants du secondaire dans ces filières ne seront jamais satisfaits.

I.3. Faculté des langues, des lettres, des arts et des sciences humaines et sociales (FLASHS)

La FLASHS est considérée comme la faculté mère de l'Université de Ouagadougou. Avec plus d'un tiers de l'effectif global des étudiants du campus, elle compte 11 filières d'études dont 9 de formations générales (histoire et archéologie, géographie, philosophie, psychologie, sociologie, lettres modernes, anglais, allemand, linguistique) et deux formations professionnalisées (arts et communication et traduction-interprétation). Toutes ces filières de formations totalisent 3 000 étudiants inscrits en 1997-1998. L'encadrement est assuré par 1 professeur titulaire, 8 maîtres de conférences, 70 maîtres assistants, 20 assistants, 10 enseignants à temps plein et 46 vacataires. Le DEUG se caractérise par un fort taux d'échec scolaire. Chaque année, la faculté enregistre un certain nombre de diplômés de premier, second et troisième cycle. Au niveau des titulaires du DEUG, l'on enregistre deux cas de figure. Une minorité, pour diverses raisons, abandonne les études (admission à des concours de niveau inférieur). La majorité entreprend des études de second cycle. Il faut signaler que la faculté offre la possibilité de préparer un doctorat en linguistique et en histoire et archéologie.

Afin de mieux appréhender l'adéquation formation et emploi à la FLASHS, on peut examiner la question dans différents départements.

I.3.1. Département de linguistique

Les diplômés du département de linguistique semblent des laissés pour compte dans le contexte général du monde du travail. Les structures à même de les recevoir (INA, IPB...) n'ont jamais recruté de linguistes pour ainsi dire. Elles préfèrent par exemple faire appel à des instituteurs que l'on forme sur le tas et qui tentent par la suite d'obtenir une inscription auprès du département pour combler les lacunes.

I.3.2. Département de lettres modernes

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés du département, il existe de nombreuses difficultés. Celles-ci résultent du fait qu'en dehors de l'école

normale supérieure de Koudougou (ENSK), il n'y a pratiquement pas d'autres débouchés offerts aux étudiants en fin d'étude.

1.3.3. Département de géographie

En l'absence d'une étude ou de données fiables sur la question, il semble que les prestations des diplômés en géographie soient bien appréciées par les employeurs. Toutefois, une difficulté partagée de plus en plus par les jeunes géographes dans leur poste d'emploi : l'absence de maîtrise de l'outil informatique, surtout dans son application spécifique à la télédétection, à la cartographie et aux systèmes d'informations géographiques. Il apparaît en effet que l'informatique est devenue un puissant moyen de traitement de l'information géographique de par sa possibilité d'intégration de données multi-sources et sa capacité d'en assurer une gestion efficiente. Or il se trouve qu'actuellement au Burkina Faso, les géographes de l'université accusent un sérieux retard dans la maîtrise des systèmes d'informations géographiques (SIG), compte tenu du coût des équipements à l'implantation d'une unité de traitement de l'information géographique et sa valorisation dans les programmes d'enseignement. Néanmoins, les compétences en la matière commencent à se signaler.

1.3.4. Département arts et communication

Ce département recrute sur test environ une trentaine de bacheliers qu'il prépare en quatre années à la maîtrise de journalisme. Depuis l'ouverture de cette filière, les étudiants qui y sont inscrits ont un emploi, avant même la soutenance de leur mémoire de maîtrise, auprès des organes de presse.

Il en est de même pour la filière traduction-interprétation.

Tous les départements de la faculté connaissent des difficultés quant à l'embauche des étudiants en fin d'étude. Si par le passé, le département de lettres modernes enregistrait le plus grand nombre d'inscrits, les tendances vont depuis quelques années vers des effectifs pléthoriques en sociologie et en langues vivantes (section allemand). Tandis que ces départements souffrent d'un déficit

d'encadrement, on assiste au niveau du département de linguistique à une véritable désaffection. Depuis que l'université n'oriente plus les étudiants, mais essaie d'inscrire les nouveaux bacheliers en fonction de leurs choix personnels, il s'ensuit que certaines formations sont des plus sollicitées (au point d'être victimes de leur succès) tandis que d'autres ne doivent leur survie qu'aux transférés qui, ayant échoué dans les autres facultés, ne veulent pas tout de même quitter l'université sans le moindre diplôme. La popularité ou l'impopularité des départements tient essentiellement aux possibilités d'accueil.

La FLASHS ne dispose pas d'une structure de suivi du devenir professionnel de ses étudiants. On constate de façon empirique que les étudiants des filières de formations professionnalisées trouvent rapidement un emploi. Quant aux étudiants des filières de formation générale, ils connaissent de sérieuses difficultés d'embauche. Les débouchés restent le concours d'entrée à l'ENSK où le nombre de postes à pourvoir, bien que ces effectifs aient doublé en 1998, est loin de résorber les diplômés issus de la FLASHS

I.4. La Faculté de droit et de science politique (FDSP)

La FDSP dispense une formation conduisant essentiellement à la maîtrise en droit. La maîtrise comporte trois options :

- Droit des affaires destiné à pourvoir aux besoins des entreprises privées et parapubliques en juristes et autres administrateurs ;
- Carrières judiciaires débouchant sur la magistrature et sur les professions libérales (avocats, notaires ...) ;
- Droit public qui vise à répondre aux besoins des administrations publiques nationales ou internationales.

En outre, la faculté offre une formation spécialisée conduisant à un diplôme de DESS ouvert à des étudiants titulaires d'une maîtrise en droit et recrutés sur la base d'un test. Le DESS comporte deux options : une option droit de l'entreprise qui est un complément à la maîtrise en droit des affaires ou d'une maîtrise en droit mention carrières judiciaires et une option droit économique international pour les étudiants titulaires notamment d'une maîtrise en droit public.

Si les titulaires du DESS ont une insertion professionnelle dans de bons délais, il n'en est pas de même pour les titulaires de la maîtrise qui doivent attendre souvent plusieurs années avant d'accéder à un premier emploi. Bien qu'il n'existe pas de structures de suivi des diplômés sortant de cette faculté, il est facile de constater que l'insertion professionnelle de ces derniers est actuellement difficile.

Il faut par ailleurs noter que bon nombre des emplois dans les administrations publiques font l'objet d'une formation complémentaire post-maîtrise dispensée dans des écoles spécialisées ne dépendant pas de l'université (ENAM, ENAREF, ENP, END, etc.).

La mission d'une faculté de droit dans le système francophone semble donc être essentiellement, d'une part, de former des juristes de niveau maîtrise en droit pour alimenter soit les différents établissements de formation " professionnalisante " du secteur public et, d'autre part, pour le secteur privé et parapublic, de former des juristes de niveau maîtrise directement utilisables ou utilisables après une spécialisation notamment dans un cycle de DESS d'autre part.

En 1998, l'encadrement des 917 étudiants de la FDSP a été assuré par un corps professoral composé comme suit : 1 professeur titulaire, 2 maîtres de conférences, 11 maîtres assistants, 7 assistants et 2 enseignants à temps plein.

La FDSP met sur le marché de l'emploi environ 30 titulaires de la maîtrise et une dizaine de titulaires du DESS.

1.5. La Faculté des sciences de la santé (FSS)

La Faculté des sciences de la santé (FSS), anciennement appelée École supérieure des sciences de la santé, a été créée le 11 avril 1980 par le décret n° 80-104/PRES/MESSRS/DF. Elle a pour mission :

- de développer l'enseignement scientifique et technique en vue de la formation des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens dentistes et des techniciens supérieurs de la santé ;
- de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines qui lui sont propres ;
- de procéder aux travaux de recherche, de publication et de diffusion nécessités par son objet ou demandés par un tiers ;

- de participer à la politique de santé humaine nationale.

La FSS est divisée en trois sections :

- Médecine, ouverte depuis 1980 ;
- Pharmacie, ouverte depuis 1990 ;
- Techniciens supérieurs de la santé, ouverte en octobre 1998 ;
- Un dossier a été monté pour l'ouverture de la section chirurgie dentaire et la formation du personnel a commencé.

Les diplômes délivrés sont :

- le diplôme d'État de doctorat en médecine ;
- le diplôme d'État de doctorat en pharmacie ;
- le diplôme d'État d'ingénieur d'analyses biomédicales.

Pour les trois sections, peuvent s'inscrire en première année :

- les titulaires du baccalauréat C, D ou E dont les dossiers répondent aux critères d'âge, de moyenne dans les trois matières (maths, sciences naturelles et sciences physiques) et qui n'ont jamais entrepris des études supérieures ailleurs ;
- les candidats reçus à l'examen spécial d'entrée à l'université.

Les études conduisant au diplôme d'Etat de doctorat en médecine durent sept (7) ans et comportent trois (3) cycles :

- le premier cycle, qui dure deux ans (PCEM1 – PCEM2), vise à donner à l'étudiant une formation scientifique de base ;
- le deuxième cycle, qui dure quatre ans, est consacré à l'apprentissage des actes médicaux ;
- le troisième cycle, qui dure un an, comporte un stage hospitalier internat avec des responsabilités thérapeutiques. C'est également l'année de la thèse après l'admission aux examens cliniques ;
- les études conduisant au diplôme d'État de doctorat en pharmacie durent six ans dont la dernière année est consacrée à un stage pratique et à la thèse ;
- les études conduisant au diplôme d'État de doctorat d'ingénieur d'analyses biomédicales se font en trois ans et comportent deux cycles : un premier cycle de deux ans et un second cycle d'un an.

La FSS depuis son ouverture a déjà formé 189 médecins et 30 pharmaciens.

Ouverte pour recevoir 40 étudiants en médecine et 20 en pharmacie en première année, elle en reçoit aujourd'hui :

- 250 en première année de médecine ;

- 125 en première année de pharmacie.

L'effectif global est de 950 étudiants. Tous les diplômés qui sont sortis jusqu'à de la FSS sont engagés par la Fonction publique ou travaillent dans le secteur privé.

I.6. Insertion professionnelle des diplômés de l'université

En plus de l'observation empirique, une enquête (annexe I) menée auprès des utilisateurs des diplômés de l'université et auprès des anciens étudiants de l'Université de Ouagadougou a permis d'avoir les informations suivantes sur l'insertion professionnelle des produits de l'université :

- la quasi-totalité des utilisateurs (92,3 %) pense que les filières technologiques et professionnalisées ne sont pas suffisamment représentées à l'université et que l'insertion professionnelle après la formation est difficile ;

- sur un échantillon de 91 anciens étudiants, un seul est employeur, les autres sont des salariés, ce qui montre que la tendance à créer des emplois est très faible ;

- sur un échantillon de 91 anciens étudiants, 30 % se déclarent chômeurs, 88 % déplorent l'absence d'une amicale des anciens étudiants. Ils sont même 96 % à être prêts à faire partie d'une telle amicale.

Au total, le séminaire a fait le constat suivant sur l'insertion professionnelle des produits de l'université :

- le chômage des diplômés est une réalité qui concerne surtout ceux issus des filières de formation générale de la FASEG, de la FDSP et surtout de la FLASHS ; la situation est préoccupante car elle touche déjà 30 % des diplômés et l'étudiant est même perçu comme un chômeur potentiel par 46,2 % des personnes interrogées ;

- il n'existe pas de structure de suivi du devenir professionnel des produits de l'université ;

- il n'existe pas d'amicale des anciens étudiants de l'université ;

- la faible représentativité des filières professionnalisées à l'université est faible.

II. PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ EXTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Après avoir fait le constat sans complaisance de la difficulté d'insertion professionnelle des produits de l'université, le séminaire a retenu les orientations suivantes en guise de solutions :

II.1. Le renforcement de l'orientation technologique et professionnelle de l'université

Une telle option ne doit pas mettre en opposition la formation générale et la formation professionnelle. En effet, l'une des missions premières de l'université est de dispenser la connaissance théorique, pratique et fondamentale. La formation de base demeure un socle indispensable pour toute insertion professionnelle ultérieure. Dans la mesure où les professions évoluent très rapidement, il demeure illusoire de créer de manière durable des formations universitaires spécifiques à chaque besoin du marché de l'emploi. L'amélioration du niveau général des étudiants dans les matières fondamentales facilitera leur capacité d'adaptation et de mobilité au sein d'un marché d'emploi toujours en mutation.

Mais l'enseignement supérieur ne saurait être un simple bien de consommation ; il est un investissement de la société entière qui attend en retour des retombées pour son développement. Dans ce sens, les filières professionnalisées existantes doivent être renforcées pour accroître leurs capacités d'accueil et d'encadrement. Il s'agit, entre autres, des filières " arts et communication, traduction-interprétation, médecine, pharmacie, techniciens supérieurs de santé, maîtrise en sciences de gestion (MSG), les filières BTS à l'IUT et les filières informatiques à l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) ;

En outre, il faut poursuivre la création et l'ouverture de filières professionnalisées en tenant compte de l'évolution des besoins du marché de l'emploi. Le séminaire a encouragé les réflexions en cours concernant l'ouverture des filières professionnalisées telles que : ondo-stomatologie, technicien supérieur en radiologie, maintenance des appareils de santé, ingénierat et maîtrise des sciences

appliquées, droit foncier, droit rural, droit de l'environnement, gestion culturelle, technicien supérieur en assainissement, etc.

Enfin, la FASEG a été particulièrement invitée à ouvrir des filières courtes professionnalisées dans les domaines de l'économie, des statistiques, de la planification et de la gestion. Ces ouvertures permettraient d'éviter à la FASEG des effectifs pléthoriques en première année dans la même option comme c'est le cas actuellement. En effet, on a pu constater que la FASEG reçoit, depuis ces trois dernières années, près du tiers des nouveaux bacheliers toutes séries confondues. Il en résulte des problèmes réels d'encadrement préjudiciables à l'efficacité interne et, au bout de compte, un nombre important de titulaires de la maîtrise en sciences économiques qui restent longtemps au chômage.

II.2. Le développement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat

Il a été précédemment indiqué que les résultats de l'enquête menée par le groupe d'enseignants de la commission (Soudré et al., 1998) auprès des anciens étudiants ont révélé que sur un échantillon de 91 enquêtés, un seul est employeur. Il est dommage de constater que 99% des diplômés de l'Université de Ouagadougou attendent d'être employés au lieu de développer leurs initiatives pour s'auto-employer et créer des emplois. Si des analphabètes arrivent à développer des initiatives pour créer et gérer des entreprises, des diplômés de l'enseignement supérieur devraient pouvoir mieux le faire afin de mettre en valeur la formation reçue. Il y a là un changement de mentalité à inculquer aux diplômés. C'est dire que les programmes de formation devront prendre en compte la problématique de la création et de la gestion des entreprises et stimuler l'auto-emploi. Cette dimension de la formation pourrait se faire sous forme de séminaires, de conférences ou d'ateliers. Le séminaire a encouragé l'université à poursuivre l'organisation de conférences comme celle donnée sur le campus en 1997 sur les possibilités d'emploi dans le domaine agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso par le ministre en charge de l'Agriculture et de l'Élevage. Si l'on veut réellement stimuler l'auto-emploi des diplômés, il est nécessaire que l'Etat mette en place une véritable politique d'accompagnement.

II.3. Le renforcement de la liaison entre l'université et le monde des entreprises

S'il est vrai que le monde des entreprises à travers la Chambre de commerce et de l'artisanat participe au conseil d'administration de l'Université de Ouagadougou, force est de constater qu'il n'y a pas véritablement intégration entre les deux pôles, de sorte que l'immense majorité des étudiants ne connaît pas le milieu de l'entreprise. Pour combler ce déficit de communication, l'université devrait inclure dans ses programmes de formation des stages obligatoires en entreprises et inviter également les étudiants à prendre des initiatives pour effectuer des stages personnels au sein des entreprises. Les grandes vacances pourraient être utilisées à faire un stage dans une entreprise dont le domaine d'activités s'apparente à la formation suivie par l'étudiant.

Par ailleurs, le séminaire a noté avec satisfaction l'organisation en 1998 sur le campus du premier salon de l'emploi qui a été une bonne occasion de contact et d'échanges entre les étudiants et les responsables d'entreprises. Il a également salué le recours aux professionnels expérimentés pour assurer des cours dans les filières professionnalisées (journalisme, traduction - interprétation, etc.).

II.4. Le renforcement de la pluridisciplinarité

La pluridisciplinarité élargit le champ de compétence des diplômés. Ainsi un socio-économiste a plus de chance d'éviter le chômage qu'un sociologue ou un économiste car il apporte à l'entreprise une double compétence pour le développement de ladite entreprise.

Le séminaire a salué l'intérêt porté par les étudiants à la maîtrise de l'outil informatique. Il a retenu le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme une priorité. Enfin, le séminaire a encouragé le plurilinguisme qui est nécessaire pour une large ouverture sur le monde. Ainsi, en plus du français et des langues nationales, les étudiants devront s'intéresser à une seconde langue et tout spécialement l'anglais pour favoriser les échanges.

II.5. L'esprit de carriérisme bien compris

Le terme était jadis combattu dans le milieu étudiantin. Mais dans le contexte actuel où l'on assiste à une raréfaction des emplois, la carrière professionnelle doit être au premier rang des préoccupations. Le temps consacré aux études supérieures a pour finalité l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire et du savoir-être pour l'insertion professionnelle la mieux adaptée possible aux aptitudes du sujet, à ses aspirations réelles et aux besoins de la société.

Le fait d'en faire une préoccupation amène l'étudiant à prendre les dispositions qui s'imposent pour réussir dans la carrière qu'il compte embrasser : stage dans les entreprises ou dans l'administration, maîtrise de langues dans les carrières internationales, suivi de cours particuliers, etc.

II.6. L'amélioration de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants

Il faut appuyer les étudiants dans l'élaboration d'un projet professionnel : la réussite scolaire se caractérise par l'obtention de bons résultats scolaires, mais un travailleur qui a été un brillant étudiant peut se sentir en situation d'échec professionnel s'il ne s'épanouit pas dans l'activité qu'il exerce et s'il existe un divorce entre ses motivations profondes et sa profession. Dans notre système, il n'est pas rare que l'étudiant finisse ses études avant de s'interroger sur son devenir professionnel. Il en résulte de profondes déceptions face à l'emploi obtenu qui comporte des contraintes incompatibles avec la personnalité de l'employé. Ainsi, l'étudiant dès la première année doit savoir quelle est la profession existante qu'il souhaite embrasser ou le genre d'entreprise qu'il souhaite créer à la fin de ses études.

Il est un devoir pour l'État d'offrir aux jeunes toutes les informations nécessaires à l'élaboration de leur projet professionnel. L'État doit mettre en place les structures et les compétences nécessaires pour les appuyer. Dans ce sens, le séminaire a apprécié positivement la création du Centre national de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle (CIOSP) qui doit disposer de conseillers

d'orientation psychologue en nombre et en qualité pour aider et accompagner les élèves et étudiants dans le choix de leur devenir professionnel.

Au total, il est clair que l'université n'a pas pour vocation de créer des emplois pour ses diplômés. Le marché de l'emploi dans sa structuration et dans son évolution constantes dépend de paramètres qui ne relèvent pas de l'université. Mais l'université se doit de se préoccuper du devenir professionnel de ses diplômés, car l'université est perçue à travers l'apport réel et concret de ses diplômés pour leur mieux-être et celui de toute la société. D'où une nouvelle orientation donnée à l'université par le professeur Filiga Michel Sawadogo, recteur de l'Université de Ouagadougou, pour qui " l'université doit former des diplômés utiles à eux-mêmes et à l'ensemble de la société ".

Si actuellement aucun employeur ne met en cause la qualité des diplômés de l'université en poste au sein de son service ou de son entreprise, l'université doit s'interpeller elle-même de n'avoir pas mis sur le marché de l'emploi des produits capables de s'adapter à toutes les contingences pour échapper au fléau social que constitue le chômage des diplômés. Aussi le séminaire a-t-il mis l'accent sur ses programmes de formation par la professionnalisation des filières, la pluridisciplinarité, l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat.

Devant l'inquiétude des étudiants qui ont du mal à trouver un emploi, l'université se doit de remplir une nouvelle mission : « celle de faciliter l'entrée des étudiants dans la vie professionnelle. Cela vaut pour toutes les formations, qu'elles relèvent de la voie générale ou de la voie technologique ».

Tous les acteurs de l'enseignement supérieur (enseignants, étudiants, parents d'étudiants, décideurs politiques) sont interpellés. Il s'agit d'un changement en profondeur qui nécessite un consensus national sur :

- le rôle de l'université dans le Burkina nouveau ;
- la formation et la recherche en rapport avec la question de l'emploi ;
- la restructuration de l'université de façon que tout en répondant aux besoins réels du pays, « l'universalité » de l'institution soit sauvegardée.

II.7. Les réformes envisageables

La principale réforme envisagée pour l'amélioration de la mission de l'université est la multiplication des filières professionnelles qui est préconisée par 67 % des utilisateurs. Beaucoup de facultés se sont déjà engagées sur cette voie (voir le paragraphe II.1). La meilleure information des étudiants et des parents est proposée par 46,2 % des utilisateurs comme le second facteur d'amélioration de la mission de l'université, le troisième facteur d'amélioration étant l'organisation et le recyclage de tous les cadres supérieurs.

Pour améliorer les performances actuelles de l'Université de Ouagadougou, 69,4 % des utilisateurs suggèrent une amélioration des conditions de travail des étudiants, de même qu'une amélioration des conditions de vie, de travail et de promotion des enseignants. 54 % des utilisateurs pensent qu'il faut doter l'université de moyens matériels et financiers appropriés, tandis que la création de nouvelles filières est proposée par 46,2 %.

En outre, l'université pourrait dispenser des formations portant sur :

- la préparation aux concours de recrutement ouverts par le ministère chargé de la Fonction publique ;
- la technique de recherche d'emploi ;
- la connaissance du marché de l'emploi et les stratégies de développement économique ;
- des conférences sur la création d'entreprises et les secteurs porteurs ;
- les opportunités d'emploi qu'entraîne l'intégration sous-régionale ;
- etc.

CONCLUSION

L'efficacité externe apparaît comme la finalité principale de l'université du 21^e siècle. Pour réussir dans cette voie, l'Université de Ouagadougou se doit de revoir son statut, ses missions, ses méthodes et ses programmes. Cette révision profonde de l'institution universitaire devra prendre en compte les besoins et les contraintes de l'environnement local, national, régional et international car, comme il a été indiqué dans la déclaration et le plan d'action sur l'enseignement supérieur en Afrique,

« c'est avant tout à l'aune des indicateurs d'efficacité externe que doivent avant tout être évaluées les institutions d'enseignement supérieur ». C'est dire que l'efficacité interne doit contribuer à l'efficacité externe.

Dans ce sens, les mesures suivantes sont attendues de la part des autorités politiques :

- la mise en place d'un observatoire national de l'emploi ;
- la prise de mesures incitatives à l'embauche au profit des entreprises ;
- la prise de mesures pour encourager la création d'entreprises et leur bonne gestion.

CHAPITRE 3 : LA RECHERCHE UTILITAIRE À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

INTRODUCTION

La recherche constitue, avec l'enseignement, l'une des missions fondamentales de l'Université de Ouagadougou. Sa mise en oeuvre obéit à un certain nombre d'impératifs :

- contribuer au développement économique et social du pays à travers la satisfaction des besoins essentiels des populations ;
- produire de l'information scientifique en vue d'accroître la connaissance du monde et de l'environnement et les acquis technologiques ;
- valoriser des résultats dans tous les secteurs d'activité par l'établissement de liens organiques entre l'université et le monde du travail ;
- assurer la promotion scientifique et académique des enseignants-chercheurs ;
- contribuer à l'amélioration du contenu des enseignements ;
- contribuer au rayonnement de l'université.

Il s'agit là de missions essentielles sans lesquelles l'université n'aura pas rempli son contrat vis-à-vis de la société tout entière. C'est pourquoi les enseignants-chercheurs de l'université sont tenus de mener des activités de recherche tout au long de leur carrière. Les résultats de ces recherches sont évalués par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) en vue de l'inscription des enseignants sur les différentes listes d'aptitude aux fonctions de maîtres assistants, de maîtres de conférences ou de professeurs titulaires, ou dans le cadre des concours d'agrégation dans les domaines des sciences de la santé, des sciences juridiques et politiques, et des sciences économiques et de gestion, pour lesquels l'admission ouvre l'accès aux fonctions de maître de conférences. Dans le même sens, l'Université de Ouagadougou a pris une part active à l'élaboration du plan stratégique de la recherche sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique et technologique et apporte son concours à son exécution.

1. Principes de la recherche utilitaire

Les activités de recherche peuvent revêtir différentes formes. On distingue généralement la recherche fondamentale de la recherche utilitaire. La première a " *pour but premier la compréhension profonde d'un phénomène sans que cela ait des applications immédiates; [son] but final [étant] l'avancement des connaissances relatives à la compréhension du réel sans égard aux applications pratiques*" (Gauthier Benoît, 1992, p.570). La seconde a pour but, pour principe essentiel l'utilité, c'est-à-dire le fait d'être utile, utilisable, de servir à quelque chose, d'être susceptible d'applications pratiques. Il existe deux variantes de la recherche utilitaire:

- la recherche appliquée, dont le but premier est de trouver une application pratique à de nouvelles connaissances, avec pour objectif final l'avancement des connaissances relatives à l'intervention sur le réel ;

- la recherche-action, qui rend l'acteur chercheur et qui fait du chercheur un acteur, qui oriente la recherche vers l'action et qui ramène l'action vers des considérations de recherche, tout en prenant ses distances vis-à-vis du positivisme.

La recherche utilitaire se caractérise au premier chef par ses finalités. Alors que la recherche traditionnelle vise une accumulation de connaissances dans un domaine particulier, la recherche utilitaire, elle, se présente comme l'articulation des théories et des pratiques dans une perspective de changement social et une approche analytique scientifique permettant aux chercheurs qui la pratiquent d'acquérir une conscience critique et constructive de leur action dans la société. Il s'agit d'apporter une solution à un problème posé par les populations elles-mêmes ou les demandeurs eux-mêmes, d'adapter l'homme à son environnement ou, inversement, de transformer la société ou l'homme, bref de produire du changement social.

Selon les travaux de l'atelier organisé par l'Association des universités africaines à Accra en 1973, la recherche utilitaire doit s'entendre notamment de :

- la recherche, promotion et diffusion d'un savoir pratique, utilisable localement ;

- la réalisation de recherches à partir des problématiques locales ;

- l'assurance d'un leadership intellectuel encourageant la diffusion de programmes d'intérêts socio-économiques ;

- la priorité au développement de la main-d'œuvre au lieu d'une concentration exclusive sur une formation purement universitaire ;

- la part plus large faite à la vulgarisation pour les artisans, les paysans et les dirigeants des petites entreprises.

2. Nécessité de la recherche utilitaire

Généralement, la recherche universitaire se pratique à l'Université de Ouagadougou de manière individuelle, et plus rarement de manière collective, pour les besoins de la carrière, et sur des thèmes souvent en rapport étroit avec la discipline dans laquelle l'on a soutenu sa thèse de doctorat. Elle se présente essentiellement sous la forme d'une recherche purement académique. Or la société burkinabè, les individus et les groupes qui la composent ainsi que l'État burkinabè sont tous les jours confrontés à des problèmes concrets qui requièrent des réponses appropriées et urgentes. Aussi l'Université de Ouagadougou doit-elle orienter sa recherche vers la résolution de ces problèmes, que ce soit dans les domaines de la technique et de la technologie, de l'environnement, de l'élevage, de l'agriculture, de l'eau, de la justice, du droit, de l'économie, de la culture, de la santé, etc. Dans un pays où plus de 45% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'université ne saurait rester à l'écart de la lutte pour le développement humain durable. Elle doit orienter ses activités de recherche vers la promotion de la sécurité humaine, incluant la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, individuelle et politique des populations, ainsi que l'Etat s'y est engagé à le faire dans sa lettre d'intention de politique de développement humain durable.

Sans doute la recherche académique non orientée vers une finalité pratique immédiate, la recherche fondamentale, doit-elle se poursuivre, dans la mesure où elle est complémentaire de la recherche utilitaire. Le fait que le présent rapport se focalise sur la recherche utilitaire ne doit donc pas être interprété comme une tentative d'abaisser le rôle de la recherche fondamentale. Mais compte tenu de l'acuité des multiples problèmes auxquels est confrontée la société burkinabè, l'Université de Ouagadougou se doit d'orienter une partie de ses activités de recherche vers la résolution de ces problèmes. De plus, la recherche utilitaire permet d'accroître la visibilité et la légitimité institutionnelle de l'Université de Ouagadougou, de bénéficier davantage de soutiens de la part de l'Etat, de la communauté tout entière et des partenaires au développement, plus préoccupés par la rentabilité, l'efficacité et l'intérêt à court terme de leurs investissements matériels et symboliques dans l'institution universitaire. Plus que la recherche fondamentale, la recherche utilitaire permet aux enseignants-chercheurs de se convaincre et de convaincre la société de leur utilité et de leur contribution effective au développement économique et social du pays. Elle seule permet d'atténuer les critiques récurrentes sur l'inadaptation de l'université aux besoins de la société.

L'Université de Ouagadougou doit donc entreprendre des actions plus intégrées à son environnement et profitables à la communauté, opérer les

transformations nécessaires pour développer l'osmose indispensable entre elle et la communauté nationale dans le combat pour le progrès et le bien-être.

Quel est l'état de cette recherche utilitaire au sein de l'Université de Ouagadougou ? La recherche universitaire en cours dans les cinq facultés de l'Université de Ouagadougou répond-elle aux besoins fondamentaux des populations du Burkina Faso ?

La présente étude se veut une analyse critique et prospective de la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou, à travers l'état des lieux de cette recherche, son diagnostic et l'esquisse d'une stratégie de promotion de la recherche utilitaire.

I. LA RECHERCHE UTILITAIRE POTENTIELLE ET EN COURS À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU : ÉTAT DES LIEUX

Dans chacune des cinq facultés de l'Université de Ouagadougou, les enseignants-chercheurs ont entrepris et envisagent d'entreprendre des recherches sur un certain nombre de domaines qui attestent de leur souci de développer une recherche utilitaire.

La recherche utilitaire au sein de l'Université de Ouagadougou n'est pas cependant le monopole des enseignants-chercheurs. Elle se pratique également dans le cadre de la recherche diplômante à laquelle sont astreints les étudiants avancés, sous la direction des enseignants chercheurs, notamment ceux de rang magistral. Outre la recherche diplômante des étudiants du niveau de la maîtrise dans certaines facultés, il faut mentionner surtout celle des étudiants inscrits en troisième cycle (DESS, DEA et doctorat) dans chacune des facultés de l'Université de Ouagadougou.

Selon les facultés, la recherche utilitaire connaît des développements inégaux.

I.1. Au niveau de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)

Entre 1983 et 1996, plusieurs groupes de recherche ont été constitués dans une perspective utilitaire à la FASEG, plus précisément dans le cadre du Centre d'études, de documentation, de recherches économiques et sociales (CEDRES), sur les thèmes suivants :

- artisans ruraux ;
- transport et développement ;
- pénétration des produits industriels dans les campagnes ;
- systèmes alimentaires ;

- construction d'un modèle économétrique de production en zone rurale ;
- paramètres de la consommation alimentaire à Ouagadougou ;
- culture et système de gestion ;
- technologies villageoises ;
- identification des besoins des citadins en services urbains (transport, logement) liés à la connaissance des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- coopératives et développement au Burkina Faso ;
- risques en agriculture ;
- politiques agricoles (projet CEDRES-Laval) ;
- sécurité alimentaire durable (projet SADAOC) ;
- intégration économique en Afrique de l'Ouest ;
- protection, incitations et compétitivité des industries au Burkina Faso.

Comme on peut le remarquer, toutes les recherches effectuées portent sur plusieurs aspects de l'économie du Burkina Faso. Il s'agit le plus souvent de contribuer à la connaissance des réalités socio-économiques du Burkina Faso et d'éclairer les décisions de politique économique en créant un cadre théorique d'analyse et d'interprétation d'un phénomène économique donné.

Cette expertise en matière économique a été particulièrement développée par le CEDRES, qui a effectué les consultations suivantes :

- l'étude de faisabilité du marché central de Ouagadougou (1986);
- l'étude de faisabilité de la zone d'activités diverses ZAD (1987) pour le compte de la Chambre de commerce ;
- la connaissance des entrepreneurs du bâtiment pour le compte de Faso Baara (1988) ;
- Etude de marché pour les nouveaux produits des Grands Moulins du Burkina (1990) ;
- la connaissance sur l'artisan burkinabè et son milieu pour le compte de la GTZ (1990) ;
- le comportement des consommateurs à l'égard des produits du SIAO pour le compte de la GTZ (1991) ;
- les migrations de populations dans la Sissili pour le compte du 6^e FED (1992) ;
- la faisabilité du processus de décentralisation pour le compte de la coopération suisse et du ministère chargé de l'Administration territoriale (1992) ;
- les retombées économiques du FESPACO, pour le compte du secrétariat permanent du FESPACO (1994-95) ;
- l'étude d'impact de la dévaluation du franc CFA sur l'économie du Burkina-Faso (1995) ;

- l'enquête prioritaire et le profil de pauvreté, pour le compte de la Banque mondiale (1995).

Le Centre a ainsi accumulé une expertise dans différentes spécialités de l'économie et de la socio-économie du Burkina, en particulier dans les domaines de :

- la gestion (finances, comptabilité, contrôle, gestion des PME/PMI) ;
- l'analyse économique (problèmes de développement rural, économie locale, décentralisation et aménagement du territoire, économie des transports, systèmes alimentaires, économie des organisations coopératives et précoopératives, commerce international, banques et intermédiations financières, démographie, économie des ressources humaines).

La recherche diplômante au niveau du troisième cycle de la FASEG a aussi une vocation utilitaire. En effet, elle se mène souvent autour de thèmes de recherche qui ont été définis en rapport avec les réalités burkinabè, certains de ces thèmes ayant été suggérés par les acteurs du développement eux-mêmes. Ainsi, les mémoires et les thèses de doctorat soutenus à la FASEG ont contribué à produire des connaissances sur les entreprises privées et publiques, sur les institutions chargées de la gestion du développement (administrations publiques, centres régionaux de promotion agro-pastorale aujourd'hui dissous, ONG, etc.), sur la problématique du développement économique et social (l'importance des transports, le rôle des coopératives et des organisations paysannes), etc. Les données et les comportements microéconomiques disponibles dans les mémoires ont par ailleurs permis d'alimenter un important outil de gestion macro-économique de l'économie burkinabè, l'Instrument automatisé de prévision (IAP) dans le cadre du processus de modélisation de l'économie (production cotonnière par exemple). Les domaines suivants ont été couverts par la recherche diplômante :

- la compétitivité de l'industrie au Burkina Faso et des filières de production ;
- la sécurité alimentaire ;
- la gestion des terroirs ;
- les organisations coopératives et de type coopératif ;
- les systèmes de production : intégration agriculture élevage ;
- l'avantage comparatif ;
- la question foncière au Burkina Faso ;
- les stratégies paysannes en matière de commerce céréalier.

I.2. Au niveau de la Faculté de droit et de science politique(FDSP)

Par rapport à la Faculté des sciences économiques et de gestion, la recherche utilitaire semble moins développée et organisée à la Faculté de droit et de science politique. Pourtant, la Faculté compte plus d'une vingtaine d'enseignants chercheurs permanents dans les domaines variés des sciences juridiques et politiques (droit de l'entreprise, droit économique, droit fiscal, droit rural, droit civil, droit judiciaire, droit pénal, droit administratif, droits de l'homme, droit constitutionnel, science politique, etc.). Le faible développement de la recherche utilitaire à la Faculté de droit et de science politique est paradoxal, dans la mesure où le droit et la science politique constituent des domaines où il existe des besoins et des attentes fortes de la part de la société burkinabè. Dans un Etat de droit en construction comme le Burkina Faso, aucune activité économique, sociale et politique ne saurait se passer indéfiniment des juristes et faire l'économie de leurs avis. C'est dire qu'il existe un potentiel de recherche utilitaire au niveau de la Faculté de droit et de science politique qui doit être valorisé.

Si la recherche utilitaire à la Faculté de droit et de science politique est relativement inorganisée, il n'en demeure pas moins que les enseignants-chercheurs de cette faculté font l'objet de sollicitations diverses allant de l'information à la consultation gratuite ou rémunérée. Certaines branches du droit apparaissent comme des domaines privilégiés de recherche utilitaire. C'est le cas du :

- droit minier ;
- droit de l'environnement ;
- droit de l'entreprise ;
- droit économique (droit de la concurrence, droit de la consommation) ;
- droit fiscal ;
- droit de l'intégration régionale ;
- droit de la propriété intellectuelle ;
- droit du travail ;
- droit des personnes et de la famille ;
- des branches du droit liées à la problématique de la décentralisation, des réformes institutionnelles, etc.

Par ailleurs, l'expertise légistique de la faculté est de plus en plus exploitée par les autorités publiques. C'est ainsi que plusieurs enseignants ont été impliqués dans la rédaction d'importants textes législatifs et réglementaires. C'est le cas du code des personnes et de la famille, du code de procédure civile, du code des marchés publics, de la loi sur la justice militaire, de la loi sur les établissements publics, etc.

Les étudiants avancés de la FDSP contribuent également au développement de la recherche utilitaire au niveau de cette faculté. C'est le cas notamment de ceux inscrits en DESS droit de l'entreprise et droit économique international, qui bénéficient d'une formation spécialisée, à caractère professionnel portant sur les problèmes juridiques et de gestion des entreprises ainsi que sur les problèmes liés au processus d'intégration régionale. Ces étudiants sont astreints à un stage dans une entreprise, dans un cabinet, organisme public ou privé. Les rapports de stage qui sont par la suite élaborés, à ce jour une quarantaine environ, apportent par leur visée pratique une contribution appréciable à la recherche utilitaire, notamment pour les institutions d'accueil.

Il faut également mentionner à l'actif de la Faculté de droit et de science politique la recherche utilitaire effectuée par deux centres de recherches. Le tout premier, le Centre de recherches juridiques a effectué un important travail de codification qui a débouché sur la publication, sous forme de "codes et lois du Burkina Faso", des textes législatifs et réglementaires en cinq tomes couvrant plusieurs matières du droit burkinabè (code civil, code de commerce, code économique, code de procédure pénale, code social) ainsi que sur la publication d'un répertoire analytique des textes législatifs et réglementaires applicables au Burkina Faso de 1795 à 1997. Ce travail effectué par le Centre avec l'appui de la coopération belge n'est pas seulement utile aux chercheurs burkinabè. Il l'est également pour les praticiens du droit (avocats, magistrats, etc.), les décideurs, les chefs d'entreprises et pour tout citoyen désireux d'accéder à la connaissance du droit burkinabè. Par ailleurs, pour inscrire le Burkina et ses institutions dans la nouvelle société de l'information, le centre envisage de poursuivre la diffusion des textes législatifs et réglementaires tant au Burkina qu'à l'extérieur, par la création d'une banque de données juridiques offrant du texte intégral et des références à la consultation en ligne via Intranet ou Internet. Cette banque de données juridiques pourrait contenir ultérieurement de la jurisprudence burkinabè.

Quant au second centre de recherches de la FDSP, le Centre d'études européennes et de l'intégration, il a mené des recherches sur un certain nombre de thèmes liés au processus d'intégration régionale :

- l'étude sur la transformation du FOSIDEC en une institution spécialisée de l'UEMOA ;
- l'impact de l'application du régime tarifaire préférentiel transitoire de l'UEMOA sur l'industrie burkinabè ;
- l'étude comparative du principe de libre concurrence au sein de l'Union européenne et de l'UEMOA, etc.

L'approfondissement en cours du processus d'intégration régionale dans la

sous-région permettra au centre de développer ses activités de recherche utilitaire, en faveur non seulement des institutions communautaires mais aussi en faveur du ministère burkinabè de l'intégration régionale pour lequel le centre devrait constituer une référence. L'un des objectifs stratégiques de ce ministère étant de favoriser l'adaptation des acteurs économiques nationaux à la compétition économique qui sera de plus en plus vive avec l'ouverture des marchés nationaux, le Centre d'études européennes et de l'intégration devrait développer une offre d'expertise en direction des autorités de ce ministère, en collaboration avec le CEDRES de la Faculté des sciences économiques et de gestion.

1.3. Au niveau de la Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales (FLASHS)

A la FLASHS, des recherches utilitaires ont été effectuées dans le cadre du Laboratoire universitaire de la tradition orale (LUTO). Ce laboratoire a en effet suscité et coordonné des recherches collectives interdisciplinaires en linguistique, qui ont débouché sur la publication d'un dictionnaire mooré-français. Dans le même sens, l'UERD a effectué des travaux de recherche utilitaire en matière de santé communautaire, sous l'égide des autorités sanitaires du pays, notamment dans les domaines suivants :

- le statut de la femme et les stratégies reproductives; il s'agit de la rédaction d'une revue littéraire sur l'organisation sociale des femmes mossé et goin, et sur l'utilisation des acquis éducatifs dans les stratégies reproductives des femmes ;
- les comportements sexuels des routiers et des prostituées de l'axe Bobo-Dioulasso-Niangoloko ; il s'agit d'une recherche qui se focalise sur la relation entre migration et sida, plusieurs études ayant mis en évidence l'importance du rôle de la migration dans la propagation du sida en Afrique ;
- la sexualité des adolescents, la santé de la reproduction et le niveau de fécondité au Mali et au Burkina Faso, l'objectif principal étant de mettre à jour les interactions qui lient sexualité, santé reproductive et fécondité, et de responsabiliser les adolescents dans la promotion de leur propre santé.

La recherche utilitaire menée à la FLASHS couvre d'autres thèmes aussi importants :

- la connaissance du milieu physique du Burkina, ses contraintes pour l'homme et ses activités ;
- les problèmes de population ;
- les problèmes d'urbanisation ;
- les systèmes de production et de gestion des ressources naturelles ;

- les enjeux fonciers ;
- la toponymie ;
- la connaissance des cultures matérielles sur lesquelles peuvent s'appuyer des innovations ;
- la sociologie du développement ;
- etc.

La recherche diplômante effectuée aux niveaux de la maîtrise, du DEA et du doctorat est également susceptible de revêtir une orientation utilitaire. Les formations de troisième cycle dispensées à la FLASHS (histoire et archéologie, linguistique) constituent notamment des vecteurs potentiels de développement de la recherche utilitaire.

Que ce soit en matière de cartographie et de géomorphologie, d'archéologie et d'histoire de l'art, de sociolinguistique, de psychologie, de langues vivantes, de culture, etc., la FLASHS dispose d'un large spectre de domaines dans lesquels ses enseignants-chercheurs pourraient apporter une contribution décisive à la résolution des problèmes concrets que rencontrent l'État et la société burkinabè. C'est ainsi qu'ils s'impliquent dans les domaines où leur expertise est très sollicitée. Les chercheurs de la FLASHS s'impliquent aussi dans des projets extra universitaires, dans des domaines où leur expertise est très sollicitée : culture, environnement et tourisme en particulier. Leur contribution à l'élaboration d'une charte culturelle nationale courant 1997 a été particulièrement remarquée, de même que leur engagement dans le FESPACO et la Semaine nationale de la culture.

1.4. Au niveau de la Faculté des sciences de la santé (FSS)

Dans un pays où la situation sanitaire difficile reste des plus préoccupantes avec des indicateurs socio-démographiques et sanitaires bien en deçà des niveaux moyens atteints aux plans mondial et africain, la Faculté des sciences de la santé devrait jouer un rôle stratégique dans le cadre des efforts accomplis par le pays pour garantir un minimum de sécurité sanitaire au maximum de Burkinabè. C'est ce à quoi devraient s'atteler les enseignants-chercheurs et les étudiants avancés de la FSS. Ces derniers, depuis 1989 pour la médecine, et 1996 pour la pharmacie, soutiennent des thèses de doctorat sur des thèmes divers, qui apportent un tant soit peu des solutions à la résolutive question de l'insécurité sanitaire qui affecte la grande majorité des populations. Ainsi, d'importants travaux de recherche sont menés à la FSS aussi bien par les enseignants que par les étudiants sur des thèmes horizontaux ou verticaux, centrés principalement sur les pathologies prioritaires ou majeures, sur la santé publique et sur le médicament.

Au titre des pathologies prioritaires, on peut citer les maladies suivantes :

- le VIH-SIDA et les MST ;
- les maladies métaboliques et endocriniennes (malnutritions, diabète, drépanocytose) ;
- les maladies cardio-vasculaires (hypertensions) ;
- les maladies néphrologiques (insuffisances rénales) ;
- les cancers ;
- la traumatologie ;
- les maladies digestives (ulcères gastro-duodénaux) ;
- les maladies pneumologiques (tuberculose, asthme et insuffisances respiratoires).

S'agissant des recherches menées dans le domaine de la santé publique, on peut citer celles sur :

- les systèmes de santé (organisation, gestion, ressources) ;
- l'épidémiologie et l'hygiène (environnement) ;
- l'économie de la santé (coûts des soins, dépenses en santé pharmacoéconomie) ;
- l'ethnomédecine (médecines traditionnelles).

Quant aux recherches menées sur les médicaments, elles portent sur :

- la qualité pharmaceutique et thérapeutique (chimie, galénique, pharmacologie) ;
- l'usage rationnel (prescription, dispensation, administration) ;
- la pharmacoépidémiologie-pharmacovigilance ;
- les usages détournés (drogues, marchés illicites) et les intoxications ;
- les plantes médicinales et pharmacopées traditionnelles.

Ces différents thèmes de recherche se caractérisent par le fait qu'ils sont fédérateurs, pluridisciplinaires, voire pluriinstitutionnels, dans la mesure où ils impliquent des structures telles le CHN(U), l'OCCGE(CM), l'IRD (ex-ORSTOM) et le CNRST. Certains thèmes font l'objet de programmes nationaux et bénéficient à ce titre de financements ponctuels ou circonstanciels à la faculté. C'est le cas du paludisme, du SIDA-MST, de la tuberculose et de la lèpre, des drogues, de la médecine et pharmacopée traditionnelles, des maladies diarrhéiques et de la santé de la reproduction.

I.5. Au niveau de la Faculté des sciences et techniques (FAST)

La recherche utilitaire au niveau de la FAST connaît un développement remarquable. Avant la création de cette faculté, la recherche a été menée

essentiellement, entre 1974 et 1985, au sein des laboratoires pédagogiques de deux établissements, l'Institut de mathématique et sciences physiques (IMP) et l'Institut supérieur polytechnique, dans les domaines suivants :

- connaissance et valorisation des plantes médicinales, notamment dans les aspects botanique systématique, chimique, biochimique, physiologique et génétique ;
- étude des ressources en eau souterraine du Burkina Faso ;
- lutte contre les vecteurs de maladies dans les milieux aquatiques notamment l'onchocercose ;
- recherche en algèbre et en analyse, en rapport avec les programmes de l'enseignement secondaire.

À partir de 1985 jusqu'en 1991, les principaux domaines de recherche concerneront :

- la botanique systématique et l'écologie de la végétation du Burkina Faso dans l'optique d'un répertoire de la flore du Burkina Faso ;
- l'étude des plantes mellifères pour contribuer au développement et à la modernisation de l'apiculture en milieu paysan ;
- l'hydrobiologie et l'écologie des rivières et des barrages du Burkina pour la connaissance et la lutte contre les maladies ;
- l'hydrogéologie du Burkina et la gestion des réserves en eau ;
- l'étude des plantes médicinales en vue de la modernisation et du développement de la pharmacopée traditionnelle ;
- l'étude de la microbiologie des denrées consommables et des cultures en vue de contribuer au développement de l'agroalimentaire et la biotechnologie alimentaire au Burkina ;
- l'étude des colorants naturels pour les industriels du Burkina Faso ;
- l'étude des argiles pour contribuer à l'amélioration des matériaux de construction ;
- l'analyse des eaux polluées domestiques ou industrielles ;
- l'étude des algèbres génétiques et le développement de l'informatique, dans la perspective d'une appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette recherche utilitaire en cours à la FAST est organisée dans les départements sous forme de projets de recherche exécutés par les enseignants-chercheurs eux-mêmes ou sous forme de thèmes proposés aux étudiants qu'ils soient en maîtrise, en DESS ou en doctorat. Les principaux thèmes de recherche s'articulent autour des spécialités de chaque département. Au niveau du département de biologie et de physiologie animale, les thèmes suivants sont développés dans les laboratoires :

- reproduction animale et physiologie de la reproduction en relation avec les substances naturelles ;

- hydrobiologie, étude des vecteurs de maladie et dépollution biologique des eaux des villes ;

- entomologie agricole (étude des insectes prédateurs des récoltes notamment de l'arachide, du niébé et du sorgho) ;

Au niveau du département de biologie et physiologie végétale, les principaux thèmes développés sont les suivants :

- étude biologique et écologique des anacardes et des oléagineux ;
- étude des plantes mellifères et modernisation de l'apiculture en milieu paysan ;

- étude et lutte contre les champignons parasites des récoltes ;

- étude des huiles végétales comme énergie de combustion renouvelable ;

- génétique des plantes et amélioration variétale des plantes utiles.

Au niveau du département de géologie et sciences de la terre, les thèmes essentiels développés sont les suivants :

- recherche minière ;

- évaluation des productivités optimales des nappes aquifères ;

- évaluation de la qualité minéralogique des eaux de consommation ;

- étude des matériaux pour une valorisation dans la construction ;

Au niveau du département de biochimie et microbiologie, les principaux thèmes développés dans la recherche sont :

- la biotechnologie microbienne conduisant à la production des protéines alimentaires, des bioénergies renouvelables, la culture des céréales ;

- l'étude des micro-organismes en rapport avec les plantes et la santé humaine ;

- l'évaluation de la qualité nutritionnelle des aliments et l'étude de la biotechnologie alimentaire ;

- la transformation des aliments pour améliorer la nutrition humaine ;

- l'élimination microbiologique des déchets agro-industriels et la protection de l'environnement ;

- l'étude des plantes médicinales et leur application sur la recherche des insecticides et la conservation des récoltes.

Les différentes formations dispensées dans le cadre du département de biochimie et microbiologie, que ce soit au niveau de la maîtrise en sciences et techniques, option technologie alimentaire et nutrition humaine, du DESS industries agro-alimentaires, ou des DEA et doctorat de troisième cycle en sciences biologiques appliquées, offrent l'opportunité d'une véritable recherche utilitaire qui s'appuie sur

les besoins exprimés par les entreprises privées ou publiques, les ONG ou même certains départements ministériels.

Au département de chimie, la recherche utilitaire porte notamment sur :

- la valorisation des argiles pour l'artisanat, l'industrie et le bâtiment ;
- la chimie des colorants d'origine végétale et des huiles essentielles ;
- l'étude des systèmes de conservation de l'énergie solaire ;
- le contrôle de la qualité des eaux de consommation.

Au département de mathématiques et d'informatique, les principaux thèmes de recherche utilitaire sont :

- la recherche en algèbre avec des applications dans les transports, la gestion et la génétique ;
- l'étude de l'informatique pour développer les nouvelles technologies de l'informatique et la communication.

Au département de physique, les principaux thèmes sont:

- l'énergie solaire ;
- la gestion des déchets solides.

Comme dans les autres facultés, la recherche utilitaire menée par les enseignants-chercheurs à la FAST peut revêtir la forme de consultations gratuites ou rémunérées. L'environnement, l'agro-alimentaire, l'agriculture et la recherche de l'eau sont les principaux domaines dans lesquels l'expertise des enseignants-chercheurs est requise. C'est sous cette forme que les études suivantes ont été réalisées :

- solution à la résistance du vecteur de l'onchocercose aux insecticides pour le programme de lutte contre l'onchocercose ;
- estimation du potentiel de production de miel et de la modernisation de l'apiculture en milieu paysan pour la FAO ;
- prospection des sites de forage et estimation des capacités des nappes aquifères en ville et en campagne ;
- lutte contre les parasites des arachides au champ et en stockage ;
- évaluation et aménagement des forêts classées du Burkina ;
- évaluation de la toxicité des eaux polluées pour la protection de la faune aquatique.

Les perspectives de développement de la recherche utilitaire au sein de la FAST peuvent être envisagées avec optimisme grâce à l'appui financier et technologique de certains partenaires au développement. Ainsi, plusieurs projets de recherche utilitaire sur des thèmes ou domaines divers sont en cours de réalisation grâce à la coopération avec les pays développés. Il s'agit notamment :

- de la concentration aurifère et l'évolution crustale dans le Birrimien au Burkina Faso, de la cartographie géologique appliquée à la recherche minière au

Burkina Faso, de la gestion des déchets solides des villes, avec le soutien de la coopération française ;

- de la biotechnologie alimentaire, en partenariat avec la Francophonie ;
- de la nutrition humaine, du Centre d'étude pour la promotion, l'aménagement et la protection de l'environnement (CEPAPE), en partenariat avec les Pays-Bas ;
- de la formation des formateurs en physique, de la formation et recherche en mathématiques, de l'étude de la thermochimie pour le stockage de l'énergie solaire, en partenariat avec la Belgique ;
- du projet ENRECA en botanique, en partenariat avec le Danemark ;
- de l'étude des plantes utiles avec l'appui de l'université de Frankfort (Allemagne) ;
- de la biotechnologie de l'environnement et de la microbiologie industrielle en partenariat avec l'Association des universités africaines (AUA) ;
- de l'étude sur l'arachide (recherche participative pour le développement), en partenariat avec les Etats-Unis ;
- de la formation professionnelle en gestion minière, en collaboration avec la FASEG, en partenariat avec le Canada.

II. L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE UTILITAIRE À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU : LE DIAGNOSTIC

Pour établir un diagnostic rigoureux de la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou, il sera nécessaire de procéder d'abord à une identification des atouts de la recherche avant d'exposer ses contraintes.

II.1. Les atouts de la recherche utilitaire

L'Université de Ouagadougou dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels elle pourrait s'appuyer pour développer ses stratégies de promotion de la recherche utilitaire. Parmi ces atouts, on peut citer :

- l'existence de structures de recherche dynamiques ;
- l'accumulation d'une expérience en matière de vulgarisation et l'existence de supports de publication ;
- l'existence d'un personnel universitaire de qualité.

II.1.1. L'existence de structures de recherche dynamiques

La recherche utilitaire menée par les enseignants-chercheurs de l'Université de Ouagadougou ne se déroule pas toujours dans des laboratoires et centres de recherche qui, du reste, sont en nombre insuffisant. Il existe cependant quelques laboratoires et centres de recherche dynamiques qu'il convient de renforcer, parallèlement à la mise en oeuvre de mesures incitatives pour la création de nouvelles structures de recherche.

Ainsi, à la FASEG, le principal foyer d'activité de la recherche utilitaire demeure le CEDRES. Ce centre, créé par le décret n°53/77/MENC/UE du 29 juin 1977, est structuré en projets ou groupes de recherches. Le groupe de recherche est une association de trois ou quatre chercheurs en moyenne, sur la base d'une problématique de recherche formulée au départ par un chercheur. Celui-ci sollicite le concours d'autres chercheurs lorsque le financement est acquis auprès d'un bailleur de fonds. En règle générale, le groupe de recherche cesse d'exister après l'exécution du projet de recherche. À partir de 1990, grâce à l'appui institutionnel du CRDI, une politique d'organisation de la recherche en laboratoires a été mise en oeuvre, qui a débouché sur la création des trois laboratoires suivants :

- laboratoire de politiques économiques ;
- laboratoire d'études microéconomiques appliquées ;
- laboratoire de gestion.

L'objectif visé est de rationaliser l'utilisation des moyens, de développer non seulement une recherche utilitaire au service du développement mais également la recherche fondamentale.

Depuis le début des années 90, l'accent est également mis sur les relations avec les décideurs et la société civile en vue d'accroître l'offre d'expertise au service du développement. En effet, le CEDRES jouit actuellement d'une grande confiance auprès des autorités gouvernementales et des responsables avisés du secteur privé au Burkina Faso. Aussi une forte demande en expertise dans les domaines économiques et de gestion lui est adressée. Mais en raison du nombre insuffisant de chercheurs et des contraintes diverses (obligations d'enseignement, recherche académique pour la carrière, etc.) qui pèsent sur ses enseignants-chercheurs, le CEDRES n'est pas toujours en mesure de répondre à toutes les sollicitations. Des réflexions sont cependant en cours pour accroître les capacités de réponses du centre aux demandes.

Le CEDRES, en définitive, s'impose de plus en plus comme une référence nationale dans le domaine de l'expertise économique. Ainsi, le ministère de l'Economie et des finances, suite à un séminaire sur la gestion prospective à moyen

et à court terme, auquel le CEDRES a apporté une contribution fort appréciée, a reconnu publiquement (avec une recommandation) ce centre comme son partenaire national de référence. Ce crédit dont jouit le CEDRES s'est encore manifesté dernièrement à travers la réalisation, par le centre, d'études d'impact d'une éventuelle dévaluation du FCFA, qui ont fourni au gouvernement des scénarios lui permettant d'avoir une ligne de conduite après dévaluation, et d'études de base de sécurité alimentaire à la demande du ministère chargé de l'Agriculture.

À la FDSP, la recherche utilitaire est moins organisée, du moins sous la forme de centres ou de laboratoires de recherches. En attendant l'émergence d'un contexte plus favorable à l'organisation institutionnelle de la recherche utilitaire, les deux centres de recherches qui existent dans cette faculté peuvent néanmoins constituer une base organisationnelle susceptible de déboucher sur une dynamique plus appréciable de recherche utilitaire si les enseignants-chercheurs de cette faculté s'y emploient.

À la FLASHS, l'Unité d'enseignement et de recherche en démographie (UERD) et les différents laboratoires (cartographie et géomorphologie, archéologie et histoire de l'art, sociolinguistique, psychologie, langues, etc.) apparaissent comme autant de creusets de la recherche utilitaire. Ces institutions regroupent en effet de nombreux enseignants-chercheurs de la faculté, désireux de travailler sur la société burkinabè et les problèmes auxquels elle est confrontée. L'UERD en particulier, créée en partenariat avec le FNUAP, vise à développer la capacité institutionnelle et technique de l'Université de Ouagadougou non seulement dans le domaine de la recherche mais aussi dans le domaine de la formation en matière de population.

À court et moyen terme, la recherche utilitaire connaîtra un essor plus remarquable avec la création envisagée de plusieurs centres de recherches au sein de la FLASHS. Il s'agit notamment d'un Centre de formation et de recherche archéologique pour l'Afrique de l'Ouest, d'un Centre d'études et de recherches sociologiques et de développement et d'un Centre d'études et de recherche fondamentale et appliquée en langues et éducation.

C'est au niveau de la FAST que la recherche paraît la plus structurée, la plus organisée. Avant la création de cette faculté en 1991, les activités d'enseignement et de recherche étaient menées au sein de deux instituts : l'Institut de mathématiques et sciences physiques et l'Institut supérieur polytechnique. Entre 1985 et 1991, la diversification des activités de recherche était déjà remarquable, suite notamment à l'ouverture de plusieurs laboratoires de recherche. On dénombrait ainsi treize laboratoires de recherche à l'Institut des sciences de la nature/Institut du développement rural, six laboratoires de recherche à l'Institut de chimie, deux laboratoires de recherche à l'Institut de mathématiques et de physique. Mais en 1991

intervient le regroupement des deux instituts préexistants, l'Institut de mathématiques et sciences physiques et l'Institut supérieur polytechnique, qui va déboucher sur la création de la FAST Outre ses sept départements (biologie et physiologie animale, biologie et physiologie végétale, biochimie et microbiologie, géologie et sciences de la Terre, chimie, mathématiques et informatique, physique), celle-ci peut s'enorgueillir de compter de nombreux laboratoires :

- le laboratoire d'écologie ;
- le laboratoire de microbiologie ;
- le laboratoire de géologie ;
- le laboratoire de chimie minérale ;
- le laboratoire de chimie organique structure et réactivité ;
- le laboratoire de chimie organique appliquée ;
- le laboratoire de chimie biologique et phytochimie ;
- le laboratoire d'électrochimie ;
- le laboratoire d'algèbre ;
- le laboratoire d'analyse ;
- le laboratoire de physique du solide.

Certains laboratoires ont été regroupés en un centre dénommé "Centre de recherche en sciences biologiques, alimentaires et nutritionnelles (CRSBAN). Par ailleurs, la faculté s'efforce présentement de susciter et d'encourager la mise en place d'équipes de recherche dans tous les domaines d'activités.

La Faculté des sciences de la santé, elle, ne dispose pas encore de centre ou d'institut de recherche. C'est notamment dans le cadre des départements que les activités de recherche sont menées par les enseignants de rang magistral. Ces départements sont :

- le département de médecine et spécialités médicales ;
- le département de santé publique ;
- le département de chirurgie et spécialités chirurgicales ;
- le département de spécialités fondamentales et mixtes ;
- le département de gynéco-obstétrique ;
- le département de chimie physique pharmaceutique ;
- le département de sciences pharmaceutiques et biologiques appliquées.

C'est généralement au sein de ces départements que des thèmes de recherche individuels ou d'équipes sont formulés.

II.1.2. L'accumulation d'une expérience en matière de vulgarisation et l'existence de supports de publication

Si la recherche utilitaire implique que les chercheurs se focalisent sur des thèmes de recherche en rapport avec les problèmes concrets que rencontrent l'État et la société burkinabè, elle exige encore que les résultats de la recherche soient vulgarisés, mis à la disposition de ceux pour lesquels cette recherche est censée avoir été effectuée. C'est dans ce sens que les enseignants-chercheurs et les différentes structures de la recherche de l'Université de Ouagadougou organisent diverses activités de vulgarisation des résultats de leurs recherches ou de leur expertise.

Ainsi, à la FASEG, entre 1980 et 1982, a été instituée, sur une base annuelle, la "semaine du débat économique", au cours de laquelle les enseignants et personnalités extérieures ont animé des exposés-débats autour de thèmes d'actualité. Entre 1983 et 1988, le CEDRES a organisé plusieurs rencontres scientifiques à caractère national ou international sur des thèmes de recherche à vocation utilitaire, dont notamment :

- un séminaire national en collaboration avec l'OCDE sur les performances de l'agriculture en Haute-Volta (1984) ;
- un séminaire international sur les systèmes alimentaires regroupant la Haute Volta, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, sur financement de l'UNRISD (Institut des Nations Unies pour le développement social) ;
- un séminaire conjoint CEDRES-CILSS-Centre Sahel de l'université Laval sur les systèmes alimentaires (1988) ;

Par ailleurs, la FASEG., par le biais du CEDRES, dispose de plusieurs supports de publication susceptibles de vulgariser les résultats de la recherche, qu'elle soit utilitaire ou fondamentale. Il s'agit de la revue semestrielle "CEDRES-Études", de la série "Résultats de la recherche", des "Documents de travail" et d'autres publications spécifiques.

La FDSP elle, organise souvent des séminaires et colloques qui répondent moins à une volonté de vulgariser des résultats de la recherche, quelle qu'elle soit, qu'à une volonté de satisfaire un besoin de compréhension ou une demande exprimée par divers organismes publics nationaux ou étrangers. Ces activités comportent néanmoins une dimension utilitaire indéniable. Parmi les colloques ou séminaires d'envergure organisés par la FDSP, on peut citer :

- le séminaire international organisé en juillet 1987 à Ouagadougou sur le thème "le droit judiciaire au Burkina Faso", dans un contexte où la révolution avait engagé d'importantes réformes judiciaires ;

- le séminaire international pluridisciplinaire organisé en novembre 1991 sur "l'État de droit et les dynamiques socio-politiques au Burkina Faso" en collaboration avec la FLASHS ;

- le séminaire international organisé en 1996 sur "l'accès à la justice des quartiers pauvres" grâce au concours financier du PNUD ;

- le séminaire organisé en octobre 1996 sous l'égide du Centre d'études européennes et de l'intégration, sur le thème "intégration régionale : bilan de 40 ans d'expérience" ;

- le colloque sur "les institutions démocratiques au Burkina Faso" organisé en février 1997 grâce au concours de l'ambassade des Etats-Unis ;

Les enseignants-chercheurs de la FDSP disposent aussi d'un support de publication de leurs travaux, la Revue burkinabè de droit, qui est une revue semestrielle.

A la FSS, les résultats de la recherche sont diffusés sous forme de mémoires, de thèse de doctorat en médecine ou en pharmacie, de certificat d'étude spécialisée (chirurgie), de rapports spécifiques, de communications et publications scientifiques. Cette dissémination des résultats de la recherche permet d'améliorer les soins, l'enseignement, la recherche et la promotion au niveau des enseignants. Lorsque les thèmes s'inscrivent dans le cadre de programmes nationaux ou lorsqu'ils sont commandés, les résultats sont utilisés pour des programmes d'actions de développement en santé. Mais on peut regretter que cette utilisation ne soit pas plus systématique et que des solutions trouvées à des problèmes de santé ne soient pas toujours appliquées. D'où la nécessité d'associer l'utilisateur, voire la communauté, au choix des priorités de problèmes et à l'utilisation des résultats.

À la FAST, différentes activités de vulgarisation sont également entreprises. Les manifestations scientifiques qui ont eu lieu récemment sont les suivantes :

- les journées annuelles de la Société ouest-africaine de chimie (SOACHIM) instituées depuis 1994 ;

- le colloque de l'Association des botanistes de l'Afrique de l'Ouest (ABAO) en 1997 au cours duquel ladite association a été créée ;

- le colloque de la Société africaine de mathématiques : Africa-Mathematica ;

- le séminaire en algèbre et informatique en avril 1997, celui portant sur les équations d'évolution et les applications en juillet 1998 et le prochain séminaire prévu en juin 1999 sur le thème "modélisation et simulation numérique en environnement" ;

- le séminaire de mise en place de la filière professionnelle de maîtrise en science et technique de technologie alimentaire et nutrition humaine en 1997 ;

- le séminaire sur les matériaux de construction en 1998, dans le cadre des activités du laboratoire de chimie minérale.

On observera que la plupart des rencontres scientifiques présentent un caractère régional ou international ; ce qui constitue un signe de maturité et de rayonnement des enseignants-chercheurs de la FAST.

II.1.3. L'existence d'un personnel universitaire de qualité

Les enseignants-chercheurs de l'Université de Ouagadougou, ainsi que l'attestent leurs performances au niveau des différentes listes d'aptitude du CAMES, sont parmi les plus compétitifs de la sous-région. C'est dire que l'Université de Ouagadougou dispose d'un personnel compétent pour le développement de la recherche utilitaire. Mais la recherche menée par les étudiants avancés sous la direction des enseignants ne doit pas être négligée.

II.2. Les contraintes de la recherche utilitaire

Dans un document publié en 1993 et intitulé "Dix mesures pour relancer l'université africaine", une équipe de recteurs africains a identifié un certain nombre de problèmes auxquels est confrontée la recherche universitaire en Afrique. Il s'agit notamment :

- des charges d'enseignement écrasantes ;
- des conditions de rémunération peu attrayantes ;
- de l'insuffisance de la documentation, des infrastructures et des équipements scientifiques ;
- de l'insuffisance du nombre d'auxiliaires de la recherche ;
- de l'hostilité d'un environnement peu porteur ;
- de l'attrait de nombreux enseignants-chercheurs de haut niveau par des fonctions administratives supérieures ou politiques ;
- de la faible valorisation de la recherche et de l'isolement des chercheurs africains.

Toutes ces contraintes, qui s'appliquent à l'Université de Ouagadougou, nuisent en général au développement de la recherche, quelle qu'elle soit, et expliquent en particulier pourquoi la recherche utilitaire menée dans le cadre de l'Université de Ouagadougou semble avoir un impact limité sur le tissu social et économique burkinabè. Certaines de ces contraintes méritent une attention particulière. Ce sont :

- la faiblesse de l'organisation et de la coordination de la recherche utilitaire ;
- la pénurie d'équipements scientifiques et de documentations spécialisées ;
- l'insuffisance du financement de la recherche ;

- le poids des charges d'enseignement ;
- etc.

II.2.1. La faible organisation et coordination de la recherche utilitaire

Pour être efficace, la recherche universitaire a besoin d'un travail d'équipe impliquant des projets de recherche exécutés par un groupe d'enseignants et d'étudiants autour d'un chercheur senior. Or, la recherche à l'Université de Ouagadougou reste marquée par l'individualisme et l'absence de dynamique collective, surtout dans les facultés où il n'existe pas de véritables structures de recherche collective.

Par ailleurs, on aurait pu s'attendre à ce que l'institution d'un poste de vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation (VDR/V) au sein de chaque faculté aboutisse à une plus grande coordination des activités de recherche, une plus grande vulgarisation au niveau national des résultats qui en sont issus. Il n'en est rien. Jusqu'ici en effet, ces structures se sont avérées peu opérationnelles. Il en va de même pour les départements au regard du règlement intérieur des facultés. En outre, la plupart des centres de recherche au sein des facultés qui devaient être créés en vue d'une utilisation rationnelle des équipements scientifiques, d'un regroupement des actions autour de thématiques utilitaires fondamentales n'ont pas encore vu le jour. Ce qui ne favorise pas le travail d'équipe.

II.2.2. La pénurie d'infrastructures, d'équipements scientifiques et de documentation spécialisée

La recherche n'est possible et crédible que si elle bénéficie d'une logistique et d'un environnement scientifique minimum. Or la plupart des laboratoires dans les facultés de l'Université de Ouagadougou manquent cruellement d'équipements scientifiques pour l'obtention et l'analyse des résultats, quand ce ne sont pas des structures physiques comme les bâtiments qui font défaut. De même, la documentation scientifique, indispensable pour une recherche de qualité et les moyens de transport pour des besoins d'enquête sur le terrain, d'échantillonnage constituent parfois des freins à l'avancée de la recherche. Il en est de même de l'accès aux techniques modernes de communication que sont les inforoutes, soutiens indispensables à une recherche de qualité.

II.2.3. La faiblesse du financement de la recherche

La recherche à l'Université de Ouagadougou est handicapée par l'insuffisance des ressources financières consacrées à cette activité. Ainsi, l'examen des budgets de l'université ne révèle pas de manière explicite de rubriques destinées à la recherche. Cette situation nuit au développement de la recherche utilitaire. Le secteur privé national qui a tout intérêt à soutenir financièrement le développement de la recherche utilitaire en raison de ses retombées pratiques pour lui ne joue pas son rôle.

En réalité, la recherche universitaire est en grande partie financée par les organismes de coopération bilatérale ou multilatérale dont notamment :

- la coopération française ;
- la coopération néerlandaise ;
- le CRDI et l'ACDI du Canada ;
- la coopération suédoise ;
- la coopération danoise ;
- l'US-AID ;
- etc.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les thèmes de recherche ne correspondent pas souvent aux impératifs immédiats du développement national.

II.2.4. Le poids des charges d'enseignement

Tout enseignant-chercheur doit, selon les textes, consacrer la moitié de son temps d'activité annuelle à l'enseignement pédagogique, l'autre moitié étant réservée à la recherche. Normalement, la répartition de ce temps d'activité dans le système du CAMES, inspiré par le système français, est la suivante sur 25 semaines :

- 150 heures de cours pour les assistants et les maîtres-assistants
- 100 heures de cours pour les enseignants de rang A (maîtres de conférences et professeurs titulaires), chargés de par leur qualité d'organiser et la pédagogie et la recherche.

Mais par manque de personnels enseignants, ces volumes horaires ont été portés respectivement par arrêté ministériel à 175 heures et à 150 heures de cours. Malgré cela, la plupart des enseignants sont astreints encore à des heures supplémentaires qui ne leur laissent aucune chance de se consacrer sérieusement à la recherche. Cette situation critique aurait pu être atténuée si les laboratoires disposaient d'auxiliaires de recherche qualifiés et en nombre suffisant. Ce qui est loin d'être le cas.

Par ailleurs, en raison des critères d'évaluation de la recherche institués au niveau du CAMES qui ne prennent pas suffisamment en compte la recherche utilitaire, la plupart des enseignants préfèrent s'investir dans la recherche académique ou fondamentale pour les besoins de leur carrière, délaissant les domaines de la recherche utilitaire. Une révision des critères d'évaluation du CAMES est donc impérieuse si l'on ne veut pas que la recherche utilitaire soit le parent pauvre de la recherche universitaire.

Face à ces problèmes majeurs qu'affrontent les enseignants-chercheurs, comment promouvoir la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou ?

III. STRATÉGIE POUR UNE PROMOTION DE LA RECHERCHE UTILITAIRE À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

La réflexion générale conduite par un groupe de recteurs africains en 1993 sur la recherche dans les universités africaines avait identifié d'une part des mesures d'ordre académique et, d'autre part, des mesures d'ordre administratif et financier susceptibles de promouvoir la recherche universitaire en Afrique.

S'agissant des mesures d'ordre académique, il est préconisé notamment :

- un allègement des tâches d'enseignement ;
- une formation des chercheurs.

S'agissant des mesures d'ordre administratif et financier, il est suggéré :

- la revalorisation des carrières de l'enseignement supérieur ;
- l'accroissement de la part du budget de l'université consacrée à la recherche ;
- la diversification des sources de financement ;
- le développement des prestations de service ;
- le renforcement de l'autonomie administrative et de gestion des universités ;
- la dotation des chercheurs, techniciens et ingénieurs de recherche d'un statut valorisant ;
- l'institution d'années sabbatiques au sein des universités ;
- la dotation de l'université de structures d'évaluation et de contrôle de la recherche.

La mise en œuvre de ces propositions aura incontestablement un impact positif sur le développement de la recherche utilitaire. Mais le développement de la recherche utilitaire requiert en sus que des solutions soient trouvées aux problèmes spécifiques auxquels il se heurte.

III.1. Une meilleure organisation et coordination de la recherche utilitaire

S'il est vrai que les chercheurs ont besoin de liberté et d'autonomie pour conduire leurs activités de recherche en dehors de tout dirigisme stérilisant, il est tout aussi nécessaire que leurs activités de recherche se déroulent dans un cadre organisé, structuré, de manière à rendre plus fluide la circulation de l'information du rectorat aux décanats et de ces derniers aux laboratoires, et le feed-back des laboratoires au rectorat. Dans ce sens, il convient de :

- redéfinir et de revaloriser la fonction de VDR/V ;
- d'instituer un poste de vice-recteur chargé de la recherche ;
- de créer des centres de recherches dans les facultés et de renforcer ceux existants.

III.1.1. La redéfinition et la revalorisation de la fonction de VDR/V

La restructuration de l'université en facultés intervenue en 1991 avait entériné la création d'un poste de vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation (VDR/V), avec pour objectif une plus grande coordination des activités de recherche au sein des facultés. Dans ce sens, les VDR/V ont pour missions :

- la constitution d'un fichier permettant l'identification de tous les projets et thèmes de recherche en cours à la faculté ;
- l'organisation de journées scientifiques ;
- l'établissement de contacts fructueux entre la faculté et les secteurs de production, le monde du travail, etc.

En ce qui concerne particulièrement la recherche utilitaire, les VDR/V ont un rôle stratégique à jouer pour son développement au sein des facultés. Il leur appartient :

- d'identifier de façon exhaustive tous les secteurs, domaines ou thèmes susceptibles de faire l'objet d'une recherche utilitaire, en rapport avec les problèmes concrets et saillants auxquels sont confrontés l'Etat et la société burkinabè, et de coordonner leur mise en forme à travers l'adoption de programmes et projets de recherches.
- d'identifier le potentiel d'expertise dans les divers domaines que recèlent leurs facultés, à travers la création d'un fichier d'experts ;
- d'assurer la rencontre entre l'offre et la demande d'expertise ;
- d'organiser la recherche diplômante dans une perspective utilitaire, en

collaboration avec les enseignants chercheurs, en orientant les choix des étudiants vers des thèmes en relation avec les problèmes concrets auxquels sont confrontés les acteurs du développement, la société et l'Etat burkinabè ;

- d'assurer la vulgarisation des résultats de la recherche, leur mise à la disposition des publics intéressés, etc.

Mais pour que les VDR/V parviennent à remplir ces missions, il est indispensable de revaloriser leur fonction et de mettre à leur disposition des moyens conséquents.

III.1.2. L'institution d'un poste de vice-recteur chargé de la Recherche

À un niveau supérieur, une structure supérieure de coordination des actions des VDR/V devra être mise en place au niveau du rectorat afin de décharger quelque peu le vice-rectorat déjà submergé par les charges pédagogiques. Cette structure supérieure (vice-rectorat chargé de la Recherche) veillera notamment à promouvoir la recherche utilitaire menée à l'Université de Ouagadougou auprès des autorités publiques, des partenaires au développement et des acteurs locaux du développement, de manière qu'elle remplisse pleinement son rôle dans le développement économique et social du pays.

III.1.3. La création et le renforcement des centres de recherches

Pour organiser davantage la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou, il est aussi indispensable de créer des centres de recherche dans les facultés où il n'en existe pas et de renforcer ceux existants. Certains laboratoires ou structures de recherche existants pourraient constituer la pépinière de ces centres. L'objectif est de favoriser la constitution d'équipes de recherche en vue d'assurer l'accomplissement d'un travail de qualité et la rentabilisation des équipements scientifiques des laboratoires. De plus, les centres de recherches sont d'excellentes structures d'initiation et de formation à la recherche pour les jeunes chercheurs et les étudiants avancés. Une bonne partie de l'activité de ces centres devra être tournée vers la recherche utilitaire.

III.2. Une meilleure dotation en infrastructures, équipements scientifiques et documentation spécialisée

La recherche utilitaire coûte cher en ressources humaines, en infrastructures

physiques (laboratoires, bibliothèques, etc.) et en équipements scientifiques (appareillages, moyens de communication, moyens d'information scientifique et technique). C'est pourquoi le développement de la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou requiert un appui institutionnel aux différentes facultés en vue de la création des centres de recherche ou du renforcement des centres existants, de leur équipement et de l'accroissement de la capacité d'accueil des infrastructures de recherche. Il appartient aux facultés de développer des initiatives en ce sens.

L'université veillera, en rapport avec les autorités politiques du pays et les partenaires de la coopération universitaire, à la construction de bâtiments de recherche pouvant accueillir plusieurs équipes de recherche. Ce qui favorisera la recherche pluridisciplinaire, gage d'un grand succès pour le progrès de la recherche utilitaire dans notre université.

III.3. Un financement plus conséquent de la recherche utilitaire

Compte tenu de la faiblesse des ressources financières consacrées d'une manière générale à la recherche universitaire et de la possibilité pour la recherche utilitaire de dégager des ressources financières, l'université devra déployer plus d'efforts dans la recherche des financements, tant sur le plan interne que sur le plan international.

Au plan interne, il importe, dorénavant, d'inscrire dans le budget de l'université une rubrique destinée à soutenir la recherche universitaire, d'impliquer davantage le Fonds national de l'éducation et de la recherche (FONER) dans le financement de la recherche, notamment utilitaire, d'inciter les opérateurs économiques nationaux à soutenir financièrement les thèmes de recherche directement liés à leurs activités professionnelles, et d'encourager la création de fondations pour la recherche, alimentées par des dons et souscriptions volontaires ou des taxes spécifiques.

Sur le plan externe, l'État devra apporter son appui à la signature de conventions de financement avec les bailleurs de fonds dans le cadre bilatéral ou multilatéral, prendre des dispositions réglementaires pour impliquer l'université dans les composantes "recherche" de tous les projets financés par les sources extérieures au niveau des départements ministériels. Quant à l'université elle-même, elle devra intensifier la recherche de financements extérieurs par le biais des coopérations interuniversitaires.

CONCLUSION

En 1996, le Burkina Faso s'est doté d'un Plan stratégique de la recherche scientifique (PSRS) décrivant l'essentiel des besoins de développement social du pays et du bien-être des populations. Lorsque l'on examine les axes principaux de la recherche gérée par l'université, il apparaît une adéquation parfaite entre ces axes et les besoins jugés prioritaires et contenus dans le PSRS. Si l'on entend par "recherche utilitaire" celle qui a pour objectif la résolution des problèmes quotidiens qui assaillent les populations et retardent le décollage économique de notre pays, alors on peut affirmer que l'Université de Ouagadougou mène une recherche utilitaire tout en ne perdant pas de vue son rôle phare dans la société, consistant à prévoir, programmer et planifier le futur tout en intégrant les données du passé et du présent.

Malheureusement, les résultats de la recherche universitaire en faveur du développement économique et social sont souvent méconnus du grand public et des acteurs du développement. La responsabilité de la vulgarisation de ces résultats n'incombe pas seulement aux chercheurs. Elle incombe aussi aux autorités publiques. Des relais institutionnels à travers les services de vulgarisation au sein des départements ministériels intéressés doivent, en synergie avec le vice-décanat chargé de la Recherche et de la Vulgarisation, entreprendre le marketing nécessaire pour la diffusion et l'application de ces résultats en faveur de l'économie et de la société burkinabè.

Mais la recherche universitaire, en particulier la recherche utilitaire, pour être efficace, doit être encouragée et perçue comme un domaine où s'exerce la souveraineté d'une nation. À ce titre, il incombe aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures incitatives de revalorisation des conditions matérielles de ceux qui ont à charge de la conduire au profit du plus grand nombre. C'est à cette seule condition que la recherche universitaire pourra être utilitaire et propulser notre pays dans le XXI^e siècle.

CHAPITRE 4 : PRESTATIONS DE SERVICES ET FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

INTRODUCTION

Il n'est pas dans les habitudes universitaires d'avoir des prestations de services comme le ferait un cabinet d'étude. La spécialisation de chaque enseignant-chercheur constitue individuellement son thème de recherche. Aussi observe-t-on souvent une juxtaposition des thèmes de recherche et non un programme de recherche au sein des structures universitaires. Peut-on alors coordonner ou susciter des thèmes utilitaires au sein des établissements universitaires pour acquérir les financements nécessaires à leur réalisation ?

I- LES PRESTATIONS DE SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

L'expertise universitaire est une réalité dont l'importance constitue la base même des possibilités de prestations de services. Pratiquement dans tous les domaines de formation et de recherche il est possible d'avoir une prestation de service dont l'importance dépend du domaine de prestation. Avant de développer le thème, il convient de définir ce que l'on entend par prestation de services.

I.1. Définition

On entend par prestation de service le travail exécuté pour s'acquitter d'une obligation légale ou contractuelle. Le service peut être fourni par quelqu'un ou par un groupe de personnes à des qualités.

Les prestations de services peuvent également être définies comme étant des activités d'attrait pouvant contribuer à trouver des solutions à des problèmes qui se posent à des niveaux divers de la société civile, l'entreprise, l'industrie, l'administration et dans les organisations.

Les prestations de services comprennent essentiellement les études, les consultations, la formation continue, les séminaires, les ateliers, les améliorations de projets, l'appui aux entreprises industrielles, commerciales et de services.

I.2. Justification

La société civile a consenti de grands efforts financiers pour la formation et la recherche à l'université. Il convient alors que l'université développe ses services en faveur de la communauté nationale. Ce serait une façon de rendre à la société ce qu'elle lui apporte. Ce serait aussi un moyen d'accroître les ressources propres de l'université à un moment où la conjoncture économique est difficile.

L'université devra alors travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs de la société. Dans ces conditions, l'université pourra être considérée comme une structure porteuse de progrès dans le milieu de son implantation.

On peut se poser la question de savoir dans quels domaines l'université peut contribuer à résoudre les problèmes de la société civile.

I.3. Les domaines de prestations de services

De nombreuses disciplines enseignées dans les facultés, les instituts ou les écoles représentent des domaines de prestations de services.

On distingue essentiellement six grands domaines. Ce sont : le droit, l'économie, les sciences humaines et sociales, les sciences de la nature, les sciences exactes et la médecine.

I.3.1. Le domaine du droit

Les prestations de services peuvent être recherchées dans les disciplines suivantes :

- le droit parlementaire ;
- le droit fiscal ;
- le droit des affaires ;
- le droit international ;

- le droit de l'environnement ;
- le droit minier ;
- la justice ;
- la réforme institutionnelle ;
- la recherche appliquée en démocratie.

Les spécialistes des diverses disciplines du droit de la Faculté de droit et de science politique devraient réfléchir sur l'organisation des équipes d'expertise pour les prestations de services du domaine du droit.

Les prestations de services peuvent être recherchées au niveau de l'administration, notamment l'élaboration de textes de lois à l'Assemblée nationale ; auprès des opérateurs économiques et des organismes non gouvernementaux.

Des thèmes de recherches utilitaires peuvent être définis à partir des besoins de la magistrature et confiés à des spécialistes de la FDSP.

Les consultations sont actuellement individuelles au niveau de la FDSP. Mais on gagnerait à les organiser et en relation avec d'autres disciplines telles que l'économie et l'environnement pour constituer des équipes pluridisciplinaires pouvant étudier des grandes questions nationales ou internationales.

L'avènement d'un centre d'études et de recherches juridiques à vocation utilitaire permettrait de mieux organiser les prestations de services de façon profitable à la fois à la faculté et aux enseignants.

I.3.2. Le domaine des sciences humaines et sociales

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'université peut offrir des prestations de services dans les disciplines suivantes :

- sciences sociales : sociologie, sciences de l'éducation , psychologie ;
- sciences humaines : histoire et géographie ;
- lettres : théâtre, journalisme ;
- langue : traduction, interprétation, anglais, linguistique ;
- culture : gestion de l'art et la culture.

Jusqu'à présent, les consultations sont nombreuses dans le domaine de la sociologie et des sciences de l'éducation.

Les projets d'étude sont régulièrement confiés aux historiens et aux géographes notamment en archéologie, géomorphologie, histoire économique ou politique.

Il serait souhaitable que la faculté des lettres propose des projets et des thèmes d'investigation dans tous les domaines cités plus haut afin de contribuer ainsi à l'évolution de ses domaines. Des équipes de prestations de services peuvent être constituées à cet effet.

I.3.3. Le domaine des sciences économiques

La Faculté des sciences économiques et de gestion peut offrir des prestations de services dans les disciplines et spécialités suivantes :

- économie locale, décentralisation et aménagement du territoire ;
- économie des transports ;
- économie des organisations coopératives ;
- commerce international, banques et intermédiaires ;
- économie des ressources humaines ;
- finances, comptabilité, contrôle, gestion des PME/PMI.

Les interventions des spécialistes ou des équipes d'experts de la Faculté des sciences économiques et de gestion sont coordonnées par le Centre d'études, de documentations et de recherches économiques et sociales (CEDRES). Les relations gagneraient à être plus fortes entre le CEDRES et le rectorat afin de dynamiser les structures de coordination et de faire bénéficier l'université de l'expérience déjà importante du CEDRES.

Le centre dispose d'expertises dans différentes spécialités de l'économie et de la socio-économie. Dans le domaine de la gestion, les spécialités suivantes existent : finances, comptabilité, contrôle, gestion des PME/PMI. Dans le domaine de l'analyse économique, en plus de l'expérience accumulée en matière d'analyse des problèmes de développement rural, le centre dispose d'expertise dans les domaines suivants : économie locale, décentralisation et aménagement du territoire, économie des transports, analyse des systèmes alimentaires, économie des organisations coopératives et de type coopératif, commerce international, banques et intermédiations financières, démographie, économie des ressources humaines.

Les sollicitations récentes du centre sur le plan national se résument aux points importants cités au paragraphe I.1 de la recherche utilitaire.

Au total, le centre subit des sollicitations nombreuses parmi lesquelles il opère des choix car son statut actuel et ses moyens humains extrêmement limités ne lui permettent pas de s'adonner de manière systématique à la consultation. En tenant compte des mutations dans le contexte du PAS, des réflexions sont engagées pour voir comment le centre peut explicitement intégrer dans ses missions essentielles un volet consultations et conseils afin de participer effectivement à son propre financement et à celui de la FASEG. Mais la question n'est pas simple à résoudre car il n'est pas facile, dans les conditions actuelles d'insuffisance absolue des ressources humaines, de mener conjointement des recherches scientifiques de bonne qualité et la consultation.

I.3.4. Le domaine des sciences de la nature

De nombreuses spécialités qui offrent des prestations de services existent dans le domaine des sciences de la nature. Ce sont notamment :

- la biologie : les plantes, les animaux, l'environnement, la génétique ;
- la géologie : les mines, l'eau, le sol ;
- la biochimie et la microbiologie : transformation des denrées alimentaires, chimie des plantes, énergie renouvelable.

Des spécialistes dans ces disciplines se trouvant dans la Faculté des sciences et techniques peuvent intervenir utilement dans les différents aspects biologiques de l'environnement, du sol, de l'eau, des mines et de la biotechnologie. Les besoins alimentaires ou l'assainissement du milieu de vie des populations locales nationales ou régionales peuvent être pris en compte.

L'expérience montre que dans le passé cette contribution a été réelle et elle pourra se développer à l'avenir si elle est mieux organisée. En effet, deux exemples peuvent être pris pour illustrer le propos.

a) Le problème de la consommation du bois à Ouagadougou a été perçu en 1979 par le département des eaux et forêts de l'Institut supérieur polytechnique (ISP). Les études ont montré que la consommation du bois est très importante, entraînant une coupe abusive des forêts. La solution proposée par l'ISP a été

d'améliorer le rendement calorifique du bois de chauffe en recherchant les meilleurs types de foyers par l'amélioration des foyers traditionnels, de susciter l'utilisation d'autres types d'énergie notamment le gaz et l'énergie solaire. Afin de rendre cette solution durable, il a été proposé l'utilisation des plantes forestières locales pour le reboisement, d'où la nécessité préalable de l'étude des semences forestières. Il a été également retenu que la plantation monospécifique d'*Eucalyptus* pouvait servir de bois d'oeuvre et de bois de chauffe pour les grandes agglomérations en raison de sa croissance rapide et de son port droit.

b) La résistance du vecteur de l'onchocercose aux insecticides a été observée par les équipes de recherche du programme de lutte contre l'onchocercose en 1979/1980. La recherche de la solution a été confiée à la communauté africaine et internationale. La proposition faite par l'équipe de l'ISP a été retenue et les résultats des investigations ont permis de vaincre la résistance aux insecticides par l'utilisation d'une bactérie, *Bacillus thurengiensis var. israelensis* ou BTI, dans toutes les rivières du programme.

Jusqu'à présent, les prestations de services en sciences expérimentales ne sont pas organisées par une structure spécifique. Le développement de telles activités commande une gestion dynamique et coordonnée au niveau d'un organe central. Dans ce cas, il ne faudrait pas perdre de vue l'aspect formation fondamentale dévolue à la structure universitaire.

I.3.5. Le domaine des sciences exactes

L'université peut offrir des services à l'industrie et au PME/PMI dans les disciplines suivantes :

- chimie minérale : argiles et matériaux de construction ;
- chimie organique : produits de synthèse, colorants, phytochimie ;
- électrochimie : énergie solaire ;
- physique atmosphérique : lutte contre les pollutions ;
- électronique : informatique.

Il y a lieu de souligner l'importance du domaine de l'informatique comme pouvant servir à l'administration, aux entreprises et aux organisations. Les marchés de prestations de services sont importants. Le centre informatique créé récemment

au sein du rectorat de l'Université de Ouagadougou pourra développer des prestations de services variées et utiles.

I.3.6. Le domaine médical

Toutes les spécialités du domaine des sciences de la santé peuvent offrir des prestations de services à la société. Ce sont notamment les programmes nationaux :

- Sida ;
- Médecine traditionnelle ;
- Pharmacopée ;
- Maladies diarrhéiques ;
- Santé reproductive ;
- Paludisme.

Les personnes ressources sont des chercheurs spécialisés présents dans les départements de la Faculté des sciences de la santé. L'expertise en matière de santé n'est pas organisée par conséquent non utilisée. Il convient de formaliser ces compétences sous forme de thèmes référentiels et de personnes ou groupes de références pour une meilleure gestion des prestations de services possibles.

I.4. Organisation des prestations de services

I.4.1. État des lieux

Les sollicitations de l'expertise universitaire par la société civile s'effectuent à travers l'enseignement, la recherche et les consultations individuelles ou groupées.

Les prestations de services en matière d'enseignement s'adressent à des écoles professionnelles de l'Etat, à l'enseignement supérieur privé, aux écoles internationales de la place ou à l'étranger.

Les prestations de services de la part des institutions d'Etat peuvent être des tâches de conception, d'étude ou de planification. Les consultations sont faites auprès d'organismes non gouvernementaux ou des projets. Les structures de recherche notamment les laboratoires de l'université, offrent leurs services à la société nationale ou à des sollicitations extérieures.

Il ressort de ce constat que les formes de valorisation des prestations de services sont nombreuses mais la majeure partie échappe au contrôle et à la gestion de l'université.

I.4.2. Propositions nouvelles

La pertinence de la création d'une instance d'organisation et de gestion de l'expertise universitaire est réelle car il convient notamment d'éviter qu'une sollicitation désordonnée des enseignants-chercheurs pour des consultations n'affecte négativement leur tâche de formateurs.

La valorisation de l'expertise universitaire impose une organisation des prestations de services dans un cadre structuré au sein de l'université. Les missions de l'organe de gestion peuvent être les suivantes :

- mobilisation, organisation, promotion et gestion du potentiel d'expertise universitaire pour en assurer la valorisation, à travers le déploiement efficace des enseignants-chercheurs pour l'exécution des travaux confiés à l'université ;
- identification et recherche de marchés d'expertise : étude, analyse et consultations en tous genres dans lesquels l'expertise universitaire peut être requise ;
- suivi de l'exécution des travaux confiés à l'expertise universitaire, gestion des marchés et des financements.

La mise en œuvre d'une telle structure commande deux tâches immédiates :

- l'amélioration du potentiel d'expertise universitaire ;
- l'élaboration de la banque de données sur l'expertise universitaire.

Les variables suivantes semblent intéressantes à retenir dans la collecte de l'information auprès des enseignants et à traiter par département et par faculté : formations de base, formations complémentaires, diplômes et spécialités, domaines de compétences dans l'enseignement et dans la recherche, expériences en consultation (pédagogique et scientifique), publications scientifiques, centres d'intérêt scientifique, etc.

La stratégie de valorisation des prestations de services peut se faire notamment par la promotion des consultations individuelles et par équipe au sein des laboratoires et des groupes de recherche. La mise en œuvre de cette stratégie passe par :

- la constitution et la mise à jour régulière d'une banque de données sur l'expertise universitaire et sur les domaines de prestations de services ;
- la mise en place de structures ou de mécanismes de suivi/évaluation de la qualité et de la pertinence de la prestation universitaire sur les plans de la formation et de la recherche scientifique.

Un texte administratif devra préciser les conditions d'exercice des prestations de services en tenant compte des intérêts des prestataires, de l'université et de l'Etat.

1.5. Perspectives de développement des prestations de services

Au Burkina Faso, d'importantes réformes visant à l'amélioration des politiques de développement ont été consenties par l'État. Ces réformes constituent une condition nécessaire, mais pas suffisante, à une croissance économique pérenne. Une croissance économique durable dépend en grande partie du développement des ressources humaines et des capacités des institutions à traduire la volonté des personnes en actions concrètes de développement.

Ce développement économique ne peut se concevoir sans une concertation entre l'État, les institutions de formation et de recherche et la société civile. En effet, la société civile doit être associée à la définition des priorités de recherche, aux prestations de services et à la validation des résultats de leur vulgarisation.

Dans cette nouvelle vision du développement, il serait approprié de créer un organe tel que l'Académie des sciences du Burkina qui aura pour rôle de favoriser l'utilisation de l'intelligence au service du développement.

L'Académie des sciences du Burkina aura pour mission d'identifier les axes prioritaires de recherche et de proposer les thèmes utilitaires en rapport avec les problèmes de développement national. L'Académie des sciences du Burkina pourrait également proposer les types de formation qui contribuent le plus au développement du pays. L'Académie des sciences aura pour rôle de coordonner les activités de recherche appliquée dans tout le pays aussi bien dans les universités que dans les centres de recherche. Elle propose la localisation des universités et des centres de recherche pour le développement des régions du Burkina.

II- LE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

II.1. Les sources du budget actuel de l'université

Le budget de l'université est constitué essentiellement des subventions de l'État. À cela il faut ajouter les recettes propres. Il est insuffisant pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement de l'institution. En effet, les frais d'électricité, d'eau et de téléphone sont élevés et difficiles à honorer chaque année. Il est donc impérieux de rechercher des fonds additionnels pour l'université.

Dans ce contexte, il apparaît clairement que les prestations de services constituent des activités que l'université peut développer pour contribuer à combler les déficits budgétaires chroniques observés.

II.2. Accroissement des subventions

La subvention est par définition un secours financier ou un subside fourni par l'État. L'université bénéficie ainsi du secours financier de l'État burkinabè pour son fonctionnement et il lui revient de rechercher les fonds complémentaires. D'une année à l'autre, la subvention ne connaît pas une progression sensible et elle stagne quelquefois au moment où les prix connaissent une flambée importante. La dévaluation a eu également des conséquences négatives sur la valeur monétaire du budget. Il est donc impérieux que l'État consente un accroissement significatif de plus de 15 % de la subvention accordée chaque année à l'université pour lui permettre de conserver son pouvoir d'achat.

II.3. Amélioration des ressources propres

Les recettes propres de l'université proviennent :

- du paiement des frais de scolarité ;
- de la librairie universitaire ;
- de la Direction des presses universitaires ;
- de la maison des Hôtes ;
- de l'atelier central de maintenance.

À l'heure actuelle, la contribution de ces activités est encore faible en raison de plusieurs contraintes qui sont notamment :

- le manque de personnel ;
- l'inadéquation de l'infrastructure ;
- l'insuffisance de l'équipement.

En plus des contraintes indiquées, il convient de diagnostiquer pour chaque activité les forces et les faiblesses afin d'en améliorer le rendement.

II.3.1. Les frais de scolarité

On distingue deux catégories de frais de scolarité à l'université. Ce sont : les frais d'inscription et les frais de formation.

Les frais d'inscription sont exigés au début de l'année universitaire mais on observe que leur paiement n'est pas toujours effectif. Ils servent pour le fonctionnement administratif, notamment :

- la confection des dossiers d'inscription ;
- l'établissement de la carte d'étudiant ;
- l'accès à la bibliothèque ;
- l'établissement des relevés de note, des attestations de succès et des diplômes ;
- les charges de fonctionnement administratif ;
- les charges récurrentes.

Le montant actuel des frais d'inscription des étudiants étrangers est certes élevé mais se situe dans la fourchette des frais d'inscription en vigueur dans la plupart des universités francophones de la sous-région.

Les Etats concernés par des boursiers inscrits à l'Université de Ouagadougou doivent être saisis par les autorités supérieures du Burkina Faso pour insister sur la nécessité absolue d'honorer en priorité les droits universitaires sinon des mesures de restriction seront prises à l'encontre de leurs ressortissants. Des actions devraient être menées pour recouvrer les arriérés et éviter qu'il n'y en ait encore à l'avenir.

Les frais d'inscription des salariés burkinabè revus à la hausse depuis octobre 1998 pourront améliorer sensiblement les ressources financières en matière de droits universitaires.

Un consensus devrait être trouvé concernant une augmentation des frais d'inscription des étudiants burkinabè qui prendrait en compte la situation des étudiants et la hausse des prix du matériel administratif et des laboratoires.

Les frais de formation concernent actuellement les étudiants de 3^e cycle. Ces fonds sont mis à la disposition des responsables académiques pour servir au fonctionnement des laboratoires de l'université.

On pourrait penser à l'établissement de frais de formation pour les étudiants du premier et du second cycle afin de faire face aux exigences en matériel de laboratoire et aux heures complémentaires de formation.

II.3.2. La librairie universitaire

La mission de la librairie universitaire est essentiellement de fournir des ouvrages universitaires et du matériel de bureau pour la formation, la recherche et l'administration. Les établissements et l'administration générale gagneraient à passer commande préférentiellement à la librairie universitaire afin que les bénéfices soient profitables à l'université. Dans la pratique, les expositions-ventes de livres du programme Plus à prix réduit contribuent à l'efficacité interne de l'université en permettant aux étudiants et aux enseignants d'acquérir des documents pédagogiques à moindre coût. En même temps, les retombées financières de ces opérations de ventes ciblées non négligeables contribuent à l'amélioration des ressources propres de l'université.

Les livres et les documents pédagogiques produits par les enseignants de l'université pourront être mis en vente à la librairie universitaire et contribueront à la performance et à l'efficacité externe de l'université.

II.3.3. La Direction des presses universitaires (DPU)

Les prestations de services offertes par la Direction des presses universitaires sont également observables comme celles de la librairie universitaire. En effet, la mission de la Direction des presses universitaires consiste en la réalisation des documents de l'université qui auparavant étaient édités dans les imprimeries de la place. Le coût des réalisations est moins élevé et surtout si les fournitures sont prises à la librairie universitaire.

La DPU offre ses compétences également à la société civile, contribuant ainsi à l'amélioration des recettes propres de l'université.

II.3.4. L'atelier central de maintenance (ACM)

La création de cette structure a été favorisée par la coopération avec les Pays-Bas. L'atelier central de maintenance a pour vocation de permettre à l'Université de Ouagadougou d'entretenir ses installations, ses équipements et d'assurer le suivi des chantiers de construction. Les domaines d'intervention actuels sont l'électricité, l'eau, le froid, la plomberie et le suivi des chantiers de construction.

Pour augmenter la performance de l'atelier central de maintenance, il faudrait un personnel qualifié dans les domaines de l'informatique, de la mécanique auto, de la plomberie et prendre des mesures incitatives vis-à-vis des personnels.

Si jusqu'à présent l'ACM n'a pas beaucoup contribué aux financements propres de l'université, il a tout de même permis de minimiser les dépenses dans ses domaines d'activités. Il est attendu l'ouverture du domaine de l'électronique pour appuyer le centre informatique de l'Université de Ouagadougou.

II.3.5. Le centre informatique

Cette structure est également le fruit de la coopération Nord-Sud avec en particulier les Pays-Bas et la France. Le centre informatique, dont le fonctionnement est favorisé par une bonne collaboration avec la Délégation générale à l'informatique, l'Institut pour la recherche et le développement (ex-ORSTOM) et la Banque mondiale, est une création récente de l'Université de Ouagadougou dont l'ambition est d'offrir les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que des prestations de services vis-à-vis des demandeurs.

Il est prévu d'étoffer ce centre en personnel technique et de gestion pour accroître ses performances et générer des recettes propres pour l'université.

II.3.6. La maison des Hôtes

L'existence de cette structure est due à la volonté des responsables académiques de l'Université de Ouagadougou et de la coopération Nord-Sud, en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique et les Pays-Bas. La vocation essentielle de la maison des Hôtes est d'offrir aux visiteurs en mission d'enseignement à l'Université de Ouagadougou un cadre approprié pour un séjour utile et agréable. Les hôtes venus pour autre chose que l'enseignement doivent honorer leur séjour en payant des frais nettement en deçà des prix pratiqués dans la ville de Ouagadougou. Un service de restauration est également organisé au sein de la maison des Hôtes.

L'utilité de la maison des Hôtes est de contribuer à minimiser les frais d'hôtel que l'Université de Ouagadougou aurait dû honorer et de faire des recettes pour les autres hébergements offerts. Elle compte actuellement quatorze chambres climatisées et bien équipées.

II.3.7. Les projets

On entend par projets des activités additionnelles exécutées par des enseignants ou des personnels administratifs de l'Université de Ouagadougou dont le financement ne provient pas des subventions de l'Etat burkinabè. Ces activités ne sont pas inscrites dans le programme institutionnel et l'apport financier est surtout extérieur à l'université.

La réalisation de ces activités occasionne des charges récurrentes dont l'évaluation exacte n'est pas toujours aisée en raison de l'interdépendance des structures et des services de l'université. Afin de tenir compte des charges financières notamment en eau, électricité, téléphone, prestations de services, il est à prévoir dans chaque projet un pourcentage pour faire face à ces charges récurrentes.

Il doit donc être inscrit dans tout projet à venir une ligne budgétaire d'environ 5 à 15 % pour faire face aux charges administratives et de gestion. Un texte d'application viendra fixer les modalités des dispositions à prendre.

II.3.8. La location de salles

Sous réserve de précautions d'usage, l'université peut louer des salles pour l'organisation de concours professionnels, de concours de recrutement ou des rencontres d'études et de travail notamment des séminaires ou des ateliers.

Les fonds générés par cette activité de location contribueront à l'entretien des salles, aux frais de fonctionnement et aux charges récurrentes.

II.4. Réalisation de services payés

Les services payés que peut offrir l'Université de Ouagadougou comprennent notamment :

- les consultations et études ;
- les audits juridiques, comptables et institutionnels ;
- la formation continue et le recyclage ;
- la formation dans les laboratoires de langues.

Ces prestations de services occasionnent très souvent des charges récurrentes dues à l'utilisation des locaux et des matériels. Il conviendrait que les prestataires de service participent à ces frais.

C'est pourquoi il convient de répartir les émoluments dus au service payé de la manière suivante : lorsque les prestations ont été recherchées par les prestataires, 30 % des honoraires seront versés à l'université et 70 % des honoraires reviennent aux exécutants des prestations de services. Cette disposition pourrait s'inverser en faveur de l'université au cas où elle a été à la base de la recherche des prestations et contribue à leur réalisation par la logistique et le matériel d'investigation.

Les services financiers et comptables de l'université devront veiller à l'application stricte des textes qui seront pris pour réglementer les services payés afin de contribuer à l'amélioration des ressources financières de l'Université de Ouagadougou.

II.5. Réduction des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement comprennent essentiellement la consommation d'eau, d'électricité, de téléphone et du paiement des heures supplémentaires.

Dans un passé assez récent, les frais cumulés d'électricité, d'eau et de télécommunications de l'Université de Ouagadougou équivalaient sensiblement au budget annuel de l'institution. Grâce aux efforts conjugués du ministère des Finances du Burkina Faso et de la coopération Nord-Sud, les arriérés ont été épongés. Depuis lors, la vigilance et la rigueur sont de règle pour éviter la reconstitution d'un nouveau stock d'arriérés.

Les mesures à prendre à court, moyen et long terme sont les suivantes :

- le contrôle rigoureux de la consommation mensuelle d'eau, d'électricité et de téléphone par une vérification physique et chiffrée des compteurs dans toute l'université ;
- la surveillance stricte de la consommation d'eau et d'électricité des chantiers de construction d'édifices et la prise de mesures compensatoires à leur encontre ;
- l'acquisition d'un autocommutateur et l'installation du réseau interne de téléphone à l'Université de Ouagadougou pour réduire la facture de téléphone ;
- le contrôle strict par les facultés, instituts ou des services des heures supplémentaires effectuées réellement et pour nécessité de service afin d'en réduire le nombre et permettre une rémunération conséquente.

Pour ce qui concerne les heures d'enseignement, les programmes de formation devraient mentionner le nombre exact annuel d'heures de cours pour chaque matière. Les heures réellement effectuées doivent être prises en compte dans le décompte des heures supplémentaires. Une surveillance stricte par chaque département de faculté devrait permettre une meilleure gestion des heures effectuées en rapport avec les prévisions statutaires. Si le contrôle est rigoureux, on peut s'attendre à une diminution notable du volume annuel habituel d'heures supplémentaires. Il serait souhaitable que le taux actuel de l'heure du cours soit par conséquent majoré.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les mesures préconisées pour l'organisation des prestations de services de l'université (des services spécialisés et compétents pour des prestations de services de qualité, des activités d'expertise et de formation) ne peuvent aboutir de façon efficace que lorsque les responsables sont formés ou sensibilisés à l'administration et à la gestion. La formation en administration et en gestion des doyens, vice-doyens, directeurs centraux, chefs de service, enseignants devra mettre l'accent sur la responsabilisation et la plus grande conscience professionnelle qu'il faut avoir vis-à-vis de la bonne marche, de l'avenir de l'université et de l'accroissement de son utilité pour la société civile.

Pour atteindre ces objectifs, l'université doit dynamiser sa coopération Nord-Sud et Sud-Sud en favorisant surtout la synergie des capacités institutionnelles.

La coopération doit contribuer à accroître les compétences techniques et juridiques des universités des pays en développement. Il convient alors de favoriser la synergie des capacités humaines disponibles et d'accroître la coopération sous-régionale.

La synergie des capacités financières est une dimension pratique qui exige une nouvelle stratégie fédératrice plus compatible avec l'objectif de rationalisation des moyens financiers et des politiques actuellement en cours aux Nations Unies. Cette synergie est à rechercher et, pour cette raison, elle reste encore tout entière à imaginer.

DEUXIÈME PARTIE :
LES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE

CHAPITRE 5 : LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE : ENJEUX, CONTRAINTES ET EXPÉRIENCE DU CRDI

Sibry JM. TAPSOBA

Directeur régional Centre de recherches pour le développement international (CRDI)
Afrique de l'Ouest et du Centre

INTRODUCTION : POURQUOI INVESTIR DANS LA RECHERCHE ?

Quelle soit fondamentale ou appliquée, la recherche joue un rôle déterminant dans les stratégies de développement des pays. En augmentant la compréhension des interactions de la société et de l'environnement dans lequel cette dernière évolue, la recherche contribue à la prise de conscience du rôle que chacun doit jouer pour le progrès et le bien-être de l'humanité. Toutes les analyses s'accordent sur le fait qu'il existe une corrélation positive entre le niveau de développement et les efforts consentis dans le financement de la recherche (Tapsoba S., 1998). Ainsi, les nations qui ont fait des progrès dans le domaine du développement sont celles qui ont compris l'intérêt d'investir dans la recherche comme le montrent les statistiques au niveau mondial. Les données existantes montrent que les dépenses totales en recherche-développement, estimées à 470 milliards de dollars US en 1994, sont réparties de la manière suivante : 37,9% en Amérique du Nord, 28% en Europe de l'Ouest, 18,6% au Japon et dans les nouveaux pays industrialisés, 4,9% en Chine, 2,5% dans la communauté des Etats indépendants, 2,2% en Inde et Asie centrale,

1,9% en Amérique latine et seulement 0,5% en Afrique sub-saharienne (UNESCO 1998). Ces statistiques à elles seules sont révélatrices des écarts énormes qui existent entre les différentes régions du monde. Ainsi, 88% des ressources consacrées à la recherche appartiennent aux 22% de la population qui jouissent des deux tiers des richesses mondiales. Il en résulte que plus des trois quarts de la population mondiale se partagent les 12% des ressources qui, du reste, proviennent des pays du Nord.

La situation de l'Afrique est particulièrement préoccupante, et ce, en dépit du soutien des partenaires au développement. En effet, même les régions telles que l'Asie du Sud et l'Amérique latine comptent entre quatre et huit fois plus de scientifiques que l'Afrique (CRDI, 1997). Il s'y ajoute que là où elle est entreprise sur le continent, la recherche est beaucoup plus descriptive qu'un questionnement profond sur le pourquoi des choses. Or, c'est en refusant les "idées reçues" et en soumettant à la réflexion critique les connaissances acquises qu'on peut enrichir les savoirs et savoirs-faire pour les rendre plus utiles à la société. L'intégration de cette exigence dans l'approche des chercheurs africains est une condition *sine qua non* à l'enracinement de la recherche dans la mesure où il est difficile --voire impossible-- de faire de la recherche sans un esprit critique et de questionnement continu qui rend obligatoire le renouvellement des connaissances. Ceci est valable pour les chercheurs des sciences sociales (éducation, économie, population, etc.) et les chercheurs des sciences "fondamentales" (médecine, sciences de la terre, sciences physiques, etc.).

La nécessité de développer la recherche se pose donc avec plus d'acuité en Afrique que nulle part ailleurs dans le monde, car si la situation actuelle perdure, il est à craindre que le retard accusé par ce continent sur le plan du développement ne se pérennise tout en se creusant. Promouvoir la recherche implique qu'un minimum de conditions soient remplies pour un essor de la productivité. Il s'agit principalement de l'existence d'infrastructures, de ressources humaines qualifiées et d'un environnement politique et social propice. Malheureusement en Afrique, ces conditions minimales apparaissent comme des contraintes fortes, difficiles -- impossibles dans certains pays-- à surmonter sans un soutien extérieur. Ce soutien doit aussi viser l'enseignement supérieur qui est par excellence le garant de l'interdépendance entre l'enseignement, la recherche et les services à la société.

Qui finance la recherche pour le développement en Afrique et dans quels domaines ? Les financements sont-ils répartis de manière homogène à travers les domaines et les pays ? Sinon pourquoi certains pays ou certains domaines bénéficient-ils moins que d'autres des financements ? En essayant de répondre à ces questions, ce texte examine l'état du financement de la recherche en Afrique subsaharienne, en particulier dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre, et présente l'expérience du Centre de recherches pour le développement international --CRDI-- en la matière.

I. L'ÉTAT DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE

I.1. Qui finance la recherche pour le développement en Afrique ?

Quatre types d'intervenants sont actifs dans le financement de la recherche pour le développement en Afrique subsaharienne : les Etats, les agences bilatérales, les agences multilatérales et les fondations privées. Si certains organismes comme le CRDI ont été créés dans le seul but de promouvoir la recherche pour le développement, d'autres par contre la considèrent comme une activité accessoire à laquelle ils consacrent un chapitre de leur budget.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, les statistiques ne sont pas toujours disponibles. Par ailleurs, trois types de problèmes majeurs se posent lorsqu'il s'agit d'évaluer l'aide consacrée à la recherche en Afrique (Lewis J.P, 1987). Le premier est que les donateurs ne distinguent pas toujours la part de l'aide destinée à la recherche dans le volume d'aide total accordé. Le second problème découle de l'existence dans certains pays de deux --ou plusieurs-- directions et ministères différents intervenant dans le financement et la gestion de la recherche ; les unes étant sous tutelle de la coopération, les autres relevant des organes chargés de la science et de la technologie. Un troisième problème résulte de l'absence de définition commune des donateurs en matière de recherche. Toutefois, les efforts de collecte et de centralisation des données déployés ces dernières années et la convergence vers une définition commune de la recherche pour le

développement nous permettent de disposer d'un certain nombre de statistiques pour illustrer nos propos.

En 1990 on a estimé à 600 millions de dollars US le flux financier annuel drainé vers l'Afrique subsaharienne par la vingtaine d'organismes étrangers de financement de la recherche. Dans cette somme, les donateurs bilatéraux interviennent pour 74%, les institutions multilatérales pour 20% et les fondations privées pour 6% (Asibey, 1990). Parmi les organisations bilatérales, l'USAID, la coopération française, l'ACDI et le CRDI occupent les premières places, tandis que la Banque mondiale et le PNUD figurent en tête de liste des bailleurs de fonds multilatéraux.

En ce qui concerne le financement par les Etats africains, la volonté de ces derniers a été affichée depuis 1980 dans le plan d'action de Lagos de l'OUA qui a accordé une place prioritaire à la recherche scientifique et technique. Malheureusement, le contexte macro-économique défavorable de la majorité des pays n'a pas permis de concrétiser cette volonté. Les efforts fournis - qu'on peut apprécier en termes de création de centres de recherche et de personnel employé dans la recherche - varient d'un pays à l'autre. D'une manière générale, les pays anglophones ont enregistré les plus grandes avancées comparativement aux autres pays, les pays francophones notamment. A titre d'exemple, sur les 602 centres nationaux de recherche recensés en 1995 en Afrique subsaharienne, 350 se trouvent dans sept pays anglophones, soit plus de 58% du total (Afrique du Sud, 171 ; Tanzanie, 36 ; Zimbabwe, 36 ; Nigéria, 35 ; Kenya, 29 ; Ghana, 23 et Malawi, 20 : Selon UNESCO 1998). Par ailleurs, des disparités existent à l'intérieur des régions. Ainsi, sur les 132 centres de recherche que comptent les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, 4 pays (le Nigéria, le Ghana, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire) en abritent à eux seuls 95, soit plus de 72% du total. En Afrique centrale aussi on note le même phénomène, en faveur du Cameroun et du Gabon. Ces disparités dans la création des structures de recherche n'engendrent-elles pas des inégalités dans la répartition de l'aide à la recherche ? Comment les ressources consacrées à la recherche sont-elles réparties ? C'est la question à laquelle la deuxième partie de ce texte va tenter de trouver des éléments de réponse.

I.2. Qui profite de l'appui à la recherche ?

Deux voies peuvent être suivies pour analyser la répartition du financement de la recherche : l'une s'intéressant aux domaines d'intérêt et l'autre aux pays bénéficiaires.

I.2.1. Un éclectisme dans le choix de domaines d'intervention

Le financement de la recherche dont il est question ici concerne essentiellement la recherche-développement. Cette dernière peut être une recherche fondamentale (c'est-à-dire qui permet de mieux comprendre les facteurs du développement) ou une recherche appliquée (c'est à dire qui vise directement à améliorer de façon durable la qualité de la vie humaine). L'examen de la documentation révèle que huit domaines sont privilégiés par les bailleurs de fonds ; Ce sont :

- la sécurité alimentaire et l'agriculture ;
- la santé des populations ;
- la gestion de l'environnement ;
- l'éducation ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- le développement du secteur industriel et la compétitivité de l'économie ;
- les disparités liées au genre.

Le choix de ces domaines est la résultante d'analyses qui laissent supposer -à tort ou à raison - que leur maîtrise est susceptible de générer un développement durable. Cependant, le financement de ces domaines n'est pas homogène. Une grande part est réservée au renforcement des capacités de production alimentaire dont les activités occupent 47% des centres de recherche en Afrique subsaharienne -l'Afrique du Sud exclue. Viennent ensuite les activités liées à la santé et à l'environnement. Les sciences fondamentales sont les parents pauvres avec

seulement 1,6% des centres de recherche (UNESCO, 1998). Le financement des activités de recherche dans les sciences sociales ne mobilise que de petits montants (20 à 50,000\$ en moyenne) alors que du fait des coûts élevés des équipements, les projets dans le domaine des sciences fondamentales génèrent des coûts plus importants (en moyenne 200,000\$ et plus). Le partenariat avec des institutions de recherche du Nord permet des échanges et souvent une économie d'échelle en ce qui concerne le partage d'équipements de pointe, généralement hors de portée des chercheurs et institutions. Mais ce choix a pour inconvénients de limiter les contributions au renforcement des capacités locales.

1.2.2. Une répartition géographique des financements désharmonieuse

On estime que 70% des ressources financières que les partenaires au développement accordent en Afrique subsaharienne vont dans dix pays abritant 52% de la population de la région. Il semble que cette inégalité dans la répartition des ressources est liée aux différences dans les dotations en structures et en personnel de recherche. Ainsi, les pays les mieux dotés en infrastructures de recherche sont ceux qui attirent le plus de financement. Nous reviendrons sur cet aspect lorsque nous aborderons l'expérience du CRDI. L'indigence de la dotation en structures et en personnel de recherche est en fait l'une des contraintes qui limitent les flux d'aide à la recherche pour certains pays.

On constate que les pays de l'Afrique de l'Est et australe bénéficient le plus des investissements extérieurs en faveur de la recherche. Si les conditions climatiques sont plus propices à la migration des experts du Nord vers ces pays, il importe néanmoins de souligner que la plupart des pays de cette région ont pris des options sérieuses dans la dotation et/ou le renforcement des institutions de recherche. A cela s'ajoute une culture de la recherche (anglo-saxonne) qui intègre la recherche et l'enseignement.

Les pays du Sahel, malgré des efforts importants des gouvernements, souffrent non seulement d'une insuffisance d'infrastructures mais aussi d'un manque d'intérêt des partenaires au développement. Dans un contexte où les besoins de base (éducation, santé, urbanisation, maîtrise de la croissance de la population, etc.) ne sont pas satisfaits, l'attention des acteurs est focalisée vers la résolution des

problèmes immédiats. La recherche devient un "luxe", et la corrélation recherche-développement se perd au profit d'une logique de l'urgence. La faiblesse de la recherche qui en découle oblige les acteurs (gouvernements et partenaires au développement y compris) à adopter des stratégies de "sapeurs-pompiers" (Namuddu K. et Tapsoba S., 1994) en perpétuelle course dans la gestion des crises au détriment d'une analyse prospective avec des options de politiques.

DES CONTRAINTES QUI SE RENFORCENT MUTUELLEMENT

La faible contribution de l'Afrique au développement de la science et de la technologie au niveau mondial peut s'expliquer par un ensemble de contraintes parmi lesquelles l'insuffisance de ressources financières, le manque de personnel et d'institutions qualifiés, la faiblesse de la volonté politique et la non-valorisation de l'expertise endogène.

II.1. Une raréfaction des ressources

La recherche est menée dans les pays africains dans un contexte de raréfaction de ressources due à la crise récurrente que connaissent la plupart d'entre eux. En effet, dans leur majorité, les économies de ces pays dépendent de quelques produits primaires dont les cours sur le marché mondial connaissent des évolutions erratiques, le plus souvent à la baisse. Les mesures d'austérité budgétaire subséquentes aux réformes de redressement économique préconisées par les institutions financières internationales ont entraîné l'amenuisement des fonds, déjà très faibles, alloués à l'éducation et à la recherche. Sur le plan de la coopération, la fin de la guerre froide a eu pour conséquence une réduction de l'aide au développement accordée aux pays africains. Une autre raison, et non des moindres, est que les pays donateurs sont eux-mêmes souvent confrontés à des problèmes sociaux liés à la crise mondiale, dont le chômage est le reflet. On peut ajouter dans ce chapitre la forte présence des citoyens des pays donateurs dans l'exécution de certains projets. Les salaires, généralement élevés, de ceux-ci, grèvent sérieusement les fonds accordés au titre de l'aide. Le CRDI a voulu dès sa création se démarquer

de cette pratique en privilégiant le financement des recherches conduites par les chercheurs originaires des pays bénéficiaires.

II.2. Un manque de structures et de personnel de recherche

Dans certains cas, quand bien même les partenaires au développement sont prêts à apporter leurs concours financiers dans la conduite de la recherche, ils ne trouvent ni de personnel qualifié ni de structures adéquates. En d'autres mots, certains pays africains ne disposent que d'un nombre très limité de centres d'enseignement et de recherche possédant une infrastructure adéquate. A titre d'exemple, les résultats d'une étude portant sur 38 pays du continent (UNESCO, 1998) ont montré que, toutes disciplines confondues, 20 parmi eux ont chacun moins de dix centres de recherche, 15 pays ont moins de 50 chercheurs chacun. Si on exclut l'Afrique du Sud, les activités de recherches sont concentrées dans quelques domaines. En effet, sur un total de 430 centres de recherche, 202 sont spécialisés dans l'agriculture, la foresterie et la pêche, 53 dans les sciences sociales. On note seulement 7 centres de recherche réservés aux sciences fondamentales. (l'Afrique du Sud en compte à elle seule 17). Le système éducatif dans sa composante supérieure, qui doit constituer le socle de la recherche, est dans la plupart des pays en déliquescence. L'encombrement des universités conjugué à un manque crucial d'enseignants qualifiés en quantité suffisante ne permet pas la production de chercheurs capables de prendre en charge la conduite de la recherche dans les pays de la région. Il est difficile d'envisager une amélioration sensible de la productivité en matière de recherche sans une stabilité des processus d'enseignement universitaire et un appui plus important dans le financement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

II.3. Une politique de recrutement et de rétention des ressources humaines à revoir

Dans toute institution, le renouvellement des cadres tend à obéir à des règles d'instinct primaire de conservation. En d'autres termes, le recrutement d'enseignants-chercheurs tend à conforter la position de ceux qui sont déjà en place au lieu de stimuler une remise en cause des hiérarchies existantes. En effet, l'université et les instituts de recherche en Afrique recrutent des cadres qui ressemblent "drôlement" à ceux qui sont en poste ; d'où le renforcement du conservatisme de l'université tant au niveau des approches et méthodes de formation qu'au niveau de la gestion de l'institution. Ceci est particulièrement le cas dans la mesure où en l'absence de cadre institutionnel approprié réglementant les processus, le recrutement du personnel d'enseignement et de recherche se fait à la "tête du client". Si l'on cumule les considérations d'ordre politique (éventuelle appartenance de l'enseignant et/ou chercheur à des partis d'opposition) avec les réalités purement partisans et l'arbitraire relatif --dans quelques cas-- à des craintes de recrutement de talents qui pourraient faire ombrage à des expertises titularisées, les opportunités d'attirer et/ou de sélectionner des compétences reconnues sont limitées.

Par ailleurs, dans un contexte de restriction budgétaire, les motivations salariales pour la rétention du personnel recruté sont quasi inexistantes. C'est ainsi qu'en dehors de ceux qui possèdent la "vocation", les chercheurs considèrent l'université et/ou leur centre de recherche comme un tremplin pour d'autres opportunités dont les conditions salariales et professionnelles sont plus alléchantes. Dans le pire des cas, les meilleurs partent et ceux qui restent perdent la motivation pour l'excellence.

II.4. Une volonté politique insuffisante

La faiblesse de la volonté politique est parfois à la base du faible développement de la recherche dans les pays de la région. Les activités d'enseignement et de recherche étant généralement à rentabilité lointaine, les autorités politiques ne trouvent pas d'intérêt à y investir une part importante des ressources dont elles disposent. C'est pourtant aux pouvoirs publics qu'incombe la

responsabilité d'initier et de mettre en oeuvre des réformes susceptibles de faire des universités africaines des centres d'excellence à même de suivre l'évolution de la science et de la technologie qui s'opère au niveau mondial. Malheureusement, la situation actuelle de certaines universités des pays de l'Afrique occidentale et centrale laisse croire à une démission des Etats.

Ces différentes contraintes sont imbriquées et se renforcent réciproquement. En effet, le manque de ressources et la faible conscience politique entraînent le maintien de systèmes éducatifs peu performants, ce qui renforce la faiblesse des structures et du personnel de recherche et a pour conséquence un faible attrait des financements extérieurs. De ce fait, on est dans certains pays en présence d'un cercle vicieux qui devient de jour en jour difficile à briser. L'expérience du CRDI en matière de financement de la recherche prend "stock" de ces constats.

III. L'EXPÉRIENCE DU CRDI DANS LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

III.1. Une mission qui vise le développement endogène des pays bénéficiaires

Le CRDI "a pour mission d'encourager et d'appuyer des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions (Voir paragraphe 4.1 de la loi sur le CRDI)". Depuis sa création en 1970 par la loi du Parlement canadien, le but du CRDI a été clairement défini comme étant celui d'aider les pays en développement à se doter d'un potentiel scientifique autochtone capable d'appliquer les sciences et les technologies pour résoudre leurs problèmes de développement. A cette fin, le CRDI finance les projets de recherche conçus et réalisés par les chercheurs des pays en développement et dont les résultats serviront à améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens.

La philosophie du CRDI est que "le meilleur développement suppose une démarche personnelle des populations et acteurs du développement en vue de trouver des solutions à leurs problèmes en appliquant, eux-mêmes, leurs habilités et

leurs connaissances". Le slogan du CRDI "*S'affranchir par le savoir*" résume cette conception du développement.

III.2. Une stratégie d'intervention favorable à l'Afrique

Pour mener à bien sa mission le CRDI dont le siège est basé à Ottawa, dispose de sept bureaux régionaux à travers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Parmi ces 7 bureaux régionaux, 4 sont implantés sur le continent africain, notamment au Caire, à Dakar, à Johannesburg et à Nairobi. Pour la seule année fiscale 1997-1998, l'Afrique a bénéficié de 22,9 millions de dollars de soutien au programme de recherche, soit 33,2% des affectations totales du centre. Ce montant n'inclut pas la part du continent dans les 27,3 millions de dollars affectés à des activités mondiales et institutionnelles (CRDI, 1997).

Rien qu'à partir du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar (BRACO), au cours des 25 premières années d'existence du CRDI, plus de 660 projets de recherche ont été financés pour un montant de près de 116 millions de dollars canadiens. Entre avril 1988 et mars 1998, le BRACO a appuyé 131 projets pour un montant de près de 45 millions de dollars. Les domaines dans lesquels ont été injectés ces fonds sont divers et se répartissent comme suit : l'alimentation (24,3%), l'économie (23%), l'environnement (14%), l'éducation (13%), la santé (8,5%), l'information (6,2%) et divers autres domaines dont les sciences sociales (9,8%). Il s'agit donc d'activités de recherche liées aux préoccupations quotidiennes des populations africaines. Cependant, si la répartition des ressources entre les différents domaines est assez équilibrée, il en est autrement de la répartition entre les pays.

III.3. Une répartition géographique des prestations affectée par des disparités entre les pays bénéficiaires

La disharmonie dans la répartition des financements accordés à la recherche que nous avons évoquée précédemment se retrouve au niveau des prestations du CRDI. Par exemple, sur les 131 activités soutenues par le BRACO ces dix dernières années, 69 ont été réalisées dans 5 pays, soit plus de 52% du total. Cinq autres

pays n'ont été soutenus que dans une seule activité chacun. En volume, le soutien accordé aux cinq plus grands bénéficiaires parmi les 24 pays "couverts" par le BRACO représente près de 72% du total des ressources. Les cinq pays les moins appuyés n'ont reçu que 1,2%.

Les raisons de cette situation résident probablement dans les différences de dotation en structures en personnel de recherche entre les pays comme nous l'avons souligné plus haut, et dans les contextes d'instabilité socio-politique dans bon nombre de pays.

Le Burkina Faso peut se réjouir de faire parti du peloton de tête. Actuellement plusieurs projets d'importance capitale sont en cours d'exécution au financement du CRDI. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- le projet sur les langues nationales à l'Institut national d'alphabétisation (INA) ;
- l'appui institutionnel au Centre d'études de documentation et de recherches économiques et sociales (CEDRES) ;
- la convention sur la désertification (appui aux ONG nationales)
- le projet sur les huiles végétales (Université de Ouagadougou) ;
- le projet sur la presse à karité de l'Institut burkinabè de l'énergie (IBE).

III.4. Une approche de financement originale

En plus du financement de projets et d'activités de recherche, le CRDI apporte un appui institutionnel et global. Ainsi, le CRDI a contribué à la création et au renforcement de plusieurs institutions de recherche telles que le CIRES, le CEDRES, et le CODESRIA. Il soutient également la création des réseaux de recherches comme le Réseau de politique économique en Afrique (RPE), le Réseau Ouest et Centre africain de recherche en éducation (ROCARE), et le Réseau de recherches sur les politiques sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre (RPSAOC).

Le CRDI consacre une partie de ses ressources à la dissémination des résultats de la recherche. Tous les financements accordés sont des subventions et sont donc non remboursables et non liés.

Au cours de ses deux premières décennies d'existence, le CRDI définissait ses programmes en fonction de grands secteurs. Par exemple, des fonds étaient attribués à la division des sciences de l'agriculture pour appuyer des projets de

recherche en agriculture. Il en va ainsi pour la santé, les ressources naturelles et l'éducation. Depuis 1993, les priorités des programmes sont définies en fonction de questions ou de thèmes stratégiques en matière de développement. Ce changement d'approche découle de certains événements dont la structuration interne intervenue en 1991 et le mandat d'agent de mise en oeuvre du plan d'action 21 qui a été confié au centre par le gouvernement canadien au lendemain de la conférence de Rio en juin 1992.

Dans le premier programme institutionnel 1993-1997, six thèmes ont été retenus dans le cadre de l'aide à la recherche :

- l'intégration des politiques environnementales, sociales et politiques ;
- la technologie et l'environnement ;
- les systèmes de production alimentaire ;
- l'information et la communication pour l'environnement et le développement ;
- la santé et l'environnement ;
- la biodiversité.

Dans son deuxième programme institutionnel (programme institutionnel du CRDI d'ici l'an 2000), le CRDI privilégie les travaux de recherche-développement qui ont un caractère pluridisciplinaire. Ainsi, il définit ses programmes en fonction de problèmes particuliers de développement et des connaissances nécessaires pour les résoudre et non en fonction de disciplines traditionnelles comme l'économie, la santé ou l'agriculture. Le CRDI entend ainsi mettre en pratique et promouvoir une démarche holistique en ce qui concerne l'application du savoir au développement durable et équitable. Il estime que la gravité, la difficulté et l'urgence des problèmes liés à la pauvreté dans le monde justifie les risques inhérents à un tel changement dans la manière dont il aborde l'aide à la recherche au service du développement. Pour la période 1997 à l'an 2000, ont été retenus six thèmes qui abordent des problématiques connexes en matière de recherche sur la sécurité alimentaire dont notamment :

- l'exploitation équitable des ressources naturelles ;
- la protection de la biodiversité ;
- les stratégies et politiques pour des sociétés en bonne santé ;
- l'information et la communication.

Dans le cadre de ces grands thèmes, le centre financera des recherches par le biais d'initiatives de programme précises, lesquelles constituent à la fois le principal volet et l'élément moteur de sa programmation. Certaines initiatives sont propres à une région et d'autres visent deux ou plusieurs régions. Au total, le CRDI envisage de financer une quinzaine d'initiatives de programme pour l'exercice 1997-1998 :

- 1- Foodlink ;
- 2- Gestion communautaire des ressources naturelles (Asie) ;
- 3- Terre et eau pour des écosystèmes localement durables et équitables (Afrique) ;
- 4- Solutions de rechange à la dégradation des ressources imputable à la pauvreté (Amérique latine et Antilles) ;
- 5- Gestion de l'environnement urbain : agriculture urbaine ;
- 6- Commerce, compétitivité et renforcement des capacités dans le cadre de la réforme des politiques économiques ;
- 7- Effets micro-sociaux des politiques macroéconomiques et d'ajustement (EMPMA) ;
- 8- Évaluation des réformes des politiques sociales ;
- 9- Consolidation de la paix et reconstruction ;
- 10- PME, innovations et technologies ;
- 11- Ecosystèmes et santé : répercussions sur la santé humaine et interventions dans les écosystèmes prioritaires ;
- 12- Utilisation durable de la biodiversité ;
- 13- Système d'apprentissage (Afrique) ;
- 14- Collectivités et société de l'information en Afrique (ACACIA).

III.5. Comment acquérir le soutien financier du CRDI

Les institutions désireuses d'obtenir l'appui du CRDI, soit directement soit par l'entreprise d'un des nombreux programmes de recherche, réseau ou secrétariats subventionnés par le centre doivent soumettre une proposition de recherche au bureau régional approprié ; pour la région Afrique de l'Ouest et du Centre, la proposition doit être envoyée au bureau de Dakar (Sénégal). Certes le CRDI finance

divers types de projets, mais toutes les propositions doivent suivre un cheminement logique qui comporte les éléments fondamentaux suivants :

Problème et justification : quel est le problème visé par la proposition de recherche et pourquoi est-il important de conduire cette recherche ?

Objectifs : quels sont les objectifs sur lesquels il faut se fonder pour évaluer la réussite ou l'échec du projet ?

Méthodologie : comment compte-t-on atteindre chacun de ces objectifs ?

Résultats et diffusion : quels sont les résultats escomptés et par quels moyens entend-on les diffuser ? Quelles seront les répercussions de la recherche sur le développement ?

Institution et personnel : qui effectuera le travail et quels sont les titres et qualités des participants ?

Calendrier et budget : quelles ressources et quel calendrier faut-il prévoir pour atteindre les objectifs du projet ?

Suivi et Évaluation : comment évaluera-t-on les résultats du projet ?

Impact : quel est l'impact du projet sur les bénéficiaires ?

Il est conseillé de produire dans un premier temps un document de pré-projet comportant tous ces éléments mais ne dépassant pas cinq pages pour consultation avec l'administrateur de projet responsable de l'activité. Une fois un accord de principe obtenu sur les grandes orientations du document (problématique, objectifs et méthodologie), la proposition pourra être développée.

CONCLUSION : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Malgré le tableau quelque peu sombre présenté ci-dessus, on peut nourrir des espoirs quant à un développement de la recherche dans les pays africains ; des opportunités existent qui, si elles sont exploitées, peuvent offrir des perspectives meilleures. N'oublions pas que les pays africains regorgent de ressources naturelles dont l'exploitation judicieuse peut dégager des ressources pour la satisfaction des besoins immédiats des populations et permettre un accroissement du financement endogène de la recherche. L'accent doit être mis sur ce dernier aspect, c'est-à-dire le financement endogène, car il exige un sens de responsabilité plus accru, lequel

passer par une gestion saine des ressources. Il s'agit d'éviter de cultiver l'esprit d'assisté chez les Africains qui, à la longue, ôtera toute capacité de réaction face aux préoccupations courantes de la vie. Certainement, le concours des partenaires continuera, pour quelques décennies encore, à être indispensable. Cependant, ce concours doit permettre de créer les structures là où elles font défaut, de renforcer les capacités de celles qui existent, de former des chercheurs là où ils sont insuffisants et de renforcer l'expertise de ceux qui sont sur le terrain.

L'amélioration du rendement de l'enseignement supérieur peut offrir des facilités pour atteindre les objectifs évoqués ci-dessus. L'efficacité maximale de l'investissement dans ce domaine est loin d'être atteinte. C'est pourquoi, il nous semble qu'il est encore possible d'emprunter un nouveau sentier pouvant conduire au développement durable. Ce sentier suppose un engagement et un sens de responsabilité plus accrus de toutes les composantes de la société nationale. La coopération entre les pays peut aider au développement de la recherche dans les pays de la région. Ainsi, la création et le renforcement de centres de formation et de recherche multinationaux permettra de pallier l'insuffisance des pays en ressources financières et humaines.

CHAPITRE 6 : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET LA FORMATION À DISTANCE À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

INTRODUCTION

De nombreux auteurs s'accordent pour considérer qu'après l'ère de l'industrialisation, nous sommes actuellement entrés dans l'ère de la communication. La multiplication des conférences internationales et des initiatives leur donne raison sur ce point. La raison principale de toutes ces manifestations est le développement sans précédent des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à la numérisation électronique des données qui a permis le transport et le traitement de l'écrit, du son et de l'image sur un même support. La conséquence en est l'apparition du concept d'autoroutes de l'information également appelées inforoutes. La caractéristique principale de ces technologies est la suppression de la notion d'espace et de temps, ce qui tend à mondialiser les activités économiques, sociales, culturelles et politiques de chaque pays.

L'Afrique, qui est déjà en marge des échanges mondiaux, se doit de ne pas rater cette révolution et d'espérer que leur maîtrise l'amènera à faire un saut technologique.

La présente étude est organisée en deux parties. La première porte sur les technologies de l'information et de la communication à l'Université de Ouagadougou. La seconde est consacrée à la formation à distance.

A. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

INTRODUCTION

L'Internet, le réseau des réseaux, constitue la technologie qui, parmi les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), connaît le plus grand développement. C'est également celui qui est le plus pertinent dans un contexte universitaire.

L'ancêtre d'Internet est le réseau Arpanet qui, dès les années 1960, reliait de puissants ordinateurs militaires aux Etats-Unis. À partir des années 1980, les universités américaines se sont greffées sur Arpanet et ont eu un rôle très important dans son développement. Elles ont ainsi contribué à marquer le réseau obtenu d'une éthique caractérisée par une certaine absence de contraintes dans les choix techniques ; ce qui est à l'origine de son succès.

Dans la suite de cette première partie, nous présentons le contexte national et la situation de l'Internet à l'Université de Ouagadougou (UO) avant d'en dresser un bilan et de proposer des perspectives pour son développement.

I. CONTEXTE NATIONAL

I.1. Situation en Afrique subsaharienne

Dans cette région, la messagerie électronique a été le premier service Internet à être utilisé. Il est généralement admis que les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important dans ce sens. Ces dernières années, les nombreuses initiatives tant nationales qu'internationales ont eu pour effet de permettre à la quasi-totalité des pays africains de disposer d'une connectivité totale à Internet, le réseau des réseaux. Courant 1997, ils étaient déjà 43 pays sur 52 dans cette situation selon Mike Jensen. Le lecteur intéressé par la connectivité africaine à Internet trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : <http://demiurge.wn.apc.org> :

80/africa/aisplst.htm.

Très souvent, les difficultés qui entravent un meilleur développement des services Internet résident dans la faiblesse des ressources humaines d'une part, la vétusté des infrastructures de télécommunication et la rareté des équipements informatiques d'autre part. Toujours selon Mike Jensen, en ce qui concerne les télécommunications dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, exception faite de l'Afrique du Sud qui se classe parmi les 15 premiers pays au niveau mondial, les difficultés d'ordre technique rencontrées sont les suivantes :

- une télé densité très faible : 1 poste téléphonique pour 200 habitants en moyenne, soit 2% des téléphones mondiaux pour 12% de la population, contre respectivement 6% et 8% pour l'Amérique latine ;
- un réseau de télécommunication majoritairement analogique avec cependant des exceptions (exemples du Botswana et du Rwanda) ;
- une faiblesse des bandes passantes d'où des débits d'informations relativement faibles ;
- une taille réduite des marchés nationaux ;
- une absence d'interconnexions régionales à l'exception de l'Afrique du Sud et de certains de ses pays voisins.

Il en résulte des coûts de communication élevés comparativement au reste du monde. Cette remarque est renforcée par la faiblesse des revenus dans ces pays ainsi que l'insuffisance des équipements informatiques qui sont autant de facteurs plaidant pour une diffusion des NTIC à travers des structures communautaires telles que les télécentres.

Un autre constat est l'absence d'une approche communautaire dans la politique africaine en matière de connectivité à l'Internet. D'une manière générale, les Etats ont cherché à se connecter de manière indépendante. La plupart d'entre eux possèdent une ou plusieurs passerelles Internet localisées aux Etats-Unis, en Europe ou au Canada ; il existe très peu d'interconnexions régionales. La création d'un organisme fédérateur agissant au profit de tout le continent apporterait un début de solution à cet état de fait. Cette région du monde pourra ainsi faire valoir ses intérêts dans les grandes discussions actuellement en cours telles que l'attribution des adresses Internet. Actuellement trois organismes sont chargés de l'attribution des grands blocs d'adresses au niveau mondial : Asia Pacific Network Information

Center (A PNIC), American Registry for Internet Numbers (ARIN) et réseaux IP européens (RIPE).

I.2. Cas du Burkina Faso

Historiquement, l'Institut français pour la recherche et le développement (IRD : ex-ORSTOM) a été le premier à offrir un service de messagerie électronique à partir de 1992. Ce service s'appuyait sur le Réseau tropical d'ordinateurs (RIO) qui était initialement le réseau informatique de l'ORSTOM. Les utilisateurs étaient surtout les chercheurs de cet institut, les universitaires, les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) ainsi que les ONG et les représentations diplomatiques.

En 1994, le centre SYFED a ouvert ses portes à l'Université de Ouagadougou et a également offert un service de messagerie électronique en plus de la possibilité d'accéder à des bases de données documentaires.

Il a fallu attendre février 1997 pour constater publiquement l'existence d'un nœud national Internet à Ouagadougou suite aux actions entreprises par l'opérateur national de télécommunication (ONATEL) et la Délégation générale à l'informatique (DELGI). Ce nœud a été entièrement financé par l'ONATEL qui en assure la gestion. D'un débit de 64 kbits/s au départ, la liaison internationale est déjà passée à 256 kbits/s dans le courant de l'année 1998 avec des perspectives visant à la porter à 512 kbits/s d'ici la fin de l'année 1999, avec en plus la création de nœuds secondaires dont celui de Bobo Dioulasso et de Koudougou. Dès le départ, il faut souligner l'adoption d'une politique tarifaire permettant de se connecter au même prix à partir de n'importe quel endroit du territoire national via le réseau téléphonique. A titre d'exemple, pour un compte individuel avec connexion illimitée dans le temps, l'utilisateur doit payer 15 000 CFA en hors taxe pour la création du compte. La redevance mensuelle est du même montant.

Dans l'ensemble, la situation au Burkina Faso est semblable à celle des autres pays subsahariens, même si nous pouvons considérer qu'elle se situe au-dessus de la moyenne. La connectivité est une réalité mais le développement des services Internet ainsi que leur impact dans les divers secteurs d'activités restent à améliorer. En effet, hormis le secteur de l'Administration et celui de l'enseignement

supérieur et de la recherche scientifique, les autres secteurs demeurent encore en retrait. En particulier, il est à regretter la quasi-absence de fournisseurs de services Internet qui constituent des éléments de diffusion de cette technologie. Cet état de fait s'explique surtout par l'insuffisance de personnel qualifié, ce qui pose le problème de la formation tant des spécialistes que des utilisateurs. Si pour ces derniers il existe un certain nombre d'initiatives de la part notamment de la DELGI et des universités, il en va autrement en ce qui concerne les premiers. Dans tous les cas, les efforts déployés restent insuffisants au regard des besoins de formation.

Par ailleurs, en dépit de la baisse constante du coût des équipements informatiques, le Burkina Faso reste sous-équipé en la matière car cette baisse n'est pas suffisamment répercutée localement. A cela nous y voyons trois raisons principales : des marges trop élevées pour les fournisseurs d'équipements locaux, une fiscalité de porte très lourde et des choix d'équipements souvent surdimensionnés au regard des besoins (il n'est pas rare de voir des Pentium multimédias réservés à des travaux de bureautique). Un plus grand effort de la part de l'État en termes d'allègement de la fiscalité - il faut cependant noter la récente baisse du taux de la TVA sur les équipements informatiques - allié à des choix technologiques plus judicieux devraient apporter une nette amélioration à la situation d'ensemble. De même, la réorientation des activités des fournisseurs d'équipements vers la revente de matériel mais également l'offre de services Internet devraient contribuer à conforter la situation.

II. SITUATION DES N.T.I.C. À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Comme cela a été souligné précédemment, les universités et instituts de recherche, notamment ceux des pays du Nord, ont historiquement joué un rôle important dans le développement d'Internet à tel point que jusqu'à un passé récent, ce médium a pu être considéré comme un réseau universitaire et de recherche occultant même ses origines militaires. Cela se passait à une époque où les aspects commerciaux n'avaient pas droit de cité comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, le contexte dans lequel l'Université de Ouagadougou est amenée à mettre en place son infrastructure en vue de l'exploitation des NTIC est moins favorable si l'on considère qu'il s'agit d'une institution dont la rentabilité immédiate n'est pas la principale

priorité.

II.1. Situation actuelle

II.1.1. Organigramme et effectifs des personnels de l'Université de Ouagadougou

Du point de vue de l'enseignement et de la recherche, l'Université de Ouagadougou comporte cinq facultés couvrant respectivement les domaines suivants : sciences économiques et gestion (FASEG) ; sciences et techniques (FAST) ; droit et science politique (FDSP) ; lettres, arts, sciences humaines et sociales (FLASHS) ; sciences de la santé (FSS). Chacune de ces facultés possède un ou plusieurs centres d'étude et de recherche ainsi qu'un service de scolarité et une bibliothèque ; ces dernières entités viennent en appui respectivement à la Direction des affaires académiques et scolaires et à la Bibliothèque universitaire centrale (BUC).

L'organigramme de l'Université de Ouagadougou comporte également différents autres services ou directions centrales qui relèvent du rectorat et qui l'appuient dans sa tâche de gestion.

Pour l'année scolaire 1997/1998, l'Université de Ouagadougou avait un effectif de 7523 étudiants encadrés par 276 enseignants permanents ; ces derniers étaient appuyés dans leur tâche par plus de 282 vacataires. Le tableau 1 donne le détail de la répartition de ces différents effectifs par faculté. Pour l'année en cours, les effectifs ont augmenté pour atteindre 8711 étudiants avec sensiblement les mêmes pourcentages de répartition entre les facultés.

Tableau 6 : Effectifs des enseignants et étudiants de l'Université de Ouagadougou.

Facultés	Enseignants permanents	Vacataires	Etudiants
FASEG	22	63	1522
FAST	82	108	1453
FDSP	26	21	843
FLASHS	91	49	2796
FSS	57	41	909
Total	276	282	7523

II.1.2. Parc informatique

Le parc informatique de l'Université de Ouagadougou a connu récemment une évolution notable. En effet, jusqu'en septembre 1998, il se composait de 175 micro-ordinateurs dont 45 Pentium, 73 PC 486, 43 PC 386 et 286 ainsi que d'une vingtaine de Macintosh. Les actions entreprises par l'Université de Ouagadougou auprès de divers partenaires au développement (notamment les Pays-Bas, la République de Chine et la Banque mondiale) lui ont permis de faire l'acquisition de 123 ordinateurs dont 73 Pentium et 50 PC 486. Le tableau 7 donne le détail du parc informatique actuel.

Ces ordinateurs ne sont généralement pas interconnectés et sont majoritairement utilisés pour des travaux de bureautique à l'exception d'une cinquantaine de PC qui sont dédiés à l'enseignement, notamment une vingtaine à la FAST et autant à la FASEG.

Tableau 7 : Parc informatique de l'Université de Ouagadougou.

Service	Pentium	PC 486	PC 386	PC 286	Macintosh	Total
CI	54	50				104
Administration	15	7	4	2	1	29
BUC		4		2		6
FASEG	5	7	12	20		44
FAST	7	30			8	45
FDSP	7	7		1		15
FLASHS	30	10		3	3	46
FSS		8		1		9
Total	118	123	16	29	12	298

Au regard des effectifs présentés dans le tableau 6, le tableau 7 fait ressortir une nette insuffisance du parc informatique sur le plan quantitatif. On note également des disparités entre les différentes facultés en termes d'équipements informatiques. De manière générale, ces tableaux soulignent la difficulté d'accès à l'outil informatique pour le personnel de l'université et les étudiants.

II.1.3. Centre informatique (CI)

Cette direction centrale qui a effectivement ouvert ses portes en septembre 1998 est l'émanation de la volonté de l'Université de Ouagadougou de procéder à une rationalisation de l'utilisation de son outil informatique. Elle est considérée comme un centre de ressources qui a en charge le suivi de l'étude et de la réalisation du schéma directeur informatique ainsi que la formation du personnel de l'université. Le CI a également comme mission la promotion de la formation à distance à travers la conception, l'appui ou le suivi de projets relevant de ce domaine. De même, dans ses objectifs figure la mise en œuvre d'actions de formation continue pour les entreprises et les administrations.

Pour le démarrage des activités de ce centre, l'Université de Ouagadougou a reçu l'apport du gouvernement néerlandais à travers le projet d'appui institutionnel intitulé Management universitaire. Elle a ainsi bénéficié de la construction et de l'équipement d'un bâtiment entièrement câblé dont une aile est réservée au CI. Ce local est relié par fibre optique au point d'accès Internet de l'Université de Ouagadougou et comporte une salle de formation pouvant recevoir une vingtaine de postes de travail. Cette salle est destinée en priorité à la formation et au recyclage du personnel de l'université mais cela n'exclut pas son utilisation pour la formation des étudiants ainsi que la formation continue.

Depuis sa mise en place, le CI a à son actif différentes initiatives. Dans un premier temps, il a mené des activités de sensibilisation en direction des responsables (recteur, doyens, directeurs centraux, secrétaires principaux) et des enseignants de l'Université de Ouagadougou, des chercheurs du CNRST ainsi que des décideurs des deux ministères en charge de l'enseignement et de l'éducation. Par la suite, des actions de formation en direction du personnel de l'université ont été entreprises autour de deux modules, le traitement de texte et l'initiation aux NTIC. Parallèlement à ces activités, le CI a appuyé les facultés soit en mettant à leur disposition sa salle de formation pour des cours dispensés aux étudiants, soit en contribuant à la mise en œuvre ou à la rédaction de projets dans le domaine de l'informatique.

II.1.4. Accès à l'Internet

Depuis le mois de décembre 1997, l'Université de Ouagadougou dispose d'une connexion à l'Internet par le biais du Réseau national éducation recherche (RENER) dont il héberge le point d'accès (ce réseau est présenté plus loin dans ce texte). L'accès se fait depuis un réseau local comportant un serveur PC qui assure les fonctions de serveur pour la messagerie, le Web et l'accès distant par téléphone ainsi qu'un poste de consultation. L'adresse du site Web de l'Université de Ouagadougou est : <http://www.univ-ouaga.bf>. Plus d'une centaine d'enseignants se connectent régulièrement via le réseau local et une dizaine par l'accès distant à travers les deux lignes téléphoniques réservées à cet effet.

La messagerie électronique demeure le service le plus utilisé car le nombre limité de postes de consultation ne favorise pas l'exploitation des autres services dont notamment la recherche d'informations sur l'Internet. Pour les mêmes raisons, l'accès n'est pas encore étendu aux étudiants. Notons cependant que cette situation est en voie d'amélioration, car grâce aux nouvelles acquisitions d'équipements, le CI compte doubler le nombre de points de consultation sur le campus et étendre l'accès aux étudiants notamment ceux de troisième cycle.

D'une manière générale, en dépit des diverses limitations, il se dégage un engouement réel des enseignants pour cette technologie. En effet, ils y voient un moyen leur permettant de briser leur isolement sur le plan scientifique et facilitant la mise en œuvre de collaborations et projets entre laboratoires de différentes institutions et de différents pays. De même, du côté des étudiants, il existe une forte demande pour l'utilisation des services Internet.

II.2. Initiatives et projets en cours

II.2.1. Schéma directeur informatique de l'Université de Ouagadougou (SDI)

L'objet de ce SDI est d'améliorer les capacités de traitement de données ainsi que la gestion des sources d'information de l'université. Pour ce faire, il doit partir du recensement et de l'analyse des besoins en informations pour aboutir à l'établissement d'une politique globale d'informatisation de l'institution. Ainsi, le SDI

s'inscrit dans le cadre du renforcement institutionnel de l'université en l'amenant à se doter d'un outil performant pour sa gestion administrative et financière.

D'un point de vue technique, une étude devra être entreprise afin de définir l'architecture des systèmes informatiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs précités. La matérialisation des résultats de cette étude permettra de créer l'infrastructure nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis.

La solution retenue doit prendre en compte l'organisation de l'Université de Ouagadougou qui, en plus des facultés, comporte une structure centrale de gestion, le rectorat, auquel sont rattachés différents services ayant des représentations locales dans les facultés. Les tâches et les responsabilités des différents services en ce qui concerne la propriété, l'utilisation et la maintenance des sources d'information doivent être clairement précisées. De même, une attention particulière doit être portée sur l'amélioration de la circulation de l'information entre toutes ces entités. Enfin, la décentralisation naissante des établissements publics d'enseignement supérieur doit être prise en compte dans ce schéma en vue d'assurer une meilleure coordination entre ceux-ci et de faciliter le partage de leurs ressources humaines notamment par la formation à distance (FAD). Sur tous ces aspects, les NTIC ont un rôle important à jouer.

L'accord de financement du SDI est acquis auprès de la Banque mondiale (BM) depuis quelques années. Un premier appel d'offres a été lancé en 1996. Le résultat du dépouillement n'a pas eu le consentement de la BM pour des questions de procédure. L'appel d'offres a été renouvelé l'année suivante et a permis de désigner un cabinet d'étude qui a eu l'accord de la BM pour la conception du SDI. Mais le dossier est depuis lors bloqué. L'université est en attente d'une décision de la BM concernant le démarrage de l'étude que la Banque conditionne à l'augmentation des frais de scolarité des étudiants.

À travers cette expérience, le constat qui s'impose est la lourdeur des procédures imposées par la BM qui, dans ce cas particulier, a abouti à des délais prohibitifs compte tenu de l'importance et de l'urgence de la définition d'un tel schéma. Le projet éducation IV de la Banque mondiale, qui avait initialement en charge le financement du SDI porte également une certaine responsabilité dans ce retard. Aux dernières nouvelles, le dossier vient d'être transféré au projet post-primaire de la Banque mondiale.

II.2.2. Réseau national éducation recherche (RENER)

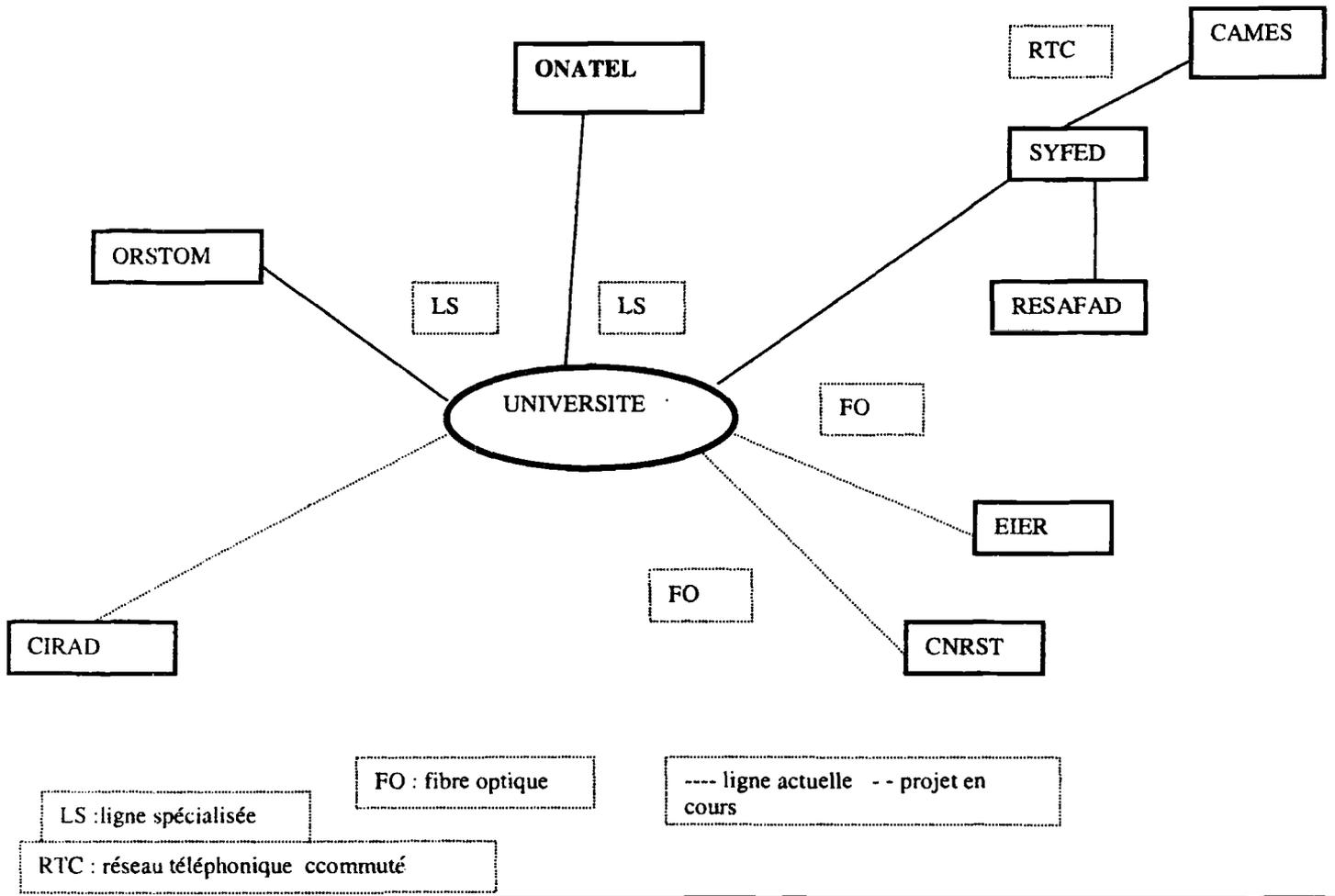
Le RENER est né suite aux différents ateliers nationaux sur les NTIC qui ont été organisés sous l'égide de la Délégation générale à l'informatique (DELGI). Un certain nombre de secteurs, dont celui de l'éducation et de la recherche, ont été identifiés comme pôles de développement de ces technologies. Ainsi est né le RENER qui est une association visant à promouvoir les technologies de l'information et de la communication comme un élément essentiel de la stratégie de développement dans le secteur de l'éducation et de la recherche au Burkina Faso. Il s'est fixé les objectifs suivants :

- Développer des infrastructures de base pour le secteur éducation / recherche ;
- Assurer la pérennité du réseau à travers la mise en commun de moyens matériels et financiers ainsi que des compétences techniques ;
- Développer des compétences en vue d'une meilleure utilisation des NTIC ;
- Promouvoir la diffusion, tant au niveau national qu'international, de l'information scientifique et technique produite localement ;
- Développer des infrastructures de base pour le secteur éducation / recherche ;
- Assurer la formation des utilisateurs du réseau ;
- Promouvoir l'enseignement à distance ;
- Interconnecter des bases de connaissance des membres ;
- Réaliser des projets communs au profit des membres ;
- Assurer la coordination nationale et internationale avec d'autres réseaux ;
- Entreprendre toute action qui vise à faciliter la réalisation de ses objectifs ainsi que celles liées à de nouveaux objectifs correspondant à son objet.

Sont actuellement membres du RENER (cf. figure 1), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), par le Centre international de recherche en agronomie pour le développement (CIRAD), le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), le centre SYFED., l'Ecole inter-Etats des ingénieurs de l'équipement rural (EIER), l'Institut pour la recherche et le développement (IRD : ex-ORSTOM), le Réseau africain de formation à distance (RESAFAD) et l'Université de Ouagadougou.

À Ouagadougou, l'infrastructure matérielle de ce réseau est en cours de réalisation. Son installation a commencé grâce à un projet pilote qui a reçu l'appui de la DELGI Un point d'accès Internet par liaison spécialisée (LS) a ainsi été créé à l'Université de Ouagadougou à partir de décembre 1997. L'IRD, le centre SYFED et le RESAFAD sont reliés à ce point par des LS. Les autres membres envisagent d'en faire autant.

FIGURE 1 : RÉSEAU NATIONAL ÉDUCATION RECHERCHE (RENER)



II.2.3. Initiative Internet pour l'Afrique (I.I.A.)

Il s'agit d'un appui apporté à différentes institutions, dont l'Université de Ouagadougou, grâce à un protocole d'accord signé entre le gouvernement burkinabè et le PNUD Ce protocole est relatif au projet régional Initiative Internet pour l'Afrique (IIA) / Réseau développement durable (RDD).

Le projet IIA prévoit en particulier l'accroissement de la capacité du nœud national avec un doublement du débit actuel de sa connexion à l'Internet ainsi que la décentralisation des accès par la mise en place de cinq nœuds dont ceux de Bobo Dioulasso et de Koudougou. Cette décentralisation créera un cadre favorable à l'intensification de la communication entre les trois structures universitaires avec notamment la possibilité de réaliser des programmes de formation à distance.

Le financement des activités est acquis à raison de 50 % par le PNUD et 50 % par l'Etat burkinabè et l'ONATEL. Différentes réunions dirigées par la DELGI ont déjà eu lieu en vue de finaliser l'exécution de ce projet.

Pour l'Université de Ouagadougou, ce projet prévoit le renforcement du point d'accès actuel par l'acquisition d'équipements informatiques supplémentaires ainsi que l'augmentation du nombre de points d'accès Internet sur le campus. En particulier est prévue, grâce à l'utilisation de la technologie sans fil (wireless), la connexion de la FDSP, de la FSS ainsi que des départements de sciences naturelles de la FAST qui sont séparés du reste du campus par un canal qui constitue un obstacle naturel.

II.2.4. Centre de nouvelles technologies de l'information et de la communication

Ce centre est un projet de la Faculté des sciences et techniques (FAST) qui est destiné à promouvoir le développement de l'informatique en tant que :

- *Discipline d'enseignement* en favorisant l'intensification de l'enseignement de l'informatique tant du point de vue quantitatif (un plus grand public touché) que qualitatif (ouverture de filières spécifiques purement ou à forte dominante informatique) ;
- *Outil d'aide à l'enseignement et à la recherche* en mettant à la disposition des enseignants des moyens adéquats de traitement de l'information scientifique et technique et en facilitant la collaboration entre chercheurs nationaux et étrangers ;
- *Moyen d'ouverture de l'université* sur l'extérieur à travers la maîtrise et la diffusion des NTIC, contribuant ainsi à résoudre la forte demande de formation dans ce domaine.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre général de création de filières professionnalisées, prévoit l'accroissement des moyens actuellement disponibles surtout pour la formation initiale des étudiants, la construction d'un bâtiment approprié destiné à accueillir les équipements et la formation des formateurs. Son financement est acquis auprès du ministère français de la Coopération dans le cadre de son programme d'appui à l'Université de Ouagadougou et sa mise en œuvre est en cours.

III. BILAN ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES NTIC

III.1 Bilan

L'examen de la situation à l'Université de Ouagadougou fait ressortir les principales caractéristiques suivantes :

- Absence d'un schéma directeur informatique, ce qui se traduit par un ralentissement de l'informatisation de l'université notamment en ce qui concerne sa gestion administrative et financière. Les conséquences en sont l'absence d'une politique globale cohérente en la matière, l'insuffisance de coordination entre les différentes initiatives et des disparités en termes d'équipement ;
- Faiblesse des ressources humaines : à notre connaissance, il y a seulement quatre informaticiens qui peuvent être appuyés par quatre autres personnes qui sont suffisamment averties de ces questions ;
- Insuffisance des équipements de base, notamment pour la formation des étudiants, une quarantaine d'ordinateurs pour plus des 8000 étudiants étant seulement disponibles ; les enseignants ne sont pas mieux lotis dans l'ensemble même si en ce qui les concerne, certains arrivent à acquérir leur propre ordinateur ;
- Difficulté d'accès aux services Internet : ce point rejoint le précédent car actuellement l'université ne propose qu'un poste de consultation pour plus d'une centaine d'utilisateurs ;
- Absence de formation en NTIC : cela va de pair avec l'insuffisance des ressources humaines ; de manière générale se trouve posé le problème de la formation de base en informatique que le personnel ainsi que les étudiants de toutes les filières doivent recevoir ;

- Inexistence d'interconnexion entre les ordinateurs existants : il s'agit de l'absence d'un réseau interne à l'Université de Ouagadougou dont l'existence faciliterait grandement la communication grâce à l'échange et au partage de données.

Il faut cependant noter un début d'amélioration de cette situation grâce aux projets en cours d'exécution. C'est le cas notamment du suivi global de l'informatisation et de l'initiation aux NTIC qui sont assurés par le CI II en va de même de la facilitation de l'accès aux services Internet qui est prise en compte par le projet IIA.

III.2. Perspectives de développement des NTIC

L'amélioration du bilan actuel passe par la formulation d'objectifs clairs qui, s'ils étaient atteints, apporteraient un changement notable dans les rôles de l'Université de Ouagadougou en tant qu'utilisateur et élément diffuseur de ces technologies. En nous situant dans une perspective à moyen terme, les deux objectifs globaux ci-dessous nous apparaissent comme étant les plus importants dans ce domaine.

Objectif 1 : Réalisation du SDI de l'Université de Ouagadougou

C'est l'objectif prioritaire pour l'amélioration de la gestion administrative et financière de l'université. L'importance et l'urgence du SDI commandent qu'une solution soit rapidement trouvée pour sa réalisation en s'adressant au besoin à d'autres partenaires au développement.

Objectif 2 : Réalisation d'un Intranet universitaire

Ce second objectif complète le premier en prenant en compte les développements des NTIC à vocation pédagogique et de recherche. Il s'agit de réaliser l'infrastructure moderne requise pour la mise en œuvre et l'exploitation rationnelle de ces technologies au bénéfice de l'Université de Ouagadougou.

La première étape consiste à créer une « artère principale » pour la circulation de l'information qui permet de relier entre eux les cinq facultés et les différents

services dont en priorité le Centre informatique (CI), la Bibliothèque universitaire centrale (BUC), et le rectorat. Cette « artère principale » doit être suffisamment dimensionnée afin d'assurer la transmission d'informations multimédia. Elle sera également utilisée par l'administration pour améliorer sa gestion administrative et financière.

La réalisation de cet objectif suppose l'acquisition d'équipements de base supplémentaires. Des sous-objectifs peuvent être fixés à ce niveau. Pour les enseignants, il faut prévoir à terme, un ordinateur par personne. En effet, une enquête récente conduite par la FLAHS a confirmé la volonté marquée des enseignants à consentir des efforts financiers en vue de se doter d'un ordinateur personnel. Quant aux étudiants, la base de calcul proposée est la disponibilité pour chacun d'entre eux d'une heure d'accès à l'ordinateur par semaine : en comptant 12 heures d'accessibilité par jour pour chaque ordinateur (soit 72 heures par semaine), il faut une centaine d'appareils pour l'effectif actuel, soit un doublement du parc actuel. Enfin pour l'administration, il conviendrait de prévoir un ordinateur pour chaque responsable.

La formation doit être un volet intimement lié à l'acquisition des équipements. Cette action doit être tournée vers la maîtrise à différents degrés des NTIC et concerner tant les enseignants, les étudiants que le reste du personnel de l'université. Elle doit même s'étendre à l'extérieur, au monde du travail à travers la formation continue ou le recyclage qui constitue des activités qui jusque-là ne sont pratiquement pas prises en compte par l'université.

La maîtrise des NTIC par les enseignants-chercheurs doit leur permettre d'élaborer et de diffuser des données scientifiques et techniques tant au niveau national qu'international et d'accéder à un plus grand nombre de banques de données. Ils auront également la possibilité d'expérimenter et de s'approprier les outils d'autoformation ou de formation à distance grâce à l'existence d'un support adéquat capable de véhiculer les informations multimédias. Toujours par ce biais, l'université est susceptible de toucher un plus grand nombre d'étudiants et peut également espérer atténuer les problèmes d'insuffisance de ressources humaines. Ces aspects sont détaillés dans la deuxième partie de cette étude.

Au niveau des étudiants, futurs cadres de demain, l'initiation à ces technologies est un atout important pour aborder le phénomène de globalisation

mondiale en cours.

Les autres résultats attendus sont : une meilleure circulation interne de l'information à un moindre coût, la disponibilité d'outils appropriés pour la production et la consultation de l'information.

III.3. Stratégie de réalisation de l'Intranet universitaire

Pour la réalisation de cet Intranet et compte tenu des moyens disponibles ou susceptibles d'être mobilisés par l'Université de Ouagadougou, il convient d'adopter une approche par phases. Dans ce cadre, nous préconisons une approche en trois phases.

Phase 1 : Infrastructures de base

Cette phase comporte deux aspects qui sont les suivants :

- Création d'une infrastructure de base à vocation essentiellement pédagogique et de recherche à la Faculté des sciences et techniques (FAST). Cette faculté est la mieux indiquée car elle est susceptible de concentrer les ressources humaines nécessaires à sa maîtrise et à son développement. Ce centre servira pour la formation en informatique et appuiera le CI pour la formation des étudiants aux NTIC. Il sera ouvert à toutes les autres facultés pour des raisons d'efficacité et permettra d'éviter la dispersion des moyens à travers la constitution d'un petit centre pour chaque faculté ;
- Extension des capacités de la connexion existante et de l'accès à Internet afin de faciliter l'entrée de l'Université de Ouagadougou dans la communauté scientifique et technique nationale et internationale.

Phase 2 : Création de centres de ressources

Cette phase consiste en la démultiplication des points d'accès en les rapprochant des utilisateurs pour une plus grande efficacité. Elle se caractérise par :

- La création d'un centre de ressources communautaires par faculté pour les enseignants-chercheurs avec des postes de consultation Internet et des dispositifs adéquats pour générer des contenus ;
- La création de deux centres de ressources, l'un à la Bibliothèque universitaire centrale et l'autre à la Direction des affaires académiques et scolaires. Ces deux dernières entités étant accessibles aux étudiants.

Phase 3 : Vers la finalisation de l'Intranet universitaire

Dans cette dernière phase, l'effort sera mis sur une plus grande disponibilité et accessibilité des ressources technologiques. L'objectif visé ici est la mise à disposition d'un poste de travail, d'abord par bureau puis par enseignant. Dans cette phase, l'accès des étudiants à l'Intranet sera amélioré à travers l'ouverture progressive des centres de ressources des facultés.

La stratégie retenue ici peut sembler quelque peu paradoxale. En effet, la première phase peut être perçue comme une phase de centralisation, ce qui s'oppose à l'esprit de décentralisation véhiculé par les nouvelles approches de communication et de traitement de l'information. Cependant, le souci qui a guidé son adoption est essentiellement la recherche de l'efficacité. En effet, la décentralisation ne peut réussir que s'il existe au préalable une certaine maîtrise des problèmes qu'elle ne manquerait pas de poser.

B. LA FORMATION À DISTANCE (FAD) À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Quelle peut être la place de la formation à distance dans l'enseignement universitaire dans la prochaine décennie ? C'est ce que nous nous proposons d'aborder.

La formation à distance est née avec le timbre-poste en 1840. En effet, c'est Isaac Pitman qui inaugurerait à cette date en Angleterre un cours de sténographie par correspondance. Depuis lors, l'essor de la formation à distance sera intimement lié à celui des technologies de l'information et de la communication.

À la messagerie postale s'ajouteront successivement la radio, le téléphone puis la télévision et depuis quelques années la télématique. A la formation à distance à l'âge de la correspondance succède la génération des moyens de communication de masse jusqu'à l'actuel boum des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

De multiples expériences de formation à distance, au niveau secondaire, technique et professionnel mais également universitaire voient le jour un peu partout dans le monde. C'est le cas entre autres de l'université sans murs de la « Carnegie foundation » aux Etats-Unis, l'Open University au Royaume Uni (1969), la télé université du Québec (1972), le Centre national d'enseignement à distance en France (CNED, 1974). Dans l'ex-URSS, plus de dix (10) instituts proposaient des formations de techniciens supérieurs à distance très recherchées.

En Afrique, l'enseignement télévisuel expérimenté au Niger (1962), au Sénégal et en Côte d'Ivoire (1970) pour l'enseignement fondamental et la formation des maîtres se soldera par un échec relatif qui cristallise les appréhensions et les résistances à tout développement de la formation à distance, en particulier au niveau universitaire.

Les progrès accomplis dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment au moyen de la numérisation, permettent une plus grande individualisation de la formation à distance et une

meilleure interactivité entre l'apprenant et les moyens d'apprentissage. Les apprenants peuvent aujourd'hui accéder en temps réel aux sources d'informations (banques de données) tout comme ils peuvent communiquer entre eux ou avec leur tuteur par l'intermédiaire de micro-ordinateurs reliés par des réseaux de communication.

Ainsi la formation à distance qui a longtemps été confinée à un seul média, la documentation écrite et un seul moyen de communication, la correspondance, a désormais accès à un large éventail de ressources pédagogiques et techniques en mutation constante, permettant de construire des solutions techniques (architectures) diversifiées.

Mais au fait, comment peut-on définir la formation à distance ?

I. ESSAI DE DÉFINITION

Dans le glossaire des termes éducatifs, l'UNESCO propose la définition suivante : « Enseignement à distance : mode d'enseignement qui n'implique pas la présence physique du maître chargé de le donner à l'endroit où il est reçu ou dans lequel le maître n'est présent qu'à certains moments ou pour des tâches spécifiques. Les communications enseignants-enseignés se font principalement par le recours à la correspondance, aux imprimés, aux divers média audiovisuels, à l'informatique, à certains regroupements. »

De fait, la formation à distance constitue un *système d'apprentissage*, c'est-à-dire un ensemble de procédures pédagogiques, de moyens, de matériels didactiques et de médias qui permettent de se former sans l'intervention immédiate et permanente d'un enseignant dans un espace donné et dans un temps déterminé. Un tel système permet aux apprenants de s'informer et se former à la demande quel que soit le lieu de leur domicile.

L'apprenant reste au sein de sa communauté, dans un environnement qui privilégie l'apprentissage individuel et autonome ; cependant il n'est pas totalement laissé à lui-même : il bénéficie de l'organisation d'une tutelle et d'un réseau de ressources humaines et techniques.

Les différents systèmes de formation à distance ont en commun plusieurs caractéristiques :

- Ils relèvent d'une institution reconnue, responsable et garante de la qualité de la formation ;
- Ils proposent une formation et un savoir organisé, élaboré en fonction d'un programme et d'objectifs découpés en séquences et permettant une approche modulaire ;
- Ils fournissent des outils et documents d'apprentissage et proposent des activités à réaliser ;
- Ils limitent l'isolement de l'apprenant grâce à un réseau de centres de ressources, de documentation et de formation ;
- Ils assurent les relations indispensables entre l'institution responsable de la formation et l'apprenant ;
- De nombreux systèmes de formation à distance pratiquent le tutorat ; les rapports entre l'apprenant et son tuteur sont généralement assurés par la correspondance (notamment lors des corrections de devoirs) mais aussi par les entretiens téléphoniques, des rencontres face à face, la messagerie électronique, des rassemblements périodiques dans les centres de ressources, etc.
- Enfin ils assurent l'évaluation et la certification, permettant de reconnaître les apprentissages.

La caractéristique essentielle de la formation à distance réside donc dans le fait que les apprenants sont physiquement éloignés des enseignants ; elle recouvre à la fois l'enseignement à distance, c'est-à-dire le traitement des contenus et l'organisation du soutien à l'apprenant par les tuteurs, et l'apprentissage à distance au cours duquel l'apprenant agit sans professeur en dehors du centre d'enseignement.

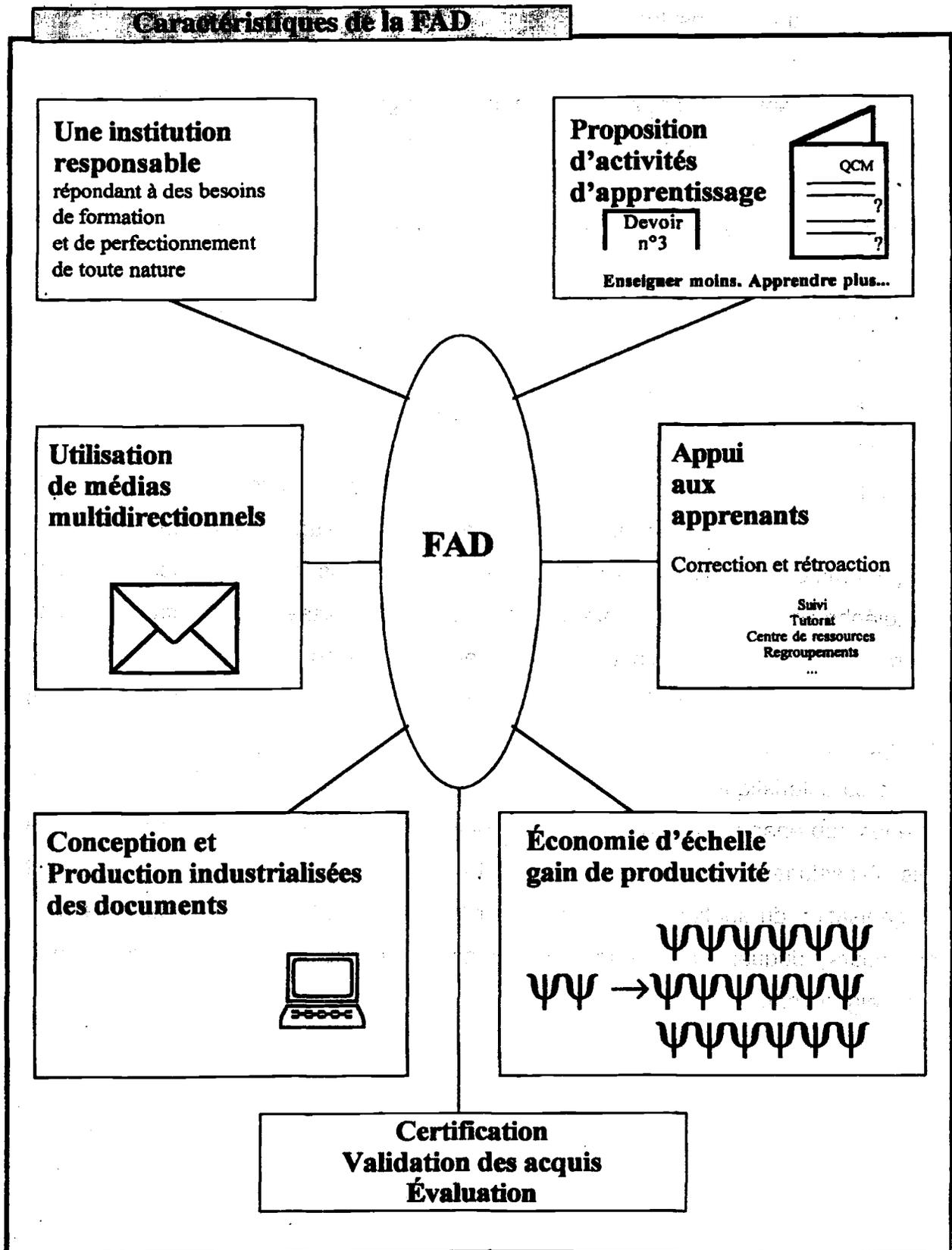


Figure 2¹

¹ Ce document est extrait du Guide pour la préparation et la mise en œuvre de politiques nationales de formation à distance.

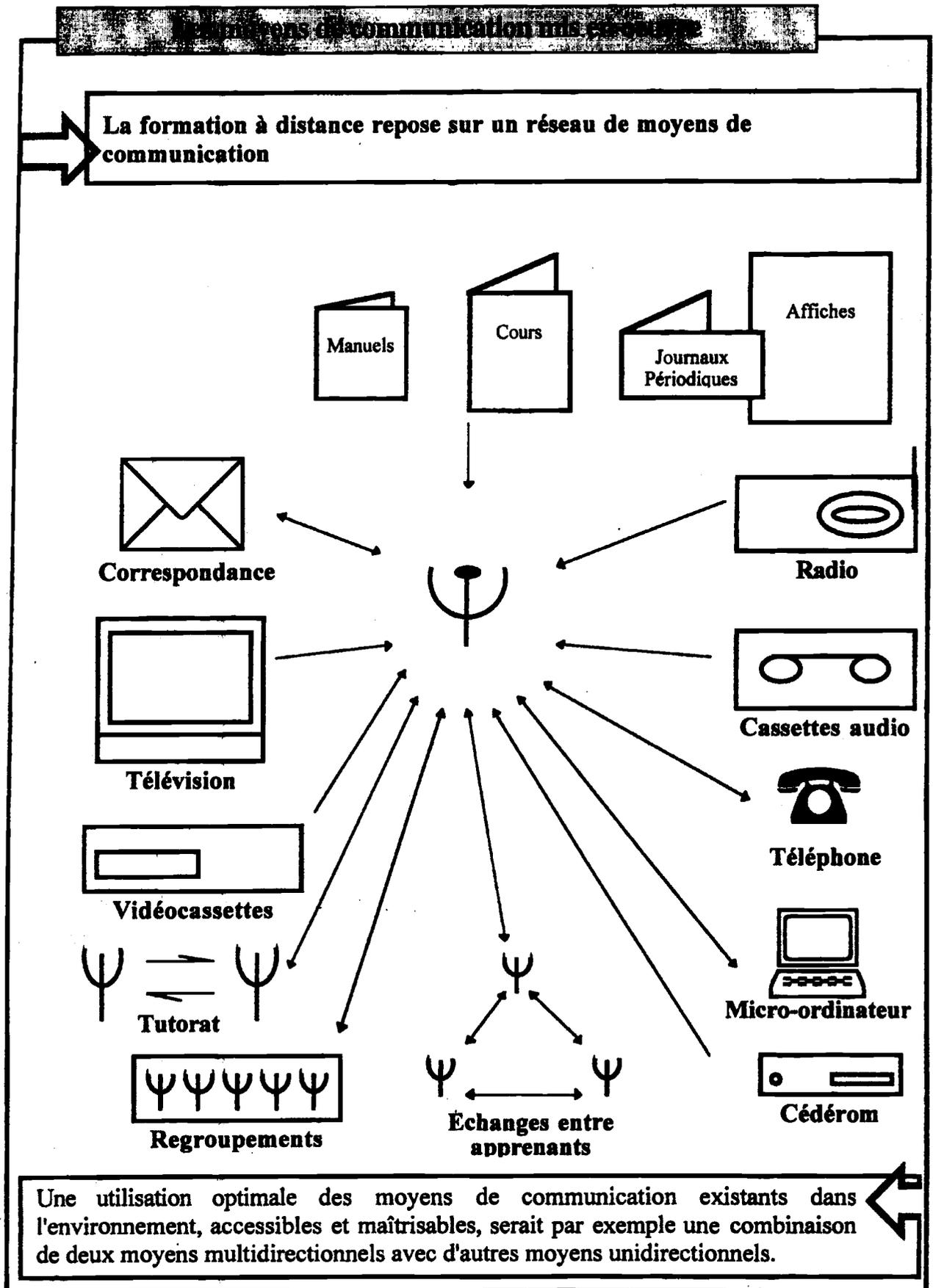


Figure 2²

² Ce document est extrait du Guide pour la préparation et la mise en œuvre de politiques nationales de 136

II. LA SITUATION ACTUELLE DE LA FAD

Quoique ne faisant pas partie intrinsèque de notre enseignement universitaire, il nous a paru nécessaire de faire le bilan de quelques expériences en cours dans l'enseignement primaire.

II.1. Enseignement primaire

Le service de l'enseignement à distance de l'Institut pédagogique du Burkina (IPB) prépare des enseignants et des cadres du primaire aux examens professionnels par correspondance avec l'appui de la radio.

Le projet RESAFAD (Réseau africain de formation à distance), mis en œuvre par la coopération française, a démarré à la rentrée 1997 avec la formation des directeurs d'école en exercice. Son objectif initial est d'apporter aux directeurs d'école un complément de compétences qui puisse se traduire aussitôt par une amélioration du fonctionnement de l'école et par une plus grande qualité de l'enseignement primaire.

II.2. « L'université de vacances »

Dans le cadre du projet de coopération interuniversitaire entre l'Université de Ouagadougou et l'école normale supérieure d'Abidjan, « l'université de vacances » vise à former à distance des professeurs ivoiriens du secondaire en exercice pour leur permettre d'améliorer le niveau de leur formation académique et d'obtenir un diplôme de l'Université de Ouagadougou.

Après son démarrage en 1995 pour les lettres modernes, cette expérience a été hâtivement étendue aux sciences physiques et biologiques en 1996, sans une réelle prise en compte des difficultés propres aux sciences expérimentales dans la formation à distance. La méthodologie mise en œuvre est le regroupement des apprenants à l'école normale supérieure d'Abidjan durant les congés scolaires pour y subir des cours classiques en présentiel avec l'appui de cours photocopiés.

II.3. L'université audiovisuelle francophone, UNISAT

L'université audiovisuelle francophone, préfiguration de l'université virtuelle francophone, élabore et met en œuvre des formations à distance diplômantes de niveau 3^e cycle utilisant l'audiovisuel dans le cadre du programme université de nuit sur TV5.

L'université de nuit diffuse chaque semaine, dans la nuit du mercredi à jeudi, les documents audiovisuels intégrés aux formations diplômantes développés par l'AUPELF-UREF sur TV5 Europe, Afrique, Asie. Ce sont les bureaux régionaux de l'AUPELF-UREF et les centres SYFED-REFER qui servent de centres de ressources.

Les apprenants sont inscrits au centre SYFED qui leur apporte un appui documentaire, la possibilité de visionner les cassettes vidéo d'accompagnement des formations et d'effectuer des recherches bibliographiques. A la fin de l'année 1997, le bilan des formations effectuées était la suivante :

- Trois médecins avaient suivi la formation diplômante en « maladies parasitaires et tropicales » ;
- Deux ingénieurs du développement rural étaient inscrits à la formation sur les « biotechnologies végétales » ;
- Trois magistrats bénéficiaient de la formation en « droits fondamentaux ».

II.4. Expérience CNED/Poitiers-UO

Dans le cadre de cette expérimentation, des moyens de réception de signaux satellites ont été installés dans l'amphi C de l'université. Ces installations ont été testées en janvier 1996 et depuis sont restées inopérantes au niveau pédagogique. Cette expérience prévoyait que durant les cours, la salle de classe devait rester en communication téléphonique avec le CNED de Poitiers.

Ce projet semble avoir été en avance sur son temps aussi bien au niveau des compétences techniques que pédagogiques ; en outre, les objectifs n'étaient pas clairement définis. Il est primordial pour la réussite de toute entreprise de formation que les objectifs de nature pédagogique et académique précèdent et déterminent les

solutions techniques.

III. PROJETS DE FORMATION À DISTANCE

III.1. DESS à distance en « droit de l'entreprise et droit international »

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération entre l'Université de Ouagadougou et le Centre national d'enseignement à distance de Poitiers signé en novembre 1995. Il vise à utiliser les moyens satellites existant entre Poitiers et Ouagadougou pour contribuer, grâce au partenariat et à l'expertise du CNED et de la Faculté de droit de Poitiers, au renforcement, à la diversification et à la modernisation du contenu et des moyens d'enseignement de la Faculté de droit et de science politique (FDSP) de l'Université de Ouagadougou.

La FDSP élaborera les programmes et les cours en association avec la Faculté de droit de Poitiers, l'enseignement présentiel à la FDSP prévu pour des promotions de 20 à 25 étudiants de 3^e cycle en formation initiale en « droit de l'entreprise et droit économique international » régulièrement inscrits à la FDSP, devant être complété par un enseignement à distance de la Faculté de droit de Poitiers. Mais ce projet n'est pas encore opérationnel.

III.2. Université virtuelle africaine (UVA)

Cinq pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Niger et Togo) ont adhéré au projet à la suite du séminaire de démonstration, formation et évaluation qui s'est tenu à Dakar en avril 1997. L'Université virtuelle africaine est un projet lancé sur l'initiative de la Banque mondiale qui, conformément à sa philosophie, lui a assigné un double objectif :

- Exploiter le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour apporter à la communauté universitaire des institutions partenaires des ressources éducatives de haute qualité, au coût le moins élevé possible.
- Transférer le coût de l'éducation, des universités vers les apprenants par le

recours à l'autofinancement dont la principale source de revenus proviendra des droits d'inscriptions.

L'université virtuelle est une université sans murs dont les enseignants et les étudiants ne sont pas localisés dans un même lieu et dont les rythmes temporels peuvent être différents. Cette université utilise principalement les inforoutes et les réseaux numériques.

L'UVA est un *réseau interactif de télécommunication* à usage pédagogique, spécifiquement créé pour les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) dans le but d'accroître l'accès aux ressources éducatives. L'utilisation des NTIC dans sa mise en œuvre donnera aux institutions partenaires la possibilité de compléter leurs programmes existants en utilisant les ressources mises à leur disposition par une « université virtuelle » globale, qui pourraient ainsi fournir un enseignement de masse avec un meilleur rapport coût/efficacité, en particulier dans les disciplines scientifiques et techniques.

L'UVA se distingue des opérations existantes par le caractère multinational de ses programmes, de son réseau de soutien à l'enseignement supérieur et de son fonctionnement. Dans chacun des pays, les programmes d'enseignement sont repris et adaptés par certains enseignants des institutions partenaires sélectionnées qui préparent pour chaque cours des notes de cours, des exemples d'applications, des séries de problèmes ainsi que des questions d'examen.

La mise en œuvre de la phase pilote qui devait démarrer en 1997 serait en cours dans certains pays notamment le Bénin et le Niger. Pour les pays d'Afrique anglophone, les ressources éducatives offertes dans le cadre de cette phase pilote proviennent des Etats-Unis et de la République d'Irlande. Pour les pays francophones, les ressources éducatives en préparation spécifiquement pour l'UVA, proviennent de la Belgique, de la France et des Etats-Unis. Les programmes seront diffusés par satellites à partir des Etats-Unis et de l'Europe.

Les lourdeurs administratives des procédures du projet éducation IV et de la Banque mondiale retardent encore le démarrage de la phase pilote dans notre pays.

III.3. Université virtuelle francophone (UVF)

Le projet université virtuelle francophone (UVF) est conçu comme le prolongement naturel de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) qui a permis les premiers développements d'une université sans murs, par la réalisation de programmes concrets de recherche, la formation et l'information scientifique et technique et par la régionalisation de son activité.

L'Université virtuelle francophone, dont le lancement officiel a eu lieu le 15 avril 1998 au palais du Luxembourg à Paris, par Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie, s'appuiera sur les universités existantes et sur les structures qui fédèrent ces universités et centres de recherche. Elle s'est fixé comme objectif de :

- Développer, en s'appuyant sur les NTIC, le travail en réseau, la mise en commun de ressources en français, la transmission du savoir et du savoir-faire dans une optique de codéveloppement ;
- permettre un rééquilibrage des flux d'information Nord-Sud et de développer une production scientifique au Sud ;
- faire bénéficier les étudiants francophones issus de zones où la situation géographique ou socioéconomique serait un handicap, d'un apprentissage de qualité ;
- diffuser largement les produits d'enseignement ouverts francophones.

Dans un premier temps, le public cible de l'UVF sera le même que celui des centres SYFED-REFER qui seront utilisés comme centres de ressources, c'est-à-dire les second et troisième cycles et la formation professionnelle spécialisée. L'UVF mettra en œuvre les programmes suivants :

- la formation des utilisateurs de NTIC et la formation des formateurs en NTIC (transfert) ;
- la médiathèque virtuelle : il s'agit de fournir les ressources nécessaires aux étudiants, enseignants et chercheurs de l'UVF ;
- la mise en œuvre d'une revue électronique scientifique internationale (la revue Media Reflet) ;
- l'appui à la mise en place dans les établissements partenaires d'Intranet Educatif (Pronet) ;
- le financement d'action de production et de formation à caractère scientifique

s'inscrivant dans le cadre de l'UVF (Initiatives).

L'UVF fonctionnera par projet suivant des appels d'offres auxquels devront répondre les différentes institutions partenaires. Seuls les projets conformes aux cahiers des charges, présélectionnés par le conseil d'orientation de l'UVF et agréés par le conseil scientifique de l'AUPELF-UREF seront financés.

Le premier programme à être lancé est <<Initiatives>> à la suite de l'appel à manifestation d'intérêts ; les premiers projets retenus seront exécutoires courant 1999. Les informations sur UVF sont disponibles sur le Web à l'adresse suivante [http : // www.refer.org/](http://www.refer.org/) ou www.aupelf-uref.org/ .

III.4. Vers une classe virtuelle au Burkina

L'objectif de ce projet est de favoriser le développement du système éducatif universitaire et de la formation continue tant sur le plan de l'amélioration qualitatif et la diversité des formations dispensées que sur le plan de la capacité du pays à répondre à la demande éducative très importante qui existe à ces deux niveaux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le recours à l'Internet en particulier permettront de constituer des classes virtuelles sur les trois campus universitaires existants à des coûts réduits. On entend par « classe virtuelle » le fait qu'apprenant et enseignant ne se trouvent pas physiquement dans une même classe ; ils peuvent se retrouver ensemble dans un même lieu immatériel : leur présence est virtuelle, d'où l'appellation de classe virtuelle. Supposons que l'enseignant se trouve à Ouagadougou, son cours peut être simultanément suivi en temps réel par des étudiants à Bobo-Dioulasso et Koudougou, dans des salles spécialement dédiées à cet effet, à l'image d'une salle de langue.

C'est un tel dispositif, peu coûteux actuellement, compte tenu de la révolution technologique en cours, qui est à l'étude avec la Délégation générale à l'informatique (DELGI) pour venir en appui à l'Ecole supérieure d'informatique, à l'Institut du développement rural et à l'école normale supérieure de Koudougou, eu égard au nombre élevé d'enseignants de Ouagadougou intervenant dans leurs formations.

IV. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FAD

De nombreuses critiques, souvent pertinentes, sont adressées à l'endroit de la formation à distance. Dans l'esprit de ses utilisateurs, la formation à distance apparaît souvent comme un succédané de l'éducation présentielle, constituant un pis-aller ou, au mieux, une éducation de la seconde chance permettant une reprise d'étude. La mémoire collective a également conservé de certaines expériences hasardeuses passées une image négative de la formation à distance. Elle ferait de nos établissements d'enseignements supérieurs, des consommateurs des produits finis en provenance de l'extérieur, transformant les enseignants en moniteurs. Pour de nombreux décideurs, la formation à distance reste un produit importé de pays disposant d'une industrie avancée, susceptible d'avoir recours à des communications sophistiquées impliquant de lourds investissements.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication vient bouleverser toutes ces données et ces idées en changeant radicalement les conditions d'exercice de ce type de formation. En effet, les peurs des enseignants résultent pour l'essentiel du fait qu'ils sont peu ou pas du tout formés à l'utilisation pédagogique des micro-ordinateurs et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pourtant il est compréhensible pour tout enseignant que l'ordinateur est en train de devenir un outil pédagogique incontournable qui sera au cœur de l'enseignement universitaire dans les toutes prochaines années. Ce nouvel environnement de travail avec les NTIC devra être maîtrisé par l'enseignant qui doit être prêt psychologiquement pour un changement radical de son rôle tout en renforçant et actualisant son savoir dans sa discipline.

Les défis de l'université en cette veille du 21^e siècle sont multiples. En effet, elle doit produire en grand nombre des cadres de haut niveau, ouverts aux innovations, aptes à la résolution des problèmes et prêts à se former tout au long de leur vie professionnelle ; alors que le personnel enseignant qualifié est en nombre insuffisant et les structures de recherche peu performantes faute de masse critique en moyen humain et de moyens matériels en nombre suffisant. Dans le même temps, le nombre d'inscription est faible par rapport à la demande et aux besoins de l'économie nationale en raison du manque de place et des compressions budgétaires, singulièrement dans les disciplines scientifiques et techniques.

Un nombre disproportionné d'étudiants, par rapport au poumon économique du pays, continue de préparer des diplômes de lettres, droit, sciences sociales et économiques, au lieu de poursuivre des études scientifiques ou d'ingénierie ; ils étaient en 1998 environ 2/3 des inscrits (exactement 68,9%) en droit, lettres, sciences sociales et économiques et 1/3, exactement 31,1% en sciences exactes et sciences de la santé.

La révolution technologique en cours rend possible l'introduction des changements nécessaires en prenant en compte comme axe complémentaire à la formation de type classique la formation à distance afin d'amener en plus grand nombre sur le marché du travail des cadres nationaux bien formés.

Ce développement des nouvelles technologies rend possible le partage par des étudiants situés dans des lieux non connectés physiquement, de professeurs de haut niveau, de bibliothèques parmi les plus riches du monde et de laboratoires parmi les mieux équipés.

En ce sens, la formation à distance doit et peut être un appui déterminant à la décentralisation en cours dans notre pays avec l'ouverture de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso et le pôle universitaire de Koudougou avec l'école normale supérieure. Les faibles ressources humaines disponibles peuvent être mises à profit de façon optimale à l'aide de la formation à distance (cf. projet classe virtuelle).

La formation à distance peut aussi devenir un appui important à l'enseignement présentiel par la mise à disposition des apprenants de ressources éducatives de formation et d'évaluation. Il s'agit en pratique d'organiser l'accès libre aux apprenants à des didacticiels appropriés, disponibles dans les bases de données constituées à cet effet, l'apprentissage se faisant en interactivité avec un micro-ordinateur ; de tels centres sont appelés centres d'autoformation.

Le volet formation à distance autorise l'université, beaucoup plus que par le passé, à jouer un rôle moteur dans le secteur de la formation continue où elle est quasiment absente à l'heure actuelle. Elle pourra proposer, organiser et dispenser les formations les plus diverses à distance pour accompagner les spécialistes de toutes les branches de l'activité économique et sociale durant leur carrière.

Il s'agit de prendre en compte les différentes demandes de formation des travailleurs en activité ainsi que les demandes des parents pour des filières

professionnelles. Différents spécialistes peuvent également en retour participer aux modules de formation continue de l'université en apportant le concours de leur expertise.

Par exemple dans le domaine de l'enseignement, peut-on raisonnablement envisager aujourd'hui d'élever le niveau de nos professeurs des lycées et collèges en mathématiques, sciences physiques et biologiques au niveau de la licence sans recourir à la formation à distance ? C'est pourtant là une des exigences actuelles de notre système éducatif. En effet, la majeure partie des enseignants de nos seconds cycles du secondaire n'ont pas présentement la qualification académique requise. Les tentatives d'acquérir la formation nécessaire dans les filières existantes ne sont pas concluantes ; il y a beaucoup d'abandons en cours de formation et leur charge d'enseignement du fait de leur nombre réduit reste peu compatible aux offres classiques de formation. De plus, le public accessible est potentiellement limité aux trois villes abritant des structures universitaires.

Dans ce contexte, l'enseignement à distance apparaît à l'heure actuelle comme l'une des meilleures alternatives pour concilier la formation professionnelle et académique des professeurs du secondaire et leur maintien dans les classes où ils sont indispensables.

La formation à distance a également le mérite de rendre accessible à un plus grand nombre d'apprenants des compétences et des savoirs qui ne seraient pas autrement disponibles. Cependant, en ce qui concerne les sciences expérimentales, la prise en compte des travaux pratiques (TP) est une question nodale dans tous les systèmes de formation à distance existants. Deux types de solutions sont généralement envisagés : l'organisation des TP dans les centres de ressources lors de différents regroupements et le recours à la simulation par le montage de TP virtuels. Dans ce domaine, une meilleure adéquation entre les différentes solutions est à rechercher, car sans travaux pratiques, il n'y a pas de sciences expérimentales.

Même si les appréhensions diverses sur les coûts de la formation à distance ne sont pas fondées, du fait de l'évolution rapide des technologies et de leurs coûts ainsi que des économies d'échelle qu'elle génère, il est indispensable de conduire également dans ce mode d'enseignement une réflexion approfondie pour une meilleure adéquation coût / formation.

Il nous semble primordial de souligner que le meilleur champ d'application de

la formation à distance, dans une première phase tout au moins, se situe au niveau des formations de second et troisième cycle universitaire où elle peut jouer un rôle d'appui et de renforcement des formations existantes en apportant le complément de ressources humaines nécessaires.

Enfin, au niveau de la formation à distance, notre université est quasiment au même point que les universités du Nord. Ne pas être présent aujourd'hui sur ce terrain, pour développer et acquérir les compétences humaines et techniques, participer à l'élaboration et à l'expérimentation des innovations pédagogiques imposées par la révolution technique et scientifique, c'est accepter dès aujourd'hui d'être les consommateurs des produits finis qui envahiront demain le marché de l'éducation et de la recherche.

Dans la conjoncture économique défavorable que nous traversons, l'université se heurte à de graves difficultés financières et matérielles qui rendent aléatoires les tentatives de redressement par les seules approches traditionnelles. La formation à distance offre des solutions alternatives appropriées mais jusqu'ici très insuffisamment exploitées malgré la diversité des expériences réussies dans le monde. *Faisons le choix de mettre plus d'une flèche dans notre carquois.*

C. CONCLUSION

Cette étude nous a permis de faire le point sur la place des NTIC et la FAD à l'Université de Ouagadougou en mettant en lumière l'insuffisance des ressources humaines, des moyens matériels et financiers qui leur sont affectées. On note un démarrage prometteur des activités dans ces domaines à travers les initiatives et projets qui ont vu le jour ces derniers temps. Cependant, l'existence d'un schéma directeur global aurait eu un effet accélérateur sur l'impact des activités en cours notamment celles liées aux technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne la FAD, en dépit des potentialités offertes, force est de constater que son utilité n'est pas encore bien perçue par l'ensemble du corps enseignant. Les expériences pilotes en cours contribueront, nous en sommes convaincus, à lever les réticences constatées çà et là.

CHAPITRE 7 : L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU À L'HEURE DE LA MONDIALISATION

Notre époque est et sera de plus en plus caractérisée par ce qu'il est convenu d'appeler le phénomène de la mondialisation. Ce qui caractérise ce phénomène est la forte tendance à l'effacement des frontières nationales (politiques, économiques et culturelles) au profit d'un système global intégrant les sous-systèmes socio-économiques et politiques nationaux. C'est à ces nouvelles réalités que l'université sera confrontée et pour lesquelles il lui faudra revoir :

- ses programmes pour les adapter aux nouveaux défis socio-économiques du Burkina ;
- sa stratégie de sélection, de formation des étudiants aux profils et besoins nouveaux ;
- sa stratégie de motivation d'un corps enseignant aux aptitudes et compétences diverses.

I. DÉFINITIONS DE LA MONDIALISATION

Voici comment Martin Wolf, rédacteur en chef associé et chroniqueur économique du Financial Times présente et définit la mondialisation :

Un grand événement économique marque notre époque : la mondialisation. Elle détermine ce que les gouvernements peuvent - et devraient - faire...

Dans son dernier panorama de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) la définit comme " l'interdépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde, provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontières de biens et de services ainsi que des flux internationaux de capitaux, en même temps que par la diffusion accélérée et généralisée de la technologie " (Le Monde diplomatique N° 519, juin 1997, pp. 14-17, p. 14).

Un aspect de cette technologie à diffusion accélérée et généralisée se rapporte aux moyens de communication de masse, aux mass media. De sorte que certains parlent aussi de **médiatisation** pour désigner le phénomène de mondialisation de la communication.

II. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MONDIALISATION

Plusieurs et divers éléments caractérisent le phénomène de la mondialisation.

Il s'agit, bien sûr, et surtout, de l'économie mais aussi de la politique au sens général, de la philosophie ou culture au sens large et de l'organisation sociale.

II.1. Économie

IL faut le dire d'emblée : la mondialisation, au sens de la libéralisation des échanges de biens et services, voudrait établir un espace économique mondial unifié où la compétitivité déterminerait les parts de marché ; ce faisant, elle favorise les consommateurs en mettant à leur disposition des biens de meilleure qualité à moindre prix ; nul ne s'aviserait de remettre en cause de tels objectifs.

Mais, comment s'exprime précisément cette libéralisation ? Ce sont les accords du Cycle de l'Uruguay, conclus le 15 avril 1994 à Marrakech, au Maroc, que le Burkina Faso a ratifiés, qui consacrent la libéralisation des échanges internationaux. Ces accords ont pour ambition de promouvoir et de faciliter les échanges internationaux des biens et des services. Ils offrent un cadre nouveau d'échanges qu'on voudrait mutuellement avantageux. Les principaux domaines concernés par les accords sont : le commerce d'Etat et les marchés publics, les obstacles techniques au commerce, le tarif douanier, les licences, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), les réglementations sanitaires. Dans tous ces domaines, les maîtres mots sont la libéralisation et la concurrence.

La réalisation harmonieuse des objectifs des accords impose que chaque partie prenante adapte ses institutions et ses textes réglementaires et législatifs aux règles convenues. Pour l'essentiel, le Burkina Faso s'y est conformé. Et dans la pratique, la conclusion des accords du cycle de l'Uruguay a conduit à l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires des principaux pays développés. Ceci devrait être profitable

aux pays en voie de développement disposant de capacités réelles d'exportations. Mais il ne faut guère attendre des bouleversements dans les rapports économiques internationaux. A titre illustratif, il convient d'indiquer que la production et les unités de production sont concentrées entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte. Cette concentration est illustrée par le fait que, selon une analyse de Frédéric F. Clairmont (1997 : 1, 16-17), l'économie mondiale est contrôlée par seulement quelque deux cents entreprises multinationales géographiquement réparties entre dix pays : Japon (62), Etats-Unis (53), Allemagne (23), France (19), Royaume-Uni (11), Suisse (08), Corée du Sud (06), Italie (05), et Pays-Bas (04).

(Frédéric Clairmont : " Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde ", in Le Monde diplomatique, avril 1997, pp. 1, 16-17).

En réalité, compte tenu des différences - des écarts pourrait-on dire - en bien des domaines (niveau de développement industriel, technologique, savoir-faire, infrastructural, dotations naturelles) entre Etats, la libéralisation instaure de fait une situation de concurrence imparfaite. Certains pays partent favoris (pays développés) ; d'autres peuvent espérer (nouveaux pays industrialisés) ; d'autres enfin apparaissent sérieusement handicapés (pays en voie de développement et plus particulièrement les pays les moins avancés, dont fait partie le Burkina Faso).

Donc, en dehors des considérations de stratégies de leadership ou de domination, l'économie est un des grands enjeux de la mondialisation. La mondialisation apparaît en effet comme une opportunité créée pour la conquête de nouveaux marchés et peut-être une solution à certains problèmes internes, notamment ceux du chômage ou du sous-emploi.

Comme le Burkina Faso s'y est engagé - par la ratification des accords de l'Uruguay Round et l'orientation économique prise depuis 1991 par la signature des accords instituant les programmes d'ajustement structurel (PAS) - il convient plutôt de voir comment il peut tirer partie.

Pour tout pays, dans ce contexte international, la recherche de la compétitivité devient un passage obligatoire. En ce qui concerne les pays en voie de développement en général et le Burkina Faso en particulier, la compétitivité revêt alors deux aspects intimement liés : la capacité du pays à pouvoir se vendre (attirer ou retenir des investisseurs) et la capacité du pays à vendre (compétitivité commerciale à proprement parler). Ce qui est vrai du Burkina Faso l'est aussi de l'Université de Ouagadougou.

L'Université de Ouagadougou devra, par la qualité des enseignants et des enseignements, rayonner au niveau régional ou sous-régional. Elle devra aussi constituer un modèle dans sa gestion et son administration. Ce sera déjà une contribution importante à l'intégration du Burkina Faso dans le commerce mondial des services. Mais au-delà de cette contribution directe, l'Université de Ouagadougou devra, en tant que centre de formation de très haut niveau, veiller à mettre sur le marché burkinabè des produits (ressources humaines formées à l'Université de Ouagadougou) propres à favoriser ou renforcer la compétitivité du Burkina Faso dans l'économie mondiale. Il s'agira alors non seulement de produire des personnes hautement qualifiées tant au plan théorique que pratique, mais aussi et surtout des hommes et des femmes prêts à la compétition dans leur mental et gagnés dans leur tempérament. La voie la plus sûre et la moins coûteuse pour atteindre un tel résultat nous paraît être le développement d'une culture de compétition à l'université : désignation des responsables, octroi de bourses, jeux - concours d'intelligence, sports,... ; cette culture de compétition, pour s'enraciner véritablement, sera soutenue par un travail de fond dans le cadre de l'enseignement. Cette culture de la compétition développera celle de l'imagination comme nous le préconisons (voir 1.3. plus bas).

II. 2. Politique

La liberté absolue d'entreprise et de commerce modifie le rôle et les pouvoirs des Etats. Une bonne partie sinon l'essentiel de ce rôle et de ces pouvoirs était consacrée à la réglementation de la vie économique et des échanges internationaux. Dès lors que ce pouvoir de réglementation échappe aux États ou, plus exactement, est aboli ou transféré aux acteurs directs de la vie économique, plus précisément aux entreprises, hommes d'affaires et de finances, les États semblent tomber en désuétude.

Le corollaire du libéralisme économique étant, sauf dans le cas "exceptionnel" du dragon chinois, le libéralisme politique ou "démocratie" sans autre qualificatif (comme "libérale" ou bourgeoise que lui accolait l'adversaire communiste), la tâche politique des États consiste encore à assurer le bon fonctionnement des règles du jeu "démocratique", en particulier à organiser les élections. Les élections ne consistent plus à choisir parmi plusieurs projets de

société mais surtout parmi les gestionnaires les plus efficaces qui sauront permettre aux pays de tirer profit de ce qu'on considère comme opportunités offertes ou défis lancés par la concurrence internationale. Une concurrence que tout le monde annonce " rude ", voire " féroce ".

Cette situation a pour conséquence de renforcer le caractère technocratique des gouvernements des Etats et, surtout, un aspect particulier de cette technocratie, l'économisme vivement dénoncé par certains comme Albert Jacquard (1995). La politique, dans la perspective de la mondialisation, se résume à la politique économique. Les stratèges militaires sont remplacés par les stratèges économistes.

Cette prédominance du discours économique est telle que les débats " politiques " actuels ne ressemblent plus à ceux d'il y a à peine une décennie avec l'appel aux grands idéaux (égalité, liberté, justice...). Le réalisme économique impose aux hommes politiques un discours de plus en plus homogène, conformiste. C'est ce que Jean-François Kahn (1995) appelle l'émergence de la " pensée unique " à travers une série de comportements.

II.3. Philosophie - culture

La pensée unique est une « pensée repose » - de façon dogmatique, donc non philosophique diraient certains - sur les principes ou convictions suivants :

- le libéralisme est la seule possibilité de réalisation de l'humanité. La preuve en est son succès universel éclatant et l'échec retentissant du système communiste qui prétendait représenter une alternative ;

- la libre concurrence et la compétitivité sont le moteur du système libéral mondial ;

- le progrès est indéfini et irrésistible.

Les théoriciens de la pensée mondialiste actuelle ou pensée unique estiment que cette pensée n'est pas une idéologie mais au contraire marque la fin des idéologies, parce que portée par la réalité elle-même. Ce qui amène Alain Minc à lancer à Jean-François Kahn que " ce n'est pas la pensée, c'est la réalité qui est unique ".

Le phénomène émergent de la mondialisation ressuscite et ravive les philosophies téléologiques, sinon théologiques concernant la marche de l'humanité

vers son unité organique totale. Fukuyama (1992), par exemple, se constitue héritier de Hegel pour dire que le libéralisme actuel tel qu'exemplifié par les Etats-Unis constitue la " fin de l'histoire ", le dernier stade du développement humain. Selon l'auteur de " *La fin de l'histoire et le dernier homme* ",

II.4. Société. Craintes et espoirs de la mondialisation

II.4.1. Vision ou scénario pessimiste

Le machinisme joue, dans la production actuelle, un rôle de plus en plus important et suscite des réactions très hostiles de la part des ouvriers rappelant celles du XIX^e siècle à cause des restructurations des entreprises suivies inévitablement par des licenciements massifs (" dégraissages ").

Naturellement, tout le monde n'a pas la même opinion sur le bien-fondé de ces restructurations et des avantages attendus en termes de " reprise " économique et de relance de l'emploi.

Par exemple, Viviane Forrester (1996) se fait la nouvelle Zola (1885) pour décrire la nouvelle misère du monde provoquée par le chômage. Un chômage qui, selon elle, n'est pas, comme autrefois, temporaire mais bel et bien définitif, le travail humain étant devenu totalement inutile (pp. 9, 32-34).

Nous vivons et allons vivre de plus en plus un monde sans travail, nous vivrons " la fin du travail ", avertissent certains auteurs comme Jeremy Rifkin (1996). L'automatisation poussée rend le travail inutile et marginalise ceux qui n'ont que ce travail pour vivre.

Les pays pauvres s'appauvrissent davantage et dans les pays riches, les pauvres se multiplient. " Il a fallu que les sociologues inventent pour eux une nouvelle catégorie, celle des *working poor*, des travailleurs qui s'appauvrissent en travaillant ", selon Bernard Cassen du Monde diplomatique (1997 : 14-17),

II.4.2. Vision ou scénario optimiste

Cependant, les partisans de la mondialisation trouvent ce tableau trop pessimiste et sombre et la vision du futur le sous-tendant trop bornée. Les critiques ou adversaires de la mondialisation ne verraient pas qu'il s'agit plutôt d'un

changement et d'un transfert de travail d'anciens lieux ou formes quelque peu figés à de nouveaux plus dynamiques soit au niveau du monde entier soit à l'intérieur des différents pays. Erik Israelewicz (1997) estime que la mondialisation, " comme tout changement, crée de l'incertitude et donc, naturellement, de l'inquiétude. Elle bouleverse les rapports de force dans le monde. Elle modifie les équilibres internes dans chacun des pays, dans les vieilles nations industrielles comme dans les nouvelles puissances montantes ou à l'intérieur des pays toujours en développement... A l'étranger cette révolution nourrit, certes, quelque angoisse. Elle y est pourtant perçue comme une chance plus que comme une menace. Elle y est vécue, parfois, avec enthousiasme " (pp. 8-9).

Pour cette raison, s'opposer à la marche radieuse de celle-ci avec les délocalisations des entreprises qu'elle comporte relève simplement de l'égoïsme, estiment certains comme Peter Martin (1997 : 14-17)

L'optimisme qui caractérise ces visions n'est pas sans rappeler celui qui souffla sur les révolutions libérales ou socialistes avant que les dures réalités ne viennent contredire ou, en tout cas, atténuer les idéaux d'égalité, de liberté et de fraternité qui servaient de phares aux mouvements et foules révolutionnaires.

Comme au moment fort de la Révolution française où l'on proclamait que tout le monde avait les moyens de réaliser l'égalité : le talent, avec le slogan "La carrière est ouverte aux talents !", c'est-à-dire aux aptitudes démontrées à assumer tel ou tel rôle social. Aujourd'hui, le talent est toujours à l'ordre du jour, mais ce qui est ouvert ce n'est plus la carrière mais le *business*, l'intelligence elle-même étant, pour utiliser un terme à la mode, un " gisement " pratiquement inépuisable et qui se renouvelle et s'enrichit après ou avec chaque exploitation. D'où les fantasmes autour des professions de l'avenir comme celle de ce que Reich appelle " la manipulation des symboles " (analyse, consultation, management, conseil) et qui demandent " juste " de l'intelligence et une bonne formation. Les fantasmes se nourrissent de l'exemple de réussite extraordinaire de l'inventeur des logiciels informatiques Microsoft, Bill Gates, qui, du reste, n'est pas un exemple de réussite scolaire.

L'argumentation est que les nouvelles firmes n'ont plus de nationalités, sont dispersées sur tous les continents et recrutent la main-d'œuvre ou les cerveaux les plus avantageux. Avec ces " firmes œcuméniques " (Reich, 1993, p. 157), personne, quelle que soit sa nationalité, n'est garanti de conserver indéfiniment son emploi s'il

n'améliore constamment ses compétences. Selon Reich, " Dans l'économie mondiale qui est en train de naître, même la position la plus impressionnante dans l'organisation la plus prestigieuse est vulnérable à la concurrence internationale si elle implique des fonctions de routine faciles à copier. Le seul véritable avantage compétitif réside dans les compétences en matière de résolution et d'identification de nouveaux problèmes et de courtage stratégique " (p. 169).

II.4.3. Vision ou scénario intermédiaire ou " réaliste "

Entre l'optimisme béat et le pessimisme maladif, il y a place à un " réalisme "serein basé sur un certain volontarisme, un pari raisonné (raisonnable ?) sur la capacité et la volonté des " citoyens du monde" à éviter les conséquences d'une certaine dérive économique et à proposer de nouvelles formes d'organisation des sociétés nationales et du monde qui ne fassent pas d'eux de simples objets et jouets de force extérieures incontrôlées mais de véritables acteurs, sujets d'une histoire dont le sens (signification et direction) n'est pas donné d'avance et est à conquérir. Alain Touraine (1997), par exemple, qui qualifie la mondialisation actuelle de " démodernisation", estime qu'il faut... échapper à une vision purement pessimiste de la démodernisation. La chute de la société, comme modèle d'ordre et d'intégration, produit une crise sociale, mais elle ouvre aussi la voie à la recherche d'un nouveau principe ". Un nouveau principe qui positionne le Sujet " entre les deux univers opposés des marchés et des communautés " (p.166).

C'est donc dire que la particularité du monde en gestation est d'être ouvert à tous les possibles (les meilleurs comme les pires) et, pour une fois dans l'histoire de l'humanité, d'offrir à tous les peuples du monde la possibilité de dire chacun son mot dans les choix déterminant leur avenir individuel et commun. Et, plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, l'intelligence plus que la force brute a la préséance. L'université est le haut lieu où se déploie et se cultive cette intelligence à la fois théorique et pratique. Elle a donc un rôle éminent et nouveau à jouer dans la création de ce nouveau monde.

III. L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU FACE AUX EXIGENCES DE LA MONDIALISATION : MUTATIONS PÉDAGOGIQUES À VENIR

III.1. Les défis posés à l'université par le phénomène de la mondialisation

Les défis qui se posent aux systèmes d'enseignement supérieurs africains en général et burkinabè en particulier ont été bien appréhendés par William Saint (1993). Selon cet auteur, " les objectifs qui ont guidé les universités africaines pendant la période de l'après-indépendance étaient des réponses aux conditions et aux besoins qui prévalaient à cette époque. [...] Ces conditions ont à présent changé substantiellement et les besoins que les universités africaines affrontent ont changé en conséquence. Les économies nationales et les marchés nationaux de l'emploi sont actuellement beaucoup plus intégrés dans et affectés par les systèmes économiques et marchés internationaux de l'emploi. Le rythme croissant du progrès scientifique a produit une gamme de nouveaux développements – de la biotechnologie agricole aux matériaux synthétiques et aux systèmes d'information informatisés- qui se sont conjugués pour court-circuiter le précédent avantage comparatif de beaucoup d'économies africaines, souvent lourdement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et de l'exploitation des matières premières. L'avantage économique est maintenant de plus en plus basé sur l'efficacité de la gestion automatisée et sur les capacités des ressources humaines nationales à gérer ces systèmes de plus en plus complexes. Le rythme rapide du changement technologique signifie que les retombées économiques iront beaucoup plus vraisemblablement aux systèmes de production qui possèdent flexibilité et adaptabilité. Ce que les universités africaines sont appelées à apporter - tout comme dans tous les pays à travers le monde – ce sont des diplômés qui soient des penseurs aussi bien que les praticiens (des gens qui résolvent des problèmes), des gens qui peuvent tout à la fois générer des idées et des intuitions concernant les problèmes économiques, sociaux et culturels généraux et lutter avec les demandes quotidiennes de l'entreprise publique et privée " (p.79).

C'est donc dire que l'université en tant que mécanisme (lieu) de production

des compétences scientifiques et techniques nécessaires à l'économie compétitive va avoir un rôle accru par rapport au passé. Il y a longtemps que beaucoup d'économistes (Adam Smith, 1778, Alfred Marshall, 1878, Alfred Schultz, 1961, Gary Becker, 1964, Harbison et Meyers, 1964) ont signalé l'importance du capital humain dans le développement. Mais tant que l'ensemble du système économique mondial reposait sur l'utilisation massive des matières premières, le rôle de la matière grise n'avait pas cette visibilité qu'il a de nos jours et qu'il est appelé à avoir demain.

C'est dire aussi que l'université devra faire la relecture de ses missions traditionnelles (l'enseignement et la recherche) pour tenir compte de la nouvelle donne économique et sociale internationale et nationale. L'université devra surtout réviser une fonction sociale plus ou moins explicite : la sélection et la formation des élites sociales. Cette fonction a été déterminante dans la manière d'exécuter les missions susmentionnées. La fonction politique avait pratiquement recouvert la fonction technique. A présent, avec la réduction de la fonction politique des Etats-nations et la mise en exergue de la fonction technique, l'université burkinabè doit revoir ses objectifs, ses programmes et ses méthodes de formation pour répondre à des besoins beaucoup plus complexes et variés de l'ensemble de la société et d'une clientèle estudiantine aux capacités diverses et aux besoins divers.

Les principes qui devraient guider cette relecture des objectifs, programmes et méthodes devraient être la flexibilité et l'adaptabilité.

Ces principes n'étaient pas aussi nécessaires ou valorisés lorsqu'il s'agissait de former une population estudiantine relativement homogène (jeunes bacheliers essentiellement, dont l'âge était compris entre 20 et 22 ans à l'entrée) pour occuper les emplois de commandement dans des services - essentiellement publics chez nous, l'Etat étant le plus gros employeur des diplômés de l'université - dont la rigidité était vertu et gage d'impartialité. La forme primait alors le contenu et les programmes de formation étaient élaborés en fonction des classements hiérarchiques dans la Fonction publique. Par exemple, la mise en place du programme de formation des ingénieurs agronomes à l'Institut supérieur polytechnique (ISP), en 1973, avait été déterminée par le classement hiérarchique (A1) dans la Fonction publique. Ce fut à partir de la durée des études donnant accès à ce classement hiérarchique (bac+5 ans) que la durée de la formation à l'ISP avait été arrêtée, puis seulement après le programme et le contenu de la formation arrêtés (voir Sanou, 1981, pp. 242-250).

Beaucoup de filières dites courtes portaient la marque de cette préoccupation de sélection sociale - d'où le flou de leurs programmes et leur contestation permanente par les étudiants orientés de force dans ces filières pénitenciers.

III.2. Des programmes plus flexibles et adaptés aux nouveaux publics et aux nouveaux socio-économiques

L'évolution probable dans les vingt années à venir des effectifs étudiants et des perspectives d'emplois des diplômés de l'université peut être schématisée de la façon suivante.

III.2.1. Croissance des effectifs

Le tableau ci-après indique les projections des effectifs étudiants sur les années 2010 et 2020 par faculté.

Tableau 8 : Projections des effectifs étudiants sur les années 2010 et 2020, par faculté.

FACULTÉS	Taux annuel moyen de progression entre 1991 et 1995	Effectifs prévus pour l'an 2010	Effectifs prévus pour l'an 2020
FSS	10,29	2998	7984
FAST	08,30	3980	8835
FDSP	08,71	2386	5500
FASEG	13,68	7555	27232
FLASHS	05,50	5490	9378
ENSEMBLE	09,30	22409	58929

La croissance probable des effectifs donne le vertige. Ces projections ne sont pourtant pas si fantaisistes. On a noté un léger fléchissement des premières années depuis la dernière réforme du bac. Cependant, cette tendance sera rapidement remise en cause par l'augmentation rapide des effectifs du primaire et du secondaire et par une très probable remise en cause de cette réforme hyper sélective. Il y a eu plus de 33 000 candidats au bac en Côte d'Ivoire et l'Université d'Abidjan a déjà

40000 étudiants malgré la décentralisation. D'une façon générale, les effectifs des universités de la sous-région doublent tous les 6 à 7 ans, soit une progression moyenne annuelle de plus de 10 % (Tedga, 1998 tableau 11 page 117). Et, dans le cas du Burkina, il y a une forte demande de la part de salariés qui n'est pas satisfaite faute de place. On compte pour l'année académique 1996-1997 5% de salariés ; mais la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) estime que moins de 10 % des demandes (dont 90 % concernent la FLASHS/Sociologie et la FASEG) sont satisfaites.

III.2.2. Tendances de l'emploi par rapport aux divers secteurs

En 1995, les demandes d'emplois se répartissaient comme suit :

Lettres et sciences humaines	:	228
Sciences et techniques	:	182
Economie, gestion	:	109
Droit, science politique	:	51
Total des demandes	:	13870
Pourcentage : bac + 3	:	570, soit 41 % du total.

Ces chiffres ne sont pas en adéquation avec les effectifs par faculté. Il y a peu de demandeurs d'emplois en médecine humaine, maths, physique-chimie, du fait que l'offre est forte. Par contre, il y a beaucoup d'ingénieurs, d'économistes et de littéraires en quête d'emplois. De plus en plus, les emplois requièrent des compétences multiples. Les ingénieurs trop spécialisés (cas des anciens pays de l'Est) ou les économistes ne peuvent trouver d'emploi. Il faut comprendre qu'à l'avenir, les futurs diplômés travailleront dans des entreprises (en France 34 % des lettres et sciences humaines) (Le Monde de l'éducation, N° 219 octobre 1994, p. 37).

Il faudrait mettre en place une structure permanente de suivi et de prévisions, une cellule de prospective pluridisciplinaire pour saisir les évolutions, les devancer pour les intégrer dans un programme de formation pro-actif.

A l'avenir, les programmes académiques devront tenir compte de :

- l'intégration obligatoire de notre système socio-économique dans le réseau international en général et sous-régional en particulier ;

- la "précarité" des emplois à créer dans un secteur privé en mutation et requérant de ce fait des compétences inédites ;

- la diversité de la population estudiantine. En plus des jeunes de la tranche d'âge traditionnelle (20-22 ans), l'université devra accueillir des adultes des tranches d'âge supérieures, notamment ceux de 30- 40 ans, en quête de complément de formation nécessaire pour occuper des créneaux d'emplois nouveaux ou restructurés ou en quête d'une reconnaissance académique de compétences déjà validées sur le marché de l'emploi ;

- la diversité des aptitudes de cette nouvelle population estudiantine. Dans d'autres pays (notamment les pays occidentaux industrialisés : USA, France), la réponse donnée à cette diversité a été la diversité des institutions : grandes écoles ou écoles/universités prestigieuses pour les meilleurs et centres universitaires ou " *community colleges* " pour les moins doués. Mais ces réponses ont fait l'objet de beaucoup de critiques notamment en ce qui concerne le système des grandes écoles françaises dont les produits se sont avérés moins compétitifs sur le marché international (voir Gaillard, 1987 ; Croizier, 1995 ; Vallet, 1990 ; 1995) ;

- Les exigences quelquefois " contradictoires " entre les fonctions de (haute) recherche et les fonctions d'enseignement, d'émulation internationale et de service national (de réponses à des besoins plus immédiats et plus concrets de la société). C'est là un dilemme qui se pose surtout aux enseignants-chercheurs mais que l'institution universitaire devra savoir gérer au mieux des intérêts du corps enseignant et de la société.

- Ailleurs (USA en particulier), la solution à ce dilemme a consisté à créer deux étages dans le système universitaire : les deux premiers cycles appelés " *undergraduate* ", et le troisième cycle appelé " *graduate* ", ce dernier niveau étant considéré comme celui qui incarne le mieux l'idéal académique avec le slogan " *publish or perish* " servant de stimulant aux enseignants. Mais ces derniers temps, des voix importantes se sont élevées pour dénoncer cette " cassure " académique (voir Ernest Boyer, président de la Fondation Carnegie pour l'Avancement de l'enseignement, 1990) ;

Dans le contexte africain en général et burkinabè en particulier, les impératifs économiques coïncident avec les impératifs académiques pour souhaiter le maintien des deux fonctions au sein de la même institution. Manuel Castells (1993 : 65-80) plaide pour ce maintien. Selon lui, " les universités des pays en développement doivent être conçues comme des centres académiques complets de formation et de recherche, avec tous les niveaux de formation (premiers cycles et troisième cycle) et avec autant de domaines d'études que possible (sciences, technologie, lettres, sciences sociales et écoles professionnelles). L'interfécondation de ces différents domaines de spécialisation, avec des programmes flexibles mettant l'accent sur la capacité de l'étudiant à penser, localiser l'information et être capable de recevoir un recyclage plus tard, semble être la formule pédagogique la plus efficace selon la plupart des experts en éducation. En même temps, la coexistence des différents niveaux de formation permet l'interaction entre les étudiants les plus avancés se consacrant à la recherche et à l'enseignement et les étudiants à orientation professionnelle"(p.76) ;

- Il faudrait briser le cloisonnement étanche entre les disciplines voisines.

Les cas les plus évidents concernent la FLASHS où la géographie et l'histoire constituent des départements cloisonnés alors que des étudiants formés dans ces départements se retrouvent surtout dans l'enseignement secondaire où ils enseignent l'histoire et la géographie ; où la sociologie, la psychologie et la philosophie se côtoient alors qu'elles s'empruntent beaucoup de concepts et gagneraient à cheminer ensemble ne serait-ce qu'au niveau du premier cycle (DEUG), tout comme d'ailleurs la sociologie et l'économie sentent le besoin d'une plus grande collaboration pour mieux appréhender leurs objets respectifs qui, eux, ignorent le découpage disciplinaire.

Il faut encourager et étendre les tentatives actuelles de création de modules de formation pluridisciplinaires comme celle entre la FASEG, l'IDR et le département de sociologie (socioéconomie), celle entre la FAST, l'IDR et le département de sociologie pour l'environnement (...).

Certes, chaque discipline a besoin d'affiner ses concepts et ses outils d'investigation. Mais à côté du foyer disciplinaire central, il serait utile pour les étudiants d'avoir quelques éclairages permettant d'être plus efficaces sur le terrain et plus inventifs.

Le décloisonnement disciplinaire est possible par l'instauration du système d'unités de valeur. Ce système, il est vrai, avait déjà été expérimenté (entre 1972 et 1976) et avait été abandonné en raison de l'anarchie à laquelle il avait donné lieu. Mais cette anarchie était davantage due à l'archaïsme des outils de gestion d'un système complexe. Par ailleurs, ce système était en avance ou plutôt en déphasage par rapport aux structures d'accueil en aval des produits de l'université, structures relativement rigides et bureaucratiques. Aujourd'hui, la situation est différente. D'une part, les outils de gestion se sont énormément améliorés avec l'informatisation des services de scolarité - encore qu'une accélération de cette informatisation soit nécessaire pour une plus grande efficacité. D'autre part, les produits de l'université ne se destinent plus (essentiellement) aux services administratifs publics ou privés. Ils sont désormais appelés à vendre leurs services à des entreprises privées ou des ONG qui exigent des compétences de plus en plus complexes. Par exemple, les avis de recrutement mentionnent souvent que " une connaissance en.. serait un atout " ; ou bien demandent un " socio-économiste ", une espèce non produite à l'Université de Ouagadougou et dont la formation ne saurait consister en une seule accumulation ou juxtaposition de diplômes en économie et en sociologie, mais plutôt en une intégration dynamique des zones-frontières. Il faudrait, en ce sens, encourager et soutenir l'effort de conceptualisation entrepris par le Pr Taladidia Thiombiano pour ancrer à l'Université de Ouagadougou " l'économie des sites " à travers son paradigme de la " socio-économétrie ".

La médecine et la biologie poseront au 21^e siècle des problèmes d'éthique, de communication et de choix politique que ces disciplines seules ne peuvent résoudre et pour lesquels une approche pluridisciplinaire sera nécessaire.

En même temps que l'on cherchera à décloisonner les disciplines voisines, on cherchera à mettre en place et à étendre aux autres des disciplines " mères " qui sont comme des outils de base pour la meilleure appropriation de celles-ci. C'est le cas en particulier des mathématiques dont il faut améliorer la pédagogie pour qu'elle soit un instrument de connaissance, d'expansion de formations techniques de type polytechnique plutôt qu'un outil de sélection qui est aujourd'hui sa fonction essentielle.

L'instauration du système d'unités de valeur, outre le fait qu'elle permettra de tenir compte des besoins des étudiants pour le marché de l'emploi, aura l'avantage

supplémentaire important de tenir compte de la diversité (pour ne pas dire inégalité) des talents et des aptitudes des étudiants – et aussi de leur situation particulière (saliés).

Si notre système académique ne repose pas sur le postulat cartésien que l'intelligence est la chose la mieux partagée du monde, il reste toutefois qu'il ne reconnaît entre les apprenants qu'une différence de degré. Chaque promotion d'étudiants est soumise au même rythme, à l'exception des étudiants saliés qui bénéficient de dérogation pour achever leur cycle avec un léger retard par rapport à l'ensemble des étudiants réguliers.

On présume que la différence entre un étudiant plus doué et un étudiant moins doué se manifestera dans les notes plus élevées de celui-là. Mais cette assertion n'est pas évidente même si nous ne disposons pas de données empiriques pour en tester le bien ou le mal fondé comme cela a été fait ailleurs (voir AIPU, 1990 : 59-61). Ce qui est certain, c'est que les deux extrêmes de la promotion (les plus doués et les moins doués des étudiants) se trouvent pénalisés par le "plat académique unique". Les plus doués ne tirent qu'une relativement modeste satisfaction morale par le classement et les mentions obtenues dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des recrutements. Les moins doués, en plus de la frustration résultant d'un mauvais classement, ne font pas un bon usage du temps du cours peu ou mal assimilé en raison du rythme trop rapide pour eux. Seuls les étudiants "moyens" pourraient se satisfaire du système actuel en mettant en marche une stratégie du minimum passable grâce au système de compensation des lacunes de certaines matières par les points obtenus dans d'autres matières. Ainsi, notre système actuel cultive la "médiocratie". Nous ne pouvons plus continuer dans cette voie sans mettre le système en péril.

Tant qu'il s'agissait de former des cadres pour occuper des postes fixes et accomplir des tâches en appliquant scrupuleusement des règles préétablies, un tel système ne posait aucun problème. Mais lorsqu'il va s'agir de former des gens aptes à innover, à mettre en rapport des éléments de connaissance dispersés pour résoudre des problèmes nouveaux, il faudrait trouver une autre formule d'enseignement et d'apprentissage.

III.3. Une culture de l'imagination et de compétition pour le monde à venir

Le monde à venir exigera de plus en plus d'imagination, d'inventivité. Peut-être plus que la quantité des connaissances, ce qui sera déterminant ce sera la qualité des connaissances ou plus exactement la qualité mentale de l'apprenant.

Mark Blaug avait déjà dit que "les employeurs paient les travailleurs très instruits plus cher, même si leurs études ne leur ont permis d'acquérir aucune compétence spécifique parce que ceux-ci se soucient davantage d'atteindre des résultats, sont plus autonomes, prennent davantage d'initiatives pour résoudre des problèmes, s'adaptent plus facilement à l'évolution des circonstances, peuvent se charger plus rapidement de responsabilités de surveillance et profiter davantage de l'expérience de travail et de la formation offerte sur place ... ; la valeur économique de l'éducation ne réside pas dans ce que les étudiants connaissent mais dans leur approche du problème de la connaissance" (Education and the Employment Problem in Developing Countries. OIT, Genève, 1973, p.38).

Malheureusement, notre système d'enseignement supérieur actuel ne prépare pas à cette imagination, cette flexibilité et cette autonomie de pensée décrites par Blaug. Aussi bien nos méthodes d'enseignement (le cours magistral) que nos méthodes d'évaluation (basée essentiellement sur la reproduction des solutions déjà trouvées, la restitution du cours enseigné) ne forment guère l'étudiant à inventer des solutions inédites. De sorte que des étudiants jugés excellents au niveau des deux premiers cycles se retrouvent comme désemparés au niveau du 3^e cycle si ce n'est tout simplement au niveau de l'élaboration du mémoire de fin du second cycle. Ces étudiants ont bien assimilé les cours et les ont "régurgités" conformément à ce que le système docimologique attendait d'eux, mais ils n'ont pas appris à identifier des vrais problèmes et à mettre au point des méthodes originales pour les résoudre.

Pour corriger cette situation, nous gagnerions à nous inspirer du système anglo-saxon, notamment américain, qui, dès la première année de l'université, initie l'étudiant à la recherche autonome à travers le "term paper" (travail de recherche trimestriel ou semestriel) tout en contrôlant les connaissances dispensées par le professeur à travers un examen terminal compréhensif (balayant tout le cours). Ainsi préparé, l'étudiant éprouve moins de difficulté dans la rédaction du mémoire, de la

thèse ou "dissertation" doctorale.

III.4. Un meilleur système d'évaluation du travail de l'enseignant

Il faut revoir la conception et l'évaluation de la thèse et, d'une façon plus large, les critères de promotion des enseignants pour tenir compte de la diversité des fonctions et tâches qu'ils seront appelés à assumer.

III.4.1. Revoir le système de la thèse

La thèse concerne aussi bien les étudiants que les (futurs) enseignants, étant actuellement le travail essentiel ouvrant les portes de la carrière académique dans l'enseignement comme dans la recherche.

Le CAMES a opté pour le maintien de la thèse d'État abandonnée par la France depuis près de quinze ans au profit de la thèse unique. Il faudrait revoir cette option à la lumière des nouveaux défis. Dans sa conception de départ, la thèse d'État était le couronnement d'une longue période de recherche et/ou d'enseignement. Elle devrait montrer et démontrer l'érudition de son titulaire. Dans les disciplines littéraires et scientifiques, elle se préparait en dix, voire vingt ans – toutefois dans des conditions variables selon les individus. En fait, la thèse d'État constituait souvent la seule production académique de l'enseignant de rang magistral. Son volume et sa longue préparation épuisaient l'enseignant tout en lui donnant l'illusion d'avoir tout découvert et de n'avoir plus rien à apprendre.

Les raisons qui ont amené les Français à abandonner cette forme de production scientifique au profit d'une forme plus légère sont encore plus valables pour les pays africains qui, pourtant, sont les plus attachés à la thèse d'État. Le ministre de l'Education nationale français, Chevènement, disait que " la création de la nouvelle thèse poursuit deux objectifs. Il s'agit, tout d'abord, de créer un diplôme qui soit d'un niveau équivalent à ceux que l'on trouve à l'étranger, le PhD en particulier. Les étudiants français pourront donc se trouver à égalité vis-à-vis de leurs collègues étrangers au démarrage de leur carrière. Il s'agit, parallèlement, tout en maintenant l'exigence de réaliser une œuvre, de limiter la durée des études doctorales. La nouvelle thèse le permet, elle répond en quelque sorte à notre exigence de

modernisation et de mise à l'heure internationale" (discours de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Education nationale, devant la conférence des présidents d'université. Paris, le 27 septembre 1984, in SUP, Bulletin d'information des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Il faudrait donc amener les autres collègues des universités membres du CAMES à réviser les critères d'appréciation des dossiers de candidature aux différents grades du corps enseignant. L'accent devrait être davantage mis sur les articles, forme de communication scientifique internationale plus flexible et plus à même d'aborder les problèmes pressants de développement économique et social. Aucun pays ne pourra désormais se payer le luxe d'attendre dix à vingt ans pour voir sortir les résultats d'un exercice de réflexion solitaire que constitue la thèse d'État.

Par ailleurs, il faut convenir qu'autant les compétences et aptitudes des étudiants sont diverses autant celles des enseignants sont variées. Est-il raisonnable de penser que tous les enseignants sont également aptes à l'enseignement et à la recherche comme le supposent les statuts du personnel de l'enseignement supérieur ? La pratique actuelle de l'évaluation des enseignants candidats à une promotion indique que l'aspect pédagogique est très largement sacrifié au profit de l'aspect recherche. Lequel aspect présente beaucoup de lacunes dues aux conditions précaires et aléatoires des recherches, de leur publication et, surtout, de leur pertinence et de leur impact sur le développement du pays.

III.4.2. Valoriser les aptitudes à l'enseignement

La nouvelle population prévisible de l'Université de Ouagadougou aura, certes, besoin de chercheurs de haut niveau mais aussi d'enseignants capables de transmettre les résultats des recherches dans un paquet pédagogique compréhensible et utilisable par la fraction de la population estudiantine ne se destinant pas à la spécialisation académique. L'évaluation des performances pédagogiques est sans doute difficile, l'enseignement supérieur ne disposant pas de mécanisme d'inspection comme cela existe au secondaire. Mais il sera nécessaire de réfléchir sur la mise en place d'un mécanisme souple incluant, par exemple, l'appréciation des collègues témoins et des étudiants bénéficiaires des prestations pédagogiques. Un tel mécanisme existe dans les universités américaines. Il faudrait réfléchir à son adaptabilité au contexte burkinabè pour minimiser les risques de

dérapiage subjectiviste et / ou politique (à travers, par exemple, le contrôle des variables liées à la situation particulière de ceux qui apprécient = performances générales par rapport aux performances dans les cours de l'enseignant évalué...).

III.4.3. Valoriser les aptitudes au service communautaire

Si l'université doit s'impliquer davantage dans la solution des problèmes sociaux et économiques des entreprises et des collectivités (surtout locales appelées à se développer avec la mise en œuvre de la décentralisation) il faudrait pouvoir motiver les enseignants qui participent à cette action de "service communautaire" tout en contribuant à la légitimation de l'université comme institution de développement national.

Jusqu'ici, les activités de service communautaire des enseignants sont considérées comme des activités privées et ne sont pas capitalisées par l'université, ce qui amoindrit la visibilité de celle-ci par les éventuels financeurs, surtout privés.

C'est ce manque de visibilité des universités africaines au niveau d'une de leurs missions sociales fondamentales que la Banque mondiale stigmatisait dans son analyse il y a dix ans, apparemment sans effet notable. Selon la Banque, "Malgré leur fragilité et leurs difficultés actuelles, leurs universités constituent, pour les pays africains, la principale source de connaissances spécialisées et d'expérience internationale. Et nous constatons là un autre paradoxe. Puisque le secteur public comme le secteur privé continuent à faire appel à l'assistance technique d'expatriés, c'est qu'une abondance de tâches exige le concours d'individus possédant une formation très poussée et une vaste expérience professionnelle. Cependant, à quelques exceptions près, les universités africaines, en tant qu'institutions, et leurs enseignants, à titre individuel, ne consacrent que peu de temps et d'effort à la fourniture directe de services, hormis dans le cadre de programmes de formation spéciaux. Une grande partie des recherches appliquées actuellement confiées à des étrangers pourraient tout aussi bien l'être à des universitaires africains et ce contact plus direct avec les réalités actuelles ne pourrait qu'être profitable à leurs propres activités de recherche et d'enseignement" (pp. 74-75). A vrai dire, notre université a déjà fait quelques tentatives pour répertorier les activités de prestation de services des enseignants, notamment avec la mise en place d'un Fonds d'encouragement à la recherche (FER). Mais les motivations derrière ces tentatives

n'étaient pas toujours dénuées d'un certain subjectivisme (volonté de contrôler les prestations de certains enseignants), d'où leur rejet plus ou moins ouvert de la part des enseignants.

Certes, il y a, de nos jours, un débat sur l'équilibre à tenir entre ces activités de prestation de services et les tâches d'enseignement et d'encadrement des étudiants. Certains estiment que ces activités tendent à prendre de plus en plus de place du fait de la détérioration des conditions de rémunération des enseignants qui, de ce fait, sont amenés à chercher des compléments de salaires (Saint, 1992, pp. 96-97).

Tout en laissant aux enseignants une marge d'initiative dans ce domaine, il faudrait arriver à les recenser et à les répertorier dans l'éventail des éléments de marketing de l'université. Il faudrait aussi en évaluer la pertinence et le degré de satisfaction des bénéficiaires de ces prestations de services individuelles à travers des fiches d'appréciation des services reçus ou d'autres mécanismes à trouver.

Il faudrait, surtout, mettre l'accent sur l'organisation des prestations de service par l'université, comme le recommande le rapport Coombe sur " l'Enseignement Supérieur en Afrique " adressé aux fondations Ford et Rockefeller (1991). Selon ce rapport, cette forme de prestation de services organisée par l'université est plus acceptable et faisable que les tentatives de contrôle des prestations de services par les enseignants individuels (p. 33).

III.4.4. Valoriser les aptitudes à la recherche scientifique

S'agissant de la recherche, il faudrait également réfléchir sur le meilleur parti à tirer de cette activité aussi bien pour les enseignants qui y excellent que pour l'université et la société en général. Les contraintes financières et les exigences de la compétitivité remettent à l'ordre du jour la création de centres d'excellence régionaux comme celui du CIEREA à Ouagadougou. Le CAMES devrait être plus impliqué dans cette réflexion. Peut-être faudrait-il surmonter le scepticisme nourri par les multiples échecs enregistrés au niveau d'expériences d'institutions universitaires régionales et reprendre le rêve *ouafricain* formulé dans le " Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000 " de création/renforcement des institutions sous-régionales et/ou régionales (1981, pp. 72-75).

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'institutions nationales ou sous-régionales, il

sera nécessaire de lier de façon beaucoup plus explicite que par le passé la recherche aux préoccupations des entreprises, des collectivités et des ONG. En particulier, l'université devrait aider davantage les autres services publics comme l'éducation de base, l'agriculture et l'élevage, la justice et l'administration territoriale, la santé, etc., à améliorer leur efficacité à travers des activités d'évaluation périodiques de leurs projets, de recyclage de leur personnel.

III.5. Visions pour l'avenir

III.5.1 L'importance des langues étrangères

De plus en plus la capacité de s'exprimer dans plusieurs langues sera un atout majeur. Que ce soit pour l'intégration sous-régionale ou pour l'insertion au niveau international, il n'est plus possible d'ignorer la question de la langue. Nos universités doivent comprendre que les conceptions linguistiques héritées de la période coloniale sont dépassées. En cela nous devons prendre exemple sur l'Europe elle-même qui a déjà créé des systèmes d'enseignement multilingue pour ses élèves et ses étudiants. L'objectif à terme étant de favoriser une meilleure intégration européenne à travers la jeunesse. Si l'anglais apparaît incontournable, il n'en demeure pas moins que les réalités peuvent conduire à de multiples choix. Le grand Nigeria a adopté le français comme deuxième langue officielle et les pays lusophones d'Afrique développent le français pour intensifier les relations avec leurs voisins francophones.

III.5.2 Les nouvelles technologies de l'information

Elles réduisent les distances et suppriment dans une large mesure les frontières. On parle de village planétaire. Nous devons les intégrer dans les cursus de formation et les développer. Seules les universités pourront disposer des capacités humaines et intellectuelles pour cela.

III.5.3 Les apports de la diaspora

De plus en plus de jeunes burkinabè bien formés décident de vivre et de travailler à l'étranger. Ce mouvement est appelé à s'accélérer avec la mondialisation et l'admission prochaine à la retraite des baby-boomers entre 2000 et 2005. Ce phénomène de migration sera particulièrement important dans le domaine scientifique car les pays développés commencent à avoir un manque sérieux de scientifiques. Que ce soit en France, aux USA, etc., la plupart des étudiants doctorants en mathématiques viennent du tiers-monde. Selon l'AMS (American Mathematical Society), aux USA on atteint une proportion de 2/3 certaines années.

L'utilisation judicieuse de la compétence de cette diaspora s'avérera indispensable dans les années à venir. Le Mali a débuté un programme dans ce sens avec l'UNESCO Les Nations-Unies sont prêtes à appuyer ce processus et bien de cadres expatriés surtout des professeurs d'universités sont disposés à appuyer les pays africains . C'est une occasion à saisir et l'exemple des pays émergents d'Asie nous indique que c'est une voie prometteuse.

III.5.4 Les sciences fondamentales

Sans négliger les autres disciplines, nous estimons que les mathématiques , la physique, la chimie, la biologie, l'informatique et leurs applications ont toujours été les parents pauvres des universités des pays sous-développés plus spécialement africains. Par manque de moyens ou de volonté, l'état d'esprit a souvent été de caser les flux de plus en plus importants d'étudiants sans se soucier d'une rentabilité quelconque des études. Les mathématiques apparaissent comme un fantastique outil de travail qu'il serait dommage de négliger. En dehors de toute polémique, les exemples des pays occidentaux et des pays émergents sur la scène internationale montrent l'importance de la maîtrise des sciences dites fondamentales.

III.6. Financement de l'enseignement supérieur

Le financement de l'enseignement supérieur devra être diversifié, mettant à contribution :

- l'Etat
- les entreprises privées
- les collectivités locales
- les ONG
- les individus et/ou leurs familles
- les partenaires au développement

L'État a été jusqu'ici le plus gros financier ou bailleur de fonds de l'enseignement supérieur, soit à partir du budget national, soit à partir de l'aide internationale qu'il négociait et dont il garantissait éventuellement le remboursement. Mais il est évident que cette situation ne saurait durer. De même que l'État se désengage des charges dans beaucoup de secteurs économiques et sociaux, de même il se désengagera de plus en plus du financement de l'enseignement supérieur comme cela lui a été suggéré par la Banque mondiale depuis une décennie.

Les partenaires internationaux eux-mêmes seront de plus en plus réticents à financer l'enseignement supérieur, à l'instar de la Banque mondiale, pour des raisons de rentabilité immédiate et d'équité. Dans son étude de 1988, la Banque mondiale disait que l'investissement dans le primaire était socialement deux fois plus rentable que l'investissement dans le supérieur : 26 % pour le primaire contre 17 % pour le secondaire et 13 % pour le supérieur (1988, p. 22). Non seulement la rentabilité sociale de l'enseignement supérieur serait moindre que celui de l'enseignement primaire, mais aussi cet ordre d'enseignement ne profiterait qu'à une minorité sociale de privilégiés. Pour résoudre le double problème de rentabilité et d'équité sociales, la Banque mondiale avait préconisé le paiement des coûts de l'enseignement post-primaire par les bénéficiaires. D'où les nouvelles mesures appliquées depuis 1991 de contingentement des bourses et de leur attribution en tenant compte des mérites scolaires (moyenne au bac d'au moins 11/20) et des revenus familiaux, comme cela se pratique pour les bourses secondaires depuis 1967. Ces mesures ont eu pour

conséquence de réduire drastiquement la proportion des boursiers, de 97,84 % en 1988-1989 à 36,2 % en 1996-1997 (voir tableau ci-après).

Tableau 9 : Évolution de la proportion des boursiers par rapport aux effectifs totaux des étudiants burkinabè entre 1988-89 et 1996-97.

	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1996-97
boursiers %	97,84	96,37	96,37	85,89	71,86	62,30	36,20
Effectifs totaux	5241	5178	5284	7129	8493	8401	12000

Source : Bulletins statistiques scolaires et universitaires, 1989 à 1998.

Mais le paiement des coûts de scolarité par les étudiants n'a pas encore été appliqué pour des raisons politiques (forte opposition des étudiants plutôt enclins à demander, au moyen de grèves, plus de soutien financier à l'État).

Il faudrait procéder à une relecture de la rentabilité sociale de l'enseignement supérieur avec les partenaires en montrant le rôle de cet ordre d'enseignement dans la promotion des autres niveaux d'éducation (voir colloque de l'African American Institute du 11 au 15 mai 1998 à Conakry sur le thème " Higher Education : Quality Leadership for Basic Education ", annonce in IROKO volume 2, Number 4, February 1998, p. 12), et des autres secteurs de la vie économique et sociale.

Mais la meilleure stratégie consisterait pour l'université à faire un marketing des services qu'elle est à même d'offrir à ses différents clients actuels et potentiels et à mieux budgétiser et facturer ces services. Ainsi, les services bénéficiant de plus d'attention et de financement de l'État et/ou des partenaires au développement seront amenés à payer, à leur tour, les coûts réels des services dont ils bénéficient de la part de l'université de façon directe et/ou indirecte.

Quant aux étudiants, le temps n'est plus loin où il va leur falloir effectivement payer les coûts des enseignements dont ils ne cessent de réclamer l'amélioration de la qualité en oubliant que la qualité a un prix qu'il n'est pas juste que les enseignants soient les seuls à payer par de multiples sacrifices non reconnus. Une hausse des coûts de scolarité de 6 000 à 50 000 (le coût moyen de scolarité au secondaire), par exemple, ferait gagner au budget de l'université une somme de 50 000 FCFA X 8 000 (étudiants en 1998) = 400 000 000 FCFA. Avec la croissance prévisible des

effectifs, on peut faire les projections suivantes à l'horizon 2010 en prenant pour hypothèse des frais de scolarité plus élevés (100 000 FCFA) pour les formations professionnelles (médecine, pharmacie, formations techniques) par rapport aux autres formations (25 000 FCFA) et avec une hypothèse basse de 22000 étudiants :

Tableau 10 : Projection sur l'an 2010 du financement par les étudiants

Formations	Effectifs en 2010	Frais scolarité (CFA)	Montant (CFA)
Médecine+pharmacie + technique	4 000	100 000	400 000 000
Autres	18 000	25 000	450 000 000
Total	22 000		850 000 000

En plus de permettre le recouvrement partiel des coûts de fonctionnement de l'université, la hausse des frais de scolarité aura l'avantage de responsabiliser davantage les étudiants soucieux de rentabiliser leurs investissements par un meilleur et plus rapide travail académique (Tedga, 1988 ; Saint, 1992, p. 45). L'université pourrait également procéder à une sorte de redistribution des frais de scolarité tout en faisant des économies supplémentaires en confiant à des étudiants certaines tâches pratiques (gestion de bibliothèques, du restaurant universitaire, entretien des locaux...) jusqu'ici confiées à un personnel de soutien plus ou moins efficace mais onéreux pour le budget de l'université.

CHAPITRE 8 : RAPPORTS DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

I. RAPPORT DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

A. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION I : EFFICACITÉ INTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

La commission chargée de réfléchir sur les causes de la faiblesse de l'efficacité interne de l'Université de Ouagadougou et sur les remèdes (Toguyeni et al., 1998) a réalisé l'étude à deux niveaux :

1° une étude comparative des résultats des examens de l'Université de Ouagadougou avec ceux de l'université de Dakar ;

2° l'opinion des principaux acteurs : enseignants, étudiants, utilisateurs. Ce travail a été fait à partir de sondages d'opinion par questionnaires adressés à un échantillon représentatif de chaque catégorie.

1. Etude comparative des résultats des examens de l'université

À propos des résultats des examens de l'Université de Ouagadougou de 1992 à 1996, on constate que le taux de succès est généralement faible en première année, un peu plus élevé en deuxième année et nettement meilleur au second cycle. La dégradation des conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants semble participer au mauvais résultat universitaire constaté.

Pour corriger l'inflexion des résultats universitaires, il faudrait susciter et entretenir une collaboration étroite entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur afin d'éviter la rupture par le changement des programmes du tout au tout entre le secondaire et le supérieur.

De plus, des cellules pédagogiques au sein de chaque établissement devront être dynamisées au grand bénéfice des enseignants et des étudiants.

La commission n°1 suggère la mise en place de dispositifs de coercition et/ou leur application effective en ce qui concerne la participation des étudiants aux enseignements.

2. L'opinion des principaux acteurs

L'analyse des résultats des enquêtes auprès des enseignants de l'Université de Ouagadougou a révélé les préoccupations suivantes :

2.1. Si communément l'opinion estime que l'université est un cadre où se dispense le savoir et où se forment des élites, les réalités nouvelles nous imposent de nous poser la question de savoir s'il faut continuer à privilégier le caractère élitiste ou sélectif de l'université ou s'il faut privilégier sa mission de formation et de vérification de niveau.

2.2. La précarité de la situation matérielle des étudiants étant l'une des causes du faible taux de succès, la commission a adopté une recommandation tendant à l'amélioration de cette situation. De même, il est fortement suggéré aux autorités académiques la diversification des sources d'appui aux étudiants sous forme de bourses, d'aide et de prêts.

2.3. Autour de la situation matérielle des enseignants, les propositions portent notamment sur la nécessité de :

- la révision de la grille salariale actuelle (une proposition est incluse dans le rapport de la commission) ;
- la solution plus conséquente du problème du logement. La dévaluation ayant doublé les loyers, l'indemnité actuelle de 35 000 F est insuffisante et la commission propose sa hausse à au moins 50 000 F ; de plus, l'accès à la propriété serait une solution plus définitive à ce problème ;
- la dotation des facultés en équipements et moyens matériels conséquents ;
- l'amélioration des compétences pédagogiques des enseignants et surtout des assistants : elle passe par la mise à leur disposition d'un encadrement pédagogique ; la création de chaires de l'Université de Ouagadougou dotées d'un fonds de fonctionnement peut être une solution durable à ce problème.

2.4. L'insuffisance de personnel enseignant a également été stigmatisée comme facteur de contre-performance. Cette situation oblige les établissements à recourir à un grand nombre d'enseignants vacataires. Un recrutement conséquent d'enseignants s'avère impérieux et urgent en raison de la croissance rapide des effectifs d'étudiants.

2.5. Pour améliorer la gestion interne de l'université qui doit être démocratique et transparente, la règle d'or est le respect de la hiérarchie. L'intrusion de la politique à l'université est certainement une réalité. La commission n'a pas de solution à proposer. Mais l'objectivité qui est le fondement même de l'enseignant et de la recherche doit être recherchée.

2.6. La commission n°1 réaffirme la nécessité de préserver les franchises universitaires.

Enfin, au vu de toutes les analyses et propositions, la commission propose : la mise sur pied d'un organe interne de suivi et d'évaluation pour l'ensemble des propositions relevant aussi bien de l'université que des domaines relevant de la compétence de l'autorité de tutelle. Cet organe devra chiffrer et classer par ordre de priorité, justification à l'appui, les projets et propositions.

B. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION II : L'EFFICACITÉ EXTERNE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

La commission n°2 a eu à réfléchir sur la problématique de l'efficacité externe de l'Université de Ouagadougou (Soudré et al., 1998).

Un rapport, préparé et présenté par un groupe d'enseignants, a servi de document de base et de canevas aux discussions de la commission.

Articulé en quatre points, ce rapport a tout d'abord examiné la situation de la formation à l'université ainsi que des tentatives d'adaptation de cette formation au marché du travail par l'introduction de la notion de filières professionnalisées.

Ce rapport a également présenté la perception qu'ont de l'université non seulement les utilisateurs de ses produits mais aussi les produits eux-mêmes.

Enfin, le rapport a tiré les enseignements de l'analyse de cette situation et fait des recommandations dans le sens de l'amélioration de l'efficacité externe de l'université.

Les discussions ont porté essentiellement sur l'état des lieux et sur des propositions pour améliorer l'efficacité externe de l'université.

1. L'état des lieux

Le délai d'insertion des diplômés de l'Université de Ouagadougou est variable d'une faculté à l'autre, d'une filière à une autre et d'un individu à l'autre. Les difficultés rencontrées pour l'obtention du premier emploi sont souvent assez grandes dans les filières de formation générale. Les étudiants issus des filières professionnalisées trouvent rapidement un emploi, quelquesfois même avant la fin de leur formation.

2. Propositions pour améliorer l'efficacité externe de l'université

L'efficacité externe a souvent été liée à la question du chômage comme si la vocation de l'université était prioritairement de créer des emplois.

L'amélioration de l'efficacité externe de l'université demeure toutefois largement tributaire de la capacité d'absorption des produits par le marché du travail.

La promotion du marché du travail n'est pas l'affaire de l'université mais dépend d'une volonté politique et du dynamisme du secteur privé. Il convient par conséquent d'encourager et de soutenir les initiatives de création d'entreprises.

Sur ce point, l'université pourrait contribuer par son expertise à soutenir les projets de création d'entreprises initiés par ses anciens étudiants. Dans cette optique, un schéma d'installation pour un candidat à la création d'entreprise a été proposé. (voir document ci-joint).

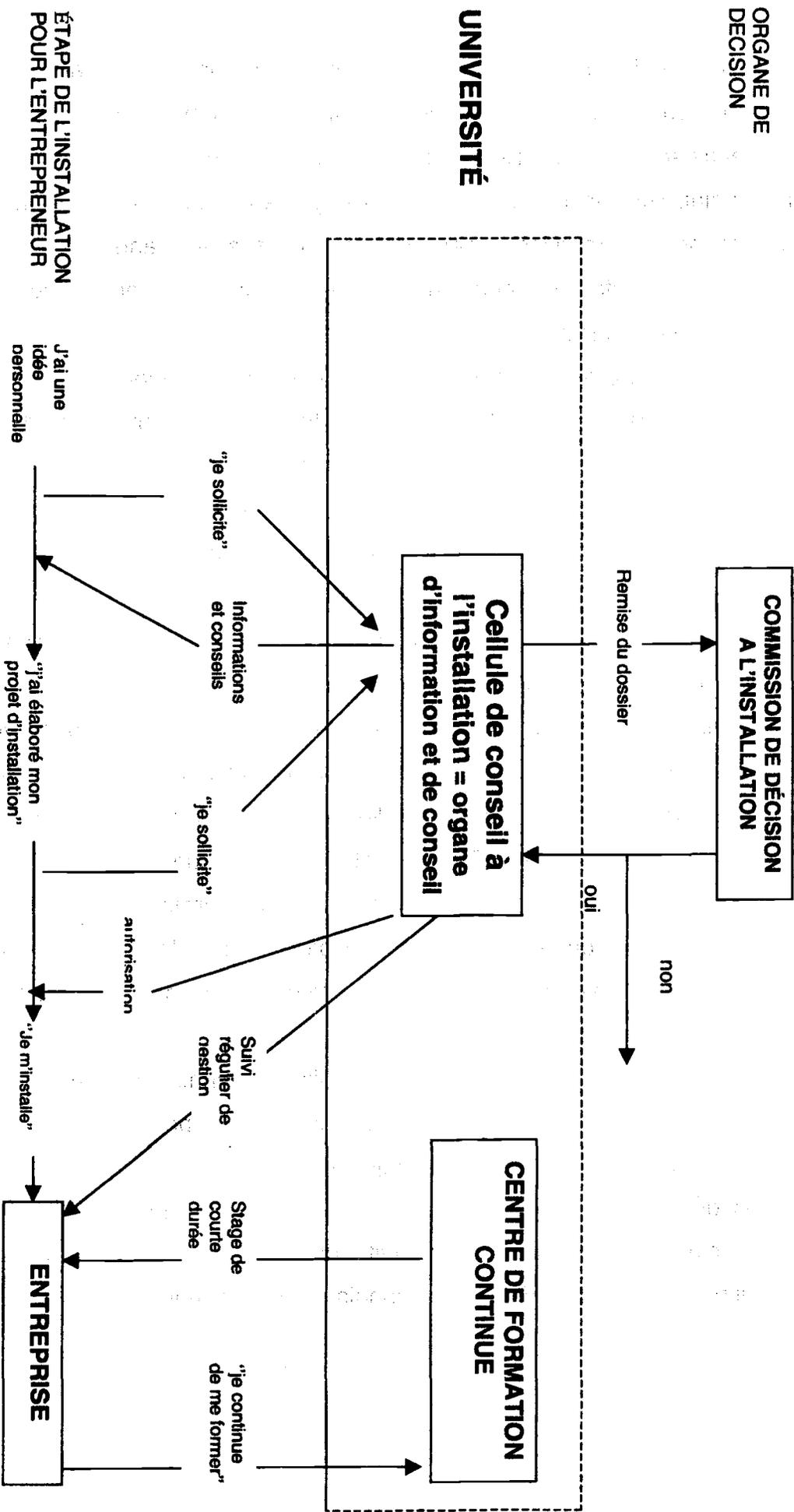
La question de la professionnalisation des filières de formation a suscité une controverse tant au niveau de la définition de la notion que de l'opportunité de son introduction dans le système de formation à l'université.

Il est toutefois ressorti des débats que l'université, tout en ne perdant pas de vue sa mission première, se devait d'être en phase avec sa société et devait par conséquent se préoccuper du sort de ses produits en leur donnant une formation appropriée à même de leur permettre de contribuer au développement du pays et de s'adapter aisément aux diverses situations auxquelles ils seront confrontés.

La différence entre filières professionnalisées et formations générales vient d'abord du nombre limité de places dans les filières professionnalisées et du fait que la voie d'accès y est le concours. En outre, des études de marché préalables ont prévalu à la création de ces filières. Enfin, les étudiants au cours de leur formation effectuent des stages en entreprise. En d'autres termes, la formation professionnalisée met l'accent sur le savoir-faire alors que la formation générale dispense un savoir qui doit être complété pour que le produit fini soit utilisable sur le plan professionnel.

Si, pour les uns, la professionnalisation consiste à donner aux étudiants un savoir-faire utile pour leur insertion dans la vie professionnelle, pour les autres, une telle définition semble opposer théorie et pratique et réduire le savoir à l'acquisition d'automatismes qui pourraient s'avérer être des corsets alors que ce dont on a surtout besoin, c'est l'adaptabilité des produits de l'université à l'évolution des emplois ; ce qui présuppose la maîtrise des connaissances théoriques.

PROPOSITION D'UN SCHEMA D'INSTALLATION POUR UN CANDIDAT A LA CREATION D'UNE ENTREPRISE (SCHEMA INSPIRE D'UNE COMMUNICATION DE TAMINI Z., OTTAWA 1991)



C. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION III : RECHERCHE UTILITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Le rapport présenté par la commission n°3 (Traoré et al., 1998) comprend les trois parties suivantes :

- définition et problématique de la recherche utilitaire ;
- situation de la recherche menée au sein des différentes facultés depuis la création de l'Université de Ouagadougou ;
- proposition pour une valorisation de la recherche à l'Université de Ouagadougou.

1. De la définition et problématique du concept de recherche utilitaire

La recherche utilitaire vise les recherches qui traitent de problèmes précis pour apporter des solutions qui sont utilisables à court et moyen termes, soit pour d'autres recherches, soit pour la communauté. Elle doit en plus, dans le cadre de l'université, permettre l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

2. État des lieux

Des discussions menées, il ressort que :

a) - chaque faculté mène la recherche au sein des départements, laboratoires et/ou centres de recherche

Cette recherche n'est pas toujours organisée. En effet, les notions de départements ne sont pas les mêmes dans toutes les facultés. Les équipes de recherche sont insuffisantes, voire inexistantes dans certains cas. Ainsi les chercheurs débutants sont souvent laissés à eux-mêmes.

b) - L'initiative de la recherche est souvent individuelle et non institutionnelle

Or depuis 1995, il existe un plan stratégique de la recherche au Burkina Faso. Ce plan est le référentiel en matière de choix des thèmes de recherche, car il présente, dans tous les secteurs, les priorités du Burkina Faso.

Les recherches se mènent de manière isolée à l'université. En effet, en dehors de quelques cas isolés, il n'existe aucun lien institutionnel ou formel entre les équipes ou les laboratoires de recherche des facultés de l'université et les autres structures de recherche en particulier celles du CNRST.

c) - L'absence de stratégie d'approche de partenariat sous forme de laboratoires associés ou de partenaires au développement

Les informations en matière de recherche sont inaccessibles ; elles ne sont pas diffusées entre facultés ou au niveau national.

Les structures de coordinations mises en place au sein des facultés et représentées par les VDR/V ne sont pas opérationnelles. Ce poste clé pour la recherche n'a ni les moyens de ses objectifs fixés, ni de répondant concret au niveau du rectorat, tel qu'un vice-rectorat chargé de la recherche ou un conseil scientifique.

d) - Les chercheurs de l'université sont écrasés par les charges horaires d'enseignement suite au nombre insuffisant d'enseignants dans les facultés

Ces charges sont de 150 h/an pour les enseignants de rang A et de 175H/an pour les enseignants de rang B. Cela ne favorise pas la conduite approfondie des recherches ou l'encadrement des jeunes chercheurs par les seniors ; il faut souligner que les chercheurs doivent souvent associer les charges administratives à l'enseignement

e) - Les structures de recherche manquent cruellement d'équipements adéquats pour la recherche

Seules les structures à projets financés par l'extérieur disposent de quelques équipements. Cet état de fait limite les capacités de recherche, il est aggravé par le cloisonnement des structures.

Les chercheurs seniors n'organisent ni ne supervisent suffisamment les recherches menées. Ceci ne favorise pas la formation des équipes de recherche ou

encore ne facilite pas l'instauration de la recherche pluridisciplinaire ou pluriinstitutionnelle. Il s'est posé la question de l'appréciation des rapports de recherche fournis par les enseignants en fin d'année pour preuve d'activité de recherche.

f) - Le financement, la réglementation et l'éthique de la recherche ont maintes fois faits l'objet de réflexion commune CNRST/UO

Depuis l'apport du plan stratégique de la recherche (1995), le CNRST a développé des initiatives en vue d'une reconsidération des statuts des établissements de recherche pour une autonomie plus efficiente (statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique-EPST), et d'une réglementation judicieuse à travers un projet de loi d'orientation de la recherche au Burkina.

L'université devra appuyer ces initiatives pour trouver des solutions aux problèmes de financement et de réglementation de la recherche.

g) L'utilisation des résultats de la recherche menée à l'université a été reconnue insuffisante.

Ces résultats sont le plus souvent utilisés pour la promotion individuelle sur les listes d'aptitude du CAMES, ou pour la finalité du diplôme, à savoir les mémoires et thèses.

Il a été posé à cet effet la question de la cohabitation de thèse de doctorat ès sciences et de thèse unique dans la même université, ou parfois dans la même faculté.

Il n'existe pas une structure de diffusion des résultats de la recherche à l'université, à plus forte raison de vulgarisation des recherches au niveau des acteurs du développement.

L'expertise est insuffisamment exploitée, presque méconnue et non structurelle, car la recherche n'est pas suffisamment soutenue par les décideurs politiques.

3. PROPOSITIONS POUR UNE VALORISATION DE LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

L'analyse de la situation dans l'ensemble des facultés montre qu'il existe une forte activité de recherche à l'Université de Ouagadougou. Cette recherche est souvent utilitaire, diplômante ou gratifiante. Elle est insuffisamment structurée (faible définition des thèmes ou axes de recherche...).

Des résultats sont obtenus mais ne sont pas suffisamment valorisés même si des efforts sont développés pour établir un lien entre l'université et certains secteurs de développement.

Ce constat d'analyse a amené la commission à formuler des propositions, suggestions et recommandations pour une valorisation de la recherche utilitaire de l'Université de Ouagadougou.

3.1. Nécessité d'une réorganisation administrative et académique internes de la recherche universitaire.

- création d'un poste de vice-recteur chargé de la Recherche et de la Vulgarisation (VR/RV) ou son équivalent ;
- dynamisation des VDR/V ;
- actualisation et gestion du répertoire des enseignants-chercheurs qui doit être porté à la connaissance des départements ministériels et des secteurs du développement ;
- mise en place d'une structure d'appui au niveau du cabinet pour servir d'interface entre le monde du travail et l'université/CNRST.

3.2. Nécessité de dispositions législatives et réglementaires pour :

- soutenir la recherche universitaire (statut EPST, loi d'orientation de la recherche) ;
- amener les partenaires sociaux à soutenir la recherche au plan national.

3.3. Nécessité d'assurer la formation des chercheurs en menant les actions suivantes :

- structuration des laboratoires ;
- création des centres de recherche ;
- harmonisation des formations doctorales vers la thèse unique ;
- formation à la méthodologie de la recherche ;
- institutionnalisation du principe d'une année sabbatique pour les enseignants-chercheurs seniors.

3.4. Nécessité d'accroître les moyens humains, financiers et matériels de la recherche universitaire en prenant les mesures ci-après :

- Accroissement de la part de budget consacré à la recherche ;
- Recrutement des assistants et ingénieurs de recherche ;
- Rabattement des masses horaires d'enseignement ;
- Dotations en équipements performants ;
- Consolidation de la documentation et de l'information scientifique.

3.5. Nécessité d'encourager et de soutenir la recherche par équipe et la recherche pluridisciplinaire par les mesures suivantes :

- constitution des équipes de recherche ;
- définition des plans de la recherche dans les départements, centres ou laboratoires ;
- formation des équipes pluridisciplinaires et plurinstitutionnelles (laboratoires associés entre UO et CNRST) ;
- mise en place d'une stratégie d'approche pour un partenariat efficient (CNRST-Centre Muraz-IRD, partenaires internationaux) ;
- renforcement du rôle des chercheurs seniors au sein des équipes ou laboratoires. Ils seront responsables de l'appréciation académique des rapports de recherche au regard des programmes et thèmes de recherche définis ;

- mise en place d'une animation scientifique périodique à l'Université de Ouagadougou par l'organisation des journées portes ouvertes sur l'université et/ou journées scientifiques.

D. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION IV : PRESTATION DE SERVICES ET FINANCEMENT DE L'UNIVERSITE

Les différentes contributions de la commission n°4 (Nacoulma et al., 1998) ont abouti aux résultats qui s'articulent autour des prestations de services et du financement de l'université.

1. PRESTATIONS DE SERVICES

Les discussions ont identifié deux formes de prestations : les activités d'attrait et les activités productives.

1.1. Les activités d'attrait

Les activités d'attrait doivent concourir à

- améliorer l'interface entre l'université, les décideurs et la société civile par l'organisation de conférences de presse, tables rondes, panels d'échanges et de concertations, journées de réflexion, portes ouvertes sur les activités de l'université, etc. ;

- développer un tandem Université – secteurs public et privé dans le processus décisionnel ;

- développer un marketing universitaire ;

- mettre en place des mécanismes d'interaction entre l'université, les décideurs de la société civile, ce qui exige le renforcement et l'institution de l'interface entre l'université, les décideurs et la société civile pour une meilleure prise en compte des attentes mutuelles dont, entre autres, le développement d'un dialogue autour de la politique de valorisation de l'expertise nationale, en cours d'étude au Premier ministre.

L'Université de Ouagadougou pourrait susciter la création de l'Académie des sciences du Burkina Faso comme mécanisme de valorisation de l'expertise nationale.

1.2. Les activités productives

Il s'agit d'une part de valoriser le patrimoine de l'université et, d'autre part, de prendre des initiatives nouvelles susceptibles d'apporter des ressources additionnelles au financement de l'institution.

La valorisation du patrimoine de l'université comporte les actions suivantes :

- réhabilitation des laboratoires scientifiques et de contrôle de qualité, et le renforcement de leurs capacités ;
- réhabilitation de la station expérimentale de Gampéla (production agro-sylvo-pastorale) ;
- renforcement et élargissement des activités du centre universitaire de langues ;
- renforcement des activités de la librairie et des presses universitaires ;
- améliorer les capacités de service de la maison des Hôtes, des restaurants et cités universitaires, etc. ;
- valorisation des équipements de l'atelier central de maintenance et du parc automobile de l'université.

Des remarques ont été formulées sur l'état de privatisation des services de restauration, l'autonomie du Centre national des œuvres universitaires qui ôtent des possibilités de ressources ou d'activités génératrices de ressources à l'université. Mais il convient de tenir compte du fait que la relation entre le CENOU et l'université peut évoluer. De même, toute forme d'appui ou de financement bénéfique à n'importe quelle catégorie de personnel universitaire n'est pas à négliger. Dans ce cas précis, l'amélioration des ressources du CENOU apportera certainement un soutien aux étudiants.

1.3. Initiatives nouvelles de production

De nouvelles possibilités existent dans les facultés et restent à identifier en vue de les valoriser. A titre d'exemple quelques initiatives ont été suggérées :

- création d'un centre hospitalier universitaire ;
- création d'un centre universitaire de médecine traditionnelle ;
- création d'un centre de formation postuniversitaire ;
- formation et éducation des adultes (activité transversale) ;
- création d'un cadre de mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- création de nouveaux laboratoires dans les domaines porteurs (cartographies/télédétection et SIG, biologie, chimie, nutrition, etc.) ;
- création d'une cellule de plaidoyer pour les services rendus par l'université à la communauté (relations publiques, image de marque de l'université, cadre consultatif de promotion des activités lucratives et commerciales de l'université). Les sources de financement de ce fonds pourraient être des emprunts à des taux préférentiels, des dons de mécènes, des budgets sociaux des entreprises, des souscriptions pour alimenter une mutuelle d'épargne et de crédit, etc.

1.4. Création d'un centre de management de l'expertise universitaire

Une relecture du statut de l'université pour doter le centre d'une autonomie suffisante de gestion et de capacités humaines et institutionnelles probantes, l'outiller d'une grille de rémunération concurrentielle et incitative.

La commission pense nécessaire de mettre en place un centre de management de l'expertise universitaire. Ce centre doit servir d'instrument opérationnel et efficace d'action en direction des décideurs et de la société civile.

2. FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Les discussions et échanges convergent autour de la nécessité du maintien, voire de l'augmentation de la subvention de l'État au profit de l'université. Par conséquent, les commissaires recommandent l'élargissement si possible des ressources publiques de financement et la recherche de sources additionnelles d'autofinancement à travers les prestations de services.

a) Au plan du financement public

Les bases stratégiques de financements ont été suggérées à travers les nouvelles possibilités suivantes :

L'accroissement de la subvention de l'Etat pour tenir compte de la cherté de la vie.

La taxe aux bénéficiaires

Elle signifie le décalage du paiement des études par les bénéficiaires à la fin des cycles de formation. Chaque individu transitant par le système universitaire se voit ainsi imposé une taxe pendant un certain nombre d'années après les études dans le but de « rembourser » le coût de sa formation (à titre d'exemple on pourra envisager d'augmenter d'un point les cotisations des employés du secteur privé à la Caisse nationale de sécurité sociale et reverser les sommes obtenues directement à l'université selon un protocole d'accord entre les deux institutions).

La taxe aux utilisateurs

Elle consiste à faire rembourser par les utilisateurs les frais encourus par la formation de leurs employés. Pour être progressive, cette taxe devrait être basée sur le niveau des revenus dans les entreprises concernées plutôt que sur les coûts de formation en tant que tels. A titre d'exemple on pourra envisager d'augmenter d'un point la taxe patronale des employeurs à la Caisse nationale de la sécurité sociale et reverser les recettes directement à l'université selon un protocole d'accord entre les deux institutions.

b) au plan du financement par les produits de prestation universitaire

Même si l'expérience de certaines universités sur la question atteste du faible niveau qu'on pourrait espérer des ressources pouvant résulter des prestations de services universitaires, il est indéniable qu'en organisant les prestations de services au niveau de services spécialisés et compétents d'une part et des activités d'expertise et de formation d'autre part il est possible de faire des recettes importantes. Un impératif cependant est de réduire de façon substantielle les frais de

fonctionnement de l'université pour ne pas compromettre les efforts de rentabilisation des activités.

Le développement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud est une nécessité pour l'université. Car la coopération pourra accroître la synergie des capacités financières régionales entre les institutions partenaires.

c) au plan du financement par les sources privées

Les sources privées de financement basées sur la demande de l'éducation dépendent fortement de la position qu'occupe l'institution universitaire dans la société. Ce sont principalement les dons, les prêts et le travail direct.

La loterie pourrait être une source ponctuelle de financement.

CONCLUSION

La vitesse de mutation de l'université sera fonction de sa capacité à s'adapter aux changements opérés du fait de la mondialisation et de la globalisation à tous les niveaux. Pour ce faire, l'université doit se donner les moyens de réponse aux attentes qu'elle aurait suscitées auprès des partenaires nationaux et internationaux.

II. RAPPORT GÉNÉRAL

La magie des chiffres conduit le bon peuple à s'imaginer qu'en l'an 2000, il se produira un changement brutal et inouï, qu'alors qu'il glissera normalement de 1998 à 1999, il fera un saut périlleux de 1999 à l'an 2000.

De là découlent des craintes en tous genres et des préparatifs fébriles. Ce qui est vrai, c'est que les développements scientifiques et technologiques ont engagé, depuis quelques décennies déjà, un vaste mouvement culturel qui constitue la lame de fond de l'évolution prochaine de l'humanité, un mouvement qui installe les conditions dans lesquelles les hommes vont vivre dans le 21^e siècle. Et il est avisé de faire un sort conséquent aux changements qui s'annoncent comme à ceux qui, déjà, se produisent.

C'est donc avec raison que l'Université de Ouagadougou, avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et avec l'amicale et décisive participation de représentants des ministères, de délégations venues de la Côte d'Ivoire, du Congo, de la Centrafrique, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Togo, de la France, des Pays-Bas, a provoqué les 8, 9 et 10 septembre 1998 un séminaire sur le thème suivant : "L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance".

La question est donc celle de savoir si et comment l'Université de Ouagadougou va pouvoir, dans un environnement toujours mouvant, honorer ses engagements. Quels engagements ? Comme les rapports l'ont quasi unanimement indiqué, une université s'attache, traditionnellement, à la promotion de la connaissance, c'est-à-dire à la production du savoir et à sa diffusion par l'enseignement et par la vulgarisation. On se demande donc si l'Université de Ouagadougou, sous la pression de certains événements, va tourner le dos à sa mission traditionnelle pour s'en définir une autre, ou si elle va garder sa mission originelle en l'élargissant éventuellement. D'autre part, doit-elle innover dans les

méthodes, techniques et instruments grâce auxquels elle assure ses tâches, ou va-t-elle ici conserver un certain *statu quo* ?

Pour prendre en charge ces questions, le séminaire s'est scindé en 4 commissions : la commission "efficacité interne", la commission "efficacité externe", la commission "recherche utilitaire" et la commission "prestations de service et financement de l'Université de Ouagadougou". Mais auparavant, elle a entendu trois communications sur les thèmes suivants : "l'Université de Ouagadougou à l'heure de la mondialisation", "l'enseignement à distance et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)", et "le financement de la recherche : les procédures du Centre de recherches pour le développement international". De toutes ces analyses, il est ressorti la conviction qu'il est indispensable pour l'Université de Ouagadougou d'avancer hardiment mais prudemment, en manifestant un souci plus nettement accusé des problèmes pratiques et techniques sans renoncer pour autant à la quête et à l'enseignement de la connaissance théorique et générale. D'autre part, elle doit s'appropriier les nouvelles techniques de la communication sans renier les instruments classiques. Une telle résolution n'a pu être prise qu'après une analyse descriptive qui présente l'état des lieux, une analyse explicative qui essaie de poser le diagnostic et enfin une analyse prospective qui indique des solutions possibles.

II.1. L'ÉTAT DES LIEUX

Examinant la situation que vit l'Université de Ouagadougou, le séminaire a relevé un certain nombre de problèmes qui entravent le bon exercice des fonctions à elle dévolues.

D'abord, sur le plan interne, il a été noté que les taux de succès sont souvent insatisfaisants, parfois désolants. Par exemple, en 1996 en première année, le taux de succès était, à la Faculté des sciences et techniques, en chimie biologie géologie, de 16,5 %. Un rapport a aussi indiqué que les effectifs des étudiants croissaient dans de telles proportions qu'en 2010, ils pourraient être 22 409 et en 2020, 58 929. Ces effectifs posent le problème de l'encadrement rendu difficile par le nombre insuffisant d'enseignants, le manque de locaux appropriés et d'équipements cependant indispensables. Le séminaire a aussi noté que les conditions de vie des étudiants se

sont grandement dégradées ces dernières années. D'ailleurs, la situation matérielle des enseignants n'est pas non plus encourageante. Pour faire ce qui leur est demandé, ils doivent s'arranger avec une existence difficile et un manque parfois consternant de matériel didactique. Les enquêtes tendent à montrer que les enseignants, déjà psychologiquement marqués par les difficultés matérielles, ont encore, pour la plupart, l'impression que la gestion de l'université n'est pas satisfaisante. Et pour ne rien arranger, ils en viennent à penser que la politique (ou est-ce le politique) a fait une intrusion indue dans le fonctionnement de leur institution. Et comment enseigner à l'Université de Ouagadougou, sans être, quelque part, travaillé par une mauvaise conscience devant le nombre croissant d'anciens étudiants sans emploi ou en méemploi ? Comment ne pas penser parfois qu'ils sont victimes d'un vice de fabrication dont on est soi-même, en tant qu'enseignant, responsable ?

Examinant les conditions et l'état de la recherche, les séminaristes ont constaté le manque d'intérêt de l'État pour la recherche universitaire qui manque cruellement de financement, de structure de diffusion et de vulgarisation. De façon générale, le financement venant de l'État stagne alors que les besoins croissent.

On peut avoir l'impression, jusqu'ici, que les enseignants se sont donné le beau rôle, celui de la victime. Rien n'est moins exact. Ils ont relevé leurs propres responsabilités en constatant l'inorganisation de la recherche qu'ils conduisent sans esprit inter et pluridisciplinaire. Il n'y a pas de coordination entre des disciplines proches ou apparemment éloignées.

Ensuite sur le plan externe, l'attention a d'abord été portée sur le phénomène de la mondialisation qui entraîne l'abolition des frontières nationales et économiques, qui affirme le primat de l'économique et qui, parce qu'elle a été suscitée par le développement de la science et de la technique, semble mettre au pouvoir l'intelligence et l'imagination. Cependant, la mondialisation semble accroître encore la marginalisation historique, économique et technologique de l'Afrique. Ce continent qui, si l'on en croit le rapport du PNUD de 1998, entrera dans le XXI^e siècle plus pauvre qu'il ne l'était au XX^e siècle. Ses économies soumises aux programmes d'ajustement structurel, elle n'en finit pas de réviser l'ordre de ses priorités. Ainsi, au Burkina Faso, l'enseignement supérieur, qui est cependant considéré en général comme un ressort du développement, est exclu de la liste des secteurs prioritaires.

Le séminaire a noté le fait que l'université ne se "vend" pas suffisamment auprès du monde du travail et des bailleurs de fonds potentiels, ce qui influe négativement sur les possibilités de financement privé.

Enfin, vu de l'extérieur, il a semblé aux séminaristes que l'université apparaît généralement comme une fabrique de chômeurs.

II.2. LES TENTATIVES D'EXPLICATION

Les rapports établissent un lien entre l'insatisfaction qu'ils ressentent à l'égard des performances de l'université et un certain nombre de problèmes qui sont déjà recensés dans la première partie. Il y a par exemple la contradiction d'un système qui écrase les enseignants de charges d'enseignements considérables et qui, dans le même temps, soumet leur promotion professionnelle à leur activité de recherche. Ce serait un miracle si l'on obtenait d'excellents taux de succès dans le contexte ci-dessus décrit. Par exemple, l'encadrement a été considéré comme étant largement insatisfaisant. Ainsi les travaux dirigés et travaux pratiques sont plus que souvent théoriques au regard des effectifs des étudiants et de celui du personnel d'encadrement. Et sans ce contrôle et ce suivi, il n'est pas étonnant que les étudiants manquent les rendez-vous des évaluations.

- On notera aussi la carence des équipements divers qui retentit négativement sur l'efficacité de la formation et, partant, sur les performances éducatives de l'université.

- Faut-il revenir sur l'effet des conditions de vie des étudiants, sur leur capacité à comprendre ce qu'on leur enseigne, et dire comme certains enseignants interrogés que "ventre vide n'a point d'oreilles" ? Faut-il revenir sur le fait que les enseignants ne peuvent donner le maximum de leurs potentialités s'ils ne bénéficient, du point de vue de leurs conditions de vie et de travail, de ce qu'ils considèrent comme un minimum ?

- Les séminaristes ont mis le doigt aussi sur le manque de structures pédagogiques au sein des départements qui analyseraient les résultats à chaque fin de session pour situer les manquements et aviser de ce qu'il faudrait faire pour y remédier. Il a été proposé de mener une réflexion sur la finalité des examens et sur

les mesures susceptibles d'améliorer l'ensemble du système éducatif depuis le primaire jusqu'au supérieur.

- Il ne faut pas oublier non plus la baisse générale du niveau dans l'enseignement déplorée de manière récurrente. Les écoles où l'entrée est soumise à un concours donnent des résultats généralement satisfaisants. Ce qui semble indiquer que l'insuccès dans les facultés trouve sa cause, pour une part, hors de l'université.

II.3. PERSPECTIVES

Tout n'est pas sombre dans le tableau que l'on doit peindre de la situation de l'Université de Ouagadougou. Par exemple, les taux de succès aux examens, comparés à ceux d'universités de la sous-région, sont en réalité dans la moyenne. Et des candidats de l'Université de Ouagadougou aux différentes sessions des comités techniques spécialisés du CAMES ont une bonne tenue. Que dans les conditions aussi difficiles, on obtienne des résultats aussi notables, cela signifie que l'université possède un potentiel humain de qualité. Le noter, ce n'est pas faire de l'auto-congratulation complaisante mais indiquer un point d'appui, un levier possible du mouvement que nous voulons impulser vers l'avant.

Sur un plan général, il faut changer quelque peu la vision de l'université et aller vers une plus grande flexibilité. L'université est obligée à ce mouvement par l'environnement qui impose aux individus une grande capacité d'adaptation à des situations inédites.

Dans ce sens, il faut faire bon accueil aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui suppose que les gens puissent vaincre leur méfiance à l'égard de ces instruments nouveaux, qu'ils s'y forment et que ceux-ci soient développés de manière à être accessibles.

De même, l'enseignement à distance ouvre des perspectives sur lesquelles la réflexion doit être menée.

Tout cela implique notamment la création et le développement de nouvelles filières plus marquées par le souci de l'efficacité pratique : filières technologiques et professionnelles.

L'idée de flexibilité suggère la réflexion sur la création d'unités de valeur souples et répondant aux besoins de la société en mouvement.

Le séminaire a proposé une collaboration étroite entre le secondaire et le supérieur et la revalorisation de l'enseignant du point de vue de sa situation matérielle et de celui de son statut moral au sein de la société.

Le séminaire suggère l'adoption d'une grille salariale vraiment incitative. Dans le même sens, il propose que la situation matérielle des étudiants soit améliorée par l'augmentation du nombre de bourses et d'aides. Il faudrait prospecter les possibilités d'aide de la part de sources privées, dans cette perspective.

Les rapports entre les enseignants, entre les enseignants et l'administration seront meilleurs, pensent les séminaristes, si la gestion de l'université est transparente, démocratique et se fait dans le respect scrupuleux des règles du jeu académique. Dans ce sens, on a insisté particulièrement sur la question des franchises universitaires.

Pour dynamiser la recherche, le séminaire propose qu'un fonds spécial de la recherche soit alloué et que de vraies équipes de recherches interdisciplinaires de préférence soient constituées. Dans ce cadre, il est demandé aux enseignants de rang A d'assumer leur rôle d'encadrement des jeunes chercheurs. Mais pour donner plus de chances de financement à leurs projets, les chercheurs doivent inscrire leurs recherches dans le cadre du plan stratégique de la recherche. Le CRDI a aussi indiqué les démarches à suivre pour obtenir un financement de sa part.

La question de la recherche a été aussi abordée sous l'angle de la recherche utilitaire, c'est-à-dire de la recherche qui vise la résolution d'un problème précis qui se pose dans la société.

Cette question touche aux prestations de service de l'université. Il a été noté que l'expertise nationale, celle que peut offrir l'Université de Ouagadougou, est fiable. Du reste l'université, en ce qu'elle est un haut lieu du savoir, doit être le fer de lance du développement du pays. Il serait donc avisé de mettre en place des mécanismes d'interactions entre l'université, les décideurs, la société civile et le monde du travail.

CONCLUSION

Comme ce rapport succinct a tenté de le montrer, le défi du XXI^e siècle est plus que difficile à relever. Les problèmes qui ont été relevés sont de ceux qui, s'ils ne sont pas résolus rapidement, peuvent handicaper grandement l'action de l'université. Cependant, le séminaire a constaté que des leviers existent qui peuvent, habilement actionnés, nous permettre de réussir le pari de l'efficacité et de la performance.

III. RECOMMANDATIONS ET MOTIONS

III.1. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

(Objectifs assignés à l'Université de Ouagadougou)

Recommandation n° 1

Recommandation sur la recherche scientifique à l'Université de Ouagadougou

- Considérant qu'une des missions de l'Université de Ouagadougou est de permettre aux enseignants-chercheurs de conduire des recherches scientifiques en vue :

1° de contribuer au développement économique et social du Burkina ;

2° d'assurer la promotion scientifique et académique des chercheurs ;

3° de contribuer à l'amélioration du contenu des enseignements et au rayonnement de l'université ;

- Considérant que la recherche scientifique est un appui essentiel pour le développement d'un pays au sens large du terme ;

- Considérant l'insuffisance des moyens mis à la disposition des enseignants-chercheurs pour la recherche scientifique qui reste tributaire des financements extérieurs ;

- Considérant la faible organisation des équipes de recherche scientifique sur le campus ;

- Considérant que les autorités burkinabè font confiance à la recherche scientifique pour le développement du Burkina Faso et l'institutionnalisation du Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT) ;

Nous, participants au séminaire international tenu à l'Université de Ouagadougou les 8, 9 et 10 septembre 1998 sur le thème « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » ;

Recommandons :

- l'institution d'un véritable budget consacré à la recherche scientifique à l'Université de Ouagadougou pour permettre aux enseignants-chercheurs de s'acquitter correctement de leur mission ;

- la création d'équipes pluridisciplinaires pour mener les recherches scientifiques ;
- la participation effective des enseignants-chercheurs au Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT) afin d'informer le large public des résultats de recherche menée à l'université.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°2 :

Recommandation pour la dynamisation de la recherche utilitaire à l'Université de Ouagadougou.

Le séminaire de l'Université de Ouagadougou, tenu du 8 au 10 septembre 1998 sur le thème « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de performance »,

- Constatant que l'Université de Ouagadougou regorge d'un potentiel important de recherche utilitaire et de résultats de recherche dans les divers domaines de la science, de la technologie et des sciences humaines ;

- Constatant que les résultats de recherche de l'Université de Ouagadougou sont méconnus ou faiblement transférés au service du développement économique, culturel, social et environnemental, et ce, malgré la création au sein des facultés d'un poste de vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation ;

- Faisant l'analyse que la fonction de vice-doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation, pour gagner en efficacité, doit être elle-même coordonnée au niveau de l'université tout entière :

Recommande

La création d'un poste de vice-recteur, chargé de la Recherche et de la Vulgarisation (VR/RV) à l'Université de Ouagadougou qui aura, entre autres missions, de coordonner la recherche au niveau de l'université et de veiller à la vulgarisation des résultats de recherche.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°3

Recommandation pour l'harmonisation des formations doctorales à l'Université de Ouagadougou par l'institution du système de doctorat unique

Le séminaire de l'Université de Ouagadougou tenu du 8 au 10 Septembre 1998 sur le thème « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

- Rappelant que le doctorat unique, institué en France depuis 1984, a été reconnu par le CAMES comme diplôme ouvrant la voie au grade d'enseignement de rang A, 3^e cycle ;
- Constatant que l'Université de Ouagadougou fonctionne encore pour l'essentiel sous l'ancien régime de doctorat de 3^e cycle, doctorat d'Etat et que par conséquent elle pénalise ses enseignants dans la compétition internationale ;
- Constatant qu'à l'Université de Ouagadougou, il existe une tendance à l'hétérogénéité en matière de formation doctorale terminale ;

Recommande :

- l'harmonisation des formations doctorales au sein de l'Université de Ouagadougou au regard de l'évolution dans le monde ;
- que des dispositions diligentes soient prises dès cette rentrée 1998-1999 pour que le système de doctorat unique soit adopté pour l'ensemble des facultés de l'Université de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°4 :

Recommandation portant sur la définition d'un plan national de développement de l'enseignement supérieur

- Considérant le rôle éminent que joue l'université dans la formation des cadres du pays ;
- Considérant les besoins cruciaux en personnel enseignant sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Considérant que la formation universitaire est indispensable pour le développement humain durable ;

Nous, participants au séminaire international sur "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",

Recommandons que les autorités administratives et politiques fassent de la définition d'un plan national de développement de l'enseignement supérieur une priorité.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le Séminaire

Recommandation n°5

Recommandation portant sur la mise sur pied d'un plan Marshall pour l'université

- Considérant le rôle éminent que joue l'université dans la formation des cadres du pays ;
- Considérant le peu de moyens dont elle dispose pour faire face à ses obligations ;
- Considérant que la formation universitaire est indispensable pour le développement humain durable ;

Nous, participants au séminaire international tenu les 8, 9 et 10 septembre sur le thème " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons que les autorités administratives et politiques mettent en œuvre un plan Marshall pour l'université afin de la rendre plus performante.

Fait à Ouagadougou , le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°6

Recommandation portant sur le recours à l'expertise nationale

- Considérant la place importante de la formation dans le développement économique et social ;
- Considérant la relative ouverture de l'université dans les milieux socio-professionnels ;
- Considérant l'expertise que l'université est à même d'offrir ;

Nous, participants au séminaire international tenu les 8, 9 et 10 septembre sur le thème " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons que le recours à l'expertise nationale soit une conditionnalité de tout projet devant s'exécuter au Burkina.

Fait à Ouagadougou , le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°7

Recommandation portant sur l'ouverture de filières en sciences appliquées

- Considérant la nécessité réelle de valorisation des potentialités socio-économiques et culturelles de notre pays en vue de contribuer efficacement à son développement ;

- Considérant l'insuffisance de l'implication de l'Université de Ouagadougou dans la valorisation de ce patrimoine par manque de moyen ;

- Considérant l'existence d'un marché réel ou potentiel de l'emploi dans certains domaines (santé, mines, pharmacopée, agriculture, arts, droit, etc.) ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

- Recommandons l'ouverture de filières en sciences appliquées dans toutes les facultés où cela est nécessaire et réalisable ;

- Exhortons l'Etat burkinabè à mettre à la disposition de l'Université de Ouagadougou les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en place de ces filières.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°8

Recommandation portant création dans chaque faculté d'un service de liaison entreprises - université

- Considérant l'insuffisance de communication entre l'université et les entreprises en activité au Burkina Faso ;

- Considérant que l'université dispose d'une expertise fiable pour l'étude et la résolution des problèmes que rencontrent les entreprises : efficacité, pollution, qualité et conformité des produits, création et gestion artistiques, etc. ;

- Considérant que l'université peut, en retour, avoir besoin des entreprises pour différentes formations et le financement de stages ;

- Considérant la nécessité pour l'université de continuer à affiner les études pour son efficacité externe ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » ,
Recommandons la mise sur pied, dans chaque faculté, d'un service de liaison entreprises université dont le rôle sera de :

- 1° Recenser les besoins des entreprises en formation et en personnel ;
- 2° Proposer à ces entreprises l'utilisation de l'expertise universitaire ;
- 3° Mettre en place les mécanismes d'interaction entre l'université, les décideurs, la société civile et le monde du travail ;
- 4° Contribuer par son travail à évaluer de façon précise et continue l'efficacité externe de l'Université de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°9

Recommandation portant sur la gestion des ressources humaines à l'Université

- Considérant le rôle primordial des enseignants dans la recherche de la performance ;
- Considérant les conditions de travail particulièrement difficiles dans lesquelles sont plongés ces enseignants ;
- Considérant la dégradation constante de leurs conditions de travail ;

Nous, participants au séminaire international sur "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",
Recommandons la mise en place d'une politique de revalorisation de la fonction enseignante et d'une gestion des ressources humaines plus cohérente à l'université (recrutement, promotion, motivation...).

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°10

Recommandation sur la formation continue des enseignants du secondaire

- Considérant le rôle de l'université dans la formation des hommes et la diffusion du savoir ;
- Considérant la nécessité du maintien et du renforcement des connaissances scientifiques au secondaire, pépinière de l'université ;
- Considérant la faiblesse des relations université-secondaire ;

- Considérant la nécessité du maintien et l'élévation du niveau scientifique des enseignants du secondaire ;
Nous, participants au séminaire international tenu les 8, 9 et 10 septembre sur le thème "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",
Recommandons l'organisation de la formation continue des enseignants du secondaire par l'université.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°11

Recommandation sur la valorisation des personnels d'appui à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Ouagadougou

- Considérant l'importance de l'information scientifique et technique pour une recherche et un enseignement performants ;
- Considérant la prise en compte des statuts des enseignants-chercheurs ;
- Considérant que pour la recherche et pour l'accès à l'information scientifique et technique, les enseignants bénéficient de l'appui nécessaire et indispensable des personnels techniques et ouvriers,

Nous, participants au séminaire international sur "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",

Recommandons vivement la valorisation et une meilleure prise en compte du personnel d'appui afin d'assurer l'efficacité interne et externe de l'Université de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°12

Recommandation portant sur la nécessité de l'octroi des bourses de 3^e cycle aux étudiants

- Considérant le nombre de plus en plus élevé des étudiants titulaires du diplôme de maîtrise ;
- Considérant les souhaits quotidiennement exprimés par les étudiants de maîtrise en vue de la poursuite des études de 3^e cycle ;
- Considérant l'importance de la recherche universitaire comme levier indispensable au développement ;

- Considérant la place importante de l'expertise universitaire dans le développement économique et social ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

Recommandons aux autorités administratives et politiques l'octroi de bourses de 3^e cycle aux étudiants en vue de la promotion et de la revalorisation de l'expertise universitaire.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°13

Recommandation portant sur la création d'une amicale des anciens étudiants

- Considérant le manque réel d'informations des étudiants sur les possibilités de leur insertion professionnelle ;

- Considérant le manque de cadre d'échanges entre étudiants et anciens étudiants ;

- Considérant l'importance de l'apport de l'expérience professionnelle des anciens étudiants aux étudiants actuels en matière d'insertion professionnelle ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

Recommandons aux autorités administratives de chaque faculté la création d'une amicale des anciens étudiants.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n°14

Recommandation sur la situation matérielle des étudiants

- Considérant que la situation matérielle des étudiants s'est particulièrement dégradée avec la suppression progressive des bourses qui restent une nécessité ;

- Considérant que cette situation est défavorable au rendement de ces derniers et rend l'université inaccessible à certains bacheliers ;

- Considérant le rôle que doit jouer la jeunesse en général et les étudiants en particulier dans le développement de notre pays ;

Le séminaire international tenu à l'Université de Ouagadougou les 8, 9 et 10 septembre 1998 sur le thème « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » recommande :

- l'octroi d'un plus grand nombre de bourses et d'aides ;
- l'augmentation des capacités de logement, de restauration et de transport des étudiants.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation n° 15

Recommandation portant sur l'ouverture de concours externes pour l'accès à certains emplois publics de niveau DEUG, licence et maîtrise

- Considérant les difficultés d'accès à l'emploi après l'obtention des diplômes en sciences sociales (FLASHS, FDSP, FASEG) ;
- Considérant l'arrêt des recrutements externes dans l'administration publique qui à terme porte préjudice à la performance et à l'efficacité ;

Nous, participants au séminaire international sur le thème " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons l'ouverture des concours externes à l'ENAM.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

III.2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE SPÉCIFIQUE

*** Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)**

Recommandation portant sur le recrutement et le maintien des enseignants à la FASEG

- Considérant la forte demande de bacheliers pour la FASEG. ;
- Considérant que le taux d'encadrement actuel est déjà très bas, soit 1 enseignant pour 80 étudiants ;
- Considérant que l'efficacité interne et externe passe par un encadrement rigoureux ;

Nous, participants au séminaire international sur le thème " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons une intensification du recrutement de nouveaux enseignants.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation portant sur la construction de nouveaux locaux

- Considérant les effectifs sans cesse croissants de la FASEG ;
- Considérant que depuis plus de 15 ans l' établissement n'a bénéficié d'aucun nouveau local ;
- Considérant le nombre actuel très chargé des groupes de TD, soit en moyenne 50 étudiants ;

Nous, participants au séminaire international sur le thème " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance " ,

Recommandons la mise à la disposition de la FASEG de nouveaux locaux pour un meilleur encadrement des étudiants.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

*** Faculté de droit et de science politique (FDSP)**

Recommandation portant sur l'ouverture de troisièmes cycles à la FDSP

- Considérant la mission de formation de juristes et de politologues ;
- Considérant les coûts élevés de formations doctorales à l'extérieur ;
- Considérant les besoins de juristes de haut niveau dans les espaces sous-régionaux d'intégration ;

Nous, participants au séminaire international sur le thème "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",

Recommandons l'ouverture de troisièmes cycles doctoraux à la Faculté de droit et de science politique.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

*** Faculté des sciences et techniques (FAST)**

Recommandation portant sur l'ouverture et/ou le renforcement de filières professionnelles en sciences et techniques (FAST)

- Considérant la place et le rôle de l'université dans le développement économique et social du pays ;
- Considérant les sorties de devises importantes pour la formation de techniciens supérieurs en sciences et techniques ;
- Considérant la double mission de l'université en formation et en recherche ;
- Considérant la nécessité de former de jeunes scientifiques armés théoriquement et pratiquement capables de s'intégrer rapidement et efficacement dans des unités existantes ou de s'unir pour former des entités ;

Nous, participants au séminaire international sur "l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance",

Recommandons l'ouverture et/ou le renforcement de filières professionnelles en sciences et techniques (préparation aux grandes écoles, maîtrise de mathématiques appliquées, maîtrise de physique appliquée, DEA de physique appliquée, DEA de mathématique appliquée...)

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation portant sur l'ouverture d'une filière consacrée aux matériaux à la FAST

- Considérant l'enjeu économique considérable que représente la valorisation des matériaux locaux du Burkina Faso ;
- Considérant les sorties importantes de devises occasionnées par l'importation de divers matériaux et la nécessité de réduire la dépendance dans ce secteur ;
- Vu les ressources naturelles disponibles au Burkina Faso, notamment les matières premières (domaine des mines, substances énergétiques, substances utiles...) ;
- Vu la faiblesse des moyens du pays et par voie de conséquence l'impérieuse nécessité de former sur place, donc à moindre coût, des ressources humaines compétentes et mieux adaptées à leur environnement, donc capables de formuler et d'exécuter des programmes cohérents et pertinents de recherche-développement ;

- Vu la double mission de l'Université, à savoir la formation et la recherche ;
Nous, participants au séminaire sur " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",
Recommandons l'ouverture d'une filière de formation recherche en Valorisation des Matériaux du Burkina Faso à la Faculté des sciences et techniques de l'Université de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation portant ouverture d'un DESS - mines dans le département de géologie et sciences de la Terre de la FAST

- Considérant les ressources minérales disponibles au Burkina Faso tel que le confirment les divers indices et leur impact dans le développement économique du pays, notamment à travers la création d'emplois et un apport de devises ;

- Considérant l'absence d'un inventaire exhaustif de ces ressources minérales énergétiques et leur distribution géologique et géographique ;

- Considérant les activités minières de sociétés étrangères sur le sol du Burkina et la demande de cadres et techniciens pour la mise en œuvre des recherches et de l'exploitation de ces ressources ;

- Considérant l'existence d'une structure de formation et de recherche appropriée à la FAST de l'Université de Ouagadougou, à savoir le département des sciences de la Terre et la possible contribution des autres départements ;

Nous, participants au séminaire sur " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons l'ouverture d'un troisième cycle d'études géologiques et minières (DEA, DESS - mines) à la Faculté des sciences et techniques de l'Université de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

*** Faculté des langues lettres arts sciences humaines et sociales**

(FLASHS)

Recommandation portant sur l'ouverture de troisièmes cycles à la FLASHS

- Considérant que la FLASHS est du point de vue historique la première structure universitaire du pays ;
- Considérant le désir des anciens diplômés de poursuivre leurs études ;
- Considérant le coût exorbitant des formations à l'extérieur ;
- Considérant l'existence d'un personnel qualifié ;

Nous, participants au séminaire sur " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons la création de troisièmes cycles dans les différents départements qui remplissent les conditions.

Fait à Ouagadougou le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation portant sur la définition d'une politique linguistique

- Considérant l'importance des langues nationales dans le développement ;
- Considérant la langue nationale comme le premier élément de l'affirmation de l'identité ;
- Vu la désaffection de plus en plus importante dans l'études des langues nationales ;
- Vu l'absence de mesures promotionnelles des langues nationales ;

Nous, participants au séminaire sur " l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ",

Recommandons la définition d'une politique linguistique pour le Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

*** Faculté des sciences de la santé (FSS)**

Recommandation portant sur l'ouverture de cycles de spécialisation à la faculté des sciences de la santé

- Considérant la mission de formation des cadres supérieurs de la santé ;
- Considérant les besoins fortement ressentis en spécialistes dans les divers domaines de la santé ;

- Considérant les coûts élevés des formations de spécialistes à l'extérieur ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

Recommandons l'ouverture de cycles de spécialisation à la Faculté des sciences de la santé.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

Recommandation portant sur la définition avec le ministère de la Santé d'un plan d'intégration des diplômés sortant de la FSS

- Considérant le nombre de plus en plus élevé de diplômés sortant de la FSS ;
- Considérant l'insuffisance du personnel cadre dans les formations sanitaires ;
- Considérant l'inadéquation entre la disponibilité de nouveaux diplômés et le taux de résorption du ministère de la Santé ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance »,

Recommandons la définition avec le ministère de la Santé d'un plan d'intégration des diplômés sortant de la FSS

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1999

Le séminaire

III.3. MOTIONS DE REMERCIEMENTS

MOTION DE REMERCIEMENTS DES PAYS INVITÉS

Les universités invitées d'Afrique (Centrafrique, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Mali, Niger et Togo) et d'Europe (université Paris 12, RUG-Groningen des Pays-Bas) :

- Considérant le caractère chaleureux et parfait de l'accueil dont elles ont été l'objet ;
- Considérant l'ouverture d'esprit et la mutuelle compréhension qui ont marqué les débats ;

Adressent leurs très vifs et sincères remerciements aux autorités burkinabè en général et à celles de l'Université de Ouagadougou, organisatrice de cet important et salubre séminaire international.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

MOTION DE REMERCIEMENTS DES PARTICIPANTS

- Considérant l'importance et la pertinence du séminaire international sur l'Université de Ouagadougou ;
- Considérant la participation effective des universités sœurs de la sous-région et des universités partenaires ;
- Considérant la contribution inestimable des représentants de ces universités au succès du séminaire ;
- Considérant le précieux appui matériel et financier du CRDI, des Pays-Bas, de la coopération française et des opérateurs économiques au séminaire ;

Nous, participants au séminaire international sur « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » tenu à Ouagadougou les 8, 9 et 10 septembre 1998, adressons nos vifs remerciements aux universités sœurs et partenaires, au CRDI, à la France, aux Pays-Bas et aux opérateurs économiques nationaux pour leur contribution si efficace à la tenue et à la réussite du présent séminaire.

Fait à Ouagadougou, le 10/09/1998

Le séminaire

ANNEXES

ANNEXE I : Réponses au Questionnaire de l'enquête sur l'efficacité externe de l'Université de Ouagadougou

(Soudré et al., 1998)

Question 1 : Etes-vous employeur ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	1	1,10	
Non	89	97,80	
Ne se prononce pas	1	1,10	
Total	91	100	

Question 2 : Etes-vous employé ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	63	69,23	
Non	27	29,67	
Ne se prononce pas	1	1,10	
Total	91	100	

Question 3 : Etes-vous sans emploi ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	26	28,57	
Non	64	70,33	
Ne se prononce pas	1	1,10	
Total	91	100	

Question 4 : L'existence d'une amicale des anciens étudiants paraît-elle utile ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	80	87,91	
Non	9	9,89	
Ne se prononce pas	2	2,20	
Total	91	100	

ANNEXES

Question 5 : Si oui souhaiteriez-vous en être membre ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	87	95,60	
Non	2	2,20	
Ne se prononce pas	2	2,20	
Total	91	100	

Question 6 : Est-il nécessaire de renforcer l'orientation technologique et professionnelle de l'Université de Ouagadougou ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	82	92,13	
Non	4	4,49	
Ne se prononce pas	3	3,37	
Total	89	100	

Question 7 : De quelle image et/ou de quelle considération jouit l'ancien étudiant de l'Université de Ouagadougou à l'extérieur ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Très bonne	14	16,66	
Assez bonne	57	67,86	
Pas assez bonne	11	13,10	
Pas du tout bonne	2	2,38	
Total	84	100	

Question 8 : De quelle image et/ou de quelle considération jouit l'ancien étudiant de l'Université de Ouagadougou auprès de l'opinion publique ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Très bonne	11	13,41	
Assez bonne	61	74,39	
Pas assez bonne	7	8,54	
Pas du tout bonne	3	3,66	
Total	82	100	

Question 9 : Pensez-vous qu'il soit nécessaire de créer ou de renforcer certaines filières existantes ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	83	92,22	
Non	1	1,11	
Ne se prononce pas	6	6,59	
Total	90	100	

Question 10a : A votre avis, l'Université de Ouagadougou, parvient-elle à bien assurer sa mission de transmission du savoir ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	46	66,66	
Non	7	10,14	
Ne se prononce pas	16	23,19	
Total	69	100	

Question 10b : A votre avis, l'Université de Ouagadougou, parvient-elle à bien assurer sa mission de transmission du savoir ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Très bien	20	24,10	
Assez bien	41	49,40	
Pas assez bien	19	22,89	
Pas du tout bien	3	3,61	
Total	83	100	

Question 11 : Comment évaluez-vous le niveau de formation reçue dans votre faculté ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Très satisfaisante	6	6,67	
Satisfaisante	50	55,56	
Assez satisfaisante	22	24,44	
Pas assez satisfaisante	10	11,11	
Pas du tout satisfaisante	2	2,22	
Total	90	100	

Question 12 : Dans le contexte actuel, comment percevez-vous l'image de l'Université de Ouagadougou ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Très positive	1	1,10	
Positive	39	42,90	
Assez positive	27	29,67	
Pas assez positive	17	18,68	
Pas du tout positive	3	3,30	
Ne se prononce pas	4	4,39	
Total	91	100	

Question 13 : La formation dispensée à l'Université de Ouagadougou correspond-elle à vos attentes ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	54	61,36	
Non	28	31,82	
Ne se prononce pas	6	6,82	
Total	88	100	

Question 14 : A votre avis, l'Université de Ouagadougou apparaît-elle aujourd'hui comme :

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Une institution qui produit des chômeurs	41	46,07	
Un lieu de formation des élites	16	17,98	
Un centre de diffusion de la culture savante	17	19,10	
Un cadre de formation et d'insertion professionnelle	10	11,24	
Autres	5	5,61	
Total	89	100	

Question 15 : Quels sont par ordre d'importance les problèmes les plus cruciaux que l'étudiant de l'Université de Ouagadougou rencontre ? (numérotez de 1 à n) ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Difficulté d'insertion	17	40,48	
L'absence de ressources financières	10	23,81	
Difficulté d'adaptation au poste			
Le coût et la qualité des repas au restaurant universitaire	1	2,38	
Difficulté de recyclage ou de formation continue	2	4,76	
Le coût des livres et autres moyens pédagogiques	2	4,76	
Difficulté d'adaptation à l'évolution technologique	1	2,28	
Manque de salles et/ou leur exigüité			
Le taux d'échecs élevé aux examens	3	7,14	
Le manque de loisirs			
Les difficultés d'inscription			
L'orientation inadaptée	5	11,90	
Le manque de logement			
Les difficultés de déplacement			
Autres (à préciser)	1	2,38	
Total	42	100	

Question 16 : Votre poste correspond-il à votre formation ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	51	62,96	
Non	19	23,45	
Ne se prononce pas	11	13,58	
Total	81	100	

Question 17 : Avez-vous besoin d'une formation complémentaire ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	83	91,21	
Non	4	4,39	
Ne se prononce pas	4	4,39	
Total	91	100	

Question 18 : Quels propositions faites-vous pour une meilleure insertion professionnelle ? des diplômés de l'Université de Ouagadougou ?

- Fermer l'université, elle ne sert à rien (1)

- Aider les diplômés pour l'obtention de stage auprès des entreprises (12)
- création de nouvelles filières spécialisées et professionnelles (4)
- soutenir financièrement les diplômés (1)
- Adapter les formations à l'emploi
- Renforcer les aspects pratiques de la formation
- Organisation de cours de recyclage
- Mise en place d'une politique de placement et de suivi des diplômés
- Revoir les programmes pour mieux les adapter aux réalités.

Question 19 : L'organisation et la gestion actuelle de l'Université de Ouagadougou vous paraissent-elles satisfaisantes ?

Réponse	Effectif	Pourcentage	Observations
Oui	27	33,33	
Non	36	44,44	
Ne se prononce pas	18	22,22	
Total	81	100	

Question 20 : Qu'attendez-vous de l'Université de Ouagadougou ?

- Améliorer le taux de succès
- Mettre beaucoup de matériel didactique à la disposition des étudiants
- Créer un cadre (anciens étudiants) pour favoriser des échanges
- Ouvrir de nouvelles filières professionnelles
- Qu'elle soit à l'écoute des étudiants ! Recruter plus d'enseignants compétents
- Que l'université emploie elle-même certains de ces diplômés ! Une organisation générale de l'université
- Aider à l'insertion de diplômés
- Qu'elle soit plus autonome, moins politisée, plus ouverte au monde extérieur, plus accessible aux bacheliers
- L'université doit s'impliquer dans la prospection des lieux de stage pour ses étudiants
- Que l'université s'implique davantage dans l'insertion de ses produits dans le monde du travail ! Une restructuration de l'université
- Un renforcement des 3^e cycle déjà existants
- Que les animateurs de l'université soient exemplaires sur tous les plans (économique, politique)

Les étudiants pensent qu'il serait plus utile :

- D'encourager les formations professionnelles
- Rentabiliser et valoriser la formation.

ANNEXE II : LES DISCOURS

II.1. DISCOURS DE MONSIEUR LE RECTEUR À L'OUVERTURE DU SÉMINAIRE SUR LE THÈME : « L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU AU 21^e SIÈCLE : À LA RECHERCHE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE »

- Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, représentant son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Monsieur le Délégué Général à l'informatique,
- Mesdames et Messieurs les Députés,
- Excellence Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,
- Messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines,
- Mesdames et Messieurs les Recteurs, Présidents et Représentants d'institutions universitaires,
- Monsieur le Délégué général du C.N.R.S.T., Président par intérim du Conseil d'Administration de l'Université de Ouagadougou,
- Autorités religieuses et coutumières ,
- Madame le Haut Commissaire du Kadiogo,
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Ouagadougou,
- Messieurs les Doyens de faculté,
- Mesdames et Messieurs les participants au séminaire,
- Chers Etudiantes et Etudiants,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

La cérémonie d'ouverture du séminaire international sur le thème : « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance » m'offre l'occasion de prendre la parole au nom de la communauté universitaire burkinabè pour d'abord souhaiter la bienvenue à nos invités, Recteurs, Vice-Recteurs, Présidents, Vice-Présidents représentant une quinzaine d'universités d'Afrique et d'Europe. Certains sont encore en plein ciel et nous rejoindront dans l'après-midi. Je leur souhaite un bon séjour dans notre pays. Ils nous apportent leur connaissance de terrain, leur expérience de la

gestion universitaire, leur préoccupation du devenir de l'université africaine ou de l'université européenne.

Je voudrais ensuite remercier tous nos invités et spécialement les membres du Gouvernement qui honorent par leur présence cette cérémonie si importante pour notre université. Leur présence, leur nombre et leurs encouragements nous réconfortent et nous rassurent quant à la réussite du présent séminaire. Nous voulons remercier particulièrement son Excellence Monsieur le Premier Ministre qui a accepté de parrainer ce séminaire en raison de l'intérêt qu'il attache à la question de l'éducation de manière générale et à celle de l'Université de Ouagadougou en particulier. Nous remercions ensuite notre Ministre de tutelle dont le rôle est décisif dans la tenue du séminaire. Nous remercions également l'ensemble de ses collègues membres du Gouvernement. Certains d'entre eux sont des universitaires (de courte ou de longue durée). Tous sont sensibles à la question universitaire. Tous se soucient du devenir de leur université. Tous, dans toute la mesure du possible, soutiennent l'université : par exemple le Ministre des Affaires Etrangères, particulièrement pour le projet de construction de salles de cours à l'Université de Ouagadougou avec l'appui du Gouvernement belge, le Ministre du Budget, etc. Nous exprimons à tous notre profonde reconnaissance. C'est le lieu de demander leur appui pour la résolution des problèmes que rencontre l'université qui sont essentiellement budgétaires : budget de fonctionnement, budget d'investissement et qui ont pour solution, au moins à court terme, une subvention de l'Etat revue à la hausse.

Je voudrais ensuite remercier le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI), en l'occurrence son Bureau Régional et son Directeur Monsieur Sibiry Tapsoba. Le CRDI a compris très tôt l'intérêt du thème du présent séminaire et lui a fourni une partie substantielle de son financement. Le CRDI fournit également une contribution intellectuelle à travers la communication de son Directeur régional qui va traiter de la problématique du financement de la recherche et des procédures du CRDI

Nous n'oublions pas les autres partenaires dont la contribution est loin d'être négligeable : Ambassade de France, CNSS, banques, assurances et autres entreprises burkinabè. Qu'ils en soient tous remerciés.

Je voudrais aussi saluer la présence de partenaires comme la Chambre de Commerce, l'ONPE, le CNRST, l'ENSK qui a tenu, malgré la faiblesse de ses moyens, à contribuer à la tenue du séminaire.

Encore un séminaire serait-on tenté de dire ! Pourquoi un séminaire à l'Université de Ouagadougou et sur l'Université de Ouagadougou ?

- D'abord parce qu'il y a longtemps que l'Université de Ouagadougou n'a pas réfléchi sur elle-même. La dernière manifestation d'envergure est le colloque de Bobo-Dioulasso sur l'enseignement supérieur tenu en août-septembre 1992;

- Ensuite, le questionnement sur le rôle de l'université est devenu incontournable face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accéder à l'université (en raison du développement du primaire et du secondaire, lesquels accaparent tous les financements) et face aux problèmes d'emploi que rencontrent beaucoup d'étudiants nantis de leur diplôme, ce qui ferait penser que la solution résiderait dans la limitation de l'accès à l'université. Or il est évident que l'offre de formation universitaire doit nécessairement être accrue tout en évitant l'inflation des effectifs, qui joue contre la qualité de l'enseignement.

Enfin, le thème est centré sur l'Université de Ouagadougou, ce qui nécessite une explication. Nous sommes conscients que les universités de par le monde rencontrent des problèmes similaires. D'ailleurs de grandes rencontres internationales ont offert ou vont offrir l'occasion de les aborder en profondeur. Il s'agit ici d'amener les participants à tenir compte des spécificités de l'Université de Ouagadougou et à faire, à la suite de leurs réflexions, des propositions que l'on pourra aisément mettre en œuvre.

Trois jours durant, nous réfléchissons ensemble sur les questions suivantes dans les quatre commissions :

- l'efficacité interne (dont la question de la pédagogie universitaire) ;
- l'efficacité externe (dont la diversification et la professionnalisation des filières, surtout du côté des sciences économiques et de la gestion, le nécessaire changement de mentalités des étudiants qui devront désormais faire preuve d'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et même d'un carriérisme bien compris) ;
- la recherche utilitaire, orientée vers la résolution des problèmes qui se posent aux populations ; il se pose certainement la question du genre de relations, qui doit exister avec le CNRST ;
- les prestations de services à la communauté, qui seraient une bonne façon d'utiliser l'expertise universitaire. Quelle réglementation, quelle organisation administrative faut-il mettre en place ?

Outre ces sous-thèmes, le séminaire abordera en plénière et dès cette première matinée : L'approche ou la vision prospective de l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle (en d'autres termes, L'Université de Ouagadougou à l'heure de la mondialisation) ; l'enseignement à distance et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la problématique du financement de la recherche et les procédures du CRDI, thème déjà évoqué.

Le séminaire devra aussi, à l'occasion de l'examen des thèmes ci-dessus, poser la question de la coopération interuniversitaire sous-régionale et Nord-Sud, des pôles d'excellence, de la gouvernance de l'université et de la qualité des ressources humaines, des voies et moyens de l'accroissement des ressources financières, de l'accroissement des capacités de planification et de gestion...

C'est donc à trois jours de travail intensif que vous êtes conviés. Nous insistons sur le caractère réaliste et exploitable de vos suggestions et recommandations, sur le respect du programme que nous savons surchargé, et, de manière générale, sur la grande qualité des travaux qui feront l'objet de publication dans les semaines qui suivront la fin du séminaire .

Avant de terminer, je voudrais renouveler, au nom de l'ensemble des collègues, nos remerciements aux autorités, aux institutions universitaires qui ont répondu à notre invitation, à nos partenaires qui ont bien voulu appuyer financièrement et intellectuellement la tenue du séminaire. Je voudrais également remercier et encourager les collègues présidents et membres des sous-commissions qui ont élaboré les documents de base du séminaire dans un temps très limité et les auteurs des communications en plénière ainsi que les membres du comité d'organisation et l'ensemble des collègues participants.

La disponibilité et la grande mobilisation dont ils font montre doit se poursuivre jusqu'à la fin des travaux et jusqu'au départ du dernier de nos invités.

Mon tout dernier mot s'adresse aux étudiants de l'Université de Ouagadougou dont les délégués élus et les responsables d'association sont conviés. Je les invite à participer activement aux travaux car en dernière analyse, ils sont les premiers et les principaux bénéficiaires de l'activité universitaire et donc de ce séminaire.

Je souhaite plein succès aux travaux du séminaire sur le thème : « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Je vous remercie.

Ouagadougou, le 8 septembre 1998

Pr Filiga Michel SAWADOGO,
Recteur de l'Université de Ouagadougou

II.2. Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'occasion du Séminaire sur le thème : « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Ouagadougou le 8 septembre 1998

- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences Messieurs les chefs de Missions Diplomatiques ;
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines
- Mesdames et Messieurs les Députés ;
- Madame le Haut Commissaire de la Province du Kadiogo ;
- Messieurs les Recteurs et Représentants d'Institutions universitaires ;
- Autorités coutumières et religieuses,
- Messieurs les Doyens de faculté ;
- Mesdames et Messieurs les participants au séminaire sur l'Université de Ouagadougou ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant tout propos souhaiter, au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la bienvenue à toutes les délégations des pays frères et amis qui ont fait le déplacement de Ouagadougou pour participer à cette grande rencontre sur le devenir de notre jeune université.

A l'orée du troisième millénaire, il se mène un peu partout à travers le monde des réflexions sur le devenir de l'enseignement supérieur.

En effet, dans le cadre de la préparation de la grande Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur qui se tiendra à Paris du 05 au 09 octobre 1998, l'UNESCO a organisé une série de cinq conférences régionales pour débattre des défis de l'enseignement supérieur au 21^e siècle.

L'objet de ces réflexions est de permettre à l'enseignement supérieur, face aux crises qu'il traverse et face à l'évolution technologique rapide qui caractérise notre époque, de jouer pleinement son rôle de moteur du développement. Cette nécessité de réfléchir au devenir de

l'université dans tous les pays du monde, même les plus développés, s'impose encore plus à l'enseignement supérieur des pays en développement tel que le Burkina Faso.

C'est pourquoi, je salue avec force l'initiative heureuse prise par l'Université de Ouagadougou d'organiser pendant trois jours une réflexion approfondie sur le thème : « l'Université de Ouagadougou au 21^{ème} siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance. »

La tenue du présent séminaire revêt une grande importance pour notre pays. En effet, on peut le dire sans grand risque de se tromper : l'enseignement supérieur est la clé du développement économique, social et culturel de notre pays. Plusieurs raisons militent en faveur de cette affirmation.

Il y a tout d'abord, que l'enseignement supérieur est essentiel pour le développement des ressources humaines car, c'est à ce niveau que sont produits les cadres hautement qualifiés de tous les secteurs de l'économie et de la vie nationale.

Ensuite, il y a que la qualité des autres niveaux d'enseignement est fortement tributaire de l'enseignement supérieur. C'est en effet l'enseignement supérieur qui assure la formation des formateurs des autres niveaux d'enseignement.

Enfin, c'est au niveau de l'enseignement supérieur que s'acquiert l'aptitude à la recherche et que germent et se développent les nouvelles connaissances et les nouvelles technologies.

Compte tenu de cette importance indéniable, le Gouvernement attache un grand prix au devenir de l'enseignement supérieur dans notre pays et la présence ici de plusieurs membres du Gouvernement est un signe révélateur.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Université de Ouagadougou a déjà fait ses preuves sur le plan de la compétence de ses formateurs, la qualité de ses produits et la crédibilité de son système.

En effet, les palmarès obtenus aux différentes sessions des Comités Consultatifs Interafricains du Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement Supérieur (CAMES) indique, si besoin en était, que les professeurs de notre jeune université sont à la hauteur des tâches qui leur sont confiées.

Par ailleurs, la présence en son sein de plus d'un millier d'étudiants venant d'une vingtaine de pays frères et amis est le gage d'un dynamisme croissant.

Malgré tous les acquis indéniables, nous devons faire une véritable introspection pour améliorer l'efficacité interne et externe de notre enseignement supérieur et aller de l'avant. Le siècle à venir est plein de défis. Dans un monde où la compétition économique est sans merci, où le savoir scientifique et technologique devient un enjeu majeur, dans un

contexte de mutations sociales rapides, l'exigence d'efficacité et de performance est un impératif.

Pour ce faire, l'éducation à l'Université de Ouagadougou, à l'Université Polytechnique de Bobo et à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou, en somme l'enseignement supérieur du Burkina Faso, se doit d'envisager des orientations crédibles, des structures de formation adaptées, un contenu et des méthodes d'enseignement et de recherche à même de façonner des types de femmes et d'hommes ayant une capacité véritable d'adaptation et de reconversion, qui savent se réaliser eux-mêmes, en construisant leur pays pour tout dire, des hommes et des femmes du 3^e millénaire.

Cette évolution positive de nos centres d'enseignement supérieur devrait se traduire par de meilleures performances quant aux rendements intérieur et extérieur et à une meilleure adaptation des profils des sortants du système au monde du travail et aux réalités nationales.

Cette évolution devrait se faire conformément à l'appel du Chef de l'Etat, lancé en juin 1994, je cite : « nous devons nous départir des schémas de développement prêt-à-porter et des voies de facilité. Nous devons arracher le savoir-faire et nous imposer à nous-mêmes l'ardeur au travail et l'esprit de créativité », fin de citation.

C'est suivant cette approche et à ce prix seulement, que les systèmes d'enseignement supérieur de nos pays ne resteront pas laissés pour compte du 21^e siècle.

C'est pourquoi j'applaudis la tenue du présent séminaire et appelle de tous mes vœux son succès, afin qu'il insuffle à notre système éducatif la dynamique nécessaire à cette évolution.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les espoirs que nous plaçons dans nos universités afin qu'elles deviennent les leviers qui nous propulseront dans le siècle à venir seront comblés à la hauteur de l'engagement des universitaires à effectuer les changements qualitatifs nécessaires. Il s'agit certes d'un exercice difficile. En effet, comment entraîner une communauté universitaire, certes favorable aux réformes mais allergique aux changements, dans un processus de renouveau ? Voilà une des équations ardues qu'il conviendra de résoudre.

A l'heure de la mondialisation de l'économie, de la politique, de la culture et de l'organisation sociale, aucune structure de formation ou de recherche ne doit s'enfermer dans un schéma classique au risque de perdre son efficacité ou tout au moins de devenir moins performante.

Situé en plein cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso se doit de cultiver l'excellence pour une meilleure intégration sous-régionale. La présence ici à Ouagadougou,

à ce séminaire, de Recteurs et Représentants de différentes institutions universitaires, est le gage que cette intégration est en cours. L'université se doit d'être à la pointe de ce combat.

J'ai bon espoir que vous parviendrez à relever tous ces défis eu égard aux résultats que vous avez déjà acquis, en travaillant souvent avec les moyens du bord, c'est-à-dire dans des conditions difficiles et ingrates. Soyez assurés que le Gouvernement accordera une attention particulière aux propositions que vous viendrez à faire à cet effet.

Je ne saurais terminer sans remercier, au nom du Gouvernement, les institutions nationales et internationales et en particulier le Centre canadien de recherches pour le développement international qui a permis la tenue de ce séminaire.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le séminaire sur le thème : « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Je vous remercie.

Christophe DABIRE

II.3. Discours de clôture de Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'occasion du Séminaire sur le thème : « L'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Ouagadougou le 10 septembre 1998

- Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Excellences Messieurs les chefs de Missions Diplomatiques ;
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines ;
- Madame le Haut Commissaire de la Province du Kadiogo ;
- Messieurs les Recteurs et Représentants d'Institutions universitaires ;
- Monsieur le Recteur, Président de l'Université de Ouagadougou ;

- Monsieur le Délégué Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Président par intérim du Conseil d'Administration de l'Université de Ouagadougou ;
- Messieurs les Anciens Recteurs de l'Université de Ouagadougou;
- Autorités coutumières et religieuses,
- Messieurs les Doyens de faculté ;
- Mesdames et Messieurs les participants au séminaire sur l'Université de Ouagadougou ;
- Honorables invités ;
- Chers étudiants et étudiantes ;
- Mesdames et Messieurs.

Les travaux de votre séminaire sont arrivés à leur terme. Pendant trois jours, d'éminentes personnalités du monde universitaire venus de France, des Pays-Bas, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, du Mali, du Niger et du Togo, ont participé, au coté de leurs homologues du Burkina Faso, à une réflexion approfondie sur le devenir de l'Université de Ouagadougou, face aux défis du 3^e millénaire.

Je voudrais donc adresser, au nom du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à toutes ces éminentes personnalités qui ont bravé bien des difficultés pour faire le déplacement de Ouagadougou, nos remerciements pour leur participation active et constructive aux travaux du séminaire. Cela renforce leurs relations avec l'Université de Ouagadougou et participe à l'intégration régionale que nos Chefs d'Etat appellent de tous leurs vœux.

MESDAMES ET MESSIEURS LES SEMINARISTES,

Trois jours durant vous avez pu entendre des communications et prendre connaissance de rapports traitant :

- de l'efficacité interne et externe de l'Université de Ouagadougou ;
- de la recherche utilitaire ;
- des prestations de service et du financement de l'Université de Ouagadougou;
- de la pédagogie universitaire et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A la suite de cela, vous avez eu des discussions riches et passionnées en commissions et en séances plénières. Le rapport général qui vient de nous être fait rend compte fidèlement de tout cela.

Comme annoncé à l'ouverture de vos travaux, c'est avec une très grande attention que les plus hautes autorités de notre pays ont suivi le déroulement du séminaire. Elles ont noté avec satisfaction le sérieux avec lequel vos travaux se sont déroulés et le climat de parfaite compréhension qui a prévalu lors des débats aussi bien en commissions qu'en plénières. Ces débats parfois passionnés, sont demeurés passionnants.

Je voudrais donc féliciter ici, l'ensemble des organisateurs et des participants dont, en premier lieu, le Recteur de l'Université de Ouagadougou.

MESDAMES ET MESSIEURS LES SEMINARISTES,

Vous avez relevé au cours de vos travaux, et cela sans équivoque, que l'Université de Ouagadougou se devra dès à présent, de développer une culture de la compétition et de l'inventivité si elle veut rentrer de plain-pied dans le troisième millénaire.

Pour ce faire, elle devra revoir constamment ses objectifs, ses programmes et ses méthodes de formation pour répondre à la demande d'une clientèle estudiantine aux capacités et aux besoins divers. Elle devra également s'impliquer directement et de plus en plus, par son expertise, dans la résolution des problèmes de plus en plus complexes et de plus en plus variés de l'ensemble de la société.

Les diverses recommandations que vous venez de porter à notre connaissance, constituent à n'en pas douter, les jalons indispensables pour faire de l'Université de Ouagadougou un des leviers importants qui portera le Burkina Faso dans le 21^e siècle. Leurs mises en œuvre permettra à l'université de se doter des moyens pédagogiques, juridiques, administratifs, financiers et humains pour réaliser ses ambitions et répondre aux espoirs que nous avons placés en elle.

C'est pourquoi, le Gouvernement aura à cœur d'en faire une réalité et, à cet effet, une structure de suivi des conclusions de votre séminaire sera mise en place au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MESDAMES ET MESSIEURS LES SEMINARISTES,

Votre réflexion a certes porté plus particulièrement sur l'Université de Ouagadougou, mais il va sans dire que les conclusions de vos travaux seront d'une grande utilité pour l'ensemble des structures d'enseignement supérieur du Burkina Faso et la contribution active des représentants de diverses institutions universitaires de la sous-région m'autorise à penser qu'elles seront utiles ailleurs, et c'est mon souhait.

M'adressant à la communauté universitaire du Burkina Faso, je voudrais dire qu'au-delà des conclusions et recommandations du séminaire, la part active prise par chacun d'entre vous aux travaux, constitue certainement l'un des grands acquis de votre rencontre.

En effet, à travers les discussions et les rencontres que vous avez eues, j'ai la conviction que chacun d'entre vous a pris l'exacte mesure du travail qui reste à faire et de la part qui lui revient, pour faire de l'Université de Ouagadougou un instrument de développement efficace et performant du 3^e millénaire. J'ai la conviction également, que chacun d'entre vous s'est forgé la ferme résolution de prendre sa part de responsabilité. Je souhaite vivement que cette conviction demeure au-delà du présent séminaire et guide vos actions pour la rentrée universitaire qui est pour bientôt et qui prépare celles du siècle à venir.

MESDAMES et MESSIEURS ,

Je ne saurais terminer sans réitérer mes remerciements aux institutions nationales et internationales, à nos invités des pays frères et amis ainsi qu'à tous les partenaires de l'Université de Ouagadougou qui ont apporté leurs contributions à la réussite du présent séminaire particulièrement le Centre canadien de recherches pour le développement internationale (CRDI). Cette contribution a été d'une grande utilité à tous les points de vue.

Je souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos pays respectifs et dans vos foyers. Sur ce, je déclare clos le séminaire sur le thème : « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

Je vous remercie.

Christophe DABIRE

ANNEXE III : PROGRAMME DES TRAVAUX

Programme du séminaire sur le thème : « l'Université de Ouagadougou au 21^e siècle : à la recherche de l'efficacité et de la performance ».

8, 9 et 10 septembre 1998

Sous le haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Avec le soutien du CRDI

Mardi 8 septembre

Matinée

- 8H-8H50 : Arrivée et installation des participants et des invités
- 9H-10H : Cérémonie d'ouverture (3 discours + animation)
- 10H-10H15 : Suspension (Pause-café)
- 10H15-10H45 : L'université de Ouagadougou à l'heure de la mondialisation
- 10H45-11H15 : Communication sur l'enseignement à distance et les NTIC
: Communication sur le financement de la recherche et les procédures du CRDI.
- 11H45-12H30 : Discussion sur les trois communications de la matinée
- 12H30-12H45 : Inscription dans les commissions :
- Commission I : Efficacité interne de l'université
 - Commission II : Efficacité externe de l'université
 - Commission III : Recherche utilitaire de l'université
 - Commission IV : Prestation de service et financement de l'université

Après-midi

- 15H30-18H30 : Travaux en commission (I,II,III,IV)

Mercredi 9 septembre 1998

Matinée

8H-12H30 : Poursuite des travaux en commission et rédaction des rapports de synthèse de chaque commission.

Après-midi : Séance plénière

15H-16H30 : Présentation et discussion du rapport de synthèse des travaux de la commission I

16H30-18H : Présentation et discussion du rapport de synthèse des travaux de la commission II

Jeudi 10 septembre 1998

Matinée : Séance plénière

7H30-9H : Présentation et discussion du rapport de synthèse des travaux de la commission III

9H-10H30 : Présentation et discussion du rapport de synthèse des travaux de la commission IV

10H30-11H : Pause

11H-12H30 : Suspension des travaux et rédaction du rapport général et des motions

Après-midi : Séance plénière

15H-16H30 : Présentation et discussion du rapport général du séminaire et motions

16H30-17H : Pause

17H-18H : Cérémonie de clôture

ANNEXE IV : LISTE DES PARTICIPANTS

N°d'ordre	Nom et Prénoms	Titre / Fonction / Service
1	ALBET Michel	Chef du projet français d'appui à l'UO / Rectorat
2	ALLAHISSEM Ahmed	Etudiant / FAST
3	BADINI Amadé	Maître Assistant en philosophie / FLASHS
4	BADO Jean	Magistrat, Conseiller du Ministre de la Justice
5	BAGRE Jean Clément	Mouvement Burkinabè des Droits de l'homme et des peuples (MBDHP)
6	BAGUIAN Hamed	Etudiant / FASEG
7	BAKYONO Lazare	Direction de l'Education en Matière de Population / MESSRS
8	BALMA Didier	Directeur de la Recherche Scientifique / MESSRS
9	BAMA Yacouba	Représentant de l'Union Nationale des Etudiants du Faso
10	BAMBARA Eloi	Directeur Général de l'Enseignement Secondaire
11	BARRO Nicolas	Assistant / FAST / département de biochimie et microbiologie
12	BARRY Abdouraman	Maître de Conférences en chimie / FAST
13	BARRY Mamadou	Office National de Télécommunication
14	BARRY Modibo	Directeur Atelier Central de Maintenance / UO
15	BARRY Rasmani	Directeur des Affaires Administratives et Financières / UO
16	BATIANA André	Maître Assistant / FLASHS en linguistique
17	BAYO Karifa	Maître Assistant FAST / Département de chimie
18	BAZIEMO Emile	Journaliste Rectorat / UO
19	BENON B. Eric	Maître Assistant / FLASHS
20	BERE Zacharie	Protocole du Recteur / UO
21	BOLARE Pascal	Conseil Economique et Social / Burkina Faso
22	BOUDA Pierre	Enseignant / FLASHS
23	BOUDA/KABORE Chantal	Institut Supérieur d'Informatique de Gestion
24	COMPAORE Félix	Directeur des Etudes et de la Planification / MESSRS
25	COULIBALY Seydou	Médiateur du Faso
26	DABIRE N. Dieudonné	DGEFP/Ministère de l'Emploi du Travail et de la Sécurité Sociale (METSS)
27	DABIRE N. Julien	Vice Doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation / FDSP
28	DAO Abou	Délégué Général Etudiants / FSS
29	DAOUDA Amani	Vice Recteur / Université Abdou Moumouni de Niamey / NIGER

ANNEXES

30	DARMON Véronique	Vice Présidente / Université Paris XII
31	DEMBELE Salif	Etudiant / FDSP
32	DIALLO Hamidou	Maître Assistant FLASHS / Département d'histoire
33	DIALLO Mamadou K.	Université de Conakry
34	DIANDA Moussa	Etudiant
35	DIARRA Bouba	Université du Mali
36	DIARRA Seydou	Fonds National pour l'Enseignement et la Recherche (FONER)
37	DIAWARA Gaoussou	Université du Mali
38	DIBI Kouadio Aoufack	Université de Cocody Abidjan / Conseiller du Recteur
39	DOULKOM Boukary	Association Nationale des Etudiants du Burkina Faso / FDSP
40	DRABO Y. Joseph	Maître de Conférences Agrégé / FSS
41	GADIAGA Dembo	Vice Doyen aux Affaires Académiques / FASEG Maître Assistant en mathématique
42	GAMPINE Didace	Directeur OCECOS / MESSRS Maître Assistant en philosophie
43	GNANOU Siratoulahi	BE/SG / Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel
44	GOMBE Charles Mbalawa	Recteur / Université Marien N'Gouabi du Congo
45	GUENDA Wendengoudi	Directeur des Relations Extérieures Adjoint / UO Maître de Conférences en écologie / FAST Membre de l'académie des sciences de New York
46	GUINGANE Jean Pierre	Maître de Conférences en Lettres / FLASHS
47	GUINKO Sita	Vice-Recteur de l'Université de Ouagadougou Professeur titulaire en botanique / FAST Directeur du laboratoire d'écologie / FAST
48	GUISSOU Pierre	Vice-Doyen chargé des Affaires Académiques / FSS Professeur titulaire en pharmacologie
49	HELSON Pierre	Enseignant FAST / Coopération française
50	HIEN Florent	Assistant / FASEG
51	HIEN Olo Pepin	Délégué Général Etudiants / FLASHS
52	HIEN Victor	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA) / CNRST Chargé de recherche
53	ILBOUDO K. Ernest	Maître Assistant FASEG
54	IMA B. François	Responsable de la Librairie Universitaire / UO
55	KABORE A. Sika	Chambre de commerce de Ouagadougou
56	KABORE Benoît	Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE)
57	KABORE B. Jean	Vice-Doyen chargé de la Recherche et de la Vulgarisation FSS / Maître de Conférences Agrégé
58	KABORE Tibo Hervé	Maître Assistant / FASEG
59	KABORE Z. Issiaka	Directeur de recherche / Institut de Recherche en Science de la Santé / CNRST
60	KABRE T. Siméon	Professeur titulaire de chimie minérale FAST
61	KAMBOU Benoît	Conseiller Juridique du Recteur U.O. Maître Assistant / FDSP
62	KARANTAO Mahamadou	Centre SYFED Ouagadougou

ANNEXES

63	KERE Catherine	Maître Assistant lettres modernes / FLASHS
64	KIEMA Alfred	Maître Assistant langues vivantes / FLASHS
65	KIEMDE Paul	Vice Doyen chargé des Affaires Académiques / FDSP Maître Assistant
66	KIENTEGA Gérard	Maître Assistant en mathématique / FAST
67	KIETHEGA Jean Baptiste	Maître de Conférences en histoire / FLASHS
68	KOLOGO Souleymane	Délégation Générale Etudiants / FAST
69	KONE Cyrille	Délégation Etudiants DPP / FLASHS
70	KORGHO Albert	Directeur des Affaires Académiques et Scolaires/ UO
71	KOUDOGBO Blaise	Enseignant Coopération française / FSS
72	KRIES Huguette	Enseignant / FLASHS / Coopération française
73	KUUPOLE Dabiré G.	S/C FLASHS
74	LEGMA Jean Boukary	Vice Doyen chargé des Affaires Académiques / FAST Maître de Conférences en chimie
75	LOADA Augustin M.G.	Maître de Conférences Agrégé / FDSP
76	MADIEGA Georges	Maître Assistant en histoire / FLASHS
77	MEDAH Galli	Maître Assistant en philosophie / FLASHS
78	MEYER Pierre	Enseignant / FDSP/ Coopération belge
79	MILLOGO K. Antoine	Maître Assistant en histoire / FLASHS
80	MORAITIS Georges	Enseignant / FAST/ Coopération française
81	MOREL Jacques	Enseignant / FAST / Coopération française
82	NACOULMA Odile	Maître de Conférences en biochimie / FAST
83	NANA Jean Marie	Directeur des Etudes et de la Planification / UO
84	NANA Claudine	Médiateur du Faso
85	NIKIEMA Kouliga	Maître Assistant / FDSP
86	NIKIEMA Norbert	Directeur des Relations Extérieures / UO Maître de Conférences en linguistique / FLASHS
87	NIKIEMA Philippe	Assistant de biochimie et microbiologie / FAST
88	NIKIEMA Prosper	Directeur des Services du Baccalauréat / OCECOS / MESSRS
89	OUATTARA Aboubakar	Maître Assistant en mathématiques / FAST
90	OUATTARA Adama	CCIA / Ouaga
91	OUATTARA Francis	FONER
92	OUEDRAOGO Abdoulaye	CNU
93	OUEDRAOGO Abdoulaye	DG / ENFSA
94	OUEDRAOGO Albert	Professeur titulaire en mathématique / FAST
95	OUEDRAOGO Albert	Doyen de la FLASHS / Maître Assistant en lettres modernes
96	OUEDRAOGO Alexis	Inspecteur du Trésor / Agent Comptable / UO
97	OUEDRAOGO Allassane	DEI/Délégation Générale à l'Informatique (DELGI)
98	OUEDRAOGO Allassani	DIE / DELGI
99	OUEDRAOGO Amadé	Technicien / FAST

ANNEXES

100	OUEDRAOGO Arouna	Maître Assistant / FSS
101	OUEDRAOGO D. Daniel	MFPS / Ministère de l'Environnement et de l'Eau
102	OUEDRAOGO Georges	Ministère de la Santé
103	OUEDRAOGO Gomtibo J.B	Directeur de l'Enseignement Supérieur / MESSRS Maître Assistant en physique / FAST
104	OUEDRAOGO Guèda Jacques	Maître Assistant / FASEG
105	OUEDRAOGO Guy	Professeur titulaire / FAST / Département de Chimie
106	OUEDRAOGO K. Raphaël	Maître de Conférences Agrégé / FSS
107	OUEDRAOGO Lazare	Secrétaire Général Adjoint / UO
108	OUEDRAOGO Mahamadi	Etudiant / FAST
109	OUEDRAOGO Moïse	DEP/Ministère de l'Economie et des Finances
110	OUEDRAOGO Patoin A.	Maître de Conférences en entomologie / FAST
111	OUEDRAOGO Rasmata	Maître Assistant / FSS
112	OUEDRAOGO Raymond	Etudiant / FLASHS
113	OUEDRAOGO Souleymane	Secrétaire Général de l'Université de Ouagadougou
114	OUEDRAOGO Soungalo	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
115	OUEDRAOGO Sylvestre	Assistant / FASEG
116	OUEDRAOGO Youssouf	Maître Assistant en Lettres Modernes / FLASHS
117	OUEDRAOGO Youssoufou	Maître Assistant en physiologie animale / FAST
118	PARE Jean Paul	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
119	PIRO Jean	Enseignant Microbiologie FAST / Coopération française
120	SABA Adama	Syndicat SYNTER/Maître de Conférences en chimie
121	SAKA Martin	Bibliothèque Universitaire Centrale
122	SALO Samuel	Vice Doyen chargé des Affaires Académiques / FLASHS / Maître Assistant en histoire
123	SAMANDOULGOU André	Assistant / FSS
124	SANDWIDI Hyacinthe	Maître de Conférences en lettres modernes / FLASHS
125	SANGO Abdoul K.	Etudiant / FDSP
126	SANKARA Philippe	Maître Assistant en phytopathologie / FAST
127	SANON Edème	Assistant / FLASHS
128	SANON Harouna	Etudiant / FSS
129	SANOU Dafrassi J. F.	Commission Nationale des Equivalences des Titres et Diplômes/ Maître Assistant / FLASHS
130	SANOU Fernand	Maître de Conférences en sciences de l'éducation / FLASHS
131	SANOU Salaka	Secrétaire permanent Semaine Nationale de la Culture / Maître Assistant FLASHS
132	SARKAR Pauline	Université de Groningen RUG -Pays Bas
133	SAUVAGEON Henri	Enseignant / FAST / Coopération française
134	SAVADOGO Aly	CIOSP
135	SAVADOGO N. Alain	Professeur titulaire en hydrogéologie / FAST

ANNEXES

136	SAWADOGO Alphonse	Maître de Conférences Agrégé / FSS
137	SAWADOGO Filiga Michel	Recteur de l'Université de Ouagadougou Professeur titulaire en droit privé / FDSP Chancelier de l'ordre de mérite français
138	SAWADOGO Moussa	Campus Echos/Étudiant FLASHS
139	SEDOGO Michel	Délégué Général du CNRST / Maître de recherche
140	SENI Dieudonné	Étudiant
141	SIB SIE Faustin	Professeur titulaire en Chimie / FAST
142	SIDIBE/TRAORE Kadidia	CRAFF/MESSRS
143	SIE Oumarou	Directeur DPU et du Centre Informatique / UO Maître de Conférences en informatique / FAST
144	SOMDA Nurukyor Claude	Maître Assistant en Histoire / FLASHS
145	SOME Longin	Syndicat: SNESS / Maître Assistant en mathématique
146	SOME Seglaro A.	Étudiant / FASEG
147	SOUDRE Robert	Doyen de la FSS / Professeur titulaire
148	TAMINI Zoumbiessé	Maître Assistant en physiologie végétale / FAST
149	TAPSOBA Françoise	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
150	TAPSOBA Sibiry J. Marie	Directeur Régional du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)
151	TERRET Jean François	RESAFAD
152	THIOMBIANO Taladidia	Maître de Conférences en socio-économétrie / FASEG
153	TIDJANI Osséni	Recteur de l'Université du Bénin Lomé-TOGO
154	TIENDREBEOGO Vincent	CIOSP
155	TOE Pascal	Conseiller Technique du Recteur U.O.
156	TOE Paul Maxime	Étudiant / FDSP
157	TOGUYENI Yembila A.	Professeur Honoraire en physique / FAST
158	TRAORE Alain Edouard	Ministère des Affaires Étrangères
159	TRAORE Malick	Directeur Général de l'Enseignement Secondaire Technique Privé / MESSRS
160	TRAORE S. Alfred	Professeur titulaire en Microbiologie / FAST
161	WANGRAOUA Kalifa	DGTSS/Ministère de l'Emploi du Travail et de la Sécurité Sociale
162	WATTEYNE André	Enseignant / FDSP Coopérant belge
163	WEREME Alhadi	Institut de Recherche en Science Appliquée et Technologie (IRSAT)/CNRST / Chargé de recherche
164	YAMEOGO Jean	Chambre de Commerce Ouagadougou
165	YE H. Jonas	Conseiller du Ministre / MESSRS
166	YEYE Zonké	I.G.E.
167	YONABA Salif	Maître de Conférences Agrégé / FDSP
168	ZABSONRE Patrice	Maître Assistant / FSS
169	ZAGRE Ambroise	Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / MESSRS Maître de Conférences en sociologie / FLASHS
170	ZAMPALIGRE Harouna	Étudiant / FASEG

ANNEXES

171	ZERBO Yacouba	Assistant / FLASHS
172	ZOMBRA Emmanuel	Ministère de la Promotion de la Femme
173	ZIO Benjamin	Directeur des Ressources Humaines / UO
174	ZOMBRE Gérard	Maître Assistant en physiologie végétale / FAST
175	ZONGO Jean-Didier	Syndicat SYNTER / Maître de Conférences en génétique et amélioration variétale / FAST
176	ZONGO Lézin Didier	DRFS/Ministère de la Communication et de la Culture
177	ZONGO O. Michel	Maître Assistant en physique / FAST
178	ZOUGMORE François	Maître de conférences en physique / FAST
179	ZOUNGRANA Ambroise	Maître Assistant en linguistique / FLASHS
180	ZOUNGRANA L. Blaise	Centre National du Traitement de l'Informatique : CENATRIN
181	ZOUNGRANA Pierre	Maître Assistant en géographie / FLASHS

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AFRIQUE EDUCATION, 1994. - Spécial 20ème Anniversaire de l'Université de Ouagadougou. N° 6 de juin-juillet 1994.
- ASIBEY A. O., 1990. - Development Research Donators in Sub-saharan Africa, a Review of Selected Agencies, IDRC-MR256e, March, 50 pages.
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE (AIPU), 1990. - Le défi pédagogique de l'enseignement supérieur. Actes du Congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire tenu à Montréal du 2 au 26 mai 1988.
- BANQUE MONDIALE, 1988. - L'Education en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion. Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE, 1993. - Improving Higher Education in Developing Countries. By Agela RANSOM, Siew-Mun KHOO, Viswanathan SELVARATNAM. The World Bank, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE, 1993. - L'enseignement supérieur en Afrique francophone : évaluation du potentiel des universités classiques et des alternatives pour le développement. par N'DRI Thérèse ASSIÉ-LUMUMBA. Washington D.C.
- BELLIER I., 1994. - L'ENA comme si vous y étiez. Paris : Seuil.
- BOURRIER G. R., 1995. - "L'expérience du CRDI en matière de partenariats ,communication aux Journées Canadiennes, Yamoussoukro 24-25 mars, 5 pages.
- BOYER L. E., 1990. - A Special Report. Scholarship Reconsidered. Priorities of the Professoriate. The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. Princeton, New Jersey.
- CASSEN B., 1997. - " Pour sauver la société ", in Le Monde diplomatique N° 519, juin 1997, Débat : la mondialisation est-elle inévitable ? pp. 14-17.
- CHEVENEMENT J.-P., 1984. - "Discours de M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Education Nationale, devant la Conférence des Présidents d'université, Paris, le 27 Septembre 1984, in SUP, Bulletin d'Information des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, Numéro spécial, 15 Octobre 1984.
- CHRISTOPOULOS S., 1997. - " L'avenir de l'Etat ", in Le courrier. Dossier " mondialisation " N° 164 juillet-août 1997 p. 69-71, p. 69).
- CLAIRMONT F. F., 1997. - " Vers un gouvernement planétaire. Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde ", in Le Monde diplomatique d'avril 1997 :1, 16-17.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, 1995. - Rapport sur l'emploi au Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- COOMBE T., 1991. - A Consultation on Higher Education in Africa. A Report to the Ford Foundation and the Rockefeller Foundation. Department of International and Comparative Institute of Education. University of London. January 1991.
- CRDI., 1990. - Séminaire sur l'aide extérieure à la recherche au service du développement : le cas de l'Afrique sub-saharienne, 28-30 mai
- CRDI., 1997. - Rapport annuel 1996-1997, 88 pages.
- CROIZIER M., 1995. - La crise de l'intelligence: Essai sur l'impuissance des élites à se réformer. Paris : InterEditions.
- DELRIEUX H., BINDER G., BALME P. et MARTIN R., 1991. - Rapport de la mission effectuée auprès des établissements d'enseignement supérieur du Burkina Faso, 9 au 16 décembre 1991. Ministère de la Coopération et du Développement. France.
- EARL S. & SMULILO T., 1998. - Appui de la recherche pour le développement : évaluation de détails de la démarche de prestation de programmes du CRDI, Section de l'évaluation, Direction Générale des services institutionnels, CRDI, mai. 31 pages.
- FOLEY J., PESTIAU C., RAMALINGASWAMI V. & SLAYMAKER O., 1998. - La nature de la recherche au CRDI, Rapport du Comité Spécial de la Recherche du Conseil des Gouverneurs, juin.
- FORRESTER V., 1996. - L'horreur économique. Paris, Fayard.
- FOUND W. C., 1995. - Participatory Research and Development : an Assessment of IDRC's Experience and Prospects, a Report to the IDRC, Juin, 118 pages.
- FOURASTIE J., 1972. - Faillite de l'université ? Gallimard.
- GAILLARD J-M., 1987. - Tu seras président, mon fils. Anatomie des grandes écoles et malformations des élites. Paris, Ramsay.
- Gauthier B., 1992. - La recherche-action, in Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'université du Québec, , p.523.
- INET., 1998. - The Internet Summit. Genève, juillet 1998.
- IROKO, 1998. - A Networking publication of the African Training for Leadership. ATLAS Project. 1998. Volume 2, N°4, February 1998.
- ISRAELEWICZ E., 1997. - Ce monde qui nous attend. Les peurs françaises et l'économie. Paris, Grasset.
- JACQUARD A., 1995. - J'accuse l'économie triomphante. Paris, Calmann-Levy.
- JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, 1997. - Fuite des cerveaux. N° 253 du 1-14, décembre 1997.
- LE COURRIER, 1990. - Afrique - Caraïbes - Pacifique - Communauté Européenne. Dossier " L'Enseignement Supérieur ". N° 123 septembre-octobre 1990. pp. 54 à 78.
- LE COURRIER, 1998. - Afrique – Caraïbes – Pacifique – Union européenne, n° 170, juillet / août 1998.
- LE MONDE DE L'EDUCATION, 1994. - " Les universités craquent ". N° 219 octobre 1994

- LE MONDE DE L'EDUCATION, 1997. - Consacré à " L'Université ". N° 252 octobre 1997.
- LEWIS J. P., 1987. - Aide extérieure à la recherche pour le développement : étude de quelques grands organismes d'aide, Rapport manuscrit, CRDI, Ottawa, 181 pages.
- MARTIN P., 1997. - " Une obligation morale ", in Le Monde diplomatique N° 519, juin 1997, Débat : la mondialisation est-elle inévitable ? pp. 14-17.
- MESSRS / UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU (UO), 1997. - Données relatives au personnel de l'université de Ouagadougou. DRH/RECTORAT. Avril 1997.
- MESSRS, 1988. - Séminaire national sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso, rapport final.- Saria, 27-29 Avril 1988.
- MESSRS, 1992. - Colloque national sur l'enseignement supérieur " Quelles alternatives pour l'enseignement supérieur burkinabè d'aujourd'hui et de demain ?". - Bobo-Dioulasso, 31 Août - 03 Sept. 1992. Burkina Faso.
- MESSRS, 1994. - Les états généraux de l'éducation au Burkina Faso, (compte rendu), Septembre 1994.
- MESSRS, 1995. - Plan stratégique de la recherche scientifique. CNRST, octobre 1995.
- NACOULMA O., KABORE T.H. & ZOUNGRANA T.P., 1998. - Rapport de la sous commission : Prestations de services et financement de l'université de Ouagadougou. Université de Ouagadougou / Centre de Recherches pour le Développement International. Août 1998, 26 pages multigraphiées.
- NAMUDDU K. & TAPSOBA S., 1994. - The Status of Educational Research and Policy Analysis in Sub-Saharan Africa, IDRC publications.
- OCDE, 1985. - Coopération scientifique et technologique avec les pays en développement, Paris, 118 pages.
- OFFICE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ONPE), 1985-1994 - Emploi Chômage Licenciement, dossier de presse. Burkina Faso.
- OFFICE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ONPE), 1994. - Répertoire des statistiques sur l'emploi au Burkina Faso 1984-1992. Juillet 1994. Burkina Faso.
- OFFICE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ONPE), 1995-1996. - Emploi Chômage Formation professionnelle, dossier documentaire. Burkina Faso.
- OFFICE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ONPE), 1996. - Rapport annuel d'activité 1996. Burkina Faso.
- OFFICE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ONPE), 1997 - Rapport annuel d'activité 1997. Burkina Faso.
- OLDHAM G., 1995. - Science for Development: the Experience of IDRC, London, p 129-137.
- ON THE INTERNET, Septembre / Octobre 1997.
- ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA), 1981. - Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000. OUA.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- RAPPORT 79 DU CNRS, 1997-1998. - " Mathématiques et outils de modélisation ". Plot N° 81 Hiver 1997-1998 : 2-10, p. 10 :
- REICH R., 1993. - L'économie mondialisée. Dunod/Nouveaux Horizons.
- RENAUD P., 1994. - Le projet RIO : historique, organisation, partenaires ; ORSTOM.
- RIFKIN J., 1996. - La fin du travail Paris, Editions La Découverte.
- SAINT S. W., 1992. - Universities in Africa. Strategies for Stabilisation and Revitalization. The World Bank. Washington D.C.
- SANOU F., 1981. - "Les universités africaines en quête de leurs identités : une étude sur la culture de carriérisme à l'Université de Ouagadougou (Haute-Volta)", thèse de doctorat, 1981.
- SAWADOGO F. M., 1997. - Forces et faiblesses du continent africain face au défi technologique du troisième millénaire : Liens universités-Industries. Communication à la Biennale des sciences et techniques AFRISTECH '97. Dakar, 8-13 décembre 1997. 10 pages multigraphiées.
- SAWADOGO F. M., 1997. - La formation à distance dans le secteur tertiaire du Burkina Faso. Communication à la rencontre régionale de l'ADEAWGHE Banque Mondiale 20-22 octobre 1997. Saint Louis Sénégal. 5 pages multigraphiées.
- SAWADOGO F. M., 1997. - La formation à distance, le cas du Burkina Faso. Communication au séminaire régional Afrique des assises sur l'enseignement du et en français. AUPELF-UREF. Dakar, 5-7 juin 1997. 9 pages multigraphiées.
- SAWADOGO F. M., 1997. - Présentation de l'université de Ouagadougou. Communication au quatrième colloque de l'université sans Frontière, Poitiers, 10-12 septembre 1997. 12 pages multigraphiées.
- SAWADOGO F. M., 1998. - Coopération régionale et inter-régionale, circulation des enseignants chercheurs et étudiants. Communication à la réunion de concertation universités africaines-AUPELF/UREF. Paris, 7 mars 1998. 9 pages multigraphiées.
- SAWADOGO F. M., 1998. - Les grands projets de l'université de Ouagadougou. Campus Echos n°00, p.6, Janvier-Mars 1998.
- SAWADOGO F. M., 1998. - Priorité à la formation des jeunes ; Forces et faiblesses de l'université de Ouagadougou. Afrique Education n°45. p. 22-24. Mai 1998.
- SAWADOGO F. M., 1998. - Université de Ouagadougou : vision stratégique et mission. Communication à la réunion annuelle du groupe de travail sur l'enseignement supérieur ADEAWGHE, Ouagadougou, 3-5 novembre 1998. 16 pages multigraphiées.
- SAWADOGO G., 1994. - L'avenir des universités africaines : mission et rôle. AUA.
- SHABANI J., 1996. - La gestion de la recherche dans les universités africaines. AUA.

- SOUDRE R.B., OUEDRAOGO A., THIOMBIANO T., KABORE T.S. & KIEMDE P., 1998. – Rapport de la sous commission efficacité externe de l'Université de Ouagadougou. UO/CRDI. Août 1998, 31 pages multigraphiées.
- TAPSOBA S., 1998. - "Un trait d'union entre recherche et développement" in Recherche-Impact.
- TAPSOBA S., NDIAYE K. & KASSOUM S., 1998. - sous la direction de-, Défis et opportunités de la recherche pour le développement, IDRC-Braco, Dakar, 77 pages.
- TEDGA P. J. M., 1988. - Enseignement supérieur en Afrique noire francophone. La catastrophe ? P.U.S.A.F/Karthala.
- TEDGA P.T.B., 1993. - Dix mesures pour relancer l'université africaine, publié sous la direction de Conseils / OPHRYS.
- THIOMBIANO T., 1997. - Vers une nouvelle approche en économie politique : la socio-économétrie. Ouagadougou, P.U.O/C.A.S.E
- THOMAS R., 1997. - Formation à distance au niveau de l'enseignement supérieur dans les pays d'Afrique francophone et lusophone ; étude Coopération française, Août 1997.
- TOGUYENI Y.A., SIB SIE F. & OUEDRAOGO A.P., 1998. – Rapport de la sous commission Efficacité interne de l'Université de Ouagadougou. UO/CRDI. Août 1998, 119 pages multigraphiées.
- TOURAINÉ A., 1997. - Pourrions-nous vivre ensemble ? Égales et différents. Fayard.
- TRAORE A.S., 1991. - La situation de la recherche à l'Université de Ouagadougou.
- TRAORE A.S., 1992. - Problématique de l'enseignement supérieur au Burkina Faso dans le contexte socio-économique actuel.
- TRAORE A.S., GUISSOU I.P., KIETHEGA J.B., SOULAMA S. & LOADA A.M., 1998.- Rapport de la commission recherche utilitaire de l'Université de Ouagadougou. UO/CRDI. Août 1998, 57 pages multigraphiées.
- UERD, 1997. - Rapport annuel d'activité 1997.
- UNESCO, 1997. - Les actes de la consultation générale pour la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Dakar, 1-4 Avril 1997.
- UNESCO, 1998. - World Science Report 1998. 288 pages.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1986. - Connaissance du Burkina. Colloque INSHUS-INSULLA, 1986.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1991. - Plan quinquennal de développement de l'Université de Ouagadougou (1991-1995). Rectorat. Octobre 1991.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1993. - Document préparatoire au Programme MHO. Rectorat. Burkina Faso.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1993. - Plan d'action de développement de l'Université de Ouagadougou. Rectorat, 1993.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1994. - Bilan de la coopération et plan de développement de l'enseignement supérieur au Burkina Faso, (doc. de la réunion des bailleurs de fonds), 20ème anniversaire de l'université de Ouagadougou, Avril 1994.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1994. - Colloque : L'université africaine, facteur de développement et d'intégration régionale, 20ème anniversaire de l'université de Ouagadougou, Avril 1994.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1994. - Déclaration de Ouagadougou, 20ème anniversaire de l'Université de Ouagadougou, Avril 1994.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1994. - Le guide de l'étudiant. Burkina Faso.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1995. - Bulletin des statistiques universitaires 1994-1995. Burkina Faso.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1997. - La politique de coopération de l'université de Ouagadougou. MESSRS/UO. Edit. DPU, décembre 1997, 38p.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, 1997. - Plan stratégique décennal de développement de l'Université de Ouagadougou. Burkina Faso.
- UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE, 1997. - Cultiver le savoir pour la maîtrise du destin. Séminaire, Dakar, Avril 1997.
- UNIVERSITE VIRTUELLE FRANCOPHONE, 1998. - Initiatives 98, appel à propositions. Agence Universitaire de la Francophonie (AUPELF-UREF). Mai 1998.
- VALERIEN J., 1997. - Guide pour la préparation et la mise en œuvre de politiques nationales de formation à distance. ACCT, 1997.
- VALLET O., 1990. - De l'école ou de la vanité considérée comme mode de gouvernement. Paris : Albin Michel.
- VALLET O., 1995. - Administration et pouvoir. Paris : Flammarion.
- WIELD D., 1995. - Beyond the Fragments: Integreting Donors Reporting Systems to Support African Universities, SAREC, Stockholm , 117 pages.
- WOLF M., 1997. - " Pourquoi cette haine des marchés ? ", in Le Monde Diplomatique N° 519, juin 1997, Débat : la mondialisation est-elle inévitable ? pp. 14-17.
- YESUFU T.M., 1973. - Creating African University : Emerging Issues of the 1970's Ibadan. Oxford.

TABLE DES MATIERES

Sommaire	iii
Sigles et abréviations	iv
Avant-propos.....	ix
Préface	xi
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : LES TRAVAUX EN COMMISSION	7
CHAPITRE 1 : L'EFFICACITE INTERNE DE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU ...	8
INTRODUCTION	8
I. ANALYSE DE L'EFFICACITE INTERNE DE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU	10
I.1. Situation de 1992 à 1996	11
I.1.1. Premières années des facultés	12
I.1.2. Deuxièmes années des facultés	12
I.1.3. Résultats des seconds cycles	12
I.2. Comparaison avec les résultats de l'université de Dakar	13
I.3. Conclusion	14
II. ANALYSE DES CAUSES D'INSATISFACTION	14
II.1. Les conditions humaines	14
II.1.1. Les enseignants	14
II.1.2. Les étudiants	19
II.2. Les conditions matérielles	21
II.3. Les conditions institutionnelles	22
II.4. Conclusion	25
III. ESQUISSES DE SOLUTIONS	25
III.1. Du côté des enseignants	25
III.2. Du côté des étudiants	29
III.3. Du côté de l'Etat	30
III.4. Réponses institutionnelles	30
CONCLUSION	33
CHAPITRE 2 : L'EFFICACITE EXTERNE DE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU ..	35
INTRODUCTION	35
I. L'ETAT DES LIEUX	36
I.1. Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)	36
I.2. La situation à la Faculté des sciences et techniques (FAST)	37
I.3. Faculté des langues, des lettres, des arts et des sciences humaines et Sociales (FLASHS)	39
I.3.1. Département de linguistique	39
I.3.2. Département de lettres modernes	39
I.3.3. Département de géographie	40
I.3.4. Département d'arts et communication	40
I.4. La Faculté de droit et de science politique (FDSP)	41
I.5. La Faculté des sciences de la santé (FSS)	42
I.6. Insertion professionnelle des diplômés de l'université	44
II. PROPOSITIONS POUR AMELIORER L'EFFICACITE EXTERNE DE L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU	45
II.1. Le renforcement de l'orientation technologique et professionnelle de l'université ...	45

TABLE DES MATIÈRES

II.2. Le développement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat	46
II.3. Le renforcement de la liaison entre l'université et le monde des entreprises	47
II.4. Le renforcement de la pluridisciplinarité	47
II.5. L'esprit de carriérisme bien compris	48
II.6. L'amélioration de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants...	48
II.7. Les réformes envisageables	50
CONCLUSION	50

CHAPITRE 3 : LA RECHERCHE UTILITAIRE A L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU 52

INTRODUCTION	52
1. Principes de la recherche utilitaire	53
2. Nécessité de la recherche utilitaire	54
I. LA RECHERCHE UTILITAIRE POTENTIELLE ET EN COURS A L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU : ÉTAT DES LIEUX	55
I.1. Au niveau de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)	55
I.2. Au niveau de la Faculté de droit et de science politique	58
I.3. Au niveau de la Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales (FLASHS)	60
I.4. Au niveau de la Faculté des sciences de la santé (FSS)	61
I.5. Au niveau de la Faculté des sciences et techniques (FAST)	62
II. L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE UTILITAIRE A L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU : LE DIAGNOSTIC	66
II.1. Les atouts de la recherche utilitaire	66
II.1.1. L'existence de structures de recherche dynamiques	67
II.1.2. L'accumulation d'une expérience en matière de vulgarisation et l'existence de supports de publication	70
II.1.3. L'existence d'un personnel universitaire de qualité	72
II.2. Les contraintes de la recherche utilitaire	73
II.2.1. La faible organisation et coordination de la recherche utilitaire	73
II.2.2. La pénurie d'infrastructures, d'équipements scientifiques et de documentation spécialisée	73
II.2.3. La faiblesse du financement de la recherche	74
II.2.4. Le poids des charges d'enseignement	74
III. STRATÉGIE POUR UNE PROMOTION DE LA RECHERCHE UTILITAIRE A L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU	75
III.1. Une meilleure organisation et coordination de la recherche utilitaire	76
III.1.1. La redéfinition et la revalorisation de la fonction de VDR/V	77
III.1.2. L'institution d'un poste de vice-recteur chargé de la recherche	77
III.1.3. La création et le renforcement des centres de recherches	77
III.2. Une meilleure dotation en infrastructures, équipements scientifiques et documentation spécialisée	77
III.3. Un financement plus conséquent de la recherche utilitaire	78
CONCLUSION	79

CHAPITRE 4 : PRESTATIONS DE SERVICES ET FINANCEMENT DE L'UNIVERSITE

INTRODUCTION	80
I- LES PRESTATIONS DE SERVICES DE L'UNIVERSITE	80
I.1. Définition	80
I.2. Justification	81
I.3. Les domaines de prestations de services	81
I.3.1. Le domaine du droit	81
I.3.2. Le domaine des sciences humaines et sociales	82
I.3.3. Le domaine des sciences économiques	83
I.3.4. Le domaine des sciences de la nature	84
I.3.5. Le domaine des sciences exactes	85

I.3.6. Le domaine médical	86
I.4. Organisation des prestations de services	86
I.5. Perspectives de développement des prestations de services	88
II- LE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITE	89
II.1. Les sources du budget actuel de l'université	89
II.2. Accroissement des subventions	89
II.3. Amélioration des ressources propres	89
II.3.1. Les frais de scolarité	90
II.3.2. La librairie universitaire	91
II.3.3. La direction des presses universitaires (DPU)	91
II.3.4. L'atelier central de maintenance (ACM)	92
II.3.5. Le centre informatique	92
II.3.6. La maison des hôtes	93
II.3.7. Les projets	93
II.3.8. La location de salles	94
II.4. Réalisation de services payés	94
II.5. Réduction des frais de fonctionnement	95
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	96
DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EN PLENIERE	97
CHAPITRE 5 : LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE : ENJEUX, CONTRAINTES ET EXPERIENCE DU CRDI.....	98
Introduction : Pourquoi investir dans la recherche ?.....	98
I. L'ETAT DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE.....	100
I.1. Qui finance la recherche pour le développement en Afrique ?.....	100
I.2. Qui profite de l'appui à la recherche ?.....	102
I.2.1. Un éclectisme dans le choix de domaines d'intervention.....	102
I.2.2. Une répartition géographique des financements dés-harmonieuse.....	103
II. DES CONTRAINTES QUI SE RENFORCENT MUTUELLEMENT	104
II.1. Une raréfaction des ressources.....	104
II.2. Un manque de structures et de personnel de recherche.....	105
II.3. Une politique de recrutement et de rétention des ressources humaines à revoir....	106
II.4. Une volonté politique insuffisante	106
III. L'EXPERIENCE DU CRDI DANS LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE.....	107
III.1. Une mission qui vise le développement endogène des pays bénéficiaires.....	107
III.2. Une stratégie d'intervention favorable à l'Afrique.....	108
III.3. Une répartition géographique des prestations limitées par des disparités entre les pays.....	108
III.4. Une approche de financement originale.....	109
III.5. Comment acquérir le financement du CRDI.....	111
CONCLUSION : le renforcement des capacités.....	112
CHAPITRE 6 : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET LA FORMATION A DISTANCE	114
A. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	115
I. CONTEXTE NATIONAL.....	115
I.1. Situation en Afrique subsaharienne.....	115
I.2. Cas du Burkina Faso	117
II. Situation des NTIC à l'Université de Ouagadougou.....	118
II.1. Situation actuelle.....	119
II.1.1. Organigramme et effectifs des personnels de l'Université de Ouagadougou	119
II.1.2. Parc informatique	120
II.1.3. Centre informatique	121

TABLE DES MATIÈRES

II.1.4. Accès à l'internet	122
II.2. Initiatives et projets en cours	122
II.2.1. Schéma directeur informatique de l'Université de Ouagadougou	122
II.2.2. Réseau national éducation recherche (RENER)	124
II.2.3. Initiative Internet pour l'Afrique	125
II.2.4. Centre de nouvelles technologies de l'information et de la communication	126
III. BILAN ET PERSPECTIVES.....	127
III.1. Bilan.....	127
III.2. Perspectives de développement des N.T.I.C.....	128
III.3. Stratégie de réalisation de l'Intranet universitaire.....	130
B. LA FORMATIONS DISTANCE (F.A.D.) A L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU	132
I. Essai de définition.....	133
II. La situation actuelle de la FAD.....	137
II.1. Enseignement primaire	135
II.2. L'Université de vacances	137
II.3. L'université audiovisuelle francophone UNISAT	138
II.4. Expérience CNED/Poitiers-Université de Ouagadougou	138
III. Projets de Formation à distance.....	139
III.1. DESS à distance en Droit de l'entreprise et Droit économique international	139
III.2. Université virtuelle africaine (UVA)	139
III.3. Université virtuelle francophone (UVF)	141
III.4. Vers une classe virtuelle au Burkina	142
IV. Perspectives de développement de la FAD.....	143
CHAPITRE 7 : L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU A L'HEURE DE LA MONDIALISATION	147
I. Définition de la mondialisation	147
II. Les caractéristiques de la mondialisation	148
II.1. Economie	148
II.2. Politique	150
II.3 - Philosophie – culture	151
II.4. Société. Craintes et espoirs de la mondialisation	152
II.4.1. vision ou scénario pessimiste.....	152
II.4.2. vision ou scénario optimiste	152
II.4.3. vision ou scénario intermédiaire ou " réaliste "	154
III. L'Université de Ouagadougou face aux exigences de la mondialisation (mutations pédagogiques à venir)	155
III.1. Les défis posés à l'université par le phénomène de la mondialisation	155
III.2. Des programmes plus flexibles et adaptés aux nouveaux publics et aux nouveaux besoins socio- économiques	157
III.2.1. Croissance des effectifs	157
III.2.2. Tendances de l'emploi par rapport aux divers secteurs	158
III.3. Une culture de l'imagination pour le monde à venir	163
III.4. Un meilleur système l'évaluation du travail de l'enseignant	164
III.4.1. Revoir le système de la thèse	164
III.4.2. Valoriser les aptitudes à l'enseignement	165
III.4.3. Valoriser les aptitudes au service communautaire	166
III.4.4. Valoriser les aptitudes à la recherche scientifique	167
III.5. Visions pour l'avenir	168
III.6. Financement de l'enseignement supérieur	170
CHAPITRE 8 : RAPPORTS DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS	173
I. Rapports des travaux en commission.....	173
A. L'efficacité interne.....	173

TABLE DES MATIÈRES

B. L'efficacité externe.....	176
C. La recherche utilitaire.....	179
D. Les prestations de service et financement de l'Université de Ouagadougou	184
II. Rapport général	189
III. Recommandations et motions	196
III.1. Recommandations d'ordre général	196
III.2. Recommandations d'ordre spécifique	204
III.3. Motions de remerciements	210
ANNEXES	211
I Réponses au Questionnaire sur l'efficacité externe	211
II Discours	217
II.1. Discours de bienvenue du Recteur	217
II.2. Discours d'ouverture du Ministre	221
II.3. Discours de clôture du Ministre	224
III. Programme des travaux	228
IV. Liste des participants	230
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	236
TABLE DES MATIÈRES	242

